

# Volet paysage et patrimoine du parc éolien de Mailhac-sur-Benaize

TOME 3 DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Novembre 2015

Étude complétée

Août 2016

Département : Haute-Vienne

Commune : Mailhac-sur-Benaize

## Maître d'ouvrage

SAS Parc éolien de Mailhac-sur-Benaize

## Adresse de correspondance :

EDF EN France - Henry CAZALIS

48 Route de Lavaur

CS 83104

31131 BALMA Cedex

## Adresse du demandeur :

EDF EN France

Cœur Défense Tour B

100 Esplanade du Général de Gaulle

92 932 PARIS LA DEFENSE Cedex

## Réalisation de l'étude

ENCIS Environnement

## Complément de l'étude

Atelier de Paysage Claude Chazelle



**Préambule**

La société EDF-EN, développeur/opérateur de parcs éoliens, a initié un projet éolien sur la commune de Mailhac-sur-Benaize, dans le département de la Haute-Vienne (87).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact, une première étude paysagère a été conduite par ENCIS Environnement. La présente étude a été complétée et amendée par l'Atelier de Paysage de Claude Chazelle, Architecte-Paysagiste DPLG et Paysagiste Conseil de l'État, sur le souhait d'EDF EN France, suite à l'avis du STAP et aux recommandations de la DREAL. Elle vient ainsi apporter, sur les aires les plus soumises à la présence éolienne (aires rapprochée et immédiate), un approfondissement argumentaire sur les enjeux paysagers, les effets du projet éolien sur la dimension paysagère de l'existant et les conditions de mise en œuvre du projet en terme de mesures. Les compléments apportés par l'Atelier de Paysage Claude Chazelle à l'étude des aires rapprochée et immédiate n'engagent pas la responsabilité d'ENCIS Environnement mais bien celle de Claude Chazelle.

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>7</b>
1.1	<b>Les acteurs du projet</b>	<b>9</b>
1.1.1	Le porteur de projet	9
1.1.2	Les acteurs du territoire	10
1.1.□	Le bureau d'études paysagères	10
1.2	<b>Les documents de référence éolien / paysage</b>	<b>10</b>
1.2.1	Le Schéma Régional Eolien	10
1.2.2	Les préconisations de la DREAL Limousin	11
<b>2.</b>	<b>Méthodologie</b>	<b>13</b>
2.1	<b>Méthodologie générale et définitions</b>	<b>15</b>
2.1.1	Démarche globale	15
2.1.2	Interprétation des termes □paysage□ et □patrimoine□	16
2.1.□	Le territoire et ses paysages, objets d'analyse mouvants.	16
2.1.□	Perception du Paysage et stimulations visuelles.	16
2.2	<b>Choix des aires d'étude</b>	<b>17</b>
2.3	<b>Méthodologie détaillée</b>	<b>18</b>
2.□1	Analyse de l'état initial	18
2.□2	Raison du choix de la variante de projet	20
2.□□	Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	20
2.4	<b>Limites et difficultés rencontrées</b>	<b>32</b>
<b>3.</b>	<b>Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine</b>	<b>35</b>
3.1	<b>Le contexte paysager du territoire</b>	<b>37</b>
□1.1	Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	37
□1.2	Les unités paysagères	41
□1.□	Les perceptions sociales du paysage	46
3.2	<b>Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée</b>	<b>52</b>
□2.1	Les perceptions visuelles lointaines	52
□2.2	L'inventaire patrimonial de l'aire éloignée	52
□2.□	Le contexte touristique	67
□2.□	Inventaire des parcs éoliens et des projets connus	70
3.3	<b>Les enjeux et sensibilités de l'aire intermédiaire</b>	<b>71</b>
□□1	L'analyse des structures paysagères	71
□□2	Les perceptions visuelles de l'AEIn	71
□□□	Les éléments patrimoniaux de l'AEIn	81
□□□	Les sites touristiques de l'AEIn	87

<b>3.4</b>	<b>Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée</b>	<b>88</b>	<b>5.3</b>	<b>Les effets du projet éolien sur le paysage des différentes aires d'étude</b>	<b>161</b>
□□1	Les structures paysagères de l'aire rapprochée.	88	□□1	Rappel méthodologique	161
3.4.2	Les motifs de détail, signifiants ou emblématiques sur l'AER	93	□□2	Présentation des photomontages	161
□□□	Les espaces densément habités ou très fréquentés	10□	□□□	Les expositions visuelles globales du projet	162
□□□	Les perceptions sociales du paysage de l'aire rapprochée	117	□□□	Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet de Mailhac-sur-Benaize	16□
<b>3.5</b>	<b>La description du site d'implantation : l'aire immédiate</b>	<b>119</b>	□□□	Les effets du projet depuis l'aire éloignée	167
<b>3.6</b>	<b>Synthèse des enjeux et sensibilités paysagères et patrimoniales</b>	<b>123</b>	□□6	Les effets du projet depuis l'aire intermédiaire	187
<b>4.</b>	<b>Raison du choix de la variante de projet</b>	<b>129</b>	□□7	Les effets du projet depuis l'aire rapprochée	20□
<b>4.1</b>	<b>Préconisations du projet paysager</b>	<b>131</b>	□□8	Les effets du projet dans l'aire immédiate	2□□
<b>4.2</b>	<b>Choix d'un scénario</b>	<b>131</b>	□□□	Synthèse des sensibilités à l'éolien du paysage des aires rapprochée et immédiate	2□□
<b>4.3</b>	<b>Choix d'une variante de projet</b>	<b>134</b>	□□10	Les effets cumulés avec les projets connus	2□□
□□1	Variante n°1	1□□	<b>5.4</b>	<b>Synthèse des impacts</b>	<b>254</b>
□□2	Variante n°2	1□□	□□1	Les relations du projet avec les structures paysagères	2□□
□□□	Analyse comparative des variantes de projet	1□□	□□2	Les perceptions sociales du paysage et les dynamiques d'évolution du territoire	2□□
□□□	Synthèse de l'analyse des variantes	1□□	□□□	L'exposition visuelle au projet depuis les différentes aires d'étude	2□□
□□□	L'optimisation de la variante	1□□	□□□	Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques	2□□
<b>4.4</b>	<b>Description de la variante de projet retenue</b>	<b>144</b>	□□□	Les effets sur le cadre de vie	2□□
□□1	Les éoliennes	1□□	5.4.6	L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat	256
□□2	Les aménagements connexes	1□□	□□7	Les effets cumulés	2□6
□□□	La description des travaux	1□6	<b>5.5</b>	<b>Synthèse des impacts sur le paysage pour les aires d'étude rapprochée et immédiate</b>	<b>256</b>
□□□	La description des modalités d'exploitation	1□6	<b>5.6</b>	<b>Conclusion générale</b>	<b>256</b>
□□□	Plan de masse	1□6	<b>6.</b>	<b>Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet</b>	<b>259</b>
<b>5.</b>	<b>Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine</b>	<b>149</b>	<b>6.1</b>	<b>Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception</b>	<b>260</b>
<b>5.1</b>	<b>Considérations générales sur les effets paysagers d'un parc éolien</b>	<b>150</b>	<b>6.2</b>	<b>Les mesures prises en phase travaux</b>	<b>261</b>
□1.1	La préhension visuelle de l'objet éolienne □	1□0	<b>6.3</b>	<b>Les mesures d'accompagnement</b>	<b>262</b>
□1.2	Les effets paysagers d'un parc éolien	1□2			
□1.□	Les perceptions sociales des paysages éoliens	1□6			
<b>5.2</b>	<b>Les effets de la construction du projet sur le paysage</b>	<b>159</b>			



# 1. Introduction





## 1.1 Les acteurs du projet

### 1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société EDF EN France pour le compte de la SAS Parc éolien de Mailhac-sur-Benaize, société dépositaire de la demande d'autorisation d'exploiter et société d'exploitation du parc éolien de Mailhac-sur-Benaize.

Spécialiste des énergies renouvelables, EDF EN est un leader international de la production d'électricité verte. Filiale à 100% du groupe EDF, EDF EN est actif à l'international dans 15 pays, principalement en Europe et en Amérique du Nord et plus récemment en Afrique, au Proche et Moyen-Orient et en Amérique du Sud. La société opère de façon intégrée dans le développement, la construction, la production, l'exploitation-maintenance et le démantèlement de centrales électriques. EDF EN France a développé, construit et exploite plus de 70 parcs éoliens en France pour une puissance totale en service de 16,5 MW et une puissance en construction de 6,5 MW en date du 01 novembre 2014. La société dispose également de 15 centres régionaux de maintenance.

**Responsable du projet :**

- Henry CALIS, Chef de projets

**Adresse :**

EDF EN Agence de Toulouse  
8 route de Lavar  
CS 810  
111 Balma Cedex

**Téléphone :** 05(0) 62 26 20

### 1.1.2 Les acteurs du territoire

Localisée dans le département de la Haute-Vienne, en région Limousin, le site du projet se trouve sur la commune de Mailhac-sur-Benaize. Cette dernière fait partie de la Communauté de Communes Brame Benaize.

**Interlocuteurs :**

- Ginette IMBERT, Maire de Mailhac-sur-Benaize

### 1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le bureau d'études d'ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de sept années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éolien, de centrales photovoltaïques et autres énergies renouvelables. Début 2014, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et/ou réalisation d'une soixantaine d'études d'impact sur l'environnement (éolien, solaire), d'une quarantaine de volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

**Responsables de l'étude :**

- Mélanie Faure, Responsable d'études / Paysagiste
- Correcteur : Sylvain Le Roux, Directeur d'études / Géographe

ENCIS Environnement  
ESTER Technopole  
1 avenue d'Ester  
87061 Limoges  
Tél. : 05 62 26 20

## 1.2 Les documents de référence éolien / paysage

### 1.2.1 Le Schéma Régional Eolien

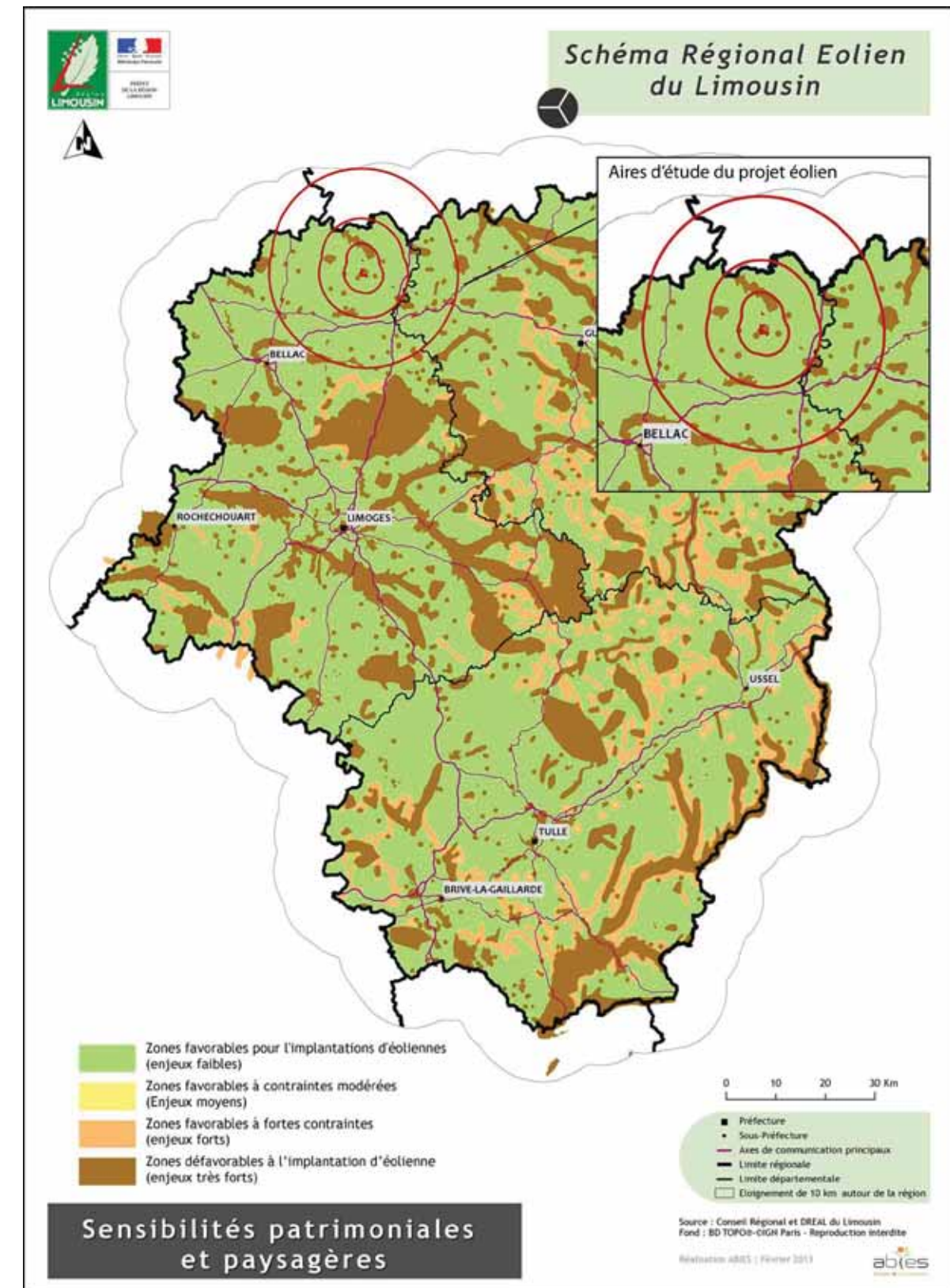
Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et R.222-2 du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne □ en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi □ue du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le SRE du Limousin a été adopté le 21 mars 201□, après mise à disposition du public du 1□ novembre 2012 au 1□ janvier 201□.

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, □PPA□P, AVAP, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique, □ ), et une synthèse des différents enjeux □ui y sont associés, le Schéma Régional Eolien du Limousin présente une carte de synthèse des sensibilités patrimoniales et paysagères (cf. carte ci-contre).

Du point de vue paysager, l'aire d'étude immédiate du projet éolien se trouve donc sur une □ **zone favorable aux enjeux faibles** □. Les zones défavorables les plus proches (en marron sur la carte) correspondent à des monuments historiques et leur périmètre de protection (dolmen de Bouéry, Camp de César, dolmen de l'Héritière, domaine du ch□teau de Lascroux, églises de Cromac et de St-Léger-Magnazeix), ainsi □u'au site emblématique de la vallée de la Benaize. Ces enjeux seront détaillés dans la partie □□□.



Carte 1 : Sensibilités patrimoniales et paysagères du Limousin (Source : SRE Limousin)

## 1.2.2 Les préconisations de la DREAL Limousin

La notice explicative des cartes départementales étudiées par la DREAL Limousin, mise en place dans le cadre du développement de l'éolien, émet plusieurs préconisations :

**Les sites classés et inscrits :** □ L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (sites classés) ou fortement à éviter (sites inscrits). Par ailleurs, pour ne pas dévaloriser ces sites protégés, il est conseillé de ne pas installer des parcs éoliens aux abords immédiats de ces sites. Ainsi, pour éviter aux projets éoliens de créer des nuisances paysagères importantes aux sites, il est proposé d'adopter une certaine marge de recul (de 1 à □m par exemple, selon la topographie locale) □ les marges de recul ne sont pas dessinées sur les cartes départementales et doivent □tre dans chaque cas adaptées au terrain. □

**Les sites emblématiques :** □ Dans ces espaces pittoresques □ui ont fait l'objet des savoir-faire locaux, d'une gestion patrimoniale, l'implantation d'éoliennes est très fortement déconseillée et à éviter.

**Les lignes de crêtes et les sommets isolés :** □ L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée et à éviter sur les lignes de crêtes et les sommets isolés du Limousin en raison des risques d'impacts négatifs engendrés (effet de dominance, mauvais rapport d'échelle avec le relief, dénaturation d'espaces, espaces symboliques associés à la mémoire collective locale □ ). □

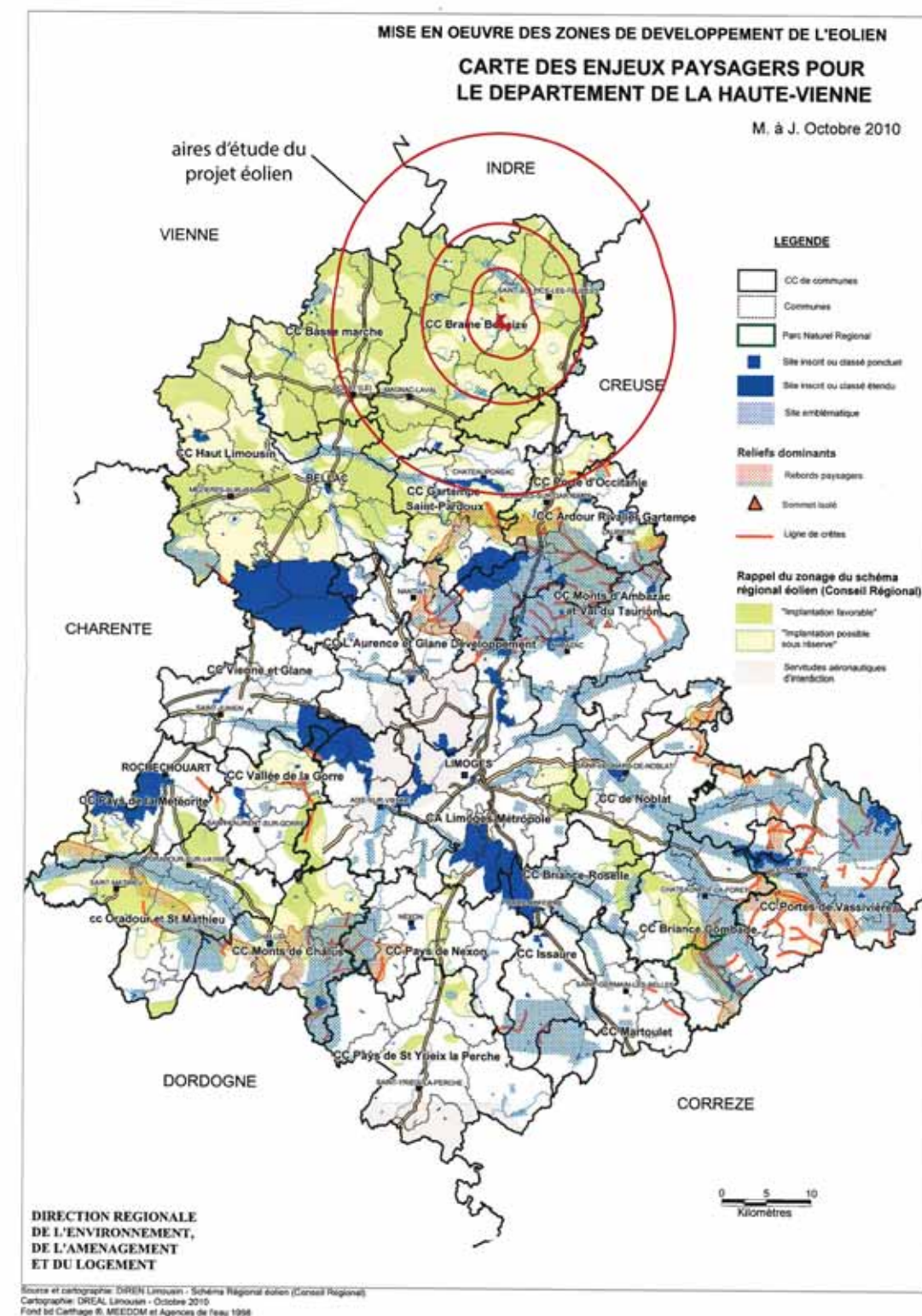
**Les rebords paysagers :** □ Il est très souhaitable de ne pas implanter de parcs éoliens sur les rebords paysagers pour éviter l'effet de dominance de ces parcs s'ils étaient construits en contre-plongée de zones habitées. Pour éviter de tels effets, une bande de recul (de l'ordre de 2 □m) à partir du rebord paysager est proposée. Cette marge de recul théorique est à adapter aux spécificités du terrain. »

**Les Parcs Naturels Régionaux :** □ □n développement raisonné de l'éolien contribuant à la production d'énergie renouvelable, mais particulièrement respectueux de la □ualité des paysages (□ui est un élément essentiel de la labellisation PNR) est à mettre en œuvre au sein de ces territoires. □

La zone sud de l'AEIm (cf. 2.2) se trouve dans un secteur o□ l'implantation d'éoliennes est possible, sous réserve, en raison de la proximité de plusieurs monuments historiques (dolmen de Bouéry, Camp de César, dolmen de l'Héritière), et la zone nord se situe dans une zone exempte de préconisations de la DREAL Limousin.

Lors de la réunion de présentation de l'état initial du 17 juillet 201□, la DREAL avait émis plusieurs remarques, à prendre en compte dans l'étude :

- justifier l'implantation d'un projet éolien dans un boisement,
- justifier l'implantation du projet par rapport aux structures paysagères,
- justifier et analyser la présence d'une deuxième ligne d'éoliennes,
- prévoir des mesures de cicatrisation du paysage immédiat.





## 2. Méthodologie



## 2.1 Méthodologie générale et définitions

### 2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage de qualité. Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine,
- le choix et la justification de la variante de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Il s'agit d'une démarche itérative, notamment en ce qui concerne l'adoption de la variante (mise en place de mesures d'évitement et de réduction lors de la phase de conception).

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éolien (actualisation 2010) édité par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

### 2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence<sup>1</sup> a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Afin d'harmoniser les politiques nationales et internationales à l'échelle européenne la convention du Paysage a défini le mot « Paysage ».

*« Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue<sup>2</sup> par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »*

*Convention européenne du Paysage*

<sup>1</sup> La convention européenne du Paysage a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur en France le 1er mars 2004

<sup>2</sup> Percevoir c'est lire avec tous les sens (dont la vision en premier lieu, bien entendu), mais « voir », n'est pas « lire ». Lire, c'est surtout interpréter.

« **Perception** : Événement cognitif dans lequel un stimulus ou un objet, présent dans l'environnement d'un individu, lui est représenté dans son activité psychologique interne, en principe de façon consciente. (...) La perception est une fonction essentiellement cognitive. Elle consiste à interpréter l'environnement sur la base des informations issues des sens. » (Encyclopédie Larousse)

<sup>3</sup> Il ne s'agit pas ici du seul caractère de la partie de territoire (on ne parlerait alors que de géographie ou d'histoire) mais au regard du paysage, il s'agit du caractère de la « partie de territoire telle que perçue par les populations », c'est à dire les caractères tels qu'interprétés ou interprétables par les populations, et tels que les populations se les représentent.

Il est important dans toute approche paysagère de se placer en accord avec cette définition sur laquelle l'État français s'est engagé en ratifiant la convention et qui, de ce fait, sert de référence à toute question sur le paysage.

Le paysage relève donc à la fois d'une vision ou au sens d'une **représentation**, et d'une émotion, voire d'un **sentiment**, suscités par la perception-interprétation d'un espace, qu'il soit à dominante naturelle ou anthropique. Le paysage résulte d'une interprétation sur le mode sensible et émotionnel par un observateur.

La subjectivité (ce qui est propre à un individu-sujet) est souvent opposée ici à l'objectivité. Même si chaque regard teinté de sa propre sensibilité tout spectacle, il ne faut pas oublier que la perception, en général et le paysage, en particulier, procèdent d'une lecture «cultivée» (par la société, l'école, le milieu social, etc.). La fameuse «subjectivité» si souvent invoquée n'est pas aussi intime et privée qu'on veut bien le croire. En fait, nous percevons selon des schémas et des conventions parfaitement culturels et plus ou moins partagés au sein de groupes. Cette «subjectivité collective» tend vers une sorte «d'objectivité» au sein d'une même société.

Le paysagiste peut (doit) donc utiliser une méthode rigoureuse d'approche de la sensibilité d'une société par l'entremise de ces schémas, modèles et conventions produits par cette même société.

Les effets produits par les rapports, les accords ou les conflits de sens, d'échelles, d'images, dans un espace donné, peuvent s'analyser si non objectivement, au moins avec rigueur<sup>4</sup> et être évalués en termes d'impacts sur la perception paysagère. Les sentiments individuels suscités par ces effets, lus et interprétés par le spectateur ne sont pas l'objet propre de l'étude d'impact sur la dimension paysagère.

### 2.1.3 Le territoire et ses paysages, objets d'analyse mouvants.

Les espace naturel et/ou anthropisés du territoire, comme le paysage qu'ils portent, sont mouvants. Le territoire évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation se métamorphose selon les saisons, grandit, évolue, par exemple d'une tourbière vers une forêt (évolution naturelle). Les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées. L'homme occupe la quasi-totalité des espaces. Il coupe des arbres, en plante d'autres, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. Il ne vient à presque personne l'idée qu'il faudrait conserver totalement tel qu'il est le territoire, même au nom du Paysage, lorsque ce dernier est jugé de qualité, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés.

<sup>4</sup> Par exemple : une forte différence d'échelle entre un espace agricole et une éolienne peut générer un effet plastique de contraste, pouvant être décrit d'une manière impartiale, mais qui peut être perçue comme négatif par les uns (qui vont dire que l'éolienne écrase), et positif par les autres (qui vont dire que l'éolienne élève)... Il ne nous appartient pas de choisir entre les sentiments qui dépendent des interprétations individuelles, mais d'évaluer la sensibilité de l'espace aux effets produits aussi bien en termes de vulnérabilités qu'en termes de potentialités paysagères.

Le paysage n'est pas le produit direct de toutes les activités humaines passées ou présentes. Néanmoins, dans nos régions, un paysage est souvent étroitement associé à des activités humaines qui ont su révéler les qualités et l'esprit des Lieux sur tel ou tel territoire, telle ou telle géographie. Le paysage est changeant, mais bien plus dans les regards et les esprits que dans la réalité du territoire vivant qui le porte.

La gestion du territoire « en perspective de paysage » vise à identifier les facteurs principaux d'un paysage, c'est à dire les structures et les éléments du territoire qui donnent sens et motivent la perception du territoire en tant que Paysage, c'est à dire tel que la société aimerait qu'il se présente ou se représente.

L'activité humaine, même inédite, peut s'insérer, s'apposer sans s'imposer et devenir un facteur de mise en valeur de ces facteurs principaux, ou tout au moins, être adapté au territoire et compatible avec les principales pratiques. C'est en ce sens que l'éolien, peut, sous certaines conditions, donner lieu à un paysage avec éoliennes... ou l'élément éolienne, peut devenir un motif de paysage.

Pour conclure, le texte qui suit, extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact, résume la complexité de l'étude d'un objet en constante et multiple évolution : **Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement.**

Cette opposition inhérente au paysage est bien réelle. Le sentiment paysager renvoie plus exactement, (mais pas toujours très implicitement), à la notion de protection des **conditions du Paysage** (pas obligatoirement des formes en soi du Paysage). Protéger le paysage ne veut évidemment pas dire figer les formes. Protéger les formes sans leur signification est un dysfonctionnement, fréquent à notre époque, mais ne l'était pas forcément Hier, ni le sera forcément Demain. Dans le même temps, c'est surtout le TERRITOIRE qui est le produit de l'activité humaine. Certaines activités humaines, de par leurs qualités, ont donné lieu, dans un premier temps à la motivation paysagère, puis à la reconnaissance de tel ou tel territoire ou forme sur le territoire, **en tant que** « motif de paysage ». Cette reconnaissance enfin, a influencé certains choix de mises en formes et de pratiques du territoire.

## 2.1.4 Perception du Paysage et stimulations visuelles.

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi des couleurs et des formes. La vision est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite

à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre.

Il ne faut pas confondre perception du Paysage et stimulations visuelles.

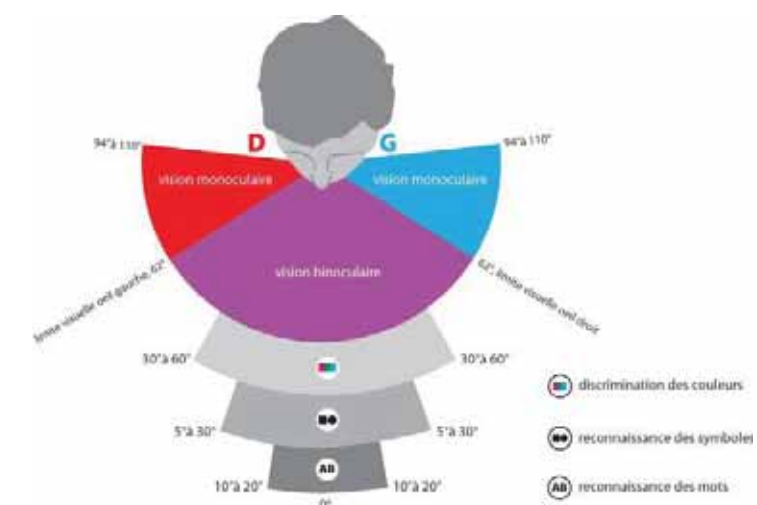
La Perception est, selon l'Encyclopédie Larousse, un événement cognitif dans lequel un stimulus ou un objet, présent dans l'environnement d'un individu, lui est représenté dans son activité psychologique interne, en principe de façon consciente. ( ) La perception est une fonction essentiellement cognitive. Elle consiste à interpréter l'environnement sur la base des informations issues des sens. ( )

Percevoir c'est lire avec tous les sens (dont la vision en premier lieu, bien entendu), mais voir, n'est pas lire. Lire, c'est surtout interpréter.

La vision humaine permet la réception des rayonnements lumineux, et ainsi, la sensation des couleurs et des formes. La vision permet l'interprétation des rayonnements lumineux en termes de formes et de couleurs, puis la culture, (les savoirs, les modes de pensées, etc.) conduit à l'interprétation de l'apport de la vision et des autres sens, permettant ainsi la perception-interprétation de certains éléments du territoire en tant que motifs de paysage ou certains territoires en tant que Paysage.

En d'autres termes : Le paysage ne se limite ni au territoire, ni à sa physionomie, mais se rapporte au territoire tel qu'il est perçu (ou perceptible) par tout un chacun. La perception est, de fait, au cœur de la notion de Paysage.

Le terme de perception introduit la question de l'interprétation par l'entremise, non seulement du regard (le visuel n'est ici qu'un média, pas une fin en soi), mais encore d'un certain nombre d'autres médias (l'expérience physique, le savoir, la mémoire, l'imagination, etc.). La question de l'interprétation rejoint celle du sens (signification) : la sémantique et la sémiologie prennent donc une place importante car elles touchent à la finalité propre du paysage qui est celle de l'« émotion » ou du « sentiment paysager ».



Source : Ciné3D



## 2.2 Choix des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études seront tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- **Aire d'étude éloignée (AEE) : 8 à 18 km.**

L'aire éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude.

Ce périmètre englobe la ville de La Souterraine, ainsi que les bourgs du Dorat, Châteauponsac et Saint-Benoît-du-Sault. Il prend notamment en compte le site inscrit de la vallée de la Gartempe au sud. Au-delà de 18 km, des vues sur des éléments de grande hauteur seraient possibles depuis des points hauts tels que les massifs des Monts de Blond (à plus de 100 m) et des Monts d'Ambazac (à plus de 200 m). Seuls ces derniers ont été pris en compte dans l'étude, étant donné la distance des Monts de Blond et leur caractère très fermé.

- **Aire d'étude intermédiaire (AEIn) : 4 à 8 km.**

L'aire d'étude intermédiaire doit permettre une réflexion cohérente sur le projet paysager du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et les perceptions visuelles du projet éolien.

Ce périmètre s'étend jusqu'à l'axe routier principal, l'A20. Il englobe également deux bourgs importants, Arnac-la-Poste et Saint-Sulpice-les-Feuilles.

- **Aire d'étude rapprochée (AER) : jusqu'à 4 km.**

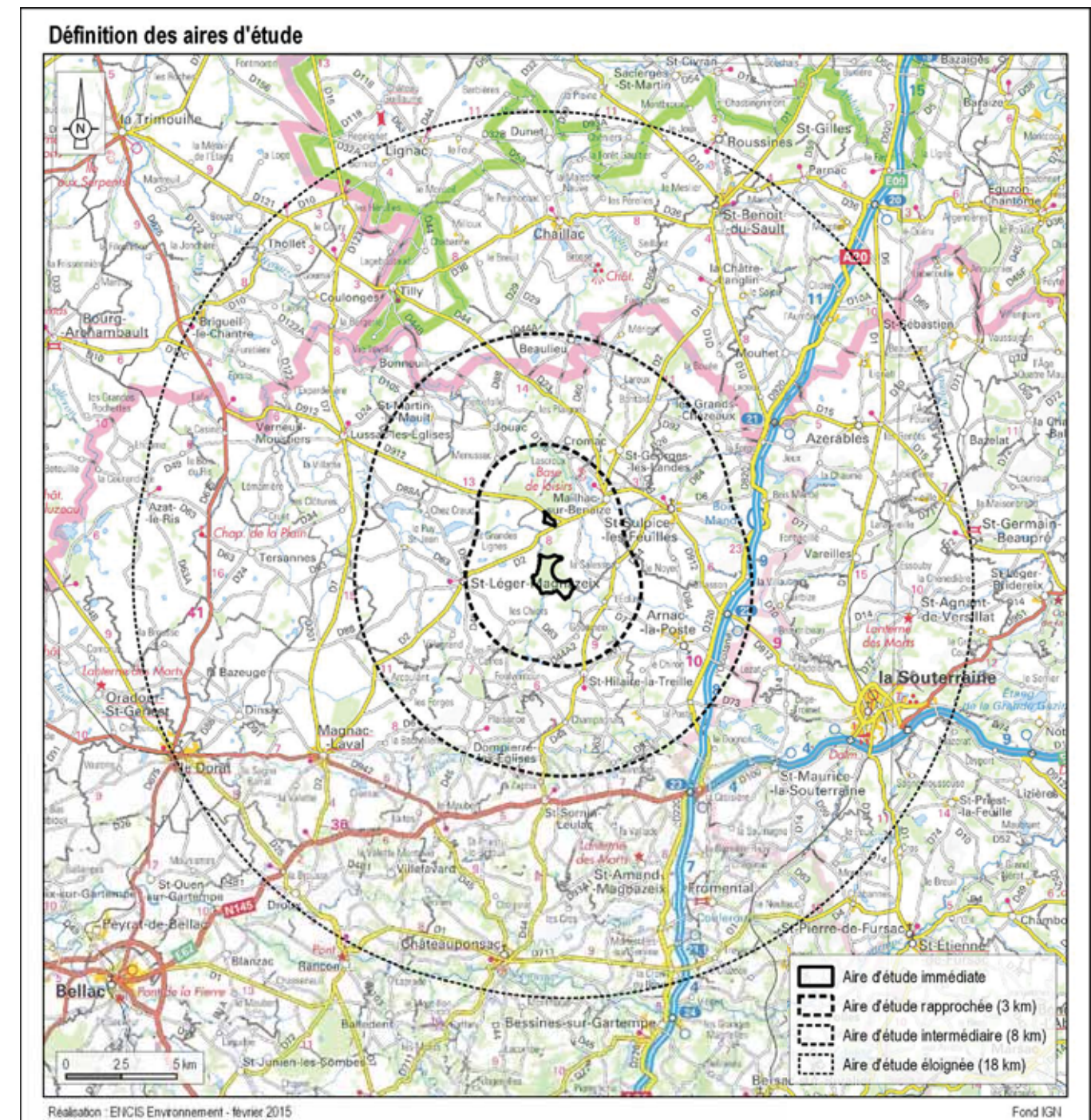
L'aire d'étude rapprochée permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité. A cette échelle, un état des lieux des perceptions visuelles et des représentations sociales du paysage est présenté.

Ce périmètre permet de prendre en compte les bourgs de Mailhac-sur-Benaize et Cromac. Il s'étend au nord jusqu'au site emblématique de la vallée de la Benaize et jusqu'à l'étang de Mondon.

- **Aire d'étude immédiate (AEIm) : site d'implantation potentielle.**

L'aire immédiate correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc).

Ces deux dernières aires d'étude permettent d'argumenter la pertinence du projet au regard des structures les plus pérennes et les plus significatives à l'échelle des lieux. Ce sont les aires de la confrontation directe entre les éoliennes et les lieux en tant qu'espaces appropriés le plus directement par les populations.



Carte 2 : Les aires d'étude

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- aire d'étude éloignée : AEE
- aire d'étude intermédiaire : AEIn
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude immédiate : AEIm

## 2.3 Méthodologie détaillée

### 2.3.1 Analyse de l'état initial

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate.

#### 2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, à cette échelle, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, voirie, occupation de sol) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps.

Cette analyse sera associée à l'étude des représentations sociales, qui permettent de mieux comprendre le paysage vécu et le regard que porte la population sur son territoire.

#### 2.3.1.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire éloignée

A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire éloignée (écrans, cadrages, perspectives).

Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, co-visibilité potentielle, etc) vis-à-vis du futur projet.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation (cf. 2.1.6).

#### 2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire intermédiaire

Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de l'aire d'étude immédiate seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

Les parcs éoliens existants et les projets connus seront également décrits (cf. 2.1.6).

#### 2.3.1.4 Le paysage «quotidien» : l'aire rapprochée

L'aire rapprochée est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien. Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leur relation avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en terme de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

A cette échelle, les perceptions sociales seront analysées grâce à une enquête exploratoire par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes représentatives du territoire (ex. : un élu, un employé de l'office du tourisme, un commerçant, un propriétaire de terrain, un exploitant agricole et/ou des personnes aléatoires). Les résultats obtenus viendront nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier.

L'étude des perceptions visuelle et sociale depuis les lieux de vie alentours, les sites touristiques ou de fréquentation de loisirs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

#### 2.3.1.5 Le site d'implantation potentielle : l'aire immédiate

L'analyse de l'aire d'étude immédiate permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

#### 2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers DE),
- des visites des aires d'études et des alentours,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- une enquête par questionnaire semi-ouvert auprès d'un panel de quelques personnes,
- la réalisation de cartographies, blocs-diagrammes, coupes topographiques et autres illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, PPA/P/AVAP, patrimoine de l'INESC, espaces emblématiques, etc),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,

- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements),

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

### 2.3.1.7 Détail de la méthodologie de l'étude exploratoire des perceptions sociales

Le « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » mentionne que « l'étude des perceptions visuelles est indissociable de celle des perceptions sociales ». Il est précisé que « leur compréhension facilite les démarches de concertation ». L'analyse des perceptions sociales s'attache aux lieux de vie, aux activités professionnelles et touristiques, aux représentations du territoire.

L'étude des perceptions sociales mise en place dans ce dossier permet de répondre à ces attentes. Notamment, une enquête exploratoire a été réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de six personnes du territoire, menée par un paysagiste d'ENCIS Environnement (cf. questionnaire en annexe). Les résultats obtenus sont venus nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier, sans constituer une enquête spécifique.

L'objectif était de comprendre les perceptions et la relation des usagers au paysage, dans son état initial.

Il est en effet primordial de s'interroger, en amont, sur l'importance des perceptions si l'on souhaite établir par la suite un dialogue sur le paysage avec les habitants, intégrer leurs opinions, besoins et attentes vis-à-vis de leur territoire dans les propositions de projets éoliens.

Spécifiquement, il s'est agit de comprendre :

- si le paysage possède une identité forte, cohérente, et dans quelle mesure il est connu et valorisé
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie
- quel est l'attachement des habitants à ce paysage et quelle relation ils entretiennent avec lui.

La méthode utilisée est celle des entretiens individuels semi-directifs, en face-à-face, de personnes résidant ou travaillant dans l'aire rapprochée. Elle a été élaborée avec le concours d'Aurore Marcellaud, Sémioticienne.

Ces entretiens ont permis de recueillir des perceptions personnelles et de comprendre la relation intime entre habitant et paysage. Les questions ouvertes ont été privilégiées car le discours, la sémantique et la terminologie des individus sont essentiels à l'émergence des ressentis et des perceptions. Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

Le questionnaire s'est limité à une quinzaine de minutes. Chaque entretien a été pris en note.

Plusieurs personnes des aires rapprochée et intermédiaire ont été interrogées :

- trois retraités, dont un ancien agriculteur,
- un élu,
- un actif (papetier),
- un jeune couple de webdesigners.

La participation à une permanence publique organisée sur la commune de Mailhac-sur-Benaize a également permis de rencontrer des riverains et a permis de participer à l'argumentaire sensible du paysagiste.

### 2.3.1.8 Définition des sensibilités et des enjeux paysagers

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les valeurs et sensibilités paysagères ainsi que les enjeux paysagers qui en découlent, sont qualifiés selon les différentes méthodes référencées dans les tableaux des deux pages suivantes. Chaque critère donne lieu à une évaluation sur 5 niveaux tels que : Fort, Modéré, Faible, Négligeable, Nul.

Notons que ces grilles d'analyse ont pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage mathématique qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

**Définition des enjeux** : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

**Définition des sensibilités** : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010

Les critères retenus dépendent des sujets étudiés (monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc), de leur exposition visuelle au projet éolien, c'est à dire de la visibilité de ce dernier depuis les sujets étudiés. Les critères dépendent aussi et surtout des représentations qui sont faites des sujets considérés ainsi que de leur visibilité paysagère sur le terrain.

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu paysager lié à l'exposition visuelle est aussi déterminé par leur importance en terme de nombre d'habitants, relativement à l'aire étudiée. La quantité de lieux de vie augmente en se rapprochant de la zone d'implantation potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AEIn, les bourgs et gros hameaux dans l'AER et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu paysager est déterminé en considérant aussi leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AEIn, majorité des axes circulables dans l'AER

### 2.3.1.9 Cadre de l'évaluation de la valeur paysagère des aires Rapprochée et Immédiate.

L'évaluation de la valeur paysagère des Aires Rapprochée et Immédiate a fait l'objet d'une démarche plus spécifique aux espaces pouvant se trouver à proximité immédiate du site de projet éolien. Les critères sont sensiblement les mêmes que pour les autres aires, mais complétés de critères plus détaillés.

#### □ Valeurs institutionnelles.

L'évaluation de la valeur paysagère spécifique aux espaces des Aires Rapprochée et Immédiate s'appuie aussi, en premier lieu sur la présence, sur les territoires étudiés, de valeurs reconnues institutionnellement : sites ou monuments classés, inscrits ou dont la valeur emblématique est reconnue très officiellement.

#### □ Représentations (dans la sphère publique).

Cette évaluation s'appuie en second lieu sur les représentations de ces espaces dans la sphère publique : plus précisément sur les éléments représentés, de manière plus ou moins récurrente, en tant que motifs de paysage. Les motifs représentés dans les médias (cartes postales, sites internet, documents touristiques, etc.) sont recensés et la fréquence de leur mention est notée. Par ailleurs, sont pris en compte les principaux éléments que la reconnaissance de terrain a permis de recenser, présentant des capacités à être représentatifs des espaces considérés et à être perçus en tant que motifs du paysage.

#### □ Lisibilité des structures paysagères

Dans un troisième temps, le degré de lisibilité (et non pas de visibilité seule) des structures paysagères est évalué. Le degré de lisibilité suppose un niveau d'identification et de compréhension des structures dans leur contexte et leurs interactions.

L'évaluation de la lisibilité porte sur les quatre types suivants :

- 1) Les grandes structures naturelles,
- 2) Les principales structures anthropiques,
- Les principales structures mixtes (naturelles et anthropiques).
- 4) Les principaux motifs signifiants et / ou emblématiques.

### 2.3.1.10 Critères d'évaluation de la valeur paysagère des aires Rapprochée et Immédiate.

Les valeurs paysagères des aires Rapprochée et Immédiate sont analysées au regard de la capacité à la motivation paysagère des dimensions naturelle, culturelle et sensible (émotionnelle).

#### □ La dimension naturelle

La dimension naturelle est abordée par la morpho-géographie et le sens que lui donne sa genèse en premier lieu, les qualités environnementales naturelles en second lieu. L'identité paysagère se fonde tout d'abord sur une charpente géographique lisible. S'il peut y avoir des géographies sans paysage reconnu, à l'inverse, il ne peut y avoir paysage sans une géographie révélée.

Deux sous critères :

- Dans un premier temps, c'est la typicité des éléments naturels, et de leurs caractères par rapport à l'image du site qui est observée.
- C'est ensuite le niveau de lisibilité, de perception et d'expression de cette nature qui est évalué.

### □ **La dimension culturelle**

La dimension culturelle est abordée sous l'angle des données anthropiques de l'histoire des sites et des lieux : Les structures inscrites par l'Homme jusqu'à nos jours (en termes de sens comme de formes) en continuité avec les structures naturelles en premier lieu, les qualités patrimoniales en second lieu. Il s'agit d'observer les éléments anthropiques qui prennent place sur les micro géographies (le bâti, le parcellaire, les voies, l'agriculture, la forêt, etc.) et d'évaluer leur lisibilité et leur capacité à relayer le sens premier porté par la géographie.

Deux sous critères pour la dimension culturelle :

- L'un se penche sur la valeur liée au patrimoine reconnu présent.
- L'autre étudie la valeur de l'occupation du sol plus ordinaire (répartition et qualité du bâti récent, diversité de l'occupation, végétation, rapport à l'identité de l'espace considéré, qualité de vie proposé, etc.).

### □ **La dimension sensible**

La dimension sensible, enfin, porte sur les capacités émotionnelles résultantes des deux premières dimensions observées d'une part en termes de capacité à la motivation paysagère, et d'autre part en termes de qualité et pertinence de la perception des populations, traduite par les représentations sociales et leur médiatisation (livres, cartes postales, brochures touristiques etc.).

Il s'agit ici, d'évaluer la dimension paysagère, sa capacité à être perçue dans une dimension artistique, scientifique, pittoresque, historique, légendaire, extraordinaire ou poétique etc.

Deux sous critères pour la dimension émotionnelle :

- L'un se penche sur la dimension paysagère aujourd'hui reconnue, efficiente et concourant à l'identité paysagère de l'espace considéré.
- L'autre étudie la capacité à faire paysage dans le futur :
  - au regard de ses propres capacités paysagères,
  - au regard des dynamiques d'évolution du territoire (mitage ou justesse des implantations bâties ou autres, qualité ou médiocrité des éléments présents, etc.)
  - au regard des dynamiques d'évolution du regard public et des sensibilités des populations.

## 2.3.1.11 Tableau d'évaluation des sensibilités et des enjeux

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES ENJEUX (source : ENCIS Environnement)						
DEGRE DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ZPPAUP/AVAP)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, secteurs sauvegardés, parcs nationaux)	
FREQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable et accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée	
QUALITE ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle	
RARETE/ORIGINALITE	Elément très banal au niveau national, régional et dans l'aire d'étude éloignée	Elément ordinaire au niveau national et dans la région et dans l'aire d'étude éloignée	Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Elément original ou typique de la région	Elément rare dans la région et/ou particulièrement typique	
DEGRE D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Elément reconnu régionalement et important du point de vue social	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique	
<b>CRITERE</b>	<b>VALEUR</b>	<b>NULLE</b>	<b>NEGLIGEABLE</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>MODEREE</b>	<b>FORTE</b>
CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES SENSIBILITES (source: ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu négligeable	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITE D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m) DEPUIS L'ELEMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation potentielle est visible, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre	
COVISIBILITE DE L'ELEMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Covisibilités généralisées sur le territoire	
DISTANCE DE L'ELEMENT AVEC L'AEIm	Très éloigné (ex : supérieure à 30 km)	Eloigné Ex : entre 15 et 30 km	Relativement éloigné Ex : entre 10 et 15 km	Distance intermédiaire Ex : entre 2 et 10 km	Distance rapprochée Ex : entre 0 et 2 km	
<b>CRITERE</b>	<b>VALEUR</b>	<b>NULLE</b>	<b>NEGLIGEABLE</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>MODEREE</b>	<b>FORTE</b>

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités

2.3.1.12 Tableau d'évaluation de la valeur paysagère des aires Rapprochée et Immédiate.

**Évaluation des valeurs paysagères.**

(Source : © Atelier de Paysage Clade Chazelle)

	Forte	5	Modérée	4	Faible	3	Négligeable	2	Nulle	1
<b>Valeurs Institutionnelles au titre du Patrimoine :</b>										
Monuments ou sites Classés	Renommée nationale, voire internationale		Renommée régionale		Renommée départementale		Renommée locale		Aucun monument ou site Classé	
Monuments ou sites Inscrits	Renommée nationale, voire internationale		Renommée régionale		Renommée départementale		Renommée locale		Aucun monument ou site Inscrit	
Autres monuments, sites emblématiques et/ou touristiques	Renommée nationale ou internationale		Renommée régionale		Renommée départementale		Renommée locale		Aucun monument ou site emblématique	
<b>Valeurs Institutionnelles :</b>	<b>0</b>	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
<b>Représentations des motifs principaux du paysage :</b>										
Présence sur le terrain de l'aire considérée, de motifs de charpente paysagère et/ou de motifs emblématiques représentatifs des paysages à l'échelle régionale ou départementale	Très forte présence de motifs de charpente paysagère et/ou motifs emblématiques		Forte présence de motifs de charpente paysagère et/ou motifs emblématiques		Présence moyenne de motifs de charpente paysagère et/ou motifs emblématiques		Faible présence de motifs de charpente paysagère et/ou motifs emblématiques		Très faible présence de motifs de charpente paysagère et/ou motifs emblématiques	
Représentations des motifs énoncés ci-dessus dans les médias touristiques	Présence récurrente dans les médias touristiques Nationaux ou Internationaux		Présence récurrente dans les médias touristiques régionaux		Présence récurrente dans les médias touristiques départementaux		Présence simple dans les médias touristiques locaux		Aucune représentation	
Fréquence et position des motifs énoncés ci-dessus dans les représentations	Très souvent ou quasi systématiquement en premier plan		Souvent en premier plan		Assez souvent au premier plan ou très souvent au second plan		Peu ou occasionnelle au second plan		Très peu ou presque jamais	
<b>Représentations :</b>	<b>0</b>	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
<b>Lisibilité des Structures Paysagères sur le terrain :</b>										
Lisibilité des grandes structures naturelles : Niveau de compréhension et d'identification du type de structure de relief ou de milieu naturel, Identification.	Lisibilité, (compréhension, identification) sans aucune difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) assez facile		Lisibilité, (compréhension, identification) possible mais avec difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) très difficile		Lisibilité, (compréhension, identification) quasi impossible	
Lisibilité des principales structures anthropiques : Identification et compréhension des structures anthropiques et de leur accord avec les structures naturelles qui les portent ou qu'elles accompagnent.	Lisibilité, (compréhension, identification) sans aucune difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) assez facile		Lisibilité, (compréhension, identification) possible mais avec difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) très difficile		Lisibilité, (compréhension, identification) quasi impossible	
Lisibilité des structures mixtes : Identification et compréhension des structures mixtes et de leur accord avec les grandes structures naturelles qui les portent ou qu'elles accompagnent.	Lisibilité, (compréhension, identification) sans aucune difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) assez facile		Lisibilité, (compréhension, identification) possible mais avec difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) très difficile		Lisibilité, (compréhension, identification) quasi impossible	
Lisibilité des motifs signifiants ou emblématiques à l'échelle du détail : Identification et compréhension des motifs et de leur accord avec les grandes structures naturelles ou les principales structures anthropiques qui les portent ou qu'ils accompagnent.	Lisibilité, (compréhension, identification) sans aucune difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) assez facile		Lisibilité, (compréhension, identification) possible mais avec difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) très difficile		Lisibilité, (compréhension, identification) quasi impossible	
<b>Lisibilité des Structures Paysagères sur le terrain :</b>	<b>0</b>	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
<b>Évaluation des valeurs paysagères :</b>	<b>0,00</b>		Forte	0,00	Modérée	0,00	Faible	0,00	Négligeable	0,00
									Nulle	0,00

Tableau 2 : Critères d'évaluation des valeurs paysagère pour les aires Rapprochée et Immédiate.

### 2.3.2 Raison du choix de la variante de projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire intermédiaire, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales).

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se découpe en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projet** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

□ - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

□ - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages, croquis localisés et commentés) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

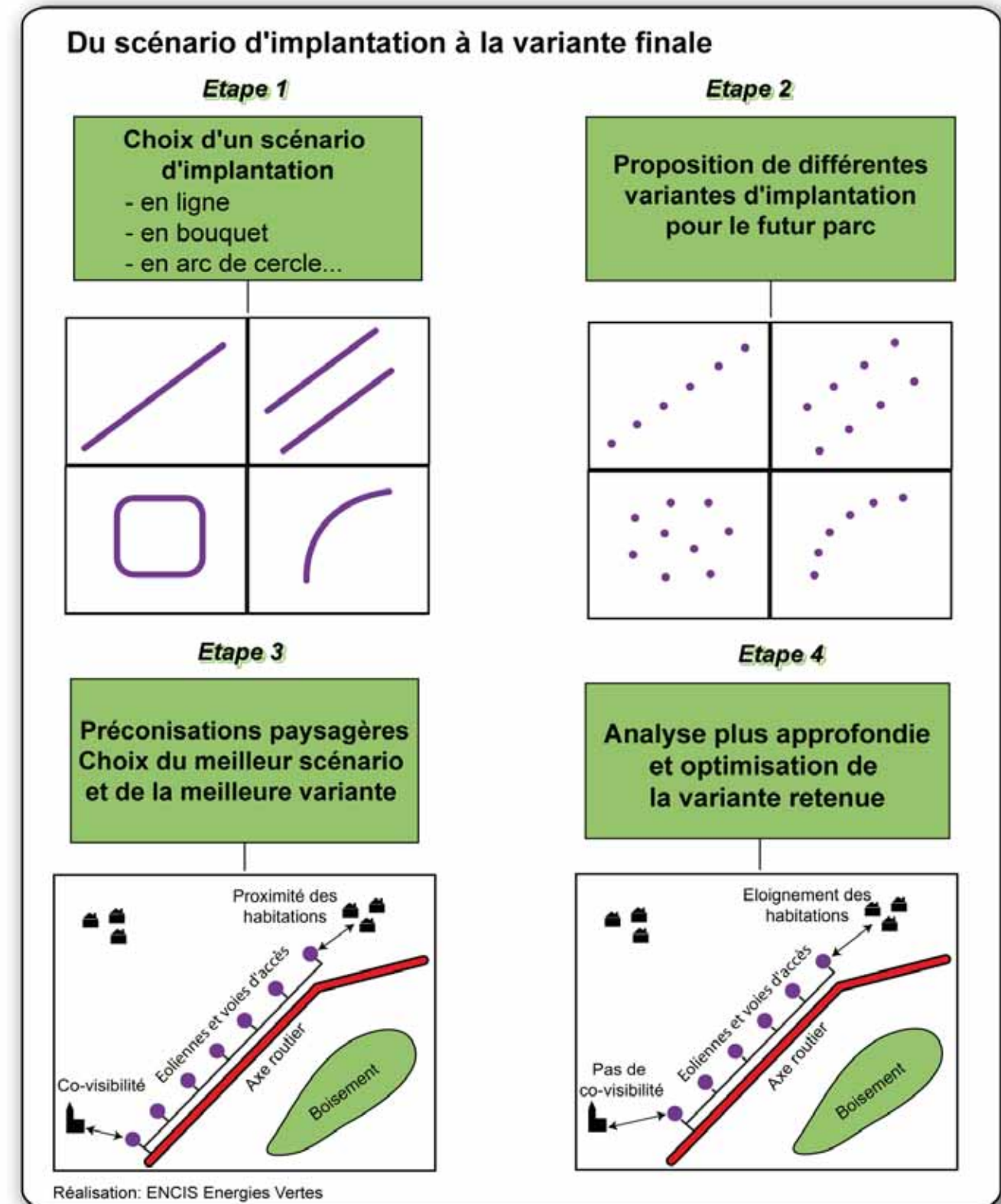


Figure 1 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation



### 2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

#### 2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien/paysage. Dans un premier temps nous décrirons l'exposition visuelle de l'objet éolienne selon :

- la distance, la position et l'angle de vue de l'observateur.
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- La position des éoliennes et leur organisation spatiale.
- Les caractéristiques formelles des éoliennes : dimension, couleur, etc.

Dans un second temps, nous décrirons les problématiques relatives à la construction d'un projet éolien cohérent avec la dimension paysagère. Seront traités :

- La concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les continuités : la lisibilité du projet.
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de co-visibilité et/ou inter-visibilité.

Dans un troisième temps nous aborderons les perceptions sociales des éoliennes dans le paysage en décrivant :

- Les observateurs,
- les enquêtes quantitatives nationales sur la représentation de l'éolien,
- les représentations sociales associées aux paysages éoliens,
- les facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens.

Enfin, nous aborderons la question des effets perçus ou perceptibles, de leur nature et de leur appréciation afin d'évaluer le degré d'impact du projet sur la dimension paysagère.

#### 2.3.3.2 Les enjeux paysagers : définition.

**Le lieu est une ressource non renouvelable, tandis que l'image du lieu est une ressource parfaitement renouvelable.**

Les enjeux d'un territoire, au regard du paysage, ne sont pas de préserver ni de figer une image (propre

à une époque, à un espace). Ce n'est pas parce que son image change qu'un paysage est en danger.

Les enjeux paysagers portent d'une part, sur la préservation des capacités du territoire à recevoir les projets présents et futurs sans y perdre le sens fondateur de son identité et d'autre part sur la compatibilité sémantique et formelle des projections nouvelles avec les capacités mêmes du territoire. L'analyse des sensibilités paysagères confrontées aux dynamiques d'évolution (parfois de mutations profondes) du territoire mettra en relief les facteurs de création de nouvelles qualités ou d'augmentation de qualités paysagères aussi bien que les facteurs de diminution ou de perte de qualité des paysages.

La valeur paysagère initiale, c'est à dire la perception et la compréhension des structures et motifs signifiants du paysage, la lisibilité paysagère bien au delà de la simple visibilité de l'aspect superficiel du territoire, permet d'approcher la sensibilité en profondeur, en deçà du niveau de l'image (à travers laquelle le paysage tend à la stéréotypie) et dans ses deux dimensions complémentaires que sont, d'une part la vulnérabilité paysagère et d'autre part la potentialité paysagère.

Les paysages aujourd'hui reconnus sont vulnérables si leurs structures et leurs éléments les plus signifiants ne sont pas respectés, s'ils sont négligés, sacrifiés ou encore si leur image est menacée de stéréotypie et ne se renouvelle pas. Les paysages de demain sont vulnérables si les conditions de leur réalisation, c'est à dire le sens profond de leurs structures et de leurs éléments signifiants, ne sont pas reconnues ni maîtrisées. Pour évaluer la sensibilité à la présence éolienne d'un paysage il est donc nécessaire, d'une part de considérer la vulnérabilité de ses structures et éléments signifiants face au projet, et d'autre part d'évaluer les capacités des nouveaux ou futurs éléments de projet (éoliennes) à faire paysage pour Demain sur les structures paysagères en place.

#### 2.3.3.3 Rappel des différentes notions d'effet et d'impact sur la dimension paysagère.

L'effet décrit la conséquence objective du projet sur son environnement. Au regard de la dimension paysagère, il s'agit d'une présentation impartiale des modifications de la composition et de l'organisation des espaces du territoire et des perceptions qu'un observateur pourrait en avoir.

L'impact est la transposition de ces conséquences sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : positif/négatif, nul, négligeable, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la nature de cet effet : jeux de présences et jeux d'échelles, jeux de signes et d'images.
- la durée (temporaire/permanent, réversible/irréversible),
- la prégnance de cet effet : visibilité, co-visibilité, perceptions : lisibilité et interprétations
- la cohérence de cet effet avec l'état actuel : concordance ou discordance avec les structures paysagères et patrimoniales en place (qualités, richesses) et leurs perceptions.
- la nature de l'environnement affecté par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine actuel (rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation, représentations et sensibilité des points de vue inventoriés).

#### 2.3.3.4 Les effets perceptibles depuis l'aire éloignée.

L'analyse des effets perceptibles à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de co-visibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (site emblématique, touristique, etc.),
- les autres parcs éoliens, existants ou les projets connus.

#### 2.3.3.5 Les effets perceptibles depuis l'aire intermédiaire.

L'analyse des effets perceptibles à cette échelle permet d'analyser :

- la concordance entre le projet éolien et les structures paysagères majeures et identifiantes.
- leur lisibilité et leur interprétation à cette échelle.

Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés. Par ailleurs, seront étudiées les visibilités et les co-visibilités depuis (et avec) les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants, etc.

#### 2.3.3.6 Les effets perceptibles depuis l'aire rapprochée.

Dans l'aire rapprochée nous analyserons principalement les effets perceptibles depuis le paysage quotidien □ □ue sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi □ue le réseau viaire.

#### 2.3.3.7 Les effets perceptibles depuis l'aire immédiate.

L'aire immédiate comprend les espaces d'implantations des éoliennes, les voies d'accès, le poste de livraisons, etc. L'analyse des effets perceptibles à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (structures paysagères naturelles, organisation agraire, bûti, haies, arbres isolés, murets, voirie, etc.).

#### 2.3.3.8 Évaluation de la sensibilité paysagère aux effets liés à la présence éolienne spécifique aux aires rapprochée et immédiate.

Le cadre de l'évaluation des sensibilités paysagères, spécifique aux aires rapprochée et immédiate, face à la présence éolienne reprend le cadre de l'évaluation de la valeur paysagère initiale et le complète. Aux dimensions naturelle, culturelle et sensible (émotionnelle) évaluées, s'ajoute l'évaluation des principaux effets<sup>1</sup> paysagers, articulés autour de quatre thèmes distincts :

1 Les termes « effet » et « impact » (paysagers) n'ont pas la même signification. L'effet décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement (paysager). L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. » Guide éolien 2010 page 36

- Les jeux plastiques et leurs effets sur le paysage.
- Les jeux d'échelles et leurs effets sur le paysage.
- Les jeux de signes, de sens et leurs effets sur le paysage.
- Les jeux d'images et leurs effets sur le paysage.

#### □ Les jeux plastiques et leurs effets sur le paysage.

Les conséquences objectives en termes de jeux plastiques se traduisent en termes de qualité de scénographie paysagère.

Avec l'analyse plastique<sup>2</sup>, il s'agit d'examiner le jeu des acteurs □ □ue sont les différents éléments ou motifs en présence. La théâtralité du nouveau paysage potentiel est évaluée au regard de sa capacité soit à magnifier, à révéler, à ne pas compromettre, à pervertir ou à détruire le paysage initial, non dans ses formes superficielles, mais dans ses caractères profonds.

La qualité scénographique est évaluée selon cinq niveaux de très forte à très faible.

#### □ Les jeux d'échelles et leurs effets sur le paysage.

Les conséquences objectives en termes de jeux d'échelles se traduisent par des contrastes de dimensions entre les éoliennes et les structures du paysage □ui sont susceptibles de les porter. Dans ce cadre là, quatre niveaux de vélum<sup>3</sup> □ou d'horizon altimétriques sont à apprécier.

Certains peuvent être superposés :

- Le vélum général du paysage environnant.
- Le vélum du relief nu : la structure morpho géographique du lieu d'implantation.
- Le vélum des activités humaines et de la végétation.
- Le vélum du parc éolien.

En plus des horizons □ altimétriques □, les jeux d'échelles sont également appréciés au regard des horizons □ planimétriques □. En effet, les rapports d'échelles sont à apprécier dans les □ dimensions et pas uniquement sur les rapports de hauteurs.

Les différences entre ces horizons sont comparées et évaluées en termes de contrastes sur cinq niveaux de très faible à très fort.

2 **Analyse plastique** : Analyse des formes. L'analyse plastique est détachée, dans un premier temps, des interférences de l'image, afin d'échapper, d'une part au jeu des affinités ou inimitiés avec l'image éolienne ou celle du terrain ; et d'autre part afin d'aborder la question du projet hors jugement de valeur « à priori ». Les effets « plastiques » permettent d'aborder les relations de formes, de signes et d'images en dehors de tout jugement à priori.

3 **Vélum** : « Grand voile que l'on étendait au-dessus des spectateurs, dans les théâtres et amphithéâtres romains » (Larousse). Définit ici une limite, virtuelle et néanmoins sensible parce que sous tendue, en altimétrie, par des présences récurrentes (sol, végétation, maisons, bâtiments divers, pylônes, etc.).

□ **Les jeux de signes et de sens et leurs effets sur le paysage.**

Les conséquences objectives en termes de jeux de signification paysagère portent sur les relations sémiologiques et sémantiques entre les lieux □ supports □ et le projet. Elles se traduisent par des oppositions ou accords entre les signes et le sens profond des lieux et ceux de l'éolien principalement dans la relation aux météores, le vent en particulier, mais bien d'autres encore.

Les différences entre les signes et le sens des lieux et ceux du projet sont évaluées en termes d'opposition sur cinq niveaux, de très forte à nulle.

□ **Les jeux d'images et leurs effets sur le paysage.**

Assez proches des précédentes, les conséquences objectives en termes de jeux d'images paysagères peuvent nuancer les accords ou oppositions sémiologiques et sémantiques par des accords ou oppositions d'images de références ou de formes. Certaines oppositions ou convergences de signes ou de sens peuvent être nuancées par des convergences d'époque par exemple. Des éoliennes n'entrent pas forcément en opposition dans un environnement contemporain et très technologique. La multiplicité des images de références présentes, la prégnance dans le regard social ou le paysage □ in situ □ de certaines d'entre elles peuvent encore nuancer les convergences ou les oppositions.

Le contraste du projet éolien avec l'image, unitaire ou composite du paysage est évalué selon cinq niveaux.

## Sensibilités à l'éolien du paysage de l'aire considérée

### Les interrelations paysagères et leurs effets : Évaluation des Vulnérabilité / Potentialité paysagères "avec éoliennes"

(Source : © Atelier de Paysage Clade Chazelle)

		Forte	Modérée	Faible	Négligeable	Nulle
		Nulle	Négligeable	Faible	Modérée	Forte
<b>Potentialité paysagères avec éolien</b>		5	4	3	2	1
<b>Vulnérabilité paysagère avec éolien</b>		Très forte	Forte	Moyenne	Faible	Très faible
<b>Les Jeux plastiques et leurs effets sur le paysage</b>						
Qualité scénographique						
<b>Jeux plastiques</b>						
<b>Les Jeux d'Echelles et leurs effets sur le paysage</b>		5	4	3	2	1
Contraste d'échelles		Positif	Assez positif	Moyen	Assez négatif	Négatif
<b>Jeux d'échelles</b>						
<b>Les Jeux sémantiques et leurs effets sur le paysage</b>		5	4	3	2	1
Convergence sémantiques		Très forte	Assez forte	Moyenne	Faible	Très faible à nulle
<b>Jeux sémantiques</b>						
<b>Les Jeux d'Images et leurs effets sur le paysage</b>		5	4	3	2	1
Qualité des rapports d'images		Positif	Assez positif	Moyen	Assez négatif	Négatif
<b>Jeux d'images</b>						
<b>Évaluation / Moyennes :</b>						
<b>Résultats / évaluation des sensibilités à l'éolien</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Potentialité paysagères avec éoliennes</b>						
<b>Vulnérabilité paysagère avec éoliennes</b>						

Tableau 3 : Évaluation de la sensibilité paysagère aux effets liés à la présence éolienne spécifique aux aires rapprochée et immédiate.

### 2.3.3.9 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulatifs et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-1 du Code de l'Environnement.

Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.210-6 et d'une enquête publique,
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du Code de l'Environnement et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration/saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien A ajouté à l'effet du parc B, mais l'effet créé par le nouvel ensemble C.

Si le parc A s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc B, l'impact est négligeable ou faible.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et/ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plutôt modéré, ou fort.

### 2.3.3.10 Définition des notions de visibilité/co-visibilité/inter-visibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village etc.)

Co-visibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

Inter-visibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords immédiats

### 2.3.3.11 Evaluation de la visibilité du projet dans le paysage.

L'évaluation de la visibilité, c'est à dire de l'exposition visuelle du projet dans le paysage, n'est pas traitée dans la rubrique sensibilité paysagère car la vulnérabilité ou la potentialité paysagère, ne peuvent se mesurer à l'aune de la visibilité. Sauf à adopter une posture partisane et partielle, des éoliennes ne peuvent devenir motifs de paysages que si elles se voient, de même que ce n'est pas parce qu'elles ne se voient pas qu'elles n'affectent pas tel ou tel paysage. La question n'est pas tant de savoir si elles se voient,

mais surtout de savoir **comment** elles se voient. Cette question est abordée dans le chapitre sensibilité à la présence éolienne.

L'approche de la visibilité permet essentiellement de cibler les principaux enjeux paysagers : Elle se fait en préalable à travers l'étude des Zones d'Influence Visuelle (ZIV) qui approchent l'inter-visibilité à partir des reliefs, hors les obstacles tels que la végétation, le bâti, etc.

Ensuite l'inter-visibilité est affinée et nuancée en prenant en compte les obstacles de la végétation et du bâti. Enfin, les co-visibilités sont évaluées, principalement avec les monuments et sites classés ou inscrits ainsi que les sites emblématiques. La distance entre le lieu d'observation et le lieu du projet entre ici en ligne de compte comme facteur de pondération.

### 2.3.3.12 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV) : celles-ci permettent de localiser les principaux secteurs depuis lesquels les éoliennes seront visibles ou pas,
  - les coupes topographiques : elles permettent de comprendre le rôle joué par le relief dans la visibilité du projet,
  - les photomontages : ceux-ci permettent tout d'abord de simuler les principaux types de vues qu'auront les habitants du territoire concerné. Ils permettent surtout de visualiser et d'illustrer les principaux effets de la présence des éoliennes dans le paysage existant, la nouvelle composition, voire le nouveau paysage créé. Les photomontages permettent d'apprécier les jeux plastiques, les jeux d'échelles, les jeux de signes et de sens ainsi que les jeux d'images et leurs effets sur le paysage.
  - des cartes du relief, cartes hypsométriques ou blocs diagrammes élaborés à partir du modèle numériques de terrain (MNT) de l'IGN : Ces documents permettent de comprendre les rapports du projet éolien avec les structures paysagères, notamment le socle physique.

Ces outils sont utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire les effets produits par le projet de parc éolien et d'évaluer les impacts qui en découlent sur le cadre de vie, le patrimoine et la dimension paysagère.

### 2.3.3.13 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par ENCIS Environnement. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste à l'issue de l'état initial du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux. La méthodologie nécessaire à la réalisation de photomontages à l'aide du logiciel indpro comprend les étapes suivantes :

- **réalisation des clichés sur le terrain** : Les photographies sont réalisées avec un appareil photo reflex numérique Nikon D3200 équipé d'un objectif 18-105 mm. La focale équivalente correspondante est

donc de 30 mm, qui correspond à la perception de l'œil humain. Pour chaque point de vue, 6 photos minimum sont prises. Un trépied à niveau est utilisé si nécessaire. La position de la prise de vue est pointée au GPS. Les angles d'ouverture et de l'azimut sont relevés. Le cas échéant, des points de repère sont identifiés pour faciliter le calage des photomontages par la suite.

- **assemblage et retouche photo des clichés en panoramiques** : L'assemblage de 6 à 6 photos permet d'obtenir une photo panoramique, d'un format variable selon les éléments à photographier, mais généralement aux alentours de 120° de champs de vision.

- **paramétrage du projet éolien dans le logiciel Windpro** : Le logiciel Windpro est un logiciel de référence de l'industrie éolienne permettant notamment de faciliter la réalisation des photomontages. La procédure suivante est remplie : création du projet, intégration des fonds cartographiques et du fond topographique, intégration des éoliennes du projet et des projets connus (parcs accordés ou avis de l'Autorité Environnementale) dans un périmètre correspondant à l'aire d'étude éloignée. La localisation précise des éoliennes est donc renseignée.

- **intégration des prises de vue dans le logiciel Windpro** : Chaque vue panoramique est positionnée dans le module cartographique à partir des coordonnées gps. Il en est de même de chaque point de repère (éoliennes existantes, bâti, forêt, châteaueau d'eau, arbres, relief, etc.).

- **création des simulations graphiques pour le projet éolien** : La connaissance de l'azimut du projet par rapport à la prise de vue permet de situer le projet. Les repères du paysage sont également utilisés en tant que points de calage pour positionner précisément les éoliennes sur la photo initiale. Les données des stations météorologiques permettent de déterminer les vents dominants pour orienter les rotors des éoliennes de façon réaliste. Enfin, l'indication de la date, de l'heure et des conditions climatiques permet de paramétrer la couleur des éoliennes en prenant en compte les phénomènes d'ombre, les rendant ainsi, soit blanches, soit grises. Dans le cas où les éoliennes du projet ne sont pas visibles, une représentation en couleur est réalisée pour les localiser malgré tout (esquisse).

- **réalisation des vues réalistes** : Les panoramas sont recadrés autour des éoliennes pour obtenir un angle de 60° qui correspond à notre champ visuel, pour une observation fixe, sans mouvement de tête ou des yeux. Les vues réalistes permettent d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision réelle lorsque la planche du photomontage est imprimée et tenue à 30 cm de l'œil.

- **réalisation de planches de présentation des photomontages** : Ces planches comprennent, en plus des photomontages panoramiques et réalistes, une carte de localisation pour chaque photomontage (avec des cônes de vue correspondant à la vue panoramique et à la vue réaliste), des informations techniques sur le photomontage (type d'éolienne, gabarit, distance, coordonnées GPS en RGF 93 Lambert 93, date, heure, focale, angle visuel du parc, etc.), éventuellement des zooms et des croquis d'accompagnement.

#### 2.3.3.14 Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données Shuttle Radar Topography Mission (SRTM 30), un Modèle Numérique de Surface mis à disposition du public par la NASA. La résolution est d'environ 30 x 30 m. Ce modèle présente donc des incertitudes liées à la précision de +/- 20 m en planimétrie (E et N) et +/- 16 m pour les altitudes (source : NASA). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2006 à code 2. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masquage générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

#### 2.3.3.15 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine pour les aires Éloignée et Intermédiaire.

Les impacts sur le Paysage sont qualifiés selon la méthode « ENCIS Environnement », référencée dans le tableau de la page suivante. A chaque critère est attribuée une valeur. Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en terme d'habitant), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage mathématique qui donnerait lieu à des notations systématiques.

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX (cf. évaluation enjeux)	Pas d'enjeu notable	Enjeu négligeable	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITE DU PROJET DEPUIS L'ELEMENT	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation potentielle est visible, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre
CO-VISIBILITE DU PROJET AVEC L'ELEMENT	Pas de covisibilité possible	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Covisibilités généralisées sur le territoire
PREGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Parc éolien se distinguant à peine	On distingue le parc éolien, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le parc éolien
RAPPORT D'ECHELLE	Les échelles du parc et des structures/éléments s'accordent parfaitement	Le parc crée une légère dissonance mais qui ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le parc crée une dissonance perturbant la lisibilité et créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et créant un effet d'écrasement	Echelles complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Projet en accord avec textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Accord nuancé par une dissonance	Déséquilibre avec les structures, le projet introduit des éléments perturbants	Modifie clairement la lisibilité des structures	Dégrade la perception des structures
ACCORDANCE/PERCEPTION	La sémantique d'une éolienne et celle de l'élément sont identiques ou ils s'accordent par leurs formes, dimensions, identité...	L'objet éolienne marque des différences mais dans un registre commun ou équilibré	Des dissonances mais un équilibre possible	La distinction est nette et la concurrence est forte	Elément jugé et éolienne en contradiction totale avec le registre de l'élément
<b>VALEUR</b> <b>CRITERE</b>	<b>NULLE</b>	<b>NEGLIGEABLE</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>MODERE</b>	<b>FORTE</b>

Tableau 4 : Critères d'évaluation des impacts pour les aires éloignée et intermédiaire.

### 2.3.3.16 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine pour les aires Rapprochée et Immédiate.

A l'échelle des aires rapprochée et immédiate, l'évaluation des impacts fait l'objet d'une analyse et d'un tableau complémentaire basés sur l'approche spécifique du chapitre « Évaluation de la sensibilité paysagère aux effets liés à la présence éolienne spécifique aux aires rapprochée et immédiate ». (Atelier de Paysage Claude Chazelle)

L'évaluation complémentaire de l'impact du projet éolien sur le paysage des aires rapprochée et immédiate se base sur :

□ l'analyse des enjeux relatifs à la valeur paysagère initiale en soi et l'évaluation de la vulnérabilité paysagère.

□ L'analyse de la sensibilité, aux effets susceptibles d'être produits par la présence éolienne, des Sites et Monuments Historiques ainsi que l'évaluation de leur vulnérabilité face au projet éolien.

□ L'analyse des sensibilités paysagères en termes de vulnérabilité et de capacités paysagères face au projet éolien et aux effets qu'il serait en mesure d'induire sur la dimension paysagère.

L'impact est évalué en faisant la moyenne de ces trois points d'analyse d'enjeux et d'effets (tableau page suivante).

## 2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

Trois types de mesures peuvent être proposées :

- celles qui permettront d'éviter des impacts,
- celles qui peuvent réduire les impacts,
- et enfin celles compensant les impacts ne pouvant être évités.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

□ Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement et de réduction des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial, traitement des équipements et des aménagements annexes tels que les pistes, poste de livraison, plateforme, remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement, etc.).

Toutefois des mesures paysagères supplémentaires pourront être proposées, pas forcément à fin de « compensation », mais plutôt à fin d'accompagnement, en perspective de valorisation paysagère du territoire.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

## 2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

Une grande partie des photomontages ont ainsi été réalisés en hiver, afin de simuler l'impact maximal. Des prises de vue ont également été réalisées en été, afin d'illustrer les effets de masque et de filtre liés à la présence de la végétation.

- L'**étude des perceptions et représentations sociales** d'un territoire et du projet en question sont réalisées à partir de l'analyse sensible du paysagiste, d'une enquête exploratoire mise en place grâce à des questionnaires semi-ouverts proposés à quelques personnes du territoire, prises au hasard, ainsi que grâce à la participation à une permanence publique. Les résultats obtenus ne s'apparentent donc pas à une enquête sociologique mais permettent de présenter un regard sur la façon dont le territoire peut être perçu, et donc un regard sur le paysage, en tant que portion de territoire telle que perçue par les populations.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.



### Évaluation de l'impact sur le paysage de l'aire considérée

(Source : © Atelier de Paysage Clade Chazelle)

Potentialités paysagères	Forte	Modérée	Faible	Négligeable	Nulle
Vulnérabilités paysagères	Nulle	Négligeable	Faible	Modérée	Fort
<b>Enjeu relatif à la valeur paysagère initiale</b>	5	4	3	2	1
Vulnérabilité au regard de la valeur du paysage initial :	Très faible	Faible	Moyenne	Assez forte	Très forte
<b>Évaluation :</b>					
<b>Sensibilités Sites et M.H face au projet éolien</b>	5	4	3	2	1
Vulnérabilité des Sites et Monuments Historiques	Très faible	Faible	Moyen	Assez fort	Très fort
<b>Évaluation :</b>					
<b>Sensibilités paysagères face au projet éolien</b>	5	4	3	2	1
Vulnérabilité paysagère	Très faible	Faible	Moyen	Assez fort	Très fort
<b>Évaluation :</b>					
<b>Évaluation de l'impact paysager du projet éolien</b>	Nul	Négligeable	Faible	Modéré	Fort
Moyenne 0	0	0	0	0	0
<b>Impact paysager :</b>					

Tableau 5 : Critères d'évaluation des impacts pour les aires rapprochée et immédiate.



# 3. Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine



## 3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

### 3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

#### 3.1.1.1 Relief et hydrographie

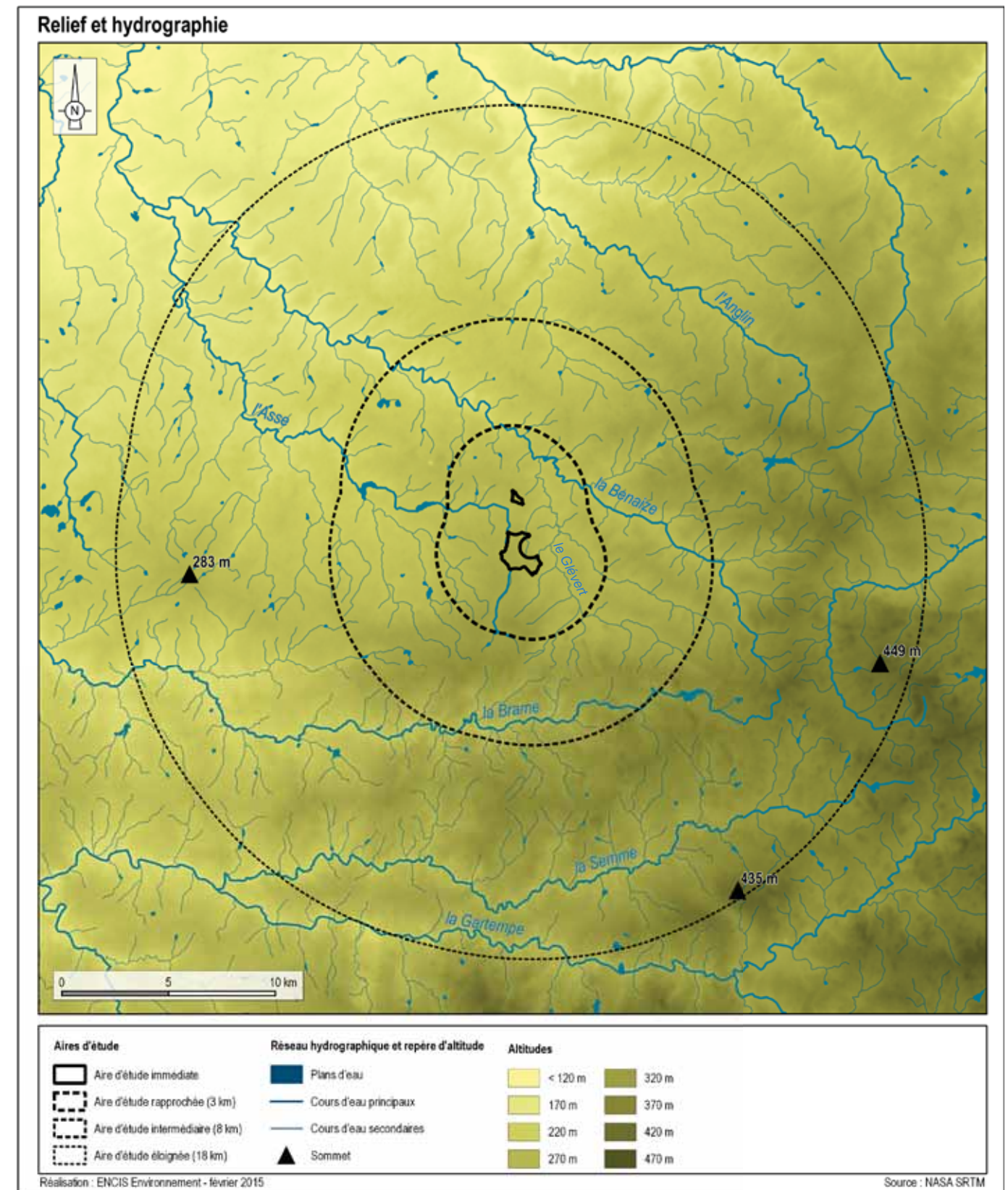
L'AEE est située sur le bas plateau de la Basse-Marche, en périphérie des hautes terres limousines. Celui-ci fait la transition avec le Berry et le Poitou au nord, au relief moins élevé. Il est délimité au sud par les Monts de Blond et les Monts d'Ambazac. L'altitude décline doucement du sud-est au nord-ouest, de 400 à 120 m environ dans l'AEE. L'altitude de l'AEIm s'échelonne entre 270 m et 400 m environ. Celle-ci est située sur un interfluve délimité par la vallée de l'Asse à l'ouest et le vallon du Glevert à l'est. Le relief est orienté nord/sud.

Le plateau légèrement vallonné est creusé par une multitude de cours d'eau, avec un chevelu assez dense de petits ruisseaux. Ces derniers sont toutefois pour la plupart temporaires. Leur tracé relativement linéaire dessine l'orientation générale du relief. Le territoire est ponctué par de nombreux étangs de taille modeste.

Cela se traduit dans le paysage par un aspect vallonné, avec des courbes douces et des lignes à dominante horizontale. Les vallées sont encaissées, surtout au sud et à l'est, là où le relief est le plus marqué, ce qui leur donne une présence forte en vue rapprochée. Les secteurs les plus élevés permettent des vues qui peuvent parfois être lointaines.



Photographie 1 : Vue depuis les abords de l'AEIm vers le sud-est



Carte 3 : Relief et hydrographie

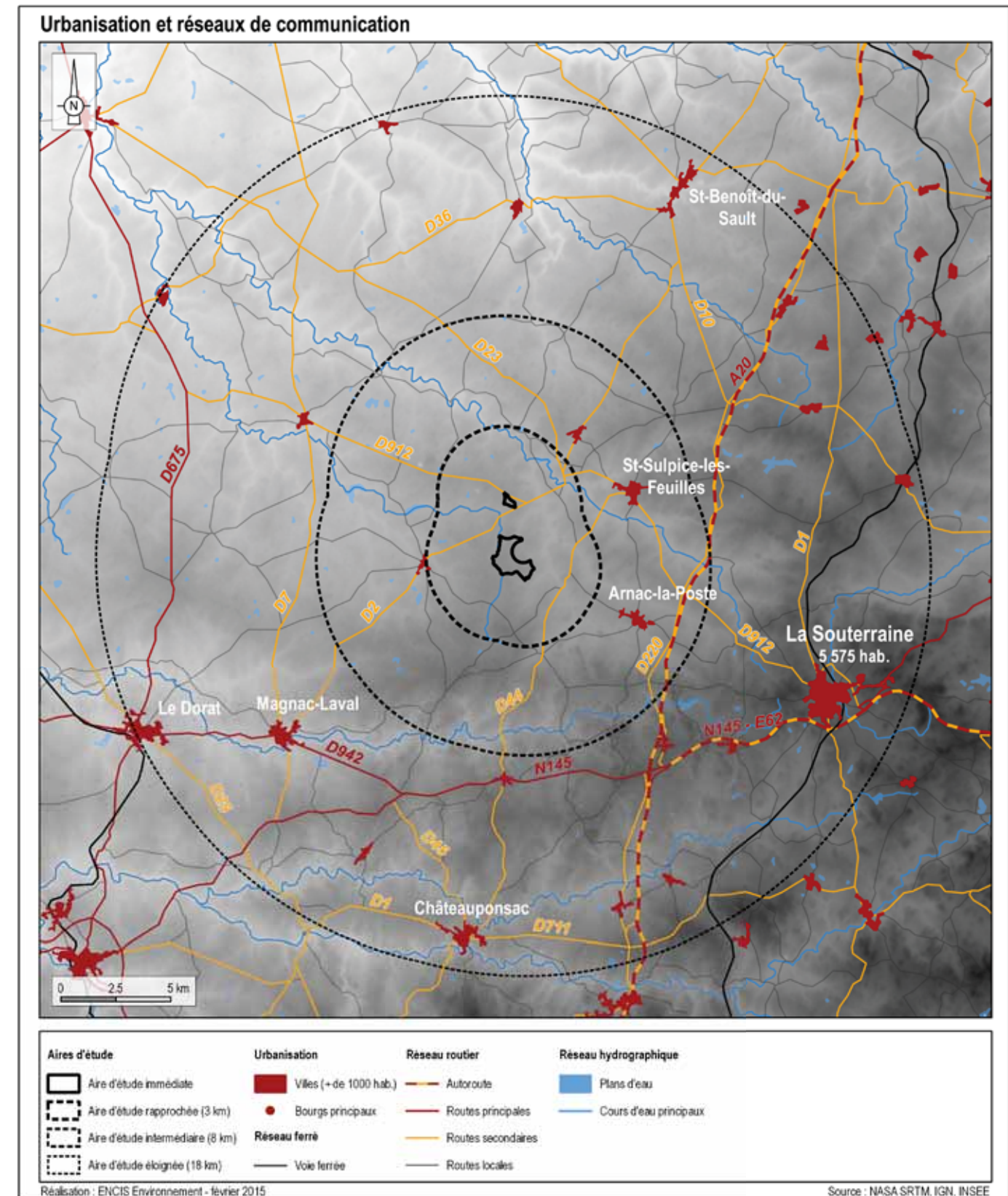
### 3.1.1.2 Habitat et réseaux de communication

L'AEE est peu densément peuplée (17 hab./km<sup>2</sup> pour la Communauté de Communes Brame-Benaize). La ville principale, La Souterraine, comporte moins de 6 000 habitants. Il s'agit de la deuxième ville la plus peuplée de Creuse. Les bourgs sont peu nombreux et de taille réduite. Les trois bourgs les plus importants après La Souterraine sont Châteauponsac, Magnac-Laval et Le Dorat (entre 1 700 et 2 100 habitants). La pression urbaine est faible. Le territoire se trouve à l'écart des pôles urbains majeurs, Limoges (100 km), Guéret (100 km) et Châteauroux (60 km).

L'AEE n'est toutefois pas enclavée car elle est traversée du nord au sud par l'A20 (axe Paris/ Toulouse). Celle-ci passe à moins de 7 km de l'AEIm. Les autres routes principales sont la N145 au sud, qui relie La Souterraine à Bellac, et la D674 à l'ouest, entre Le Dorat et Le Blanc, dans l'Indre. Ces dernières se trouvent dans l'AEE, à l'écart de l'AEIm. Les routes empruntent des points hauts et se trouvent alors en situation dominante (N145, D24, D711, D1...). Le relief peu marqué permet la présence d'un réseau viaire réparti sur l'ensemble du territoire, avec un maillage relativement dense.



Photographie 2 : Vue sur la ville de La Souterraine



Carte 4 : Habitat et réseaux de communication

### 3.1.1.3 Occupation du sol

Les prairies dominent l'occupation du sol. Celles-ci sont associées à une trame bocagère relativement bien conservée (non représentée sur la carte ci-contre), ainsi qu'à diverses cultures (fourrage, céréales...). L'activité dominante est l'élevage ovin et bovin. Les animaux dans les prés font ainsi partie du paysage.

Les boisements sont peu nombreux et très morcelés. Ils sont composés de différentes essences feuillues (chênes, hêtres...) associées à quelques résineux. Les forêts sont majoritairement privées.

Associées aux haies bocagères, les forêts participent à l'impression générale d'un paysage boisé, conséquence de l'effet de superposition des différentes structures végétales. Les structures arborées (haies, arbres isolés, bosquets) constituent des motifs caractéristiques des paysages de campagne parcourue de la Basse-Marche. Certains vieux arbres ont des silhouettes vraiment remarquables. Ces derniers sont généralement les témoins d'anciennes haies aujourd'hui disparues.

L'ensemble du territoire apparaît homogène, avec toutefois une localisation des terres arables principalement dans la moitié nord, et une présence moins importante de boisements à l'ouest.



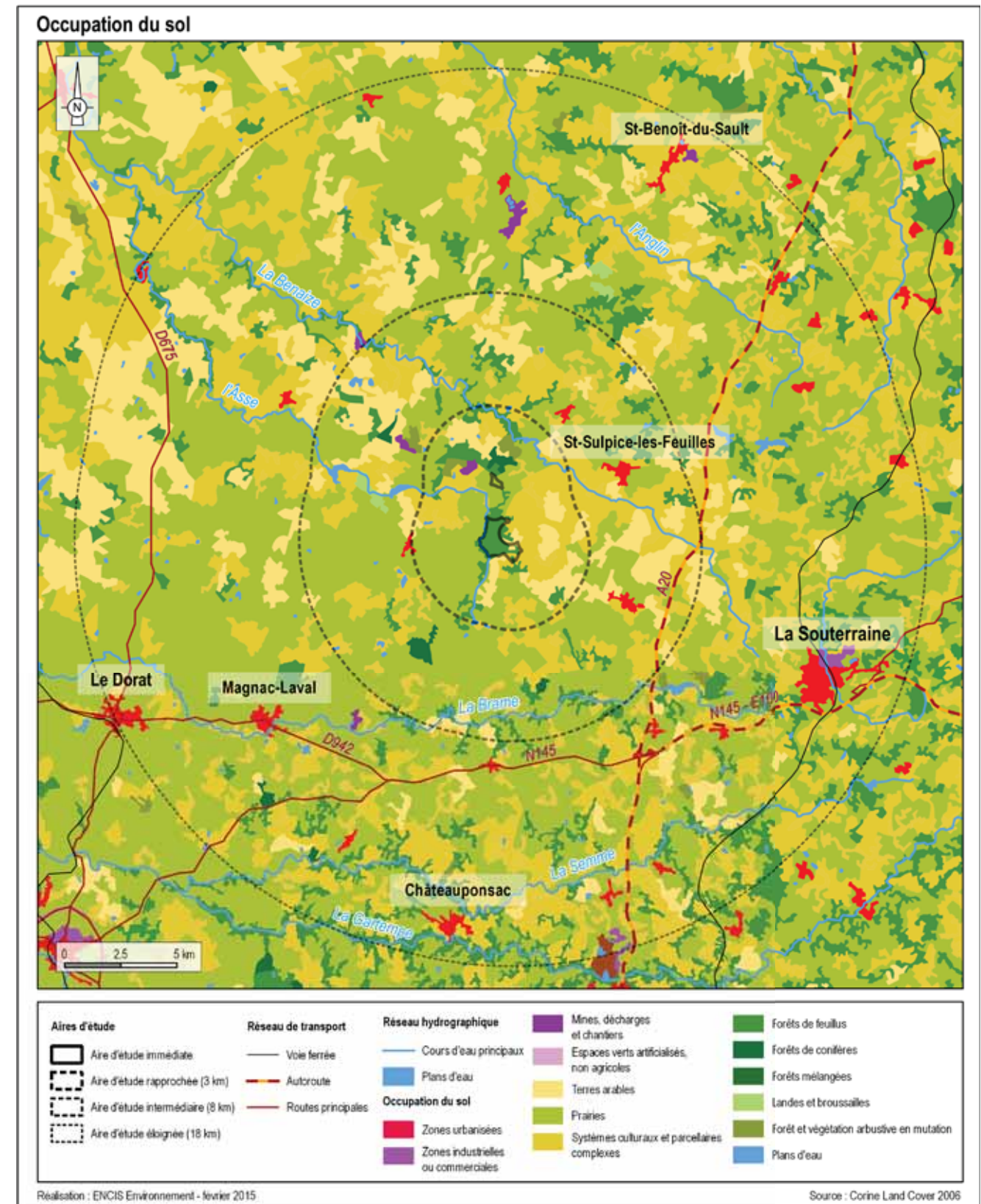
Photographie 3 : Troupeau de vaches et arbre remarquable dans une prairie



Photographie 4 : Troupeau de moutons au sein d'une prairie bocagère



Photographie 5 : Paysage bocager de la Basse-Marche



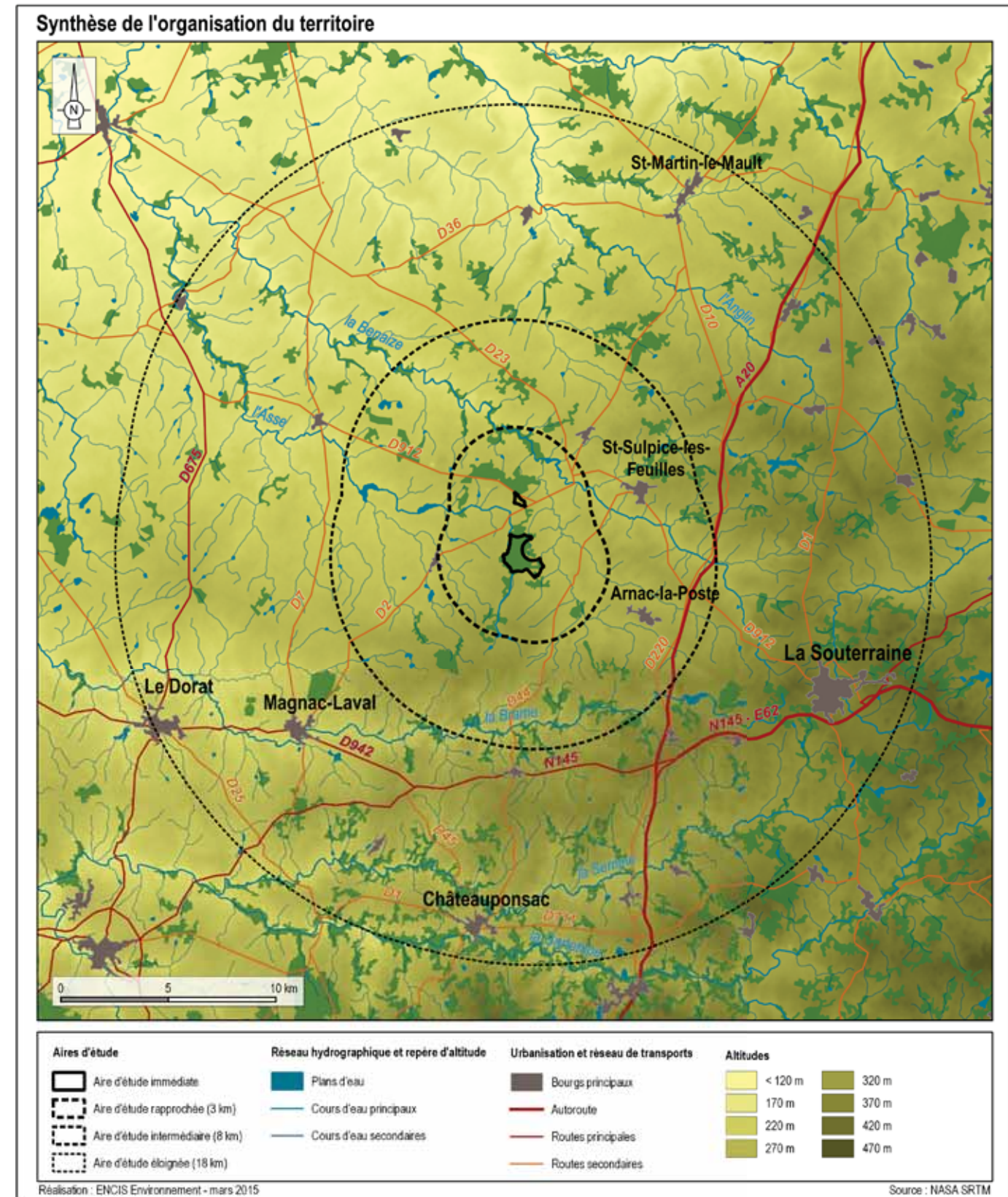
Carte 5 : Occupation du sol

### 3.1.1.4 Synthèse des grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

L'aire d'étude éloignée se situe sur un plateau incliné vers le nord-ouest et creusé par des vallées globalement dans un axe sud-est/nord-ouest. Le territoire est caractérisé par des paysages bocagers à l'aspect relativement homogène. L'activité principale du secteur est l'élevage bovin et ovin. L'urbanisation est peu dense, avec des bourgs de taille relativement réduite, une ville principale, La Souterraine, et trois villes secondaires, Le Dorat, Châteauponsac et Magnac-Laval. Les hameaux sont dispersés. Ce territoire rural n'est pas enclavé car il est desservi par deux axes routiers principaux, l'A20 et la voie rapide N101, qui font partie de la Route Centre-Europe Atlantique, très fréquentée (surtout pour le transport de marchandise). Ces routes traversent le territoire mais n'ont pas amené d'urbanisation intensive ni d'industrialisation massive.

Le tourisme est assez peu développé (peu d'hébergement, peu de sites à visiter). Le territoire possède quelques sites et monuments attractifs mais principalement à une échelle départementale. Ce dernier possède toutefois toutes les caractéristiques qui font le charme des paysages limousins. Ceux-ci ont ainsi été le sujet de nombreuses œuvres artistiques et littéraires au 19<sup>ème</sup> siècle notamment. C'est le caractère naturel et pittoresque des paysages qui a été le plus mis en avant (rivières, vallées encaissées, landes, marais, rochers...).

Il s'agit par ailleurs d'un territoire de transition entre le Limousin au sud, le Berry au nord et le Poitou à l'ouest, avec toutefois une identité marquée, celle de la Basse-Marche, pays traditionnel de France.



Carte 6 : Synthèse de l'organisation du territoire



### 3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans l'actualisation 2010 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique précédente, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'Atlas des paysages du Limousin, de l'Atlas régional des paysages de Poitou Charentes et de l'Atlas des paysages de l'Indre ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude.

Les unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents.

L'AEE comprend deux unités paysagères rattachées à l'ambiance paysagère de la campagne-parc (cf. Atlas des paysages du Limousin, carte ci-contre), deux unités paysagères rattachées au Boischaut méridional (cf. Atlas des paysages de l'Indre), et une unité paysagère faisant partie des paysages de bocage (cf. Atlas des paysages de Poitou-Charentes). Ces cinq unités paysagères sont toutes caractérisées par la présence du bocage. Sur la carte, les limites entre les différentes unités sont pour certaines définies par celles des départements. Celles-ci correspondent à des « régions naturelles » ou « pays traditionnels » (Terres Froides, Boischaut, Basse-Marche), et ne sont en réalité pas exactement calquées sur des limites administratives. Leurs limites physiques ne sont par ailleurs pas franches mais plutôt progressives.

#### - Les « ambiances paysagères » de la campagne-parc (Atlas des paysages du Limousin)

La Basse-Marche

Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg

#### - Le Boischaut méridional (Atlas des paysages de l'Indre)

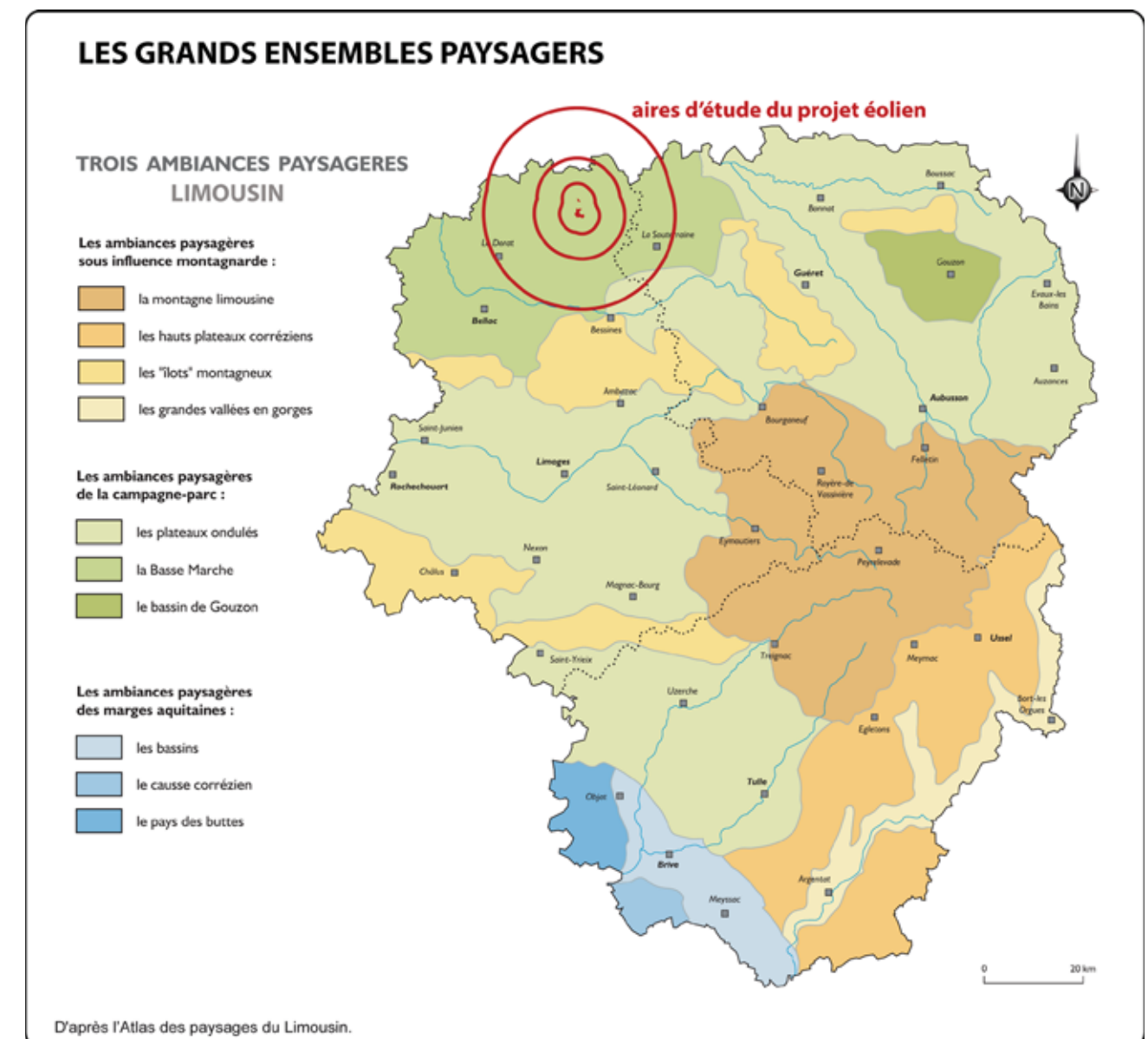
Le Pays des Châtagniers

Le Pays des Cormes

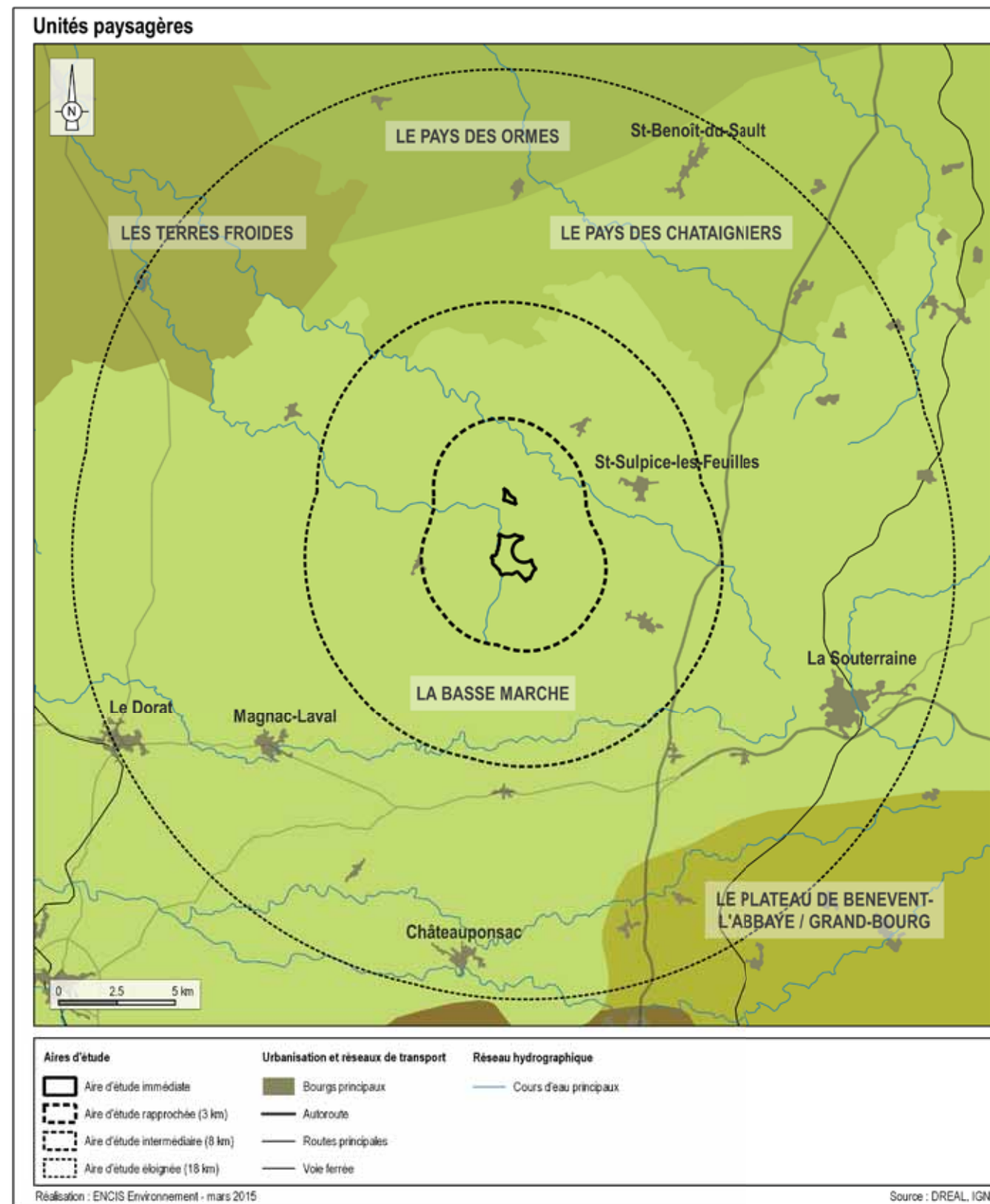
#### - Les paysages de bocage (Atlas régional des paysages de Poitou-Charentes)

Les Terres Froides

L'AEE se trouve dans l'unité paysagère de la Basse-Marche.



Carte 7 : Les aires d'études au sein des grands ensembles paysagers de la région Limousin (Source : Atlas des paysages du Limousin)



Carte 8 : Les unités paysagères

### 3.1.2.1 La Basse-Marche

#### Description

Cette unité du Limousin occupe un vaste plateau d'environ 70 km de long pour 10 km de large au nord-ouest de la Haute-Vienne. Son relief vallonné aux formes massives s'étend entre 200 et 300 m d'altitude en moyenne. Plusieurs rivières sont à l'origine de reliefs en creux et de vallées parfois encaissées, comme celle de la Gartempe. Les paysages de la Basse-Marche sont fortement marqués par la présence d'un bocage encore relativement dense. Les arbres qui composent les haies sont le plus souvent laissés en port libre. De nombreux arbres isolés ponctuent les prairies, témoins d'anciennes limites de parcelles. La forêt est peu présente. On la trouve sous la forme de massifs de petite taille situés sur les interfluvés et constitués de feuillus en taillis sous futaie. L'activité principale du territoire est l'élevage ovin et bovin.

L'habitat est dispersé au sein de cet espace peu peuplé (20 habitants/km<sup>2</sup> en moyenne). Les bourgs et petites villes se sont souvent implantés en rebord de vallée. L'architecture traditionnelle se compose de bâtiments aux volumes simples. Les toits sont recouverts de tuiles canal. Les façades sont souvent enduites et les bâtiments les plus nobles en granite apparent.

#### Dynamiques d'évolution

La population tend à diminuer. Le territoire est relativement enclavé, bien que l'arrivée de l'A20 ait impulsé une certaine dynamique économique et démographique.

L'agrandissement des parcelles dans le cadre du remembrement, a conduit depuis une cinquantaine d'années à la suppression de haies. D'après l'INFCES et la DIREN (quel Avenir pour le bocage en Limousin, juillet 2008), malgré la volonté de maintenir et améliorer la gestion des haies, il est probable que l'on se dirige vers une dégradation des haies et des talus due à l'abrutissement des moutons ou bien au remplacement de l'élevage ovin par les cultures céréalières. L'identité bocagère du territoire n'est cependant pour l'instant pas profondément remise en cause.



Photographie 6 : Paysage de bocage de la Basse-Marche, à proximité de St-Léger-Magnazeix

#### Perceptions sociales (cf. partie 3.1.1.4)

Ce territoire agricole est encore très imprégné de la culture et des modes de vie ruraux. Le territoire ne bénéficie pas d'une image particulière qui pourrait favoriser la promotion des produits locaux et une attraction touristique importante. Les représentations du territoire sont liées à la ruralité, l'élevage ovin et les cités historiques de Bellac et Le Dorat.



Photographie 7 : Tendence à la disparition du bocage (vue aux alentours de St-Hilaire-la-Treille)

### 3.1.2.2 Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg

#### Description

L'AEE englobe l'extrémité nord-ouest du plateau. Ce dernier est encadré par des paysages de montagne : Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud à l'ouest, Monts de Guéret à l'est et Pays de Vassivière au sud. Le relief est constitué de collines aux formes douces et au bocage lâche. Des bois de feuillus occupent les hauteurs ainsi que les pentes des vallées. Cultures et prairies prennent place sur les surfaces aplanies, entre les collines.

La trame bocagère est peu dense, elle est généralement plus resserrée autour des hameaux et au niveau des vallées.

Le bâti est caractérisé par l'utilisation du granite. La tuile domine mais on trouve également des toitures en ardoise.

#### Tendances d'évolution

La trame bocagère tend à se simplifier, avec la disparition progressive de certaines haies et l'agrandissement des parcelles.

#### Perceptions sociales

Le village de Bénévent-l'Abbaye vient d'être labellisé « Petite Cité de Caractère ». Il s'agit du premier village limousin à obtenir ce label, décerné aux communes qui possèdent un patrimoine architectural de qualité et homogène et s'engagent à le mettre en valeur. Ceci démontre une certaine reconnaissance d'un point de vue patrimonial, et constitue un atout sur le plan du tourisme.



Photographie 8 : Prairies, trame bocagère lâche et boisements de feuillus (vue depuis la D1, au niveau du dolmen de Bagnol)

### 3.1.2.3 Le Pays des Châtaigniers et le Pays des Ormes (Boischaud)

#### Description

Ces deux entités sont très voisines et sont différenciées par la notion d'identité de « territoire » plus que par la notion proprement dite de « paysage » (Source : Atlas des paysages de l'Indre). Elles seront donc décrites ensemble.

Ces deux entités sont situées sur un relief de plateaux aux formes douces découpées d'une multitude de petits vallons. Les prairies d'élevage (bovin et ovin) sont associées à des terres cultivées et à quelques boisements morcelés (bosquets). La trame bocagère est restée dense. Les haies prennent des formes très variées : hautes, basses, associant arbustes et arbres de haute-tige, taillées ou libres...

La succession des haies sur différents plans forme une ambiance globalement boisée. La trame des routes et des chemins est très dense. L'habitat se calque sur le relief. Les villages, souvent en position dominante, se composent d'un bâti groupé aux formes organiques. Ce dernier s'organise en fonction du relief et le long des axes de communication. De nombreux hameaux et fermes isolées sont dispersés sur tout le territoire. L'architecture vernaculaire apparaît modeste.

#### Tendances d'évolution

Les vallons se ferment peu à peu en raison de l'abandon des prairies. Des friches ou bien des peupleraies viennent remplacer ces dernières. Le nombre de haies tend à diminuer en raison d'opérations de remembrement et d'extension des terres arables sur les prairies.

Les franges des bourgs ont tendance à se banaliser (habitat pavillonnaire).

#### Perceptions sociales

Les représentations photographiques se limitent souvent à la vallée de la Creuse, plus pittoresque. Les paysages du Boischaud sont associés à George Sand et au Romantisme.



Photographie 9 : Prairies et structures bocagères du Boischaud (vue depuis la D920, au niveau de Mazou)

### 3.1.2.4 Les Terres Froides

#### Description

Cette unité de l'est de la région Poitou-Charentes annonce les paysages limousins et s'inscrit dans la continuité de la Basse-Marche. Le relief de collines est découpé par de nombreux ruisseaux. Certaines vallées, telles que celle de la Vienne, sont encaissées.

Le bocage dense est constitué de haies arborées, en majorité des châtaignes et des châtaigniers laissés en port libre accompagnés par une strate arbustive dense. Celles-ci accompagnent les routes et les chemins plutôt que les limites parcellaires. Les boisements sont très découpés et de petite taille. Une forêt dense occupe les vallons secondaires. Les prairies accueillent vaches et moutons, ce qui contribue à l'ambiance bucolique. Des parcelles de maïs s'intercalent avec les pâtures. De nombreux étangs et mares ponctuent le bocage.

Les villages se situent le plus souvent en point haut, au creux d'un vallon naissant, près d'une source, ou en rebord de vallée. Les hameaux et fermes isolées sont dispersés sur les hauteurs. L'architecture traditionnelle aux moellons de granit et aux tuiles romanes ou plates est assez austère, annonciatrice de la montagne limousine.

#### Tendances d'évolution

Les haies tendent à disparaître, soit parce qu'elles vieillissent et ne sont pas renouvelées soit parce qu'elles sont détruites. D'anciennes prairies sont mises en culture.

#### Perceptions sociales

Le nom de «Charente Limousine» donné à cette région naturelle du nord-est de la Charente fait référence au Limousin, ce qui implique une représentation mentale des paysages associés (source : Atlas régional des paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 10 : Paysage bocager des Terres Froides (vue depuis la D121, à proximité des l'étang des Chaumes)

### 3.1.3 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme. Cette approche est complétée par une étude des perceptions sociales du paysage de l'AER (cf. [1][2]), réalisée notamment grâce au travail de terrain et à la mise en place d'une enquête exploratoire.

#### 3.1.3.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

L'esthétique du paysage peut être affectée ou sublimée par :

- **Sa dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont vus d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se ressourcer n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt relaxant. Elle avait une fonction plus productive et quotidienne (ce qui est toujours le cas dans de nombreuses campagnes, comme à Mailhac-sur-Benaize).

Comme le précise Graham Fairclough<sup>2</sup>, les éléments du paysage se banalisent et s'approprient au fil du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation, puis d'une assimilation ».

- **Les sentiments, résultats de nos perceptions** : Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. (Briffaud S., Luginbuhl C., 2010)

- L'attachement aux lieux : l'appropriation des lieux dépend des valeurs culturelles de l'individu, de

son expérience, des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmatique, etc)

- Les besoins et intérêts individuels confèrent à certains paysages une importance particulière pour des individus ou des groupes de population (ex. : favoriser le calme et la détente, sentiment d'appartenance territoriale, besoin de découverte nature, paysage nourricier, etc)

#### 3.1.3.2 Histoire et identité des paysages de la Basse-Marche

##### Marche et Basse-Marche

Au Moyen Age, on distingue le Limousin au sud de la Marche Limousine au nord. Cette dernière constitue une zone frontière au contact de plusieurs influences politiques. Elle joue le rôle de rempart pour le Limousin et l'Auvergne. Ce territoire devient progressivement une véritable entité géographique et politique, sous le nom de « Comté de la Marche ». Ses limites sont difficiles à définir et fluctuantes. Très vite il se divise en deux : la Haute-Marche, qui correspond à l'actuelle Creuse, et la Basse-Marche, qui correspond au nord Haute-Vienne.

La Marche est soumise à l'emprise parisienne dès le Moyen Age : développement d'un semi-bocage complémentaire de l'openfield du Bassin parisien central avec entrée simultanée dans la couronne d'élevage semi-extensif du Bassin parisien (source : Jean Varlet, professeur de géographie à l'université de Clermont-Ferrand).

##### Evolution des paysages et de l'usage des sols

Au 18<sup>ème</sup> siècle, les prairies sont associées à des cultures (seigle notamment, car les terres sont pauvres), quelques boisements, des landes et de nombreux étangs d'origine anthropique. Au fil des siècles, le bocage s'est développé, pour finalement régresser au 20<sup>ème</sup> siècle. Entre 1800 et 1860, l'élevage ovin s'est considérablement intensifié. Depuis 1985, on a vu apparaître des cultures intensives telles que du colza, du maïs ou du tournesol (source : Michel Périgord, Paysages limousins et identité régionale).

Au 20<sup>ème</sup> siècle, la Basse-Marche a accueilli une activité minière importante, avec l'exploitation de gisements d'uranium. La zone minière de la Benaize comportait cinq sites, sur les communes de Bouac, Cromac, Saint-Léger-Magnazeix et Mailhac-sur-Benaize. Tous ces sites sont aujourd'hui fermés. Le dernier en activité était celui de Bouac, exploité des années 70 à 2001. Il s'agissait au départ d'une mine à ciel ouvert, puis d'une mine souterraine (jusqu'à 100 m de profondeur), et d'une usine de traitement des minerais extraits. Le site est aujourd'hui réaménagé et fermé. La mine à ciel ouvert a été transformée en plan d'eau, les différentes installations de surface supprimées et les sols nivelés et revégétalisés. Le bâti industriel abrite désormais d'autres activités. Une zone d'activités a été créée à proximité immédiate.

**L'archétype marchois**, selon Michel Périgord (Essai de traitement géographique des paysages,

<sup>2</sup> Fairclough Graham, Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions, in Martine Berlan-Daroué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quae / Update Sciences / Technologies, 2007

l'exemple du Limousin, 1999)

- *Un bocage classique* : des parcelles rectangulaires de taille réduite (entre 0,5 et 2 ha) entourées par des haies de chênes et desservies par de nombreux chemins. L'habitat dispersé témoigne de l'influence des bocages de l'ouest de la France. L'activité dominante est l'élevage ovin en Basse Marche et bovin en Haute-Marche.

-... qui fait référence à une atmosphère romantique et au voyage : Il n'est guère de plus beau site en France. C'est un développement grandiose de terres cultivées, un morcellement infini d'étangs, de prairies, de taillis, un périmètre de clôtures plantureuses, de chaumières cachées sous les vergnes, de rideaux de peupliers, de pacages touffus (description de la région de Boussac par George Sand au 19<sup>ème</sup> siècle). Ce secteur a attiré un peu plus tard les impressionnistes de l'école de Crozant.

La Marche est également une terre pauvre et d'exil. C'est le pays des maçons de la Creuse, dépeint par Hector Malot dans *« Sans famille »* : terre de l'isolement creusois et de la migration saisonnière des maçons.

Il s'agit également d'une frontière linguistique, ouverte vers le nord et la langue d'oïl, le limousin étant la terre de la langue d'oc.

### 3.1.3.3 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, NESC, AVAP) est réalisé au chapitre 1.1.

Leur nombre est relativement peu important, en raison notamment d'une occupation humaine peu dense. Il s'agit principalement d'églises romanes, au clocher caractéristique du Limousin : une souche carrée, coiffée d'une flèche octogonale couverte d'ardoises ou de bardeaux de châtaigniers. Ces clochers sont indissociables de la silhouette des villages de la Basse Marche. Ils constituent un motif paysager identitaire.

Des châteaux on également été inventoriés, mais ils sont assez peu nombreux. Ce sont des éléments discrets dans le paysage, souvent entourés de végétation.

Plusieurs menhirs et dolmens bénéficient d'une protection réglementaire. Ces derniers sont assez peu connus du grand public. Ils ne bénéficient pas d'une attractivité importante comme ceux des Monts de Blond par exemple. Ils sont les témoins d'une occupation ancienne du territoire, et amènent un côté mystérieux. Ils participent également à la présence de la pierre dans le paysage, au même titre que les rochers, émergences granitiques et autres amas de roches que l'on peut trouver dans les prés ou les sous bois, typiques du Limousin.

Les sites inscrits sont peu nombreux. Seules deux vallées ainsi qu'un village sont protégés : vallées de la Semme et de la Gartempe, ainsi que village de Villefavard. La vallée de la Gartempe bénéficie d'une certaine renommée bien qu'elle soit peu fréquentée (cf. paragraphe suivant).



Photographie 11 : Clocher d'Arnac-la-Poste



Photographie 12 : Dolmen de Bagnol

### 3.1.3.4 Les sites et paysages représentés (œuvres artistiques : peinture, photographie)

Les paysages limousins ont inspiré plus de 1000 peintres au 19<sup>ème</sup> siècle. Les thèmes privilégiés sont les motifs caractéristiques de ces paysages : l'eau, les rochers, les landes, l'architecture...

Les rives des deux Creuse, de la Sédelle et de la Gargillesse, situées à une trentaine de kilomètres environ de l'AEIm, ont attiré de très nombreux peintres paysagistes entre 1840 et 1880, dont les plus connus sont Monet et Guillaumin. Ce mouvement pictural méconnu, nommé plus tard *« l'École de Crozant »*, a joué un rôle important pour l'Impressionnisme. Certains de ces peintres ont ainsi représenté les paysages de la Basse-Marche. On peut citer notamment Charles Bichet (1864-1924), qui a peint aux alentours de Châteauponsac (cf. figures ci-contre). La vallée de la Gartempe, entre Bellac et Bessines-sur-Gartempe, a été une source d'inspiration particulière.

Cette dernière est également présente dans la littérature. Dans son roman *La Gartempe* (1907), Jean Blanzat, écrivain limousin, décrit la rivière en mettant en avant son caractère mystérieux, changeant et même vivant. De nombreux autres écrivains l'ont évoquée : Régine Deforges (*Blanche et Lucie*, 1974, *Sur les bords de la Gartempe*, 1984), Georges Déchérat (*Ricochets*), Jean Giraudoux (*Siegfried et le Limousin*, 1922, *Mirage de Bessines*, 1931), Louis Peynaud (*De la vallée de Georges Sand aux collines de Giraudoux*, 1931), Charles Silvestre (*Prodige du cœur*, 1926, *Belle France*, 1938, *Le voyage rustique*, 1924), Daniel Taboury (*Lettres sur l'eau, en Limousin et ailleurs*, 1981, *A contre-courant*, 1992), Roger Thome (*La pêche*, 1984)...

Il existe sur le territoire concerné par le projet une association destinée à promouvoir l'art contemporain de façon ludique et expérimentale, Art nomad, Centre de recherche en entremétologie. Celle-ci propose certaines interventions en lien avec le paysage. Les artistes sont basés à Arnac-la-Poste et sillonnent le territoire à bord d'un camion, allant à la rencontre d'un public varié.



Figure 2 : Charles Bichet, «Pont à Châteauponsac»



Figure 3 : Charles Bichet, Piliers de Lascaux à Châteauponsac



Figure 4 : Henri Pailler, «La Souterraine»



Figure 5 : Charles Bichet, «Paysage dans les gorges de Châteauponsac»



Figure 6 : Théodore Rousseau, «Le marais de la Souterraine»

### 3.1.3.5 Les sites et paysages signalés (guides et imagerie touristique)

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit dans la partie 1.1.6.

L'AEE comporte assez peu de sites et paysages signalés par le CDT87 et les différents offices de tourisme. Les paysages mis en avant sont ceux des **vallées** : Benaize, Gartempe, Semme et Brame (office de tourisme du Limousin en Marche, Communauté de Communes Brame Benaize). Sont également évoqués des **sites «naturels»** : étang du Murat, landes de Coury. Les nombreux étangs sont signalés comme ayant une richesse biologique importante et sont renommés pour la pêche. Le bocage n'est pas directement évoqué mais on trouve une description de la «campagne-parc» des plateaux limousins sur le site internet du CDT87.

Les autres sites signalés appartiennent au **patrimoine architectural** : monuments liés au patrimoine religieux (églises, monastère), petit patrimoine (dolmens, lanternes des morts) ainsi que cités de caractère (Le

Dorat, seul site notifié comme «incontournable» par le CDT87 dans l'AEE, La Souterraine, Châteauponsac, Magnac-Laval et Les Grands Chézeaux). Le village de Saint-Benoît-du-Sault est quant à lui labellisé comme l'un des Plus Beaux Villages de France.

Le Haut-Limousin est présenté comme une des «portes d'entrée du sud de la France». Il est en effet situé à la frontière entre les pays de la langue d'oc et les pays de la langue d'oïl.

Les images utilisées pour la promotion du territoire (cf. illustrations page suivante) associent patrimoine architectural et sites naturels (rivières, rochers, landes...).

Les sites actuellement signalés correspondent en partie à ceux qui étaient représentés dans la peinture au 19<sup>ème</sup> siècle (vallée de la Gartempe principalement). On constate donc une certaine permanence dans les représentations sociales.

### 3.1.3.6 Les paysages perçus (tels que se les représentent ceux qui l'habitent)

Comme précisé dans le 2.1.6, une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête.

Pour rappel, six personnes des aires rapprochée et intermédiaire ont été interrogées :

- trois retraités, dont un ancien agriculteur,
- un élu,
- un actif (papetier),
- un jeune couple de webdesigners.

### Description des paysages de l'AEE

Les paysages de l'aire d'étude éloignée sont décrits comme des paysages agricoles, de campagne, au caractère varié (vallonné, bois, haies...). La présence de «vieilles pierres», de petits villages et de maisons restaurées est souvent évoquée. La biodiversité et la richesse des écosystèmes ont également été mises en avant par certaines personnes. La présence de vues très larges a été soulignée, avec des panoramas jusqu'aux Monts de Blond et aux Monts d'Ambazac. Hormis l'aspect visuel du paysage, certains habitants ont mentionné l'air pur et les odeurs liées à la campagne (cf. tableau page suivante). Les personnes interrogées ont toutes une vision positive de leurs paysages, qui constituent pour elles un cadre de vie qui pourrait être qualifié d'idéal, en tout cas de très agréable.

### Les sites patrimoniaux et emblématiques de l'AEE

Les sites emblématiques et patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée évoqués par les personnes interrogées (cf. carte 10 pages suivantes) sont pour la plupart des monuments protégés (monastère de Saint-Benoît-du-Sault, collégiale du Dorat, églises, dolmens, dont celui de Bouéry) ou des bourgs signalés



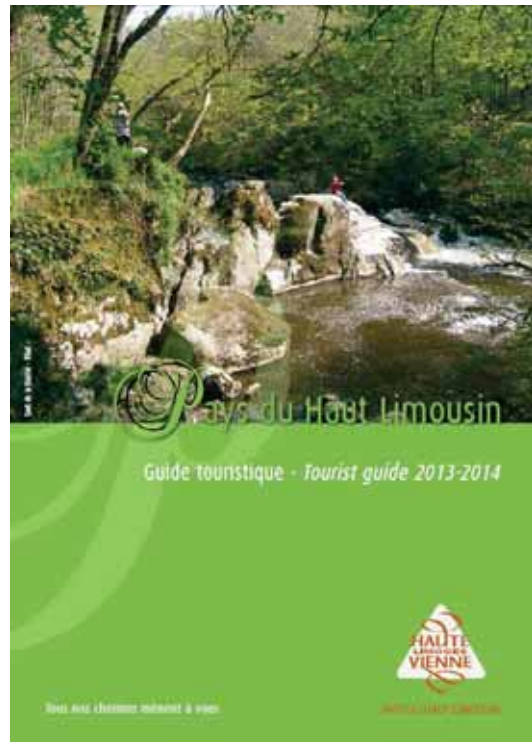


Figure 7 : Plaquette touristique du Pays du Haut Limousin (CDT 87)



Figure 8 : Plaquette touristique du Pays du Haut Limousin (CDT 87)



Carte 9 : Sites et paysages signalés de la Communauté de Commune Brame-Benaize (source : Office de tourisme du Limousin en marche)



Figure 9 : Page d'accueil du site internet de l'office de tourisme du Haut-Limousin



Figure 10 : Page d'accueil du site internet de l'office de tourisme du Limousin en Marche

par les guides touristiques comme « cités de caractère » (Saint-Benoît-du-Sault, Châteauponsac, Les Grands-Chézeaux). Ont également été cités des éléments de petit patrimoine (moulins et lanternes des morts), ainsi que sites « naturels » : gorges (de l'Anglin, de la Benaize, de la Cazine) et lacs (Mondon, Magnac-Laval...). Ces éléments correspondent à ceux mis en évidence par l'inventaire des sites et monuments protégés et des sites et paysages signalés. Ils sont représentatifs des types de sites et monuments caractéristiques de la région, c'est à dire des villages typiques, quelques monuments réputés, des sites naturels ainsi qu'un petit patrimoine important.

### Les évolutions du paysages de l'AEE

L'évolution principale signalée par tous est celle de l'agriculture, qui se traduit par un agrandissement des parcelles, avec la destruction des haies et des arbres isolés. Ces changements sont la plupart du temps mal perçus par les non agriculteurs, qui y voient « la mort progressive de la campagne, de la Nature ». De même, l'usage de pesticides et ses conséquences sur la disparition de certaines espèces animales (hirondelles, chauve-souris) ont été mentionnés plusieurs fois.

Aux alentours de Mailhac, il a également été déploré par un ancien agriculteur le boisement volontaire

### 3.1.3.7 Synthèse des enjeux liés aux perceptions sociales

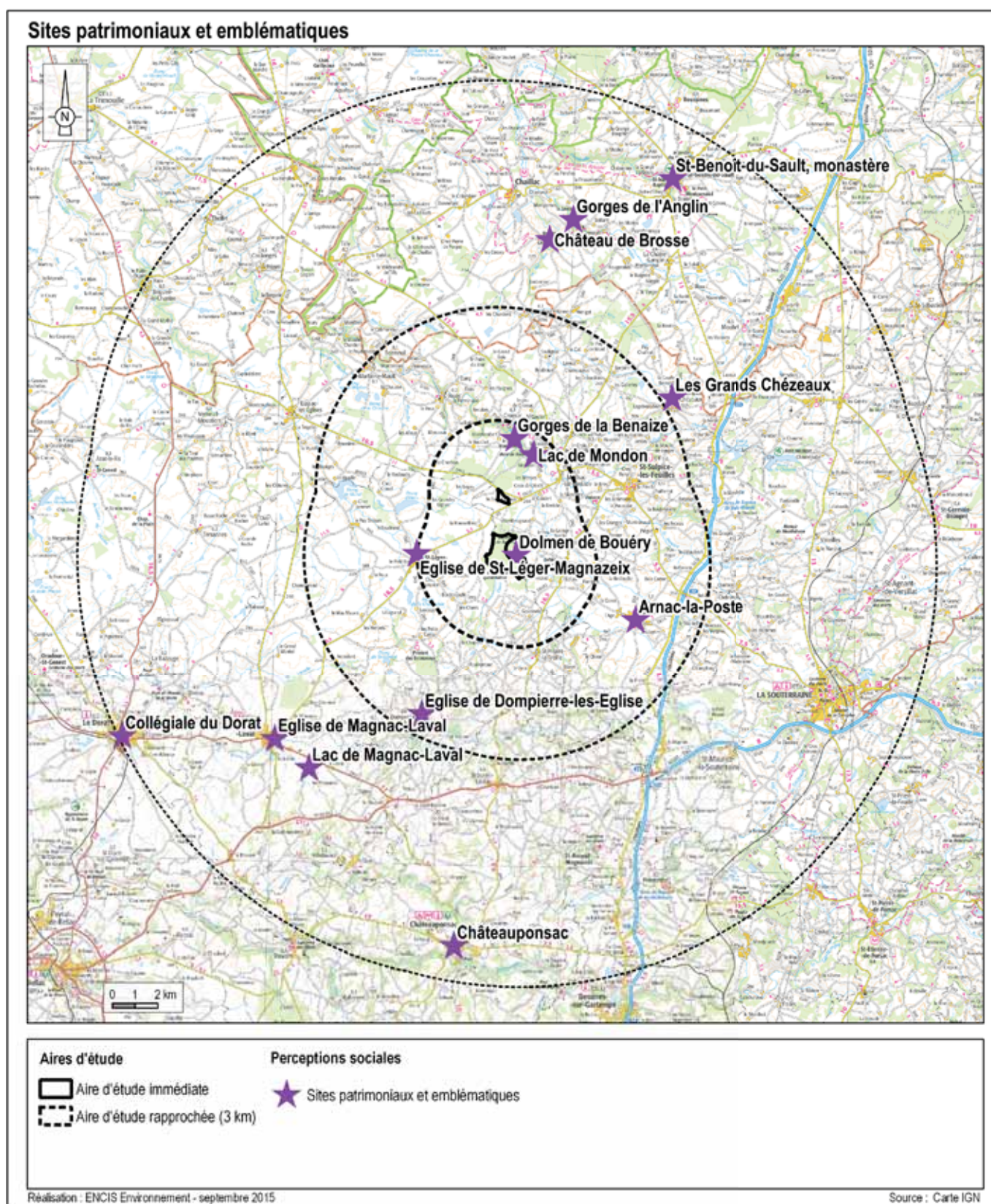
L'analyse des perceptions sociales du territoire ont permis de mettre en avant plusieurs enjeux :

- un paysage de bocage dont l'origine est ancienne, avec une identité propre, une terre historiquement pauvre et isolée,
- un site d'implantation potentielle situé à l'écart des sites et paysages reconnus institutionnellement les plus importants,
- des paysages peu représentés dans la peinture et la littérature, excepté la vallée de la Gartempe, site peu sensible par rapport à l'AEIm en raison de son caractère encaissé et de son éloignement,
- principaux paysages signalés (les vallées) peu sensibles par rapport à l'AEIm (caractère encaissé, peu de relations visuelles) et principaux monuments renommés à l'écart de l'AEIm,
- une vision positive de la campagne de la part des habitants, constituant un cadre de vie agréable,
- une perception négative de certaines évolutions, comme la destruction progressive du bocage.

La présence d'un projet éolien sur le territoire de Mailhac-sur-Benaize apparaît par conséquent compatible vis-à-vis des sites et paysages reconnus institutionnellement et signalés. Aucune image très forte n'est associée à ces paysages (historiquement peu représentés). L'éolien pourrait s'inscrire dans la continuité de l'évolution du territoire tout en lui donnant une image positive : exploitation d'une énergie renouvelable en comparaison d'une ancienne exploitation d'uranium « territoire dynamique », qui évolue, en opposition à une image ancienne de territoire isolé et pauvre « image de la campagne associée à celle d'une énergie propre ».

Description du paysage	Ambiances	Sites patrimoniaux et emblématiques	Evolutions perçues	Activités pratiquées et lieux fréquentés
campagne agricole vallonné élevage bovin bois, forêt haies verdure Nature disparate, varié vieille pierre petits villages maisons restaurées vues très larges : Monts de Blond, Monts d'Ambazac air pur odeurs biodiversité, beaux écosystèmes ambiance « montagne » par endroit bocage typique de la Basse-Marche	agréable calme entretenu propre liberté tranquillité mes racines on est bien repos on se ressource convivial paisible paysage « anglais »	lac de Mondon lac de Magnac-Laval St-Benoît-du-Sault Châteauponsac Arnac-la-Poste gorges de l'Anglin, de la Cazine, de la Benaize Les Grands Chézeaux château de Brosse dolmens (Bouéry) les moulins les lacs les églises (Magnac-Laval, Dompierre-les-Eglises, St-Léger-Magnazeix...) lanternes des morts les collégiales du Dorat les villages	arbres coupés coupe des haies, remplacées par des clôtures déforestation création de routes privatisation de chemins reboisement de certaines parcelles (propriétaires extérieurs à la commune) : attire les bêtes sauvages, entraîne des difficultés pour exploiter à cause du morcellement des parcelles plus personne, maisons abandonnées maisons restaurées plus grandes parcelles la Nature meurt petit à petit pesticides, débroussaillant disparition des hirondelles, des chauves-souris	promenade sur les chemins, dans les bois circuits de randonnée (vallée de la Benaize) villages

Tableau 6 : Synthèse des éléments recueillis par le paysagiste auprès de la population lors de l'enquête exploratoire



Carte 10 : Les sites patrimoniaux et emblématiques d'après l'enquête exploratoire réalisée

## 3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 8 km jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles, notamment depuis les lieux de vie principaux et depuis les routes afin d'en déterminer les sensibilités. Nous présenterons ensuite les enjeux relatifs aux éléments patrimoniaux et aux lieux touristiques, pour en analyser les sensibilités.

### 3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc) des situations de perceptions dynamiques (axes de déplacement routiers ou ferroviaires, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les unités paysagères recensées,
- les lieux de vie principaux,
- et depuis les principaux axes de déplacements.

#### 3.2.1.1 Le bassin d'influence visuelle

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

#### Méthode

La carte suivante des Zones d'Influence Visuelle (ZIV) est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un élément de grande hauteur serait visible, totalement ou partiellement. Cette dernière a été réalisée avec le logiciel Global Mapper à partir de données sur le relief (SRTM de la NASA, pas de 30 m) et de la carte des boisements principaux (issus de la base de données Corine Land Cover 2006 - code 1). Son échelle ne permet toutefois pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les maisons isolées par exemple. Ces données sont donc théoriques. Elles permettent de donner une vision indicative des secteurs d'où des éléments de 180 m de haut situés

dans l'aire immédiate seraient visibles.

#### Contexte global des perceptions visuelles par unités paysagères

D'après cette carte, en tenant compte des incertitudes liées aux ondulations topographiques et aux effets de masque, des éléments de 180 m de haut seraient perceptibles depuis environ 10% du territoire. Les principales zones de visibilité sont les interfluves et les points hauts, où sont fréquemment installées les routes principales. Ce relief est à l'origine de bassins visuels allongés orientés est-ouest ou nord-ouest/sud-est. Les zones d'où l'on ne verrait pas des éléments de 180 m de haut correspondent donc globalement aux vallées et à leurs versants. Cette carte montre l'absence de visibilité depuis une majeure partie de la ville de La Souterraine, ainsi que depuis Châteauponsac et Magnac-Laval. Des vues seraient en revanche possibles depuis Le Dorat et Saint-Benoît-du-Sault.

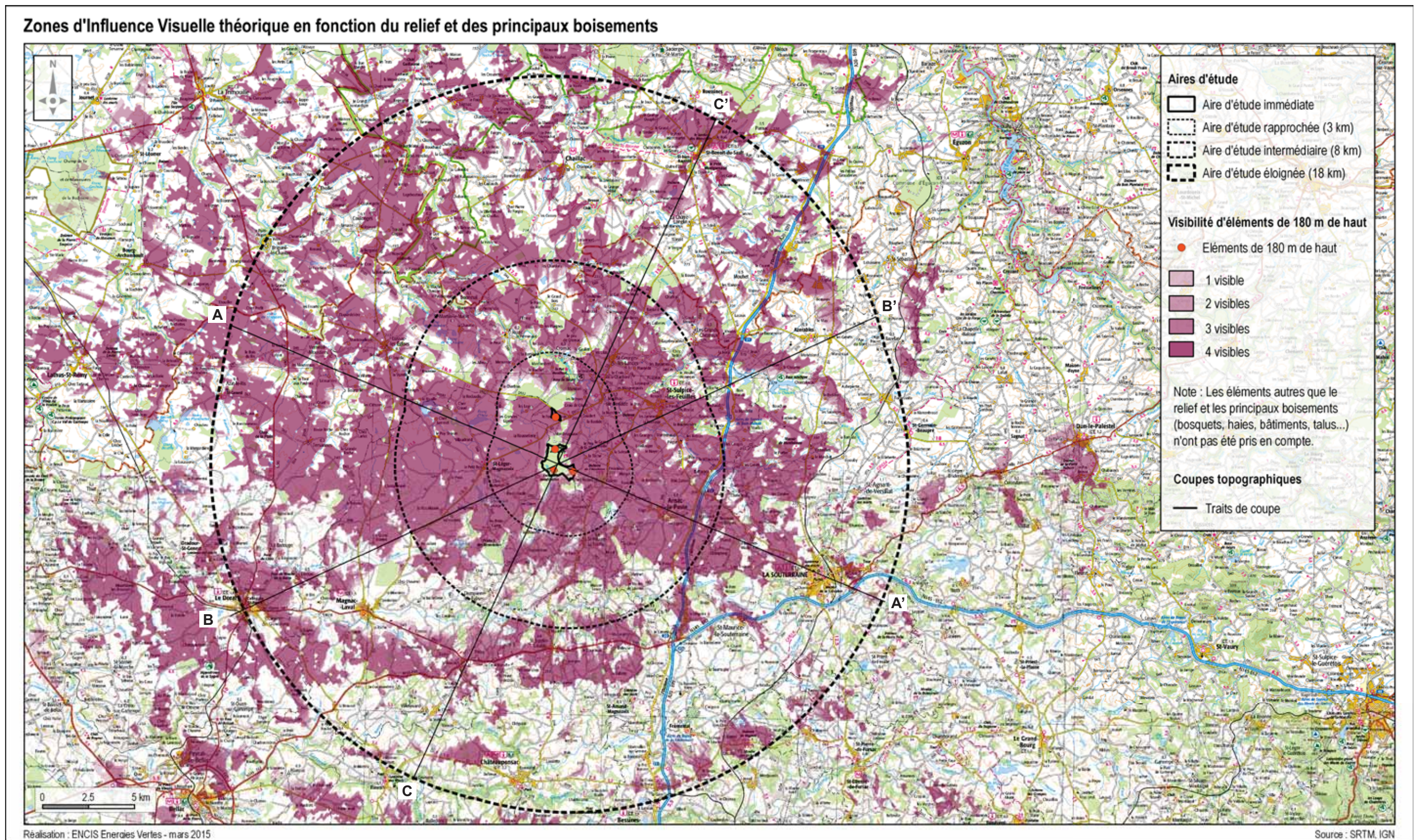
Les visibilités depuis ces villes ainsi que depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des coupes topographiques et des photographies.

**Les perceptions depuis la Basse-Marche** : l'importance de la trame bocagère, associée à un relief assez peu marqué, limite fortement les panoramas lointains en direction de l'AEIm. La plupart des villes et de gros bourgs de l'AEE étant situés dans des vallées, la sensibilité depuis les lieux de vie reste négligeable.

Les vues lointaines en direction de l'AEIm sont très limitées depuis **La Souterraine**. Aucune vue n'est possible depuis la quasi totalité de la ville, en raison de sa situation dans une vallée. Seuls les quartiers à l'est sont susceptibles d'offrir quelques perspectives plus lointaines en raison de leur altitude plus élevée (cf. photographie ci-dessous). Il s'agit toutefois de fenêtres ponctuelles, d'où des éléments de grande hauteur ne seraient visibles que partiellement. La sensibilité de La Souterraine est par conséquent **négligeable**.

La carte des zones d'influence visuelle ainsi que la coupe BB' page suivante montrent des visibilités possibles en direction de l'AEIm depuis **Le Dorat**. Cette dernière est en effet située sur une butte, en bordure d'un cours d'eau temporaire. En réalité, aucune perspective lointaine vers l'AEIm n'est possible depuis le centre historique en raison des effets d'écrans liés au bâti. De rares vues lointaines sont possibles en périphérie (cf. photographie 10), mais celles-ci sont la plupart du temps limitées par le relief, associé au bâti et à la végétation. Elles restent toutefois ponctuelles et concernent peu de personnes. La sensibilité du bourg est par conséquent **négligeable**.

La ville de **Châteauponsac** est située en bordure de la Gartempe. Les vues possibles sur le bourg depuis les rebords de la Gartempe ne permettent pas de percevoir simultanément l'AEIm, masquée par des reliefs plus élevés au nord. Un peu plus au sud, sur le plateau, des vues panoramiques lointaines permettent ponctuellement d'apercevoir la périphérie nord de Châteauponsac, en covisibilité avec l'AEIm. Des éléments de grande hauteur seraient toutefois visibles partiellement, à l'écart de la silhouette du bourg. Sa sensibilité est donc **négligeable**.



Carte 11 : Zone d'influence visuelle d'éléments de 180 m de haut implantés dans l'aire d'étude immédiate

La ville de **Magnac-Laval** est implantée dans la vallée de la Brame. Aucune vue sur l'AEIm n'est par conséquent possible depuis le cœur du bourg. Quelques fenêtres un peu plus lointaines sont possibles en périphérie nord-ouest du village, au niveau du quartier des Tourettes. Des éléments de grande hauteur implantés sur l'AEIm ne seraient toutefois probablement pas visibles (cf. photographie 10). L'AEIm est en partie masquée par le relief et les écrans bâtis et végétaux nombreux. La sensibilité de ce bourg est donc **négligeable**.

Les routes principales empruntent fréquemment des interfluves, et sont donc susceptibles d'offrir des vues lointaines (cf. localisation carte précédente).

L'**A20** permet des vues très discontinues et partielles en direction de l'AEIm car elle emprunte successivement des vallées et des points hauts, est bordée en partie par des talus et traverse un paysage bocager aux filtres végétaux nombreux (cf. photographies 16 et 17). La sensibilité de cette autoroute reste **négligeable**.

A l'ouest de l'A20, la **N145** emprunte approximativement un interfluve, entre vallée de la Brame et vallée de la Semme. Cette situation dominante permet d'avoir des vues panoramiques vers le nord et l'AEIm, plus ou moins continues (cf. photographies 18 et 19). La sensibilité de cette route reste **faible**, étant donné la distance et l'étendue des vues (échelle du grand paysage).

La portion en voie rapide de la **N145**, à l'est de l'A20, ne permet pas de vues lointaines dégagées en direction de l'AEIm, notamment en raison de la présence de talus et de haies bordant la route. Quelques fenêtres restent possibles. La sensibilité de cette route est **négligeable**.

La **D942** permet également des vues panoramiques lointaines au niveau des Grandes Faites, à proximité de l'intersection avec la N100. Sa sensibilité est **faible**.

La **D675** emprunte une zone de plateau. Des vues lointaines sont théoriquement possibles mais ces dernières restent limitées par une trame bocagère plus ou moins rapprochée. La sensibilité de cette route est **négligeable**.



Photographie 13 : Vue depuis la D951, au sud-est de La Souterraine

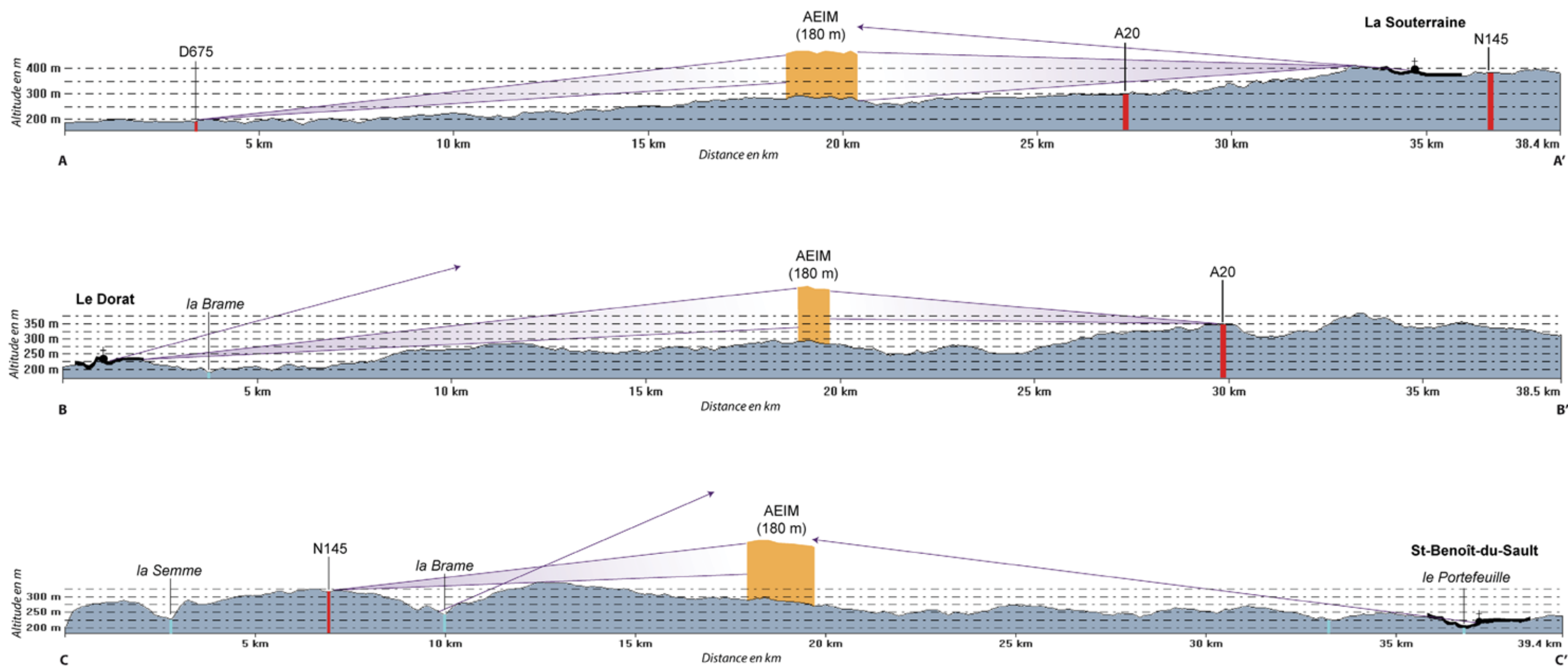


Figure 11 : Coupes topographiques entre les villes principales de l'AEE et l'AEIm

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (coupe A : x 8,5, coupe B : x 7,5, coupe C : x 10). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.



Photographie 14 : Vue depuis l'usine Allande, à l'est du Dorat



Photographie 15 : Vue depuis le nord de Magnac-Laval



Photographie 16 : Vue depuis la D220, à proximité de l'A20





Photographie 17 : Vue depuis les abords immédiats de l'A20



Photographie 18 : Vue depuis la N145/E62, au sud-ouest de l'AEIm



Photographie 19 : Vue depuis la N145/E62, au sud-est de l'AEIm

**Les perceptions depuis le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg** : cette unité ne concerne qu'une toute petite partie de l'AEE, dont les bourgs principaux sont **Fromental** et **Morterolles-sur-Semme**. Ces deux villages ne permettent aucune visibilité de l'AEIm, masquée par le relief encadré par les vallées de la Brame et de la Semme. Leur sensibilité est donc **nulle**. Des vues panoramiques lointaines sont en revanche possibles depuis la route principale traversant le secteur, la D1 (cf. photographie ci-dessous). La sensibilité de cette route reste **négligeable**, étant donnée la distance (16 à 18 km)

**Les perceptions depuis le Pays des Châtaigniers et le Pays des Ormes** : le principal bourg est **Saint-Benoît-du-Sault**. Ce village domine la vallée du Portefeuille. Des vues lointaines en direction de l'AEIm sont possibles mais les écrans bâtis et végétaux sont nombreux. De plus, l'AEIm est en partie masquée par le relief. La sensibilité du bourg est par conséquent **négligeable**.

L'autre bourg important est **Chaillac**. Celui-ci se trouve sur un interfluve, entre les vallées de l'Anglin et de l'Allemette. Malgré cette situation relativement dominante, l'AEIm n'est pas perceptible, masquée par le relief et la végétation. La sensibilité de ce bourg est donc **nulle**.

Les routes permettent ponctuellement des vues lointaines (D6 entre Tilly et Chaillac par exemple) mais les perspectives restent limitées par la présence d'une trame bocagère plus ou moins proche. Leur sensibilité est **négligeable**.

**Les perceptions depuis les terres froides** : cette unité paysagère concerne une petite portion de l'AEE, dont le bourg principal est **Brigueil-le-Chantre**. Celui-ci étant situé dans un méandre de l'Asse, aucune vue lointaine n'est possible. La sensibilité de ce bourg est donc **nulle**. Comme dans le reste de l'AEE, les vues sont très cloisonnées par la trame bocagère et le relief en creux des vallées. Des vues plus étendues restent possibles depuis les interfluves et les secteurs de plateaux.



Photographie 20 : Vue depuis la D1, au niveau du Sauze

### 3.2.2 L'inventaire patrimonial de l'aire éloignée

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

L'inventaire des monuments historiques, sites inscrits et classés, PPA-P (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) et sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, souligne les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

#### 3.2.2.1 Les monuments historiques

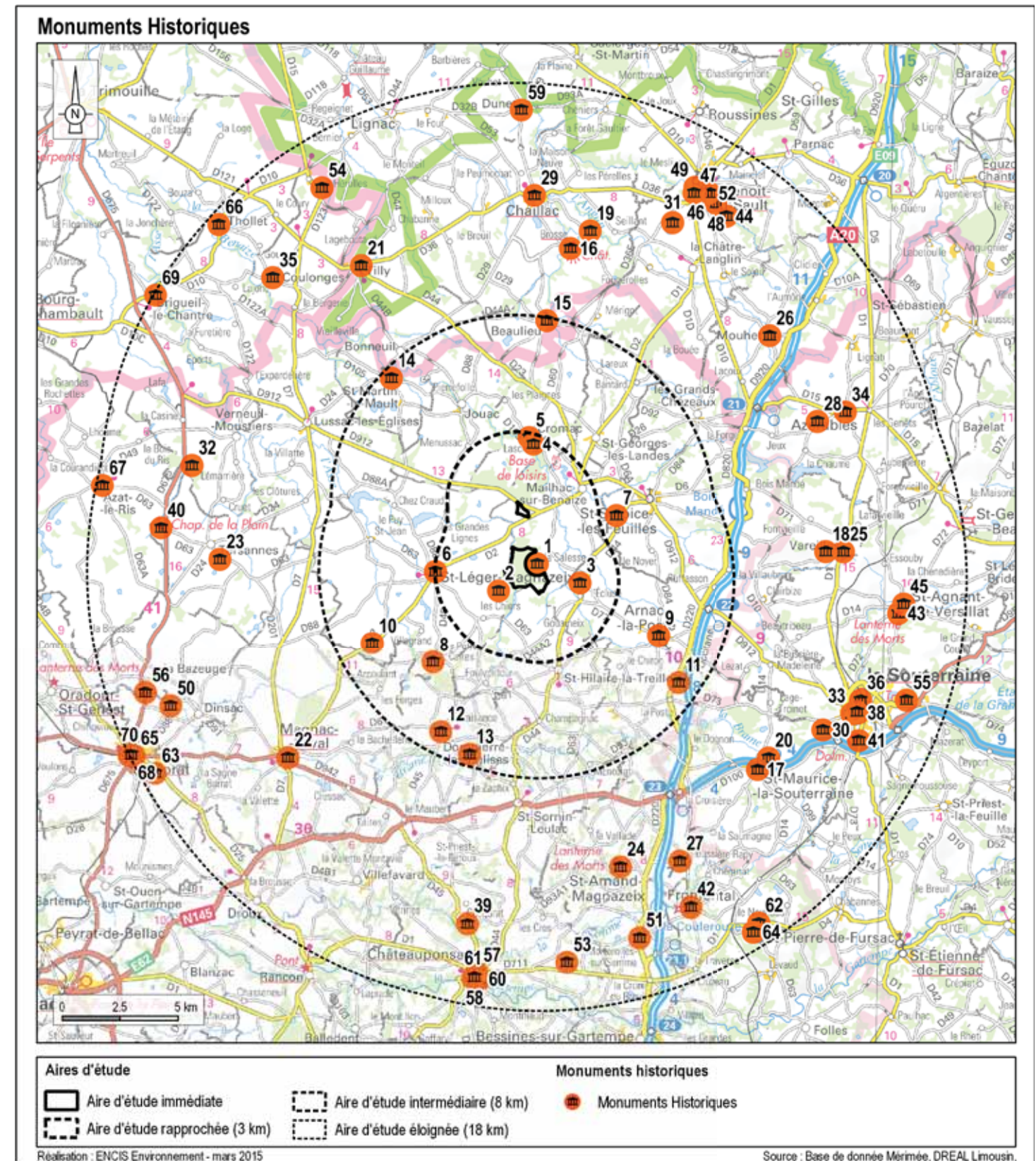
Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture. L'AEI comprend 61 monuments historiques (cf. carte ci-contre et tableaux pages suivantes).

Les monuments dont l'enjeu est le plus fort sont le prieuré de Saint-Benoît-du-Sault et la collégiale Saint-Pierre du Dorat.

**Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault** : fondé au 10<sup>ème</sup> siècle, le prieuré était un bastion de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Situé sur un éperon rocheux dominant la vallée du Portefeuille, il constitue le monument emblématique de Saint-Benoît-du-Sault, village classé parmi les Plus Beaux Villages de France. En 1914, il abrita une école primaire, puis plus tard une colonie de vacances. Il a été reconverti en centre culturel et touristique en 2004. L'enjeu pour ce monument est **fort**. *Etant donnée sa situation dans une vallée, le prieuré ne permet aucune vue lointaine en direction de l'AEIm. Aucune covisibilité n'a été identifiée, les vues dominantes sur le prieuré ne permettant pas de percevoir l'AEIm. Sa sensibilité est donc nulle.*

**Collégiale du Dorat** : il s'agit d'un des plus importants monuments d'art roman en Limousin. Elle fut construite entre les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> siècles, puis fortifiée au 15<sup>ème</sup> siècle. La collégiale est le monument emblématique de la ville du Dorat, considérée comme une cité de caractère incontournable de la Haute-Vienne (source : CDT87). Des visites commentées sont organisées. L'enjeu pour ce monument est **fort**. *Malgré sa situation, perchée sur une butte, la collégiale ne permet aucune vue lointaine en direction de l'AEIm. Celle-ci est en effet masquée par un relief proche. De plus, bâti et végétation forment des écrans successifs. Aucune covisibilité n'a été identifiée. La sensibilité de ce monument est nulle.*

61 monuments présentent un enjeu modéré (principalement des églises et des châteaux), et 22 un



Carte 12 : Les monuments historiques

enjeu faible (dolmens, sites archéologiques, lanternes des morts notamment, peu connus et peu signalés). Pour la quasi totalité de ces monuments, la sensibilité vis-à-vis d'un projet de grande hauteur situé dans l'AEIm est considérée comme nulle, en raison de l'absence de relations visuelles avec l'AEIm (fond de vallée, relief en creux, écrans végétaux denses...).

La **Tour de Bridiers** permettra une vue en direction de l'AEIm à son sommet. Cette dernière, vestige d'un ancien château médiéval, a été restaurée et se visite une partie de l'année. Malgré qu'elle ne soit accessible qu'une partie de l'année, il s'agit d'un site touristique important en Creuse. Elle accueille tous les étés une **Fresque Historique** reconstitution avec plus de 1000 acteurs et bénévoles. Un amphithéâtre de 2000 places a été construit afin d'accueillir les spectateurs. Au pied de la tour, un jardin médiéval a été mis en place. *Au sommet de la tour, un plancher de verre offre un large panorama sur les environs. Etant donné la hauteur de la tour, l'AEIm sera perceptible. Comme il s'agit d'un lieu d'observation, de contemplation du paysage, un éventuel projet éolien constituera par conséquent un élément bien identifiable, même à cette*



Photographie 21 : Collégiale du Dorat (MH n°65)



Photographie 22 : Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault (MH n°46). Source : <http://www.saint-benoit-du-sault.fr/>



Photographie 23 : Porte Bergère au Dorat (MH n°70)



Photographie 24 : Eglise de Châteauponsac (MH n°61)

distance (16,3 km). La sensibilité de ce monument est donc **faible**.

Des covisibilités avec l'**église de Tilly** semblent possibles mais elles seront très limitées en raison de la distance et de l'importance de la trame bocagère. Sa sensibilité est **négligeable**.



Photographie 25 : Dolmen de Bagnol (MH n°62)



Photographie 26 : Pont de Châteauponsac (MH n°60)



Photographie 27 : Eglise de Magnac-Laval (MH n°22)



Photographie 28 : Tour et vestiges de Bridiers (MH n°55)

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée							
Numéro	Département	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm en km
16	INDRE	CHAILLAC	Restes du château de Brosse	Inscrit	Modéré	Nulle	11,1
17	CREUSE	SAINT-MAURICE-LA-SOUSTERRAINE	Eglise St-Maurice	Inscrit	Modéré	Nulle	12
18	CREUSE	VAREILLES	Restes du manoir de Montlebeau	Classé	Modéré	Nulle	12
19	INDRE	CHAILLAC	Maison forte de la Grange Missée	Inscrit	Modéré	Nulle	12
20	CREUSE	SAINT-MAURICE-LA-SOUSTERRAINE	Manoir de Lavaud	Inscrit	Modéré	Nulle	12,1
21	INDRE	TILLAC	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Modéré	Négligeable	12,1
22	HAUTE-VIENNE	MAGNAC-LAVAL	Eglise	Inscrit	Modéré	Nulle	12,2
23	HAUTE-VIENNE	TERSANNES	Château de la Mothe	Inscrit	Modéré	Nulle	12,3
24	HAUTE-VIENNE	SAINT-AMAND-MAGNAEUX	Lanterne des morts	Classé	Faible	Nulle	12,3
25	CREUSE	VAREILLES	Eglise St-Martin	Inscrit	Modéré	Nulle	12,7
26	INDRE	MORHET	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Modéré	Nulle	12,8
27	HAUTE-VIENNE	SAINT-AMAND-MAGNAEUX	Chapelle de La Bussière-Rapy	Inscrit	Faible	Nulle	13
28	CREUSE	AZERABLES	Chapelle du château de Montjouan	Inscrit	Faible	Nulle	13,1
29	INDRE	CHAILLAC	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Modéré	Nulle	13,2
30	CREUSE	LA SOUSTERRAINE	Manoir de Châteaurenaud	Inscrit	Faible	Nulle	13,3
31	INDRE	LA CHATRE-LANGLIN	Dolmen de Passe-Bonneau	Classé	Faible	Nulle	13,7
32	HAUTE-VIENNE	VERNEUIL-MONSTIERS	Château de la Tour aux Paulmes	Inscrit	Modéré	Nulle	13,1
33	CREUSE	LA SOUSTERRAINE	Porte du Puy Charraud	Inscrit	Faible	Nulle	13,3
34	CREUSE	AZERABLES	Eglise St-Georges	Classé	Modéré	Nulle	13,3
35	VIENNE	COULONGES	Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Inscrit	Modéré	Nulle	13,3
36	CREUSE	LA SOUSTERRAINE	Lanterne des morts	Inscrit	Faible	Nulle	13,3
37	CREUSE	LA SOUSTERRAINE	Eglise	Classé	Modéré	Nulle	13,3
38	CREUSE	LA SOUSTERRAINE	Porte St-Jean	Classé	Modéré	Nulle	13,3
39	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Camp antique dit du Peu du Barry	Classé	Faible	Nulle	13,6
40	VIENNE	TERSANNES	Chapelle de La Plain	Classé	Modéré	Nulle	13,3
41	CREUSE	LA SOUSTERRAINE	Menhir de la Gérafie	Classé	Faible	Nulle	13
42	HAUTE-VIENNE	FRUMENTAL	Château de Fromental	Classé	Modéré	Nulle	13
43	CREUSE	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	Lanterne des morts	Inscrit	Faible	Nulle	13,1
44	INDRE	PARNAC	Dolmen des Gorces ou de Montgarneau	Classé	Faible	Nulle	13,2

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée							
Numéro	Département	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm en km
00	CREUSE	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	Eglise St-Agnant d'Iréans	Inscrit	Modéré	Nulle	10,0
06	INDRE	SAINT-BENOIT-D'ANDRE	Prieuré Saint-Benoît	Classé	Fort	Nulle	10,0
07	INDRE	LA CHATRE-LANGLIN, SAINT-BENOIT-D'ANDRE	Chaussée de l'Etang ou digue	Classé	Faible	Nulle	10,0
08	INDRE	PARNAC	Dolmen de l'Aire-aux-Martres	Classé	Faible	Nulle	10,0
09	INDRE	SAINT-BENOIT-D'ANDRE	Maison de l'Argentier	Inscrit	Faible	Nulle	10,0
10	HAUTE-VIENNE	DINSAC	Pont du Moulin de la Barre	Inscrit	Faible	Nulle	10,0
11	HAUTE-VIENNE	BESSINES-SUR-GARTEMPE	Croix en pierre, sur le place publique à Morterolles-sur-Semme	Inscrit	Faible	Nulle	10,0
12	INDRE	PARNAC	Château de Montgarnaud	Inscrit	Modéré	Nulle	10,6
13	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Camp à fortification concentrique du Peu-Buy	Inscrit	Faible	Nulle	10,0
14	VIENNE	COLLONGES	Château du Pin	Inscrit	Modéré	Nulle	10,0
15	CREUSE	LA SOUTERRAINE	Tour et vestiges de Bridiers	Classé	Modéré	Faible	16,0
16	HAUTE-VIENNE	DINSAC	Pont du Cheix	Inscrit	Faible	Nulle	16,0
17	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Hôtel Mathieu de la Gorce - Place Davier-Mazurier	Inscrit	Faible	Nulle	16,7
18	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Maison du 17 <sup>ème</sup> siècle	Inscrit	Faible	Nulle	16,7
19	INDRE	DUNET	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Modéré	Nulle	16,8
60	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Pont de Chateauponsac dit pont romain	Classé	Modéré	Nulle	16,8
61	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Eglise	Classé	Modéré	Nulle	16,8
62	HAUTE-VIENNE	FRONTAL	Dolmen de Bagnol	Classé	Faible	Nulle	17,2
63	HAUTE-VIENNE	LE DRAT	Ancien Hospice de Grandchamp	Inscrit	Modéré	Nulle	17,0
64	HAUTE-VIENNE	FRONTAL	Menhir des Fichades	Classé	Faible	Nulle	17,0
65	HAUTE-VIENNE	LE DRAT	Eglise (collégiale)	Classé	Forte	Nulle	17,0
66	VIENNE	THOLLET	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Modéré	Nulle	17,0
67	HAUTE-VIENNE	ANAT-LE-RIS	Eglise	Inscrit	Modéré	Nulle	17,7
68	HAUTE-VIENNE	LE DRAT	Hôtel de la Pouge	Inscrit	Modéré	Nulle	17,8
69	VIENNE	BRIGAIL-LE-CHANTRE	Eglise Saint-Hilaire	Inscrit	Modéré	Nulle	17,0
70	HAUTE-VIENNE	LE DRAT	Porte Bergère	Classé	Modéré	Nulle	18

Tableau 7 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

### 3.2.2.2 Les sites protégés

Deux sites protégés ont été recensés dans l'AEE (cf. carte ci-contre et tableau ci-après).

**Villefavard et vallée de la Semme** : ce site englobe un ensemble de bâtiments remarquables faisant partie du bourg de Villefavard. Il comprend une église, un temple, un château, une ferme, une villa, un moulin, ainsi que des pièces d'eau en chapelet et trois hameaux. Il comporte également une portion de la vallée de la Semme, en contrebas. Cet ensemble est protégé pour son intérêt à la fois paysager et historique. L'enjeu est **modéré**.

Sa situation sur le versant nord de la vallée de la Semme ne permet aucune visibilité lointaine en direction de l'AEIm. Des éléments de grande hauteur ne seraient ainsi pas perceptibles, masqués par le relief. La sensibilité de ce site est par conséquent **nulle**.

**La vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux** : le site concerne une portion d'environ 7 km de la vallée de la Gartempe, aux ambiances pittoresques. Cette dernière présente un relief encaissé, avec des avancées rocheuses et des vallons secondaires. Elle est ponctuée d'éléments remarquables, naturels ou construits. Le site englobe également les quartiers médiévaux de Châteauponsac, ainsi que les jardins en terrasses sur le coteau. L'enjeu est **fort**.

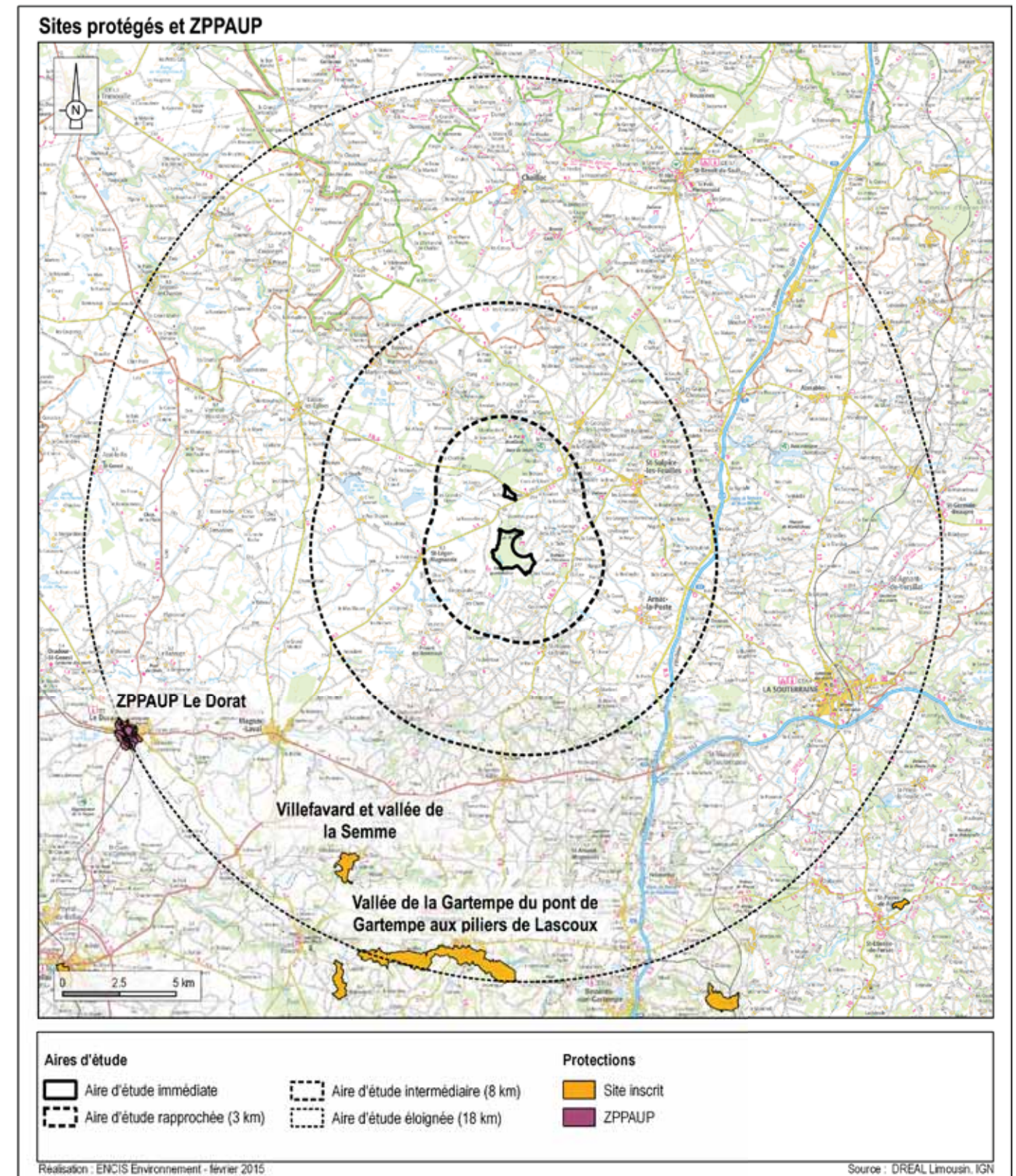
De rares panoramas lointains sont possibles depuis les rebords sud de la vallée. Une vue remarquable a ainsi été identifiée depuis une route au sud de Châteauponsac. L'AEIm n'est cependant pas visible, masquée par le relief. La sensibilité de ce site reste **négligeable**.

### 3.2.2.3 Les ZPPAUP et AVAP

Une ZPPAUP a été recensée dans l'AEE (cf. carte ci-contre et page suivante).

**Le Dorat** : le périmètre de la ZPPAUP englobe le cœur historique ainsi que des quartiers périphériques. Cette cité historique est connue notamment pour sa collégiale, joyau de l'art roman limousin. Ancienne ville fortifiée, elle comporte des vestiges des anciennes fortifications, d'anciens hôtels particuliers ainsi que des portes de caractère. La ville du Dorat est signalée comme un élément incontournable sur le site du CDT87.

Sa situation dominante permet d'avoir des vues étendues sur la campagne environnante vers l'ouest. En revanche, vers l'est et l'AEIm, l'étendue des vues est en grande partie limitée par le relief et les écrans bâtis et végétaux. Seules des vues très partielles seraient possibles, notamment depuis le secteur sud-ouest, au niveau de la Route de Bellac. Des vues sembleraient également possibles depuis les étages les plus élevés des immeubles du centre historiques. Aucune co-visibilité n'a été identifiée, notamment au niveau des vues «carte postale» (principalement des vues sur la collégiale). La sensibilité de la ZPPAUP est par conséquent **négligeable**.



Carte 13 : Les sites inscrits et classés

Inventaire des sites protégés et ZPPAUP de l'aire d'étude éloignée						
Département	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm en km
Haute-Vienne	VILLEFAVARD, RANCAN	Villefavard et vallée de la Semme	Site inscrit	Modéré	Nulle	1,0
Haute-Vienne	CHATEAUPONSAC, BALLEDEMENT	La vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	Site inscrit	Modéré	Négligeable	16,6
Haute-Vienne	LE DORAT	ZPPAUP du Dorat	ZPPAUP	Fort	Négligeable	17,0

Tableau 8 : Inventaire des sites protégés et ZPPAUP de l'aire d'étude éloignée

**3.2.2.4 Les sites UNESCO**

Aucun site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'a été inventorié.



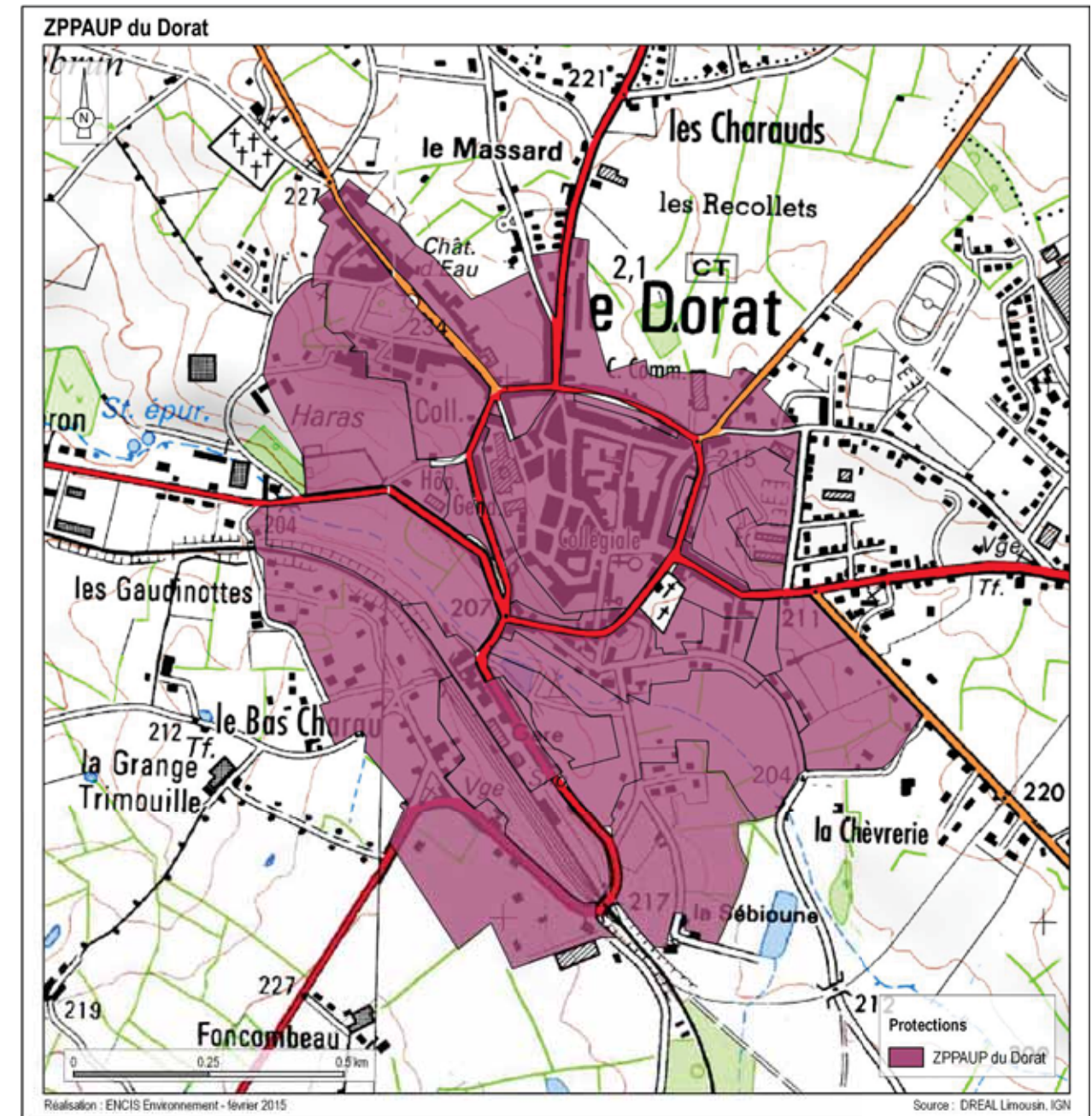
Photographie 29 : Châteauponsac et vallée de la Gartempe



Photographie 30 : Jardins en terrasses de Châteauponsac



Photographie 31 : Le Dorat et sa collégiale



Carte 14 : ZPPAUP du Dorat



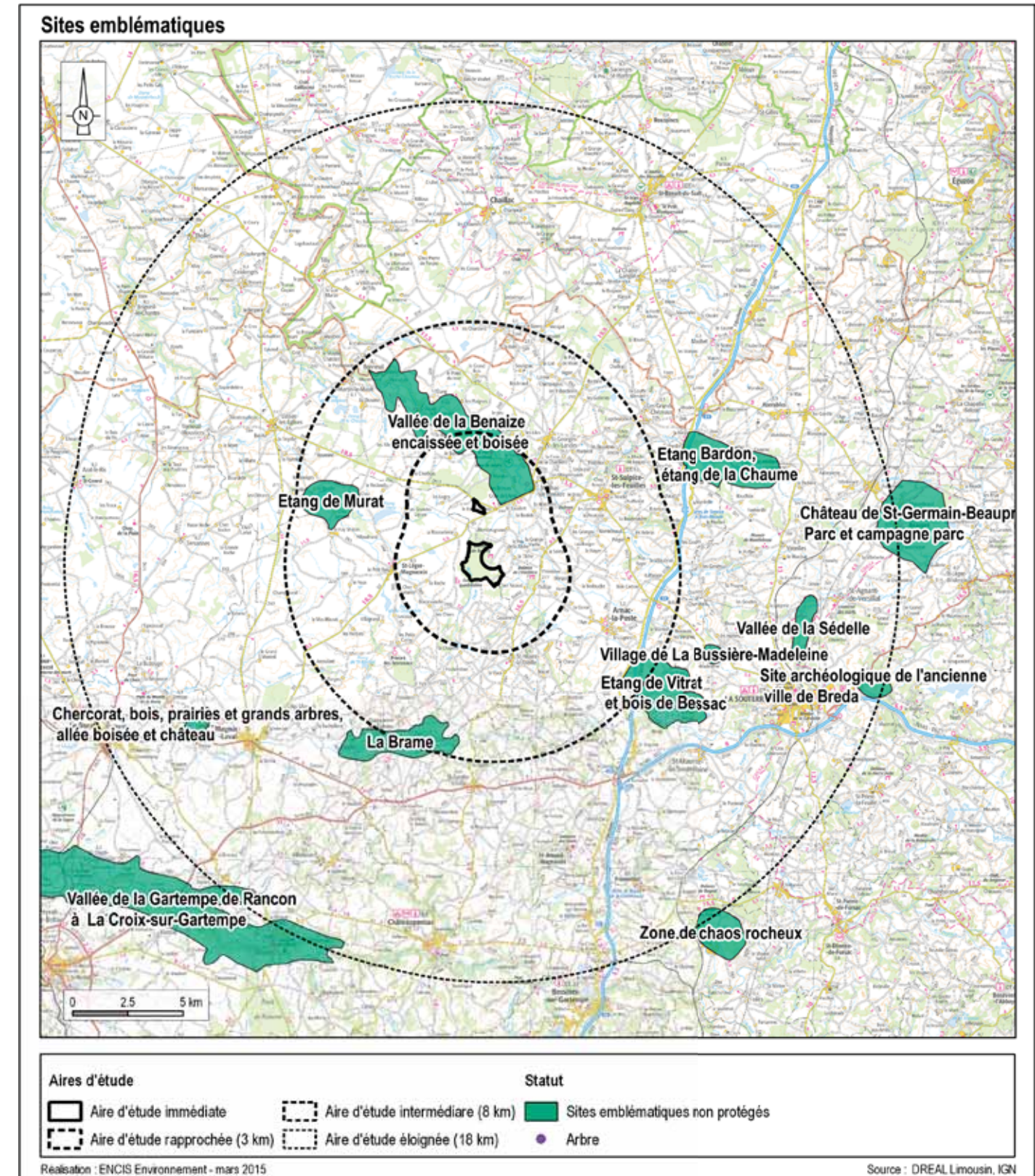
### 3.2.2.5 Les sites emblématiques

L'AEE comporte huit sites emblématiques. Ce sont des sites liés à la présence de l'eau (étangs, vallées, zones humides), de chaos rocheux ou d'éléments architecturaux tels que des villages ou des châteaux associés à leur domaine.

L'enjeu pour ces sites est **modéré**. Quatre présentent une sensibilité **nulle** en raison de leur situation en creux (vallées, étangs...) et de l'absence de relation visuelle avec l'AEIm. Trois présentent une sensibilité **négligeable**, le village de la Bussière-Madeleine, les étangs de Bardon et de la Chaume et la vallée de la Gartempe de Rancon à la Croix-sur-Gartempe, car des vues lointaines ponctuelles et partielles vers l'AEIm sont possibles en périphérie, ainsi que des covisibilités (pour les étangs et la vallée). Enfin, le site archéologique de l'ancienne ville de Breda présente une sensibilité **faible** car un panorama en direction de l'AEIm est possible depuis le sommet de la Tour de Bridiers, qui se visite.



Photographie 32 : Vestiges du donjon de Bridiers et son théâtre de verdure



Carte 15 : Les sites emblématiques de l'AEE

Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée						
Département	Commune	Description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm en km
CREUSE, HAUTE-VIENNE	SAINT-SOLPICE-LES-FEUILLES, AËRABLES, VAREILLES	Étang de Bardon, étang de la Chaume : ces deux étangs très anciens (16 <sup>ème</sup> siècle pour l'étang de la Chaume) sont situés sur le cours de la Chaume. L'étang de la Chaume accueille une aire de piéne-nieue, un bar restaurant, des jeux pour enfants ainsi qu'un observatoire ornithologique.	-	Modéré	Négligeable	1,0
CREUSE	LA SOUTERRAINE	Village de La Bussière-Madeleine : il s'agit d'un petit bourg rattaché à la commune de La Souterraine.	-	Modéré	Négligeable	1,8
HAUTE-VIENNE	MAGNAC-LAVAL, DINSAC	Chercorat, bois, prairies et grands arbres, allée boisée et château : ce château et son domaine sont situés sur la commune de Magnac-Laval.	-	Modéré	Nulle	12,0
CREUSE	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, LA SOUTERRAINE	Vallée de la Sédelle, de Bousseresse au moulin de Chansaud : cette portion de vallée est située entre La Souterraine et Saint-Agnant-de-Versillat. Elle comporte plusieurs moulins.	-	Modéré	Nulle	11,0
CREUSE	NATH, LA SOUTERRAINE, SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	Site archéologique de l'ancienne ville de Breda, mottes féodales et restes du donjon du château de Bridiers : la Tour de Bridiers a été restaurée et mise en valeur par un théâtre de verdure.	MH classé	Modéré	Faible	16,8
CREUSE	SAINT-GERMAIN-BEAUPRE	Château de St-Germain-Beaupré, parc et campagne parc : le château date du 16 <sup>ème</sup> siècle. Il ne reste que le pavillon d'entrée, le corps de logis, trois grosses tours et une petite. Il est entouré de larges douves.	-	Modéré	Nulle	17
HAUTE-VIENNE	RANCON, LA CROIX-SUR-GARTEMPE, SAINT-PIEN-SUR-GARTEMPE, PEIRAT-DE-BELLAC, BLANÇAC, DRÈVES, BALLEDEMENT	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe : la vallée est bordée par des boisements et des parcelles bocagères. Elle est reconnue pour sa richesse écologique (classée en NIEFF).	-	Modéré	Négligeable	17,2
HAUTE-VIENNE	FOUILLES, FRONTAL	Zone de chaos rocheux : outre son intérêt géomorphologique, ce site présente des lichens et des mousses particulières (classé en NIEFF).	-	Modéré	Nulle	17,6

Tableau 9 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée

### 3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux doit être étudié afin de comprendre et de lister les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc)

- pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude.

On recense 27 sites touristiques dans l'AEE (cf. carte ci-contre et tableau page suivante). Six sont des monuments historiques, principalement des églises. On trouve également des bourgs remarquables, des étangs (destinés principalement à la pêche) et des sites naturels (landes).

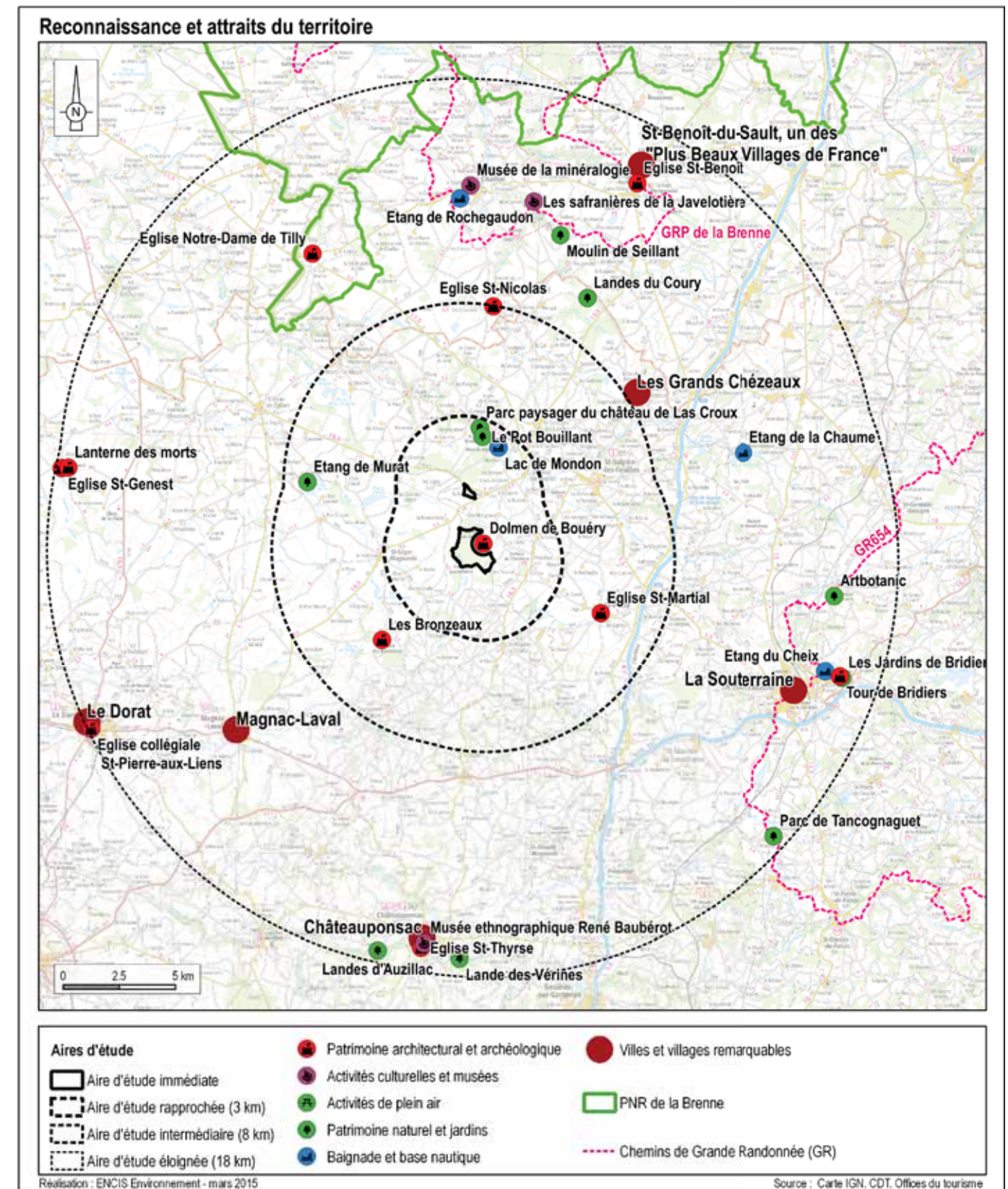
Quatre sites ont un enjeu négligeable, huit un enjeu faible, dix un enjeu modéré et cinq un enjeu fort. Ces derniers sont la ville du **Dorat**, sa **collégiale**, le bourg de **Châteauponsac**, le village de **Saint-Benoît-du-Sault** ainsi que son **église** et son **prieuré** (cf. descriptions 2.2.1. et 2.2.2.). *L'église et le prieuré de Saint-Benoît-du-Sault présentent une sensibilité nulle, et les quatre autres une sensibilité négligeable.*

**Châteauponsac** : cette cité de caractère occupe un site remarquable, en surplomb de la vallée de la Gartempe. Elle possède un patrimoine architectural intéressant, avec d'anciennes maisons médiévales, un hôtel particulier ou un ancien pont par exemple. Elle est surnommée la Perle de la Gartempe. Elle accueille un musée ethnographique. Diverses manifestations sont organisées au cours de l'année.

*Aucune visibilité en direction de l'AEIm n'est possible depuis le village. Celle-ci est en effet masquée par les reliefs situés au nord du bourg, qui culminent à plus de 340 m. Des panoramas sur le village sont possibles en rebord de la vallée mais la vue ne porte pas jusqu'à l'AEIm, toujours à cause des reliefs situés au nord. Plus au sud, sur le plateau, des vues panoramiques lointaines sont possibles. Des éléments de grande hauteur pourraient être ponctuellement visibles partiellement, en covisibilité avec la périphérie nord du bourg. La sensibilité de Châteauponsac reste négligeable.*

**Saint-Benoît-du-Sault** : labellisé comme un des « Plus Beaux villages de France », cette cité est qualifiée de « Mont-Saint-Michel du Berry ». Elle bénéficie d'un riche patrimoine architectural, environnemental et artistique. Elle est connue pour son prieuré qui surplombe la rivière et pour ses ruelles médiévales.

*Aucune vue lointaine n'est possible depuis le prieuré, en raison de sa situation en fond de vallée. La densité du bâti ne permet pas de vues lointaines depuis les rues du village. Des fenêtres restent possibles,*



Carte 16 : Reconnaissance et fréquentation touristique du territoire

*ainsi que des vues depuis les étages les plus élevés des habitations. Des éléments de grande hauteur implantés sur l'AEIm ne seraient toutefois visibles que partiellement, à l'arrière du relief et de la végétation. Aucune covisibilité n'a par ailleurs été identifiée. La sensibilité du village est par conséquent **négligeable**.*

L'AEE est traversée par le **GR 654** ainsi que le **GRP de la Brenne**.

Le **GR 654** est un chemin vers Saint-Étienne de Compostelle. Il emprunte la voie de Vézelay et relie la Belgique au sud-ouest de la France. Dans l'AEE, il traverse La Souterraine et Saint-Agnant-de-Versillat. L'enjeu de ce chemin est **modéré**.

*Sa sensibilité en revanche est **nulle**, l'AEIm étant masquée par le relief tout au long de son trajet dans l'AEE. Le chemin emprunte en effet en grande partie des vallées (la Semme, la Gassolière et la Sédelle).*

Le **GRP de la Brenne** fait le tour du Parc Naturel Régional de la Brenne en sept circuits. Le circuit concerné par l'AEE traverse Saint-Benoît-du-Sault, l'un des Plus Beaux Villages de France, et passe à proximité de La Châtre-Langlin et Chaillac. Il emprunte successivement des collines et des vallées. L'enjeu est **faible**.

*Le paysage de bocage au relief peu marqué ne permet que très peu de vues lointaines en direction de l'AEIm. Des vues dégagées sont néanmoins possibles depuis le plateau surplombant la vallée du Portefeuille, à proximité de Le Meslier, depuis les abords de l'ancienne mine de barytine de la Raillerie, située sur un point haut, ainsi qu'au niveau de la D53, sur l'interfluve séparant les vallées de l'Allemette et l'Anglin. La sensibilité de ce circuit est par conséquent **négligeable**.*

Une petite portion de l'AEE est concernée par le **Parc Naturel Régional de la Brenne**. Ce dernier est né d'une prise de conscience de la nécessaire sauvegarde d'une zone humide d'importance internationale. Le périmètre ici concerné correspond aux limites administratives des communes les plus au sud. Les étangs de la Brenne, qui constituent le principal intérêt du PNR et le secteur le plus fréquenté, se trouvent beaucoup plus au nord. L'enjeu reste donc **négligeable**.

*Les visibilités depuis ce secteurs sont limitées. La sensibilité de cette partie du PNR est **négligeable**.*

Inventaire des sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude éloignée							
Type	Département	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm en km
Villes et villages remarquables	HAUTE-VIENNE	LES GRANDS CHEZEUX	Bourg des Grands Chézeaux	-	Faible	Négligeable	8,0
Patrimoine naturel et jardins	HAUTE-VIENNE	ST-GERGES-LES-LANDES, CORMAC	Landes du Coury	-	Faible	Nulle	0,0
Patrimoine naturel et jardins	INDRE	CHAILLAC	Moulin de Seillant	-	Modéré	Nulle	11,0
Baignade et base nautique	CREUSE	AÉRABLES	Etang de la Chaume	-	Modéré	Négligeable	12
Patrimoine architectural et archéologique	INDRE	TILLY	Eglise Notre-Dame de Tilly	MH inscrit	Modéré	Négligeable	12,2
Villes et villages remarquables	HAUTE-VIENNE	MAGNAC-LAVAL	Bourg de Magnac-Laval	-	Modéré	Négligeable	12,0
Baignade et base nautique	INDRE	CHAILLAC	Etang de Rochegaudon	-	Modéré	Nulle	12,7
Activités culturelles et musées	INDRE	CHAILLAC	Les safranières de la Pavlotière	-	Faible	Négligeable	12,0
Activités culturelles et musées	INDRE	CHAILLAC	Musée de la minéralogie	-	Négligeable	Nulle	10
Villes et villages remarquables	CREUSE	LA SOUTERRAINE	Ville de La Souterraine	-	Modéré	Négligeable	10,6
Patrimoine naturel et jardins	CREUSE	SANT-AGNANT-DE-VERSILLAT	Artbotanic	-	Faible	Nulle	10,0
Patrimoine architectural et archéologique	INDRE	ST-BENOÎT-DU-SAULT	Eglise St-Benoît et prieuré	MH classé	Fort	Nulle	10,0
Baignade et base nautique	CREUSE	LA SOUTERRAINE	Etang du Cheix	-	Modéré	Nulle	10,0
Villes et villages remarquables	INDRE	SAINT-BENOÎT-DU-SAULT	St-Benoît-du-Sault	-	Fort	Négligeable	16,2
Patrimoine naturel et jardins	CREUSE	LA SOUTERRAINE	Les Jardins de Bridiers	-	Faible	Nulle	16,0
Patrimoine architectural et archéologique	CREUSE	LA SOUTERRAINE	Tour de Bridiers	MH classé	Modéré	Faible	16,0
Villes et villages remarquables	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Bourg de Chateauponsac	-	Fort	Négligeable	16,0
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Eglise St-Thyrse	MH Classé	Modéré	Nulle	16,8
Activités culturelles et musées	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Musée ethnographique René Baubérot	-	Négligeable	Nulle	16,8
Patrimoine naturel et jardins	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Lande des Vérines	-	Faible	Nulle	17,0
Patrimoine naturel et jardins	CREUSE	SAINT-PIERRE-DE-FORSAC	Parc de Tancognaguet	-	Faible	Nulle	17,0
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	AÛT-LE-RIS	Eglise St-Genest	MH Inscrit	Modéré	Nulle	17,0
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	GRADOUR-ST-GENEST	Lanterne des morts	-	Négligeable	Nulle	17,0
Patrimoine naturel et jardins	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Landes d'Auzillac	-	Faible	Nulle	17,0
Villes et villages remarquables	HAUTE-VIENNE	LE DORAT	Ville du Dorat	-	Fort	Négligeable	17,8
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	LE DORAT	Eglise collégiale St-Pierre-aux-Liens	MH classé	Fort	Nulle	17,0

Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée

### 3.2.4 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus

L'inventaire des parcs éoliens existants et des projets connus est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

#### 3.2.4.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

En mai 2015, dans le périmètre de 18 km, un seul parc éolien est en exploitation. Il s'agit du parc de La Souterraine, composé de quatre éoliennes et situé à 12,2 km au sud-est de l'AEIm.

#### 3.2.4.2 Les projets connus

Les « projets connus » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et/ou soumis à un dossier d'incidence et en enquête publique.

L'inventaire des projets connus (éoliens ou autres) est disponible chapitre 11.1, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

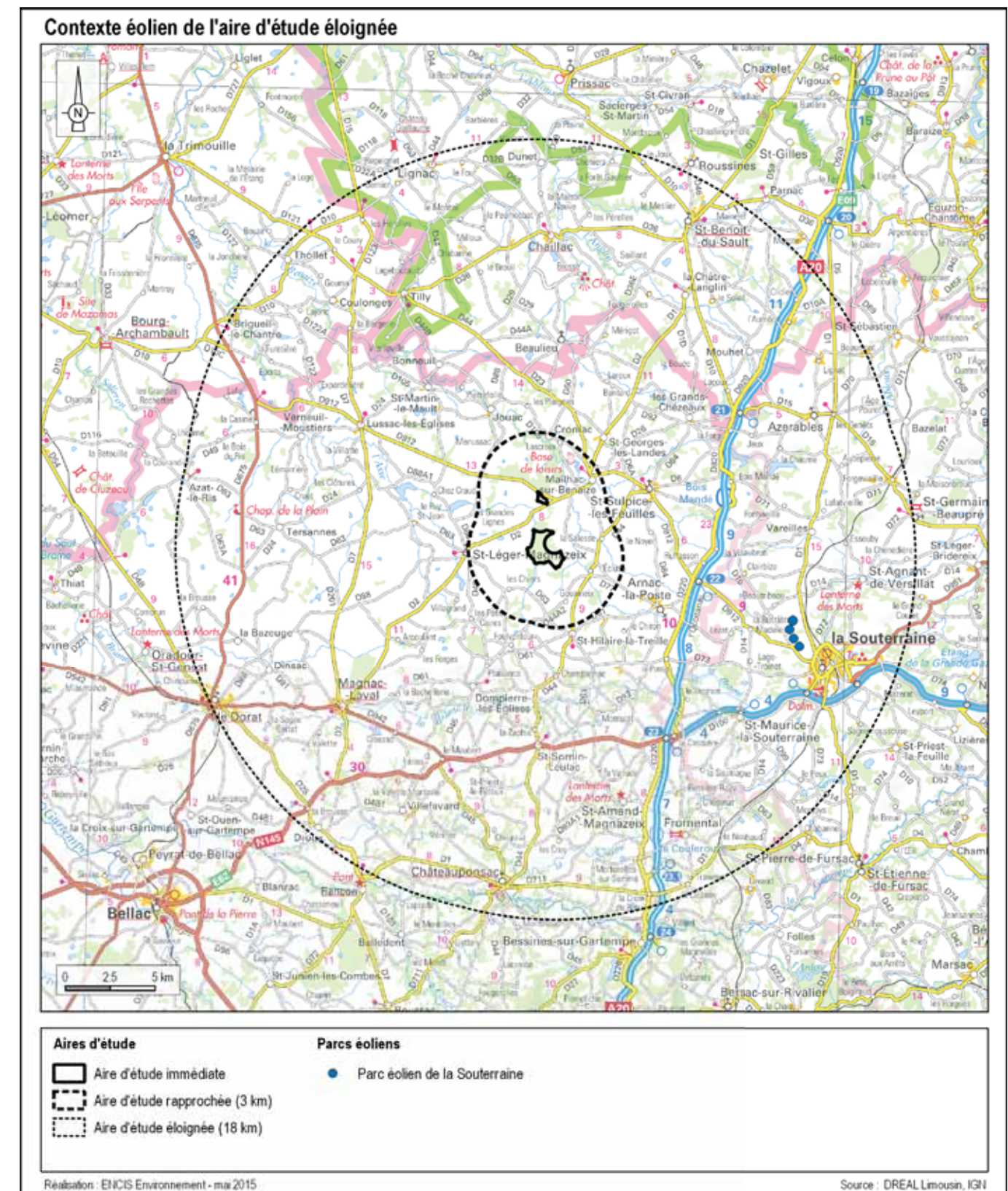
En l'occurrence, six projets connus de parcs éoliens ou autres projets de grande hauteur ont été recensés dans l'aire d'étude éloignée.

Le parc éolien de La Souterraine sera perceptible simultanément avec l'AEIm depuis le sud notamment (rares points hauts dégagés). Etant donné leur écartement (12,2 km), les effets cumulés potentiels sont limités, la sensibilité de l'AEIm vis-à-vis de ce parc peut être qualifiée de **faible**.

Les projets connus sont nombreux, il existe donc un enjeu lié aux effets cumulés important. Etant donné leur éloignement de l'AEIm et le peu de point de vue panoramiques dégagés et fréquentés, la sensibilité de l'AEIm reste faible.



Photographie 33 : Parc éolien de La Souterraine



Carte 17 : Parcs éoliens existants

### 3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire intermédiaire

L'échelle intermédiaire est l'aire d'étude du projet, le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrivons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cette espace.

L'aire d'étude intermédiaire (AEIn) pertinente pour cette analyse est de 8 km autour de l'AEIm.

#### 3.3.1 L'analyse des structures paysagères

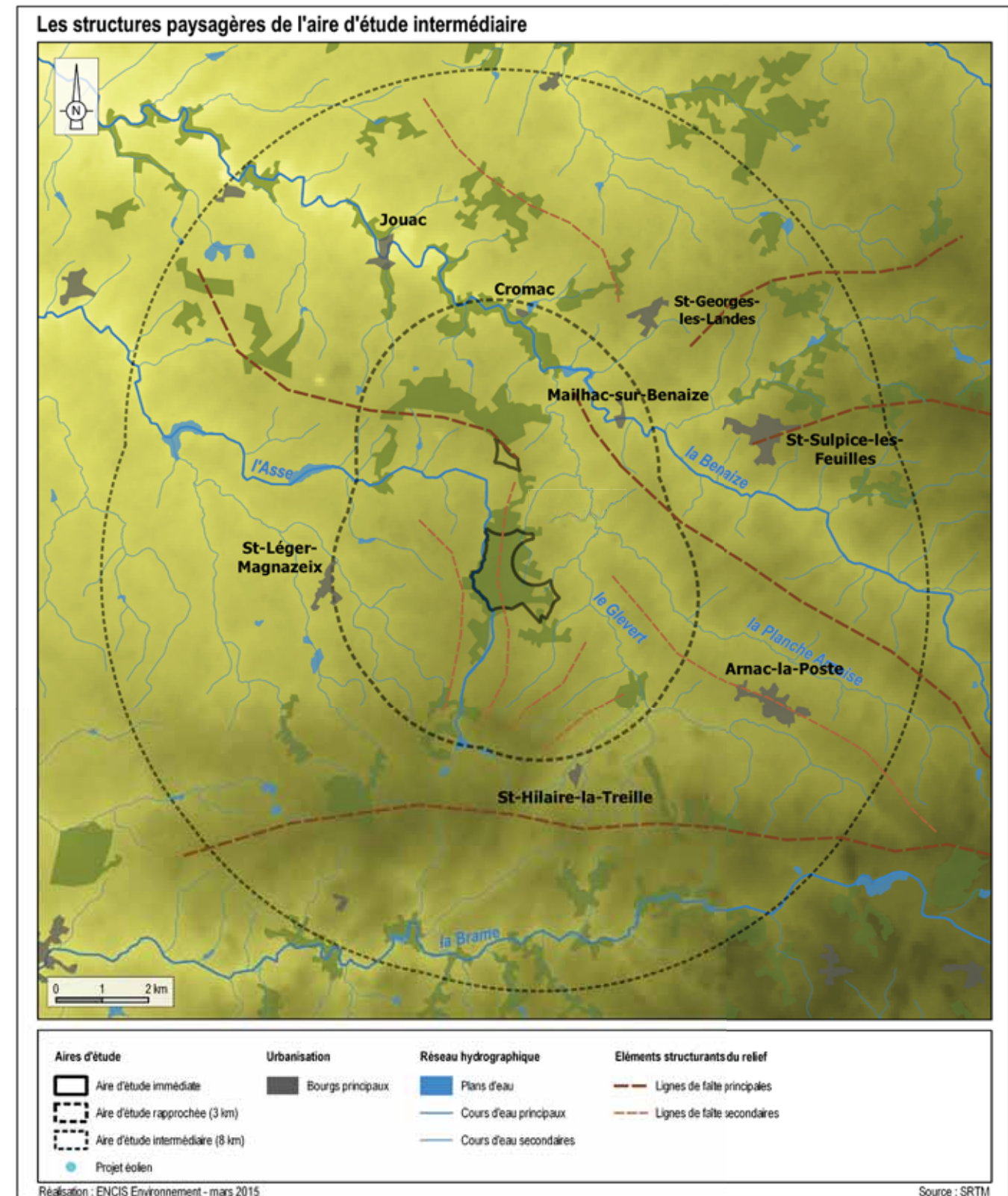
Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2010) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

Le territoire se compose d'un plateau doucement incliné vers le nord-ouest, entaillé par de nombreux vallons. Certains sont peu encaissés, comme celui de l'Asse, qui s'écoule mollement à l'ouest de l'AEIn et en bordure de l'AEIm, et d'autres sont beaucoup plus marqués, comme celui de la Benaize au nord ou la Brame au sud. Ces derniers restent cependant assez secrets, n'étant perceptibles que lorsqu'on les traverse. Les lignes de faite marquent des grandes directions, est/ouest et nord-ouest/sud-est. Elles ne constituent pas des lignes de force aussi marquées que dans des paysages de montagne ou de collines au relief accentué mais orientent toutefois le regard dans certaines situations et permettent des vues dominantes sur le reste du territoire.

L'AER est quant à elle marquée par des vallons et des interfluvés orientés nord/sud.

Les bourgs sont implantés sur des lignes de faite (Arnac-la-Poste et St-Sulpice-les-Feuilles), dans des vallées (Jouac et St-Hilaire-la-Treille) ou sur des secteurs aplanis (St-Léger-Magnazeix et St-Georges-les-Landes). Le plus visible dans le paysage est le bourg d'Arnac-la-Poste, sur sa petite butte, surmonté de son clocher. Les autres bourgs se découvrent généralement au détour d'un virage, à la faveur d'une vue plus dégagée à travers le bocage ou d'un point haut.

Les vallées sont étroites et par conséquent, pour la plupart, boisées car non cultivables. Leurs abords sont la plupart du temps marqués par une trame bocagère dense. Les espaces les plus aplanis voient souvent disparaître peu à peu leurs haies et leurs arbres isolés, laissant place à de vastes parcelles de prairies ou de cultures céréalières. Ces dernières constituent des espaces de respiration qui permettent de



Carte 18 : Structures et grandes lignes de force à l'échelle de l'aire intermédiaire

dégager le champ de vision et de le rendre beaucoup plus lointain, donnant une autre échelle à ce territoire. Ces espaces paraissent toutefois banals, en l'absence de ces motifs identitaires que sont les vieux châteaux isolés à la silhouette remarquable, les haies basses taillées au carré et les haies arborées.

Malgré un effet relativement homogène à l'échelle du grand paysage lié à la juxtaposition des structures végétales et au relief adouci, en vue plus rapprochée les paysages apparaissent au contraire variés en raison de la présence de nombreux motifs, qui s'agencent au gré du relief. Tous les éléments sont présents : l'eau, la pierre (hameaux, rochers au niveau des cours d'eau, dolmens), la terre et le végétal, avec

un équilibre presque parfait, à l'origine d'une certaine harmonie.

Les éléments repérables à distance, qui se distinguent de la masse végétale, accentuent la profondeur de champ et jouent un rôle de signal, de repère. Ce sont donc les clochers, mais aussi les antennes, les châteaux d'eau ou bien, éléments nouveaux sur ce territoire, des éoliennes (parc éolien de La Souterraine). La présence de ces éléments verticaux dans le paysage reste limitée, on ne les aperçoit qu'un la faveur de secteurs dégagés et légèrement plus élevés que les environs.



Photographie 34 : Vue sur le relief allongé accueillant l'AEIm



Photographie 35 : Eglise d'Arnac-la-Poste, surplombant le bourg, signal fort dans le paysage



Photographie 36 : Clocher de l'église de Cromac, élément repère dans le paysage



Photographie 37 : Parc éolien de La Souterraine



### 3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AEIm

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- et depuis les principaux axes de déplacements

#### 3.3.2.1 Depuis les villages principaux et leurs routes d'accès

Les enjeux depuis les principaux bourgs sont décrits ci-après. Les panoramas sont localisés sur la carte page suivante.

##### **Arnac-la-Poste** (1 007 habitants en 2012 d'après l'INSEE)

Ce bourg est situé sur une légère butte, entre les vallées du Glevert et de la Planche Arnaise, à 0,8 km de l'AEIm). Il se compose d'un centre ancien aggloméré autour de l'église et s'étire vers l'ouest, le long de la route principale (D77). La trame bocagère est très dense aux abords immédiats des habitations.

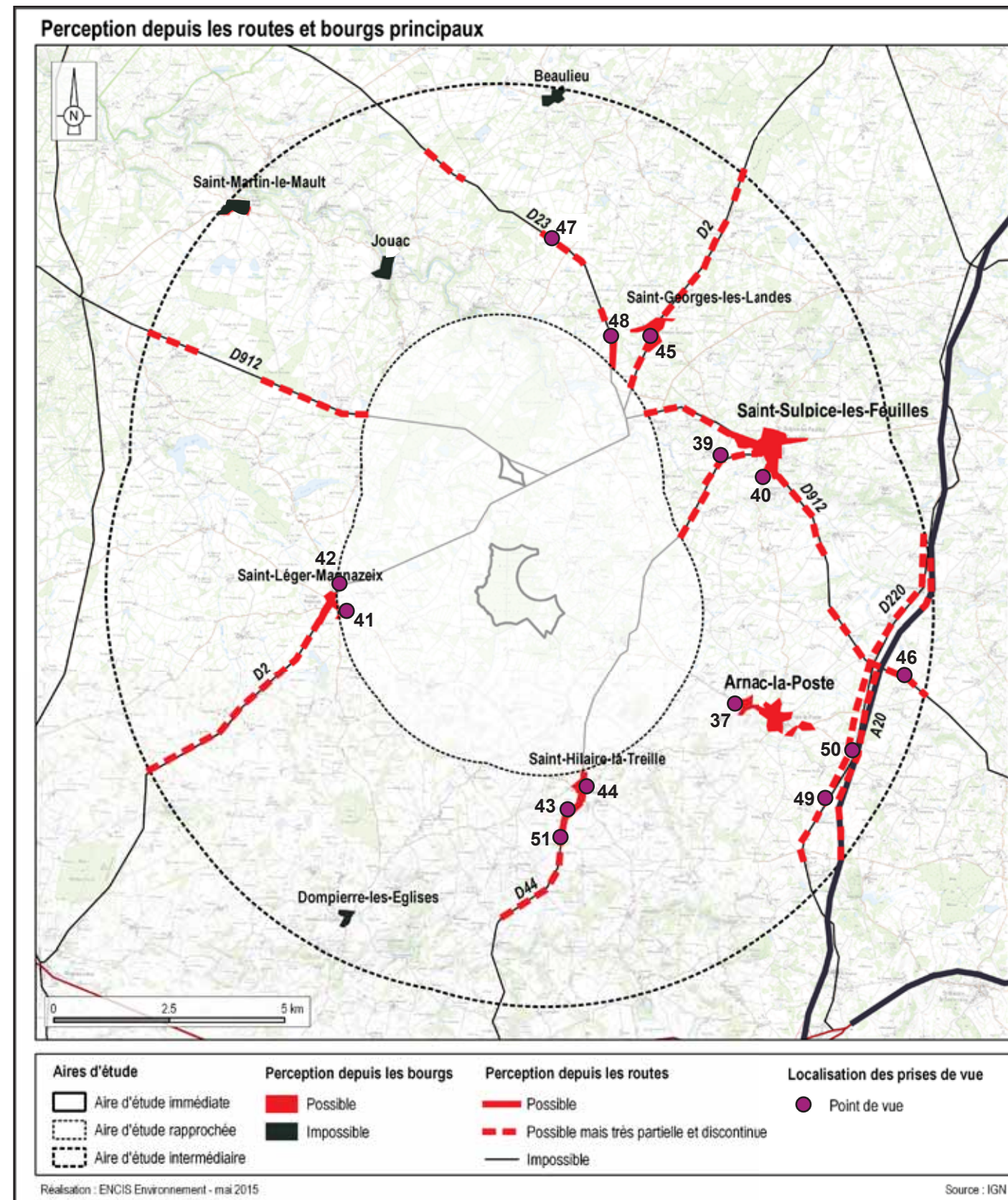
Une vue en direction de l'AEIm est possible depuis la sortie ouest du bourg, sur la D77, au niveau des dernières habitations (cf. photographie ci-dessous). Depuis le bourg, le champ de vision est limité par les écrans bâtis et végétaux. A l'est, c'est la butte où se trouve le bourg qui limite la perspective en direction de l'AEIm. Des co-visibilités avec le clocher sont possibles en périphérie mais elles restent limitées par le relief et la végétation. La sensibilité de ce bourg est **faible**.



Photographie 39 : Vue sur le bourg d'Arnac-la-Poste



Photographie 38 : Vue depuis la sortie ouest d'Arnac-la-Poste, au niveau de la route d'accès à Neuville



Carte 19 : L'aire d'étude intermédiaire

**St-Sulpice-les-Feuilles** (1 220 habitants en 2012 d'après l'INSEE)

Ce bourg aggloméré situé à 100 m de l'AEIm s'étire en étoile le long des axes de communication. Il est situé sur un léger relief encadré par les vallées de la Chaume et de la Benaize.

Cette situation dominante permet des vues lointaines en direction de l'AEIm, notamment depuis les étages des habitations, dans le centre-bourg. Toutefois, ces dernières sont la plupart du temps limitées par les écrans bâtis ou la végétation (trame bocagère importante en périphérie immédiate des habitations). Il s'agit donc de fenêtres ponctuelles. Des vues sont également possibles depuis les sorties sud du bourg, D44

et D84 (cf. photographies ci-dessous). La sensibilité du bourg est **faible**.



Photographie 40 : Vue depuis la D44, en sortie du bourg à l'ouest, au niveau du Bras



Photographie 41 : Vue depuis la route d'accès au complexe sportif, au sud du bourg

**St-Léger-Magnazeix** (127 habitants en 2012 d'après l'INSEE)

Ce petit bourg est également situé sur un point haut, entre deux cours d'eau, le ruisseau du Ris et le ruisseau de la Chaussade, à 100m de l'AEIm. Il s'étend principalement vers le sud, le long de la D63 et de la D2.

Les vues en direction de l'AEIm sont limitées à l'est par la juxtaposition de structures végétales proches appartenant aux jardins, à la trame bocagère et à la ripisylve du Ris, comme sur la photographie 42, depuis la D2 en sortie du bourg. Un point de vue plus dégagé est possible au niveau du château d'eau, au sud-est, depuis la D63, en raison de sa situation sur un point haut et de la présence d'une prairie relativement étendue. La sensibilité de ce bourg est **faible**.



Photographie 42 : Vue depuis le château d'eau, en sortie sud-est du bourg (D63)



Photographie 43 : Vue depuis l'église, en sortie nord-est du bourg (D2)

**St-Hilaire-la-Treille** (□□□ habitants en 2012 d'après l'INSEE)

Contrairement aux bourgs précédents, celui-ci se trouve dans un relief en creux, entre deux cours d'eau temporaires, à □,2 □m de l'AEIm. Il regroupe un nombre relativement peu élevé d'habitations autour de son église.

*Depuis le bourg, des éléments de grande hauteur implantés sur l'AEIm seraient visibles mais en grande partie masqués par le relief (depuis la rue principale notamment). Des covisibilités sont possibles depuis les accès sud, D44, et ouest, D61 (cf. photographies ci-dessous). La sensibilité de ce village reste **faible**, étant donné l'écartement du projet de la silhouette du village et l'absence d'effet de surplomb possible (dénivelé peu important, AEIm à plus de 3 km).*



Photographie 44 : Vue depuis la D44, au sud du bourg



Photographie 45 : Vue depuis la D61, à l'est du bourg

**Dompierre-les-Eglises** (101 habitants en 2012 d'après l'INSEE)

Ce petit bourg aggloméré est situé sur le versant nord de la vallée de la Brame, à 7 km de l'AEIm. Il est peu étendu et ne connaît pas d'extensions pavillonnaires.

*Cette situation, en contrebas par rapport à l'AEIm, ne permet aucune visibilité en direction de cette dernière, ou sur des éléments de grande hauteur implantés sur la zone. Aucune covisibilité n'est possible non plus. La sensibilité de ce village est par conséquent **nulle**.*

**St-Georges-les-Landes** (211 habitants en 2012 d'après l'INSEE)

Ce petit bourg s'étire le long de la D2, ainsi qu'à l'ouest de cette route, à 1 km de l'AEIm. Celle-ci est orientée en direction de l'AEIm. Le village se trouve à une altitude similaire à celle de l'AEIm.

*Les vues sont limitées par la trame bocagère relativement dense (haies et nombreux bosquets). Des éléments de grande hauteur seraient visibles partiellement, en sortie du bourg (cf. photographie ci-dessous). La sensibilité de ce bourg est **faible**.*



Photographie 46 : Vue depuis la D2, en sortie sud du bourg de Saint-Georges-les-Landes

**Jouac** (107 habitants en 2012 d'après l'INSEE)

Ce petit village est situé dans un méandre de la vallée de la Benaize, à 0,6 km de l'AEIm. Il s'étire le long de la D88 et s'est étendu sur la rive opposée sous la forme d'un lotissement composé de quelques habitations.

*Les habitations situées en fond de vallée ne permettent aucune visibilité lointaine. Des vues très partielles en direction de l'AEIm (zone nord) sont possibles à travers le filtre de la végétation depuis la D88 au nord-est, ce qui permettrait des covisibilités. La sensibilité de ce bourg est **négligeable**.*

**St-Martin-le-Mault** (100 habitants en 2012 d'après l'INSEE)

Ce petit bourg est situé en rebord de la vallée de la Benaize, à 7,6 km de l'AEIm.

*Cette situation dominante, associée à la présence de prairies à la trame bocagère lâche, permet quelques vues dégagées depuis le sud, mais l'AEIm est masquée par la superposition des structures bocagères à l'horizon. La sensibilité de ce village est **nulle**.*

**Beaulieu** (76 habitants en 2012 d'après l'INSEE)

Ce bourg de petite taille se trouve en rebord du vallon du Bel Rio, sur une légère pente orientée au nord et à l'est, à l'opposé de l'AEIm, à 7,6 km.

*Le relief limite fortement les vues en direction de l'AEIm. De plus, la trame bocagère est dense en périphérie du village. La sensibilité de ce bourg est par conséquent **nulle**.*

**3.3.2.2 Depuis les routes principales**

Les routes sont localisées sur la carte 16.

La **D2** (axe Magnac-Laval/La Châtre-Langlin) traverse l'AEIm du sud-ouest au nord-est et passe entre les deux zones de l'AEIm. Elle traverse le bourg de St-Georges-les-Landes. *A l'ouest, la trame bocagère dense et les arbres bordant la route limitent fortement les vues en direction de l'AEIm. De même, à l'est, les bosquets associés aux haies ne permettent pas de vues lointaines dégagées (cf. photographie 45). La sensibilité de cette route est par conséquent **négligeable**.*

La **D912** (axe Lussac-les-Eglises/Mailhac-sur-Benaize/La Souterraine) traverse l'AEIm d'est en ouest, en passant par St-Sulpice-les-Feuilles. *A l'ouest, la densité du bocage ne permet pas de vues très étendues. L'absence d'obstacle au premier plan (alignement d'arbres, haie) permet par endroits quelques vues plus lointaines mais elles restent limitées par les structures végétales. A l'est, une vue lointaine en direction de l'AEIm est possible au niveau de Bel-Air, à proximité de l'A20, en raison d'une situation dominante et dégagée (cf. photographie ci-dessous). L'horizon est toutefois masqué par la végétation. La sensibilité de cette route est **négligeable**.*



Photographie 47 : Vue depuis la D912, à proximité de Bel Air, près de l'A20

La **D23/D44** (Tilly/Mailhac-sur-Benaize) passe au nord de l'AEIn. Elle emprunte une ligne de crête située entre la vallée de la Benaize et la vallée du Bel Rio. *Malgré cette situation dominante, les vues en direction de l'AEIm sont limitées en raison des nombreuses structures végétales, notamment des bosquets, qui filtrent le champ de vision. Une vue panoramique dégagée sur l'AEIm est néanmoins possible au nord-est de l'étang de Mondon. La sensibilité de cette route est **négligeable** (**modérée** pour le panorama).*



Photographie 48 : Vue depuis la D23, au nord-est de l'AEIm



Photographie 49 : Vue depuis la D23, au nord-est de l'étang de Mondon et de l'AEIm



La **D220** (parallèle à l'A20) passe à l'ouest de l'AEIn. Elle emprunte plusieurs vallons. Des vues partielles sont possibles, souvent à l'arrière des structures bocagères. Quelques fenêtres plus dégagées sont également possibles (cf. photographies ci-dessous). La sensibilité de cette route est **négligeable**.

L'**A20** passe à l'extrémité est de l'AEIn. Son tracé ne permet pas de vues très dégagées en direction de l'AEIm en raison de la présence de talus et d'une végétation plus ou moins rapprochée. Des éléments de grande hauteur seraient perceptibles ponctuellement et de manière très partielle. La sensibilité de l'autoroute est par conséquent **négligeable**.



Photographie 50 : Vue depuis la D220, à proximité immédiate de l'A20



Photographie 51 : Vue depuis la D220, à proximité de Montmagnier

La **D44** (St-Sornin-Leulac/St-Sulpice-les-Feuilles) passe au sud et à l'est de l'AEIn. Elle traverse successivement un nombre important de cours d'eau. Des vues relativement dégagées en direction de l'AEIm sont possibles entre Champagnac, en situation dominante, et St-Hilaire-la-Treille (cf. photographie ci-dessous). A l'est, en direction de St-Sulpice-les-Feuilles, les vues sont beaucoup plus limitées en raison de la densité de la trame bocagère (cf. photographie □□). *La sensibilité de cette route est faible.*



Photographie 52 : Vue depuis la D44, à proximité de Saint-Hilaire-la-Treille

### 3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AEIn

#### 3.3.3.1 Les monuments historiques

L'ensemble des monuments historiques est décrit ci-dessous, listé dans le tableau page suivante et localisé sur la carte ci-contre.

L'AEIn comprend 22 monuments historiques (cf. carte ci-contre et tableau ci-après).

Deux présentent un enjeu négligeable, un seul un enjeu faible, et six un enjeu modéré. Trois ont une sensibilité nulle, cinq une sensibilité négligeable et un seul une sensibilité faible. Ces monuments sont décrits ci-dessous.

**Dolmen des Bras** : ce dolmen de relativement petite taille évoque un cèpe. Il est peu reconnu, bien qu'évoqué sur le site de l'office de tourisme du Limousin en Marche (Communauté de Communes Brame Benaize). Il est indiqué sur les cartes IGN et indiqué par un panneau mais est peu accessible. L'enjeu est **négligeable**.

*Le dolmen se trouve dans une petite clairière au sein d'un bois situé sur le versant nord du vallon du ruisseau de la Garde. Les vues sont très limitées par la végétation abondante de la vallée ainsi que par le relief. La sensibilité de ce monument est donc **négligeable**.*

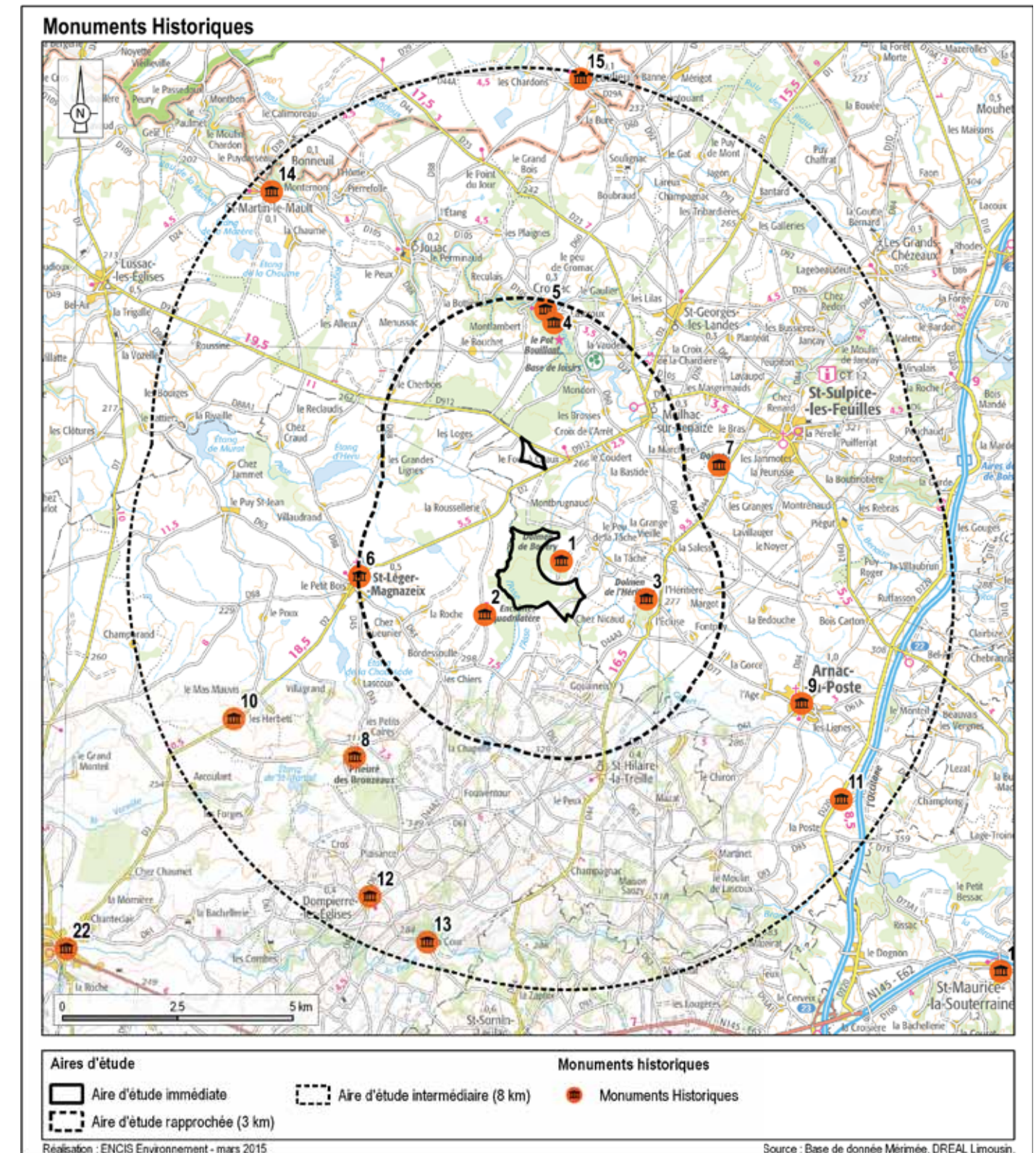
**Ancienne celle grandmontaine des Bronzeaux** : il s'agit d'un des seuls vestiges des dépendances de l'abbaye de Grandmont, fondée au 12<sup>ème</sup> siècle dans les Monts d'Ambazac. Les bâtiments ont été remaniés au 16<sup>ème</sup> siècle. Le site se visite en été ou sur rendez-vous. Il est signalé dans les offices de tourisme locaux ainsi que sur les cartes IGN. L'enjeu est **modéré**.

*Les bâtiments se trouvent dans un vallon. Les vues en direction de l'AEIn sont limitées par le relief et la trame bocagère dense. La sensibilité du monument est donc **négligeable**.*

**Eglise d'Arnac-la-Poste** : cette église du 12<sup>ème</sup> siècle fut fortifiée au 15<sup>ème</sup> siècle, avec l'ajout d'une muraille avec créneaux et mâchicoulis. Elle ne bénéficie pas d'une renommée particulière mais sa silhouette trône au dessus du village, bien reconnaissable de loin. L'enjeu est **modéré**.

*L'église se trouve au cœur du bourg, lui même situé sur une butte. Aucune visibilité lointaine en direction de l'AEIn n'est possible en raison des écrans bâtis formés par les habitations. Des covisibilités sont possibles en périphérie (à partir d'un kilomètre environ et au-delà) mais restent très limitées en raison de l'importance de la trame bocagère qui filtre les vues lointaines. La sensibilité de ce monument est par conséquent **faible**.*

**Polissoir dit Le Poulvan-de-Séjotte** : un polissoir est un bloc rocheux portant les traces du polissage d'outils en pierre ayant servi au néolithique. Celui-ci est situé sur un terrain privé, dans un bois bordant la D2.



Carte 20 : Les monuments historiques de l'AEIn

Peu d'informations sont disponibles à son sujet. Il n'est indiqué ni sur les cartes IGN, ni sur les sites d'office de tourisme. Son intérêt semble strictement archéologique. L'enjeu est **négligeable**.

*Une vue très partielle en direction de l'AEIm est possible depuis la D2. La sensibilité du monument reste **négligeable**.*

**Maison au lieu-dit Montmagnier** : cet ensemble rural date du 1<sup>ère</sup> siècle. Il est composé d'un vieux corps de logis avec une tour circulaire, d'une grange ainsi que d'un autre bâtiment accolés. Il s'agit depuis le 18<sup>ème</sup> siècle d'un ancien relais de poste sur la route royale Paris/Toulouse. Ce dernier se visite lors des journées du patrimoine. Il est signalé sur le site de l'office du Limousin en Marche (Communauté de Communes Brame Benaize). L'enjeu est **modéré**.

*Le contexte bocager ne permet pas de vue dégagée en direction de l'AEIm. Des visibilitées très partielles restent possibles en hiver depuis la route d'accès au monument (D220). Sa sensibilité est donc **négligeable**.*

**Eglise de Dompierre-les-Eglises** : cette église du 1<sup>ère</sup> siècle possède un clocher octogonal recouvert de bardeaux en bois de châtaignier. Celle-ci n'est pas particulièrement renommée mais comme toutes les églises, elle est indissociable de l'image du village. L'enjeu est **modéré**.

*L'AEIm est totalement masquée par le relief, légèrement plus élevé au nord. Même des éléments de 200 m de haut ne seraient pas visibles depuis le village. Par conséquent, la sensibilité de l'église est **nulle**.*

**Château de Dompierre** : le château fut fortifié au 15<sup>ème</sup> siècle puis reconstruit au 17<sup>ème</sup> siècle. Il fut ensuite agrandi aux 18<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> siècles. Ce château est peu renommé. Il ne se visite pas mais est signalé

sur le site de l'office de tourisme du Limousin en Marche (Communauté de Communes Brame Benaize). L'enjeu est **modéré**.

*Le château se trouve au bord d'un lac de retenue encaissé, situé sur le cours de la Brame. Cette situation ne permet pas de vues lointaines. Aucune co-visibilité n'est possible non plus. La sensibilité du château est par conséquent **nulle**.*

**Logis seigneurial** : seul le colombier datant du 1<sup>ère</sup> siècle est protégé. Celui-ci dépend d'un petit groupe de bâtiments composé d'un logis et de dépendances. Il s'agit d'un colombier isolé circulaire dit « en campagne ». Ce dernier ne constitue pas un site d'attrait touristique mais il est tout de même signalé sur le site de l'office de tourisme du Limousin en Marche. L'enjeu est **faible**.

*Le colombier est situé légèrement à l'extérieur du bourg de Saint-Martin-le-Mault, dans un pré. Il est visible depuis la D105. Le relief limiterait en grande partie la visibilité d'éléments de grande hauteur situés dans l'AEIm. De plus, la trame bocagère ne permet pas de vues dégagées lointaines, à proximité du colombier ou depuis la D105. La sensibilité de ce monument est par conséquent **nulle**.*

**Eglise de Beaulieu** : cette église romane a subi de nombreuses transformations au cours des siècles. Un prieuré y était adossé mais ce dernier fut démoli au début du 20<sup>ème</sup> siècle. L'église est signalée sur le site de la marque touristique « Berry Province ». Sont mis en avant son retable en bois doré et son décor peint. L'enjeu reste **modéré**.

*L'église est située en périphérie nord-est du bourg. Celui-ci se trouve à proximité du cours d'eau le Bel Rio. La perspective est limitée par le relief plus élevé au sud. Des éléments de grande hauteur, même de*

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire							
Numéro	Département	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm en km
7	HAUTE-VIENNE	SAINT-SOLPICE-LES-FEUILLES	Dolmen dit Des Bras	Classé	Négligeable	Négligeable	0,8
8	HAUTE-VIENNE	SAINT-LEGER-MAGNAEUX	Ancienne celle grandmontaine des Bronzeaux	Classé	Modéré	Négligeable	0,8
9	HAUTE-VIENNE	ARNAC-LA-PORTE	Eglise	Inscrit	Modéré	Faible	0,2
10	HAUTE-VIENNE	SAINT-LEGER-MAGNAEUX	Polissoir dit : Le Poulvan-de-Séjotte	Classé	Négligeable	Négligeable	6,0
11	HAUTE-VIENNE	ARNAC-LA-PORTE	Maison au lieu-dit Montmagnier	Inscrit	Modéré	Négligeable	7
12	HAUTE-VIENNE	DOMPIERRE-LES-EGLISES	Eglise (clocher)	Inscrit	Modéré	Nulle	7
13	HAUTE-VIENNE	DOMPIERRE-LES-EGLISES	Château de Dompierre	Inscrit	Modéré	Nulle	7,0
14	HAUTE-VIENNE	SAINTE-MARTIN-LE-MAULT	Logis seigneurial (colombier)	Inscrit	Faible	Nulle	7,0
15	INDRE	BEAULIEU	Eglise Saint-Nicolas	Inscrit	Modéré	Négligeable	7,8

Tableau 11 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire



Photographie 53 : Eglise d'Arnac-la-Poste (MH n°9)



Photographie 54 : Maison au lieu-dit Montmagnier (MH n°11)



Photographie 55 : Colombier à St-Martin-le-Mault (MH n°14)



Photographie 56 : Eglise de Dompierre-les-Eglises (MH n°12)

200 m de haut, ne seraient ainsi pas visibles. Une covisibilité semble possible depuis la D29A, au niveau de la piste d'entraînement de chevaux de course. Il s'agira toutefois d'une vue très partielle en raison de la végétation et à l'écart de l'église. Sa sensibilité est donc **négligeable**.

### 3.3.3.2 Les sites protégés

Aucun site protégé n'a été répertorié dans l'AEIn.

### 3.3.3.3 Les sites emblématiques

Trois sites emblématiques ont été recensés. Ces derniers sont décrits ci-dessous.

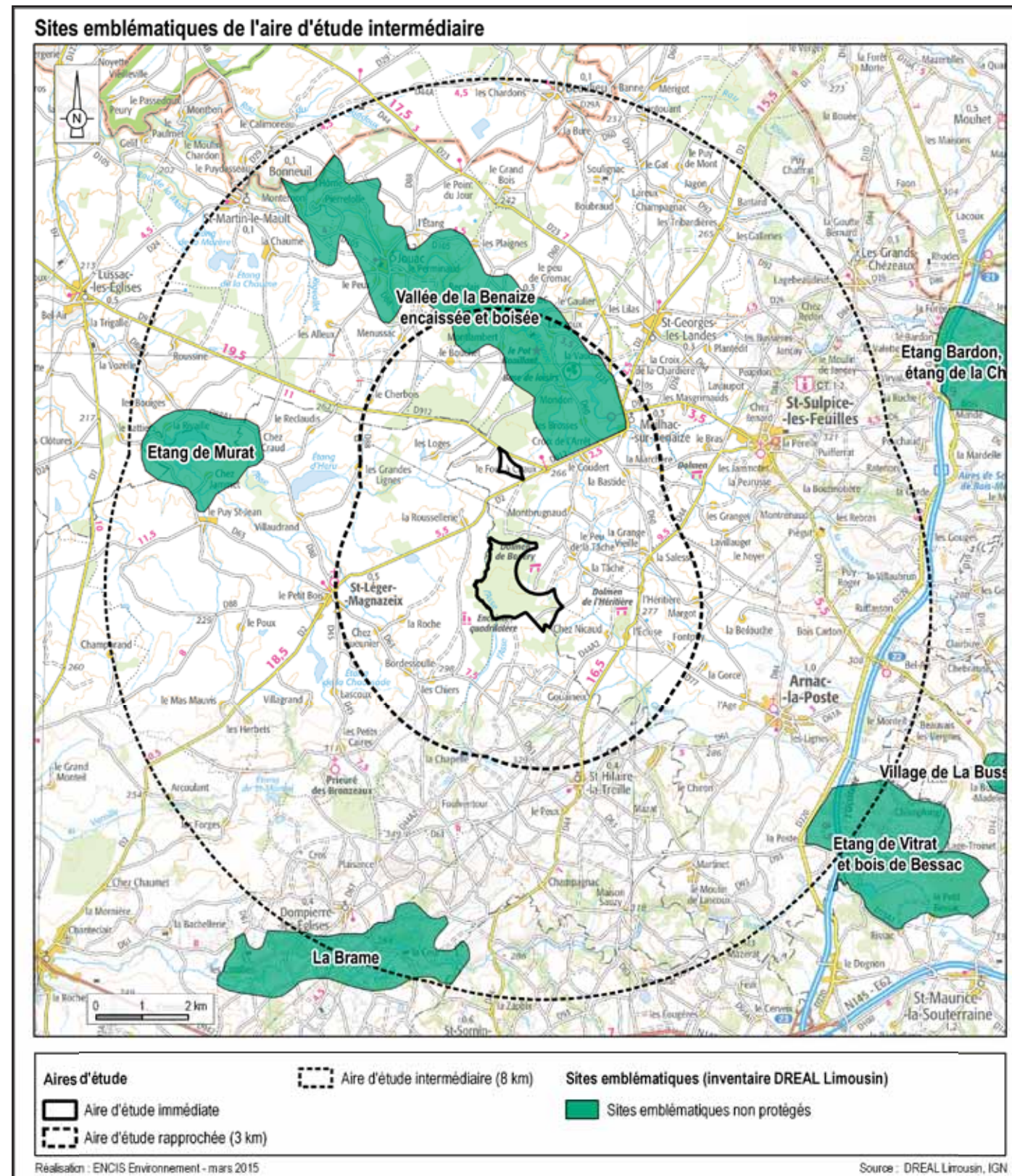
**L'étang de Murat** : ce plan d'eau artificiel a été établi sur le cours de l'Asse. Il s'agit d'un des plus grands et des plus anciens du département de la Haute-Vienne (1<sup>ère</sup> et 16<sup>ème</sup> siècle). D'une superficie de 30 hectares, il constitue un site à la richesse écologique importante. C'est une halte migratoire pour de nombreux oiseaux, ainsi qu'un lieu de reproduction et de nidification. Un sentier et un observatoire ornithologique ont été aménagés pour favoriser la découverte du site et des oiseaux qui le fréquentent. Il s'agit d'un site reconnu par les naturalistes (principalement les ornithologues). Il est géré par la fédération des chasseurs de Haute-Vienne, qui mène des actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public. L'enjeu de ce site est par conséquent **modéré**.

Les abords de l'étang sont très végétalisés (trame bocagère, boisements), mais des vues lointaines en direction de l'AEIm sont toutefois possibles, notamment depuis l'observatoire, seul accès aménagé (cf. photographie 57 page suivante). La sensibilité de ce site est par conséquent **faible**.

**La Brame** : à proximité de Dompierre-les-Eglises, le cours d'eau de la Brame prend un caractère sinueux et encaissé. Cette partie de la rivière comporte plusieurs éléments architecturaux intéressants : le moulin des Combes, le Moulin du Couret et le Moulin de Dompierre, ainsi que le château de Dompierre, monument historique inscrit. Plusieurs circuits de randonnée empruntent la vallée et ses abords : circuit du château, circuit panoramique, circuit de l'oratoire du Couret. On peut donc en déduire qu'elle est fréquentée

Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude intermédiaire						
Département	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm en km
HAUTE-VIENNE	SAINT-LEGER-MAGNAEUX, LOSSAC-LES-EGLISES	Etang de Murat	-	Modéré	Faible	0
HAUTE-VIENNE	DOMPIERRE-LES-EGLISES, SAINT-SORNIN-LE-LAC	La Brame	-	Modéré	Négligeable	6,0
CREUSE, HAUTE-VIENNE	ARNAC-LA-POSTE, SAINT-MARICE-LA-SERRAINE, LA SERRAINE	Etang de Vitrat et bois de Bessac	-	Modéré	Négligeable	7

Tableau 12 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude intermédiaire



Carte 21 : Les sites emblématiques de l'AEIn

par des promeneurs. Elle est par ailleurs signalée sur le site de l'office de tourisme de la Communauté de Communes Brame Benaize. L'enjeu est **modéré**.

*Etant donné sa situation en contrebas par rapport à l'AEIm, la vallée ne permettra aucune visibilité. De même, ses rebords ainsi que les circuits de randonnée ne permettront pas de percevoir des éléments de grande hauteur implantés sur l'AEIm, masqués par le relief. Seule une vue partielle semblerait possible, depuis un point haut culminant à 321 m, au nord de la vallée et à l'est du bourg de Dompierre. Il n'y aurait par conséquent aucune covisibilité. La sensibilité de ce site est par conséquent **négligeable**.*

**L'étang de Vitrat et le bois de Bessac** : l'étang de Vitrat est situé sur le cours de la Brame, à proximité de l'A8. Une zone humide lui est associée en amont. L'ensemble possède un intérêt écologique (NIEFF). Le Bois de Bessac constitue un petit massif d'environ 1,5 km<sup>2</sup>. Il est en partie déboisé. Le hameau de Vitrat occupe une butte, en surplomb de l'étang. Le site était connu de longue date par les naturalistes limousins (source : CEN Limousin). Il bénéficie donc d'une certaine reconnaissance par les naturalistes mais reste peu connu du grand public et peu fréquenté. Il n'est pas signalé par les offices de tourisme. L'enjeu est **modéré**.

*L'étang et sa zone humide ne permettent aucune visibilité en direction de l'AEIm en raison de leur situation en creux, dans la vallée de la Brame. Les lisières du bois, à l'ouest, sont susceptibles d'offrir des vues lointaines. De même, le secteur nord, constitué de prairies à dominante ouverte, offre de larges panoramas en direction de l'AEIm. La sensibilité reste **négligeable**, étant donné la distance et l'absence de co-visibilité.*



Photographie 57 : Vue depuis l'observatoire de l'étang de Murat



Photographie 58 : L'étang de Murat



Photographie 59 : L'étang de Vitrat

### 3.3.4 Les sites touristiques de l'AEIn

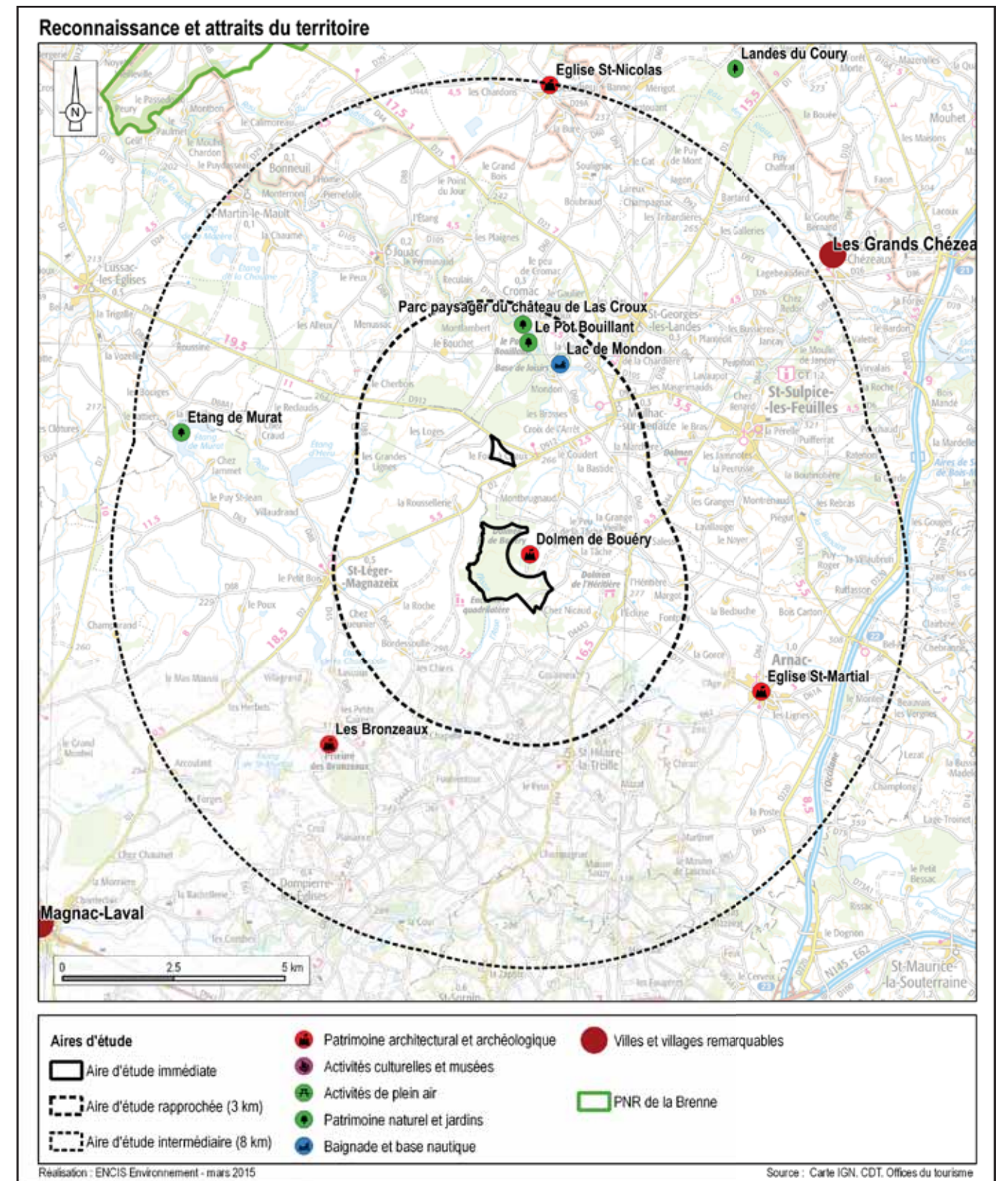
Quatre sites touristiques ont été inventoriés dans l'AEIn (cf. carte ci-contre et tableau page suivante). Il s'agit de trois monuments historiques (deux églises et un ancien prieuré) et un lac.

Les enjeux et sensibilités des monuments historiques ont été qualifiés dans la partie 3.2.3.1. Pour l'étang de Murat, ils ont été détaillés dans la partie 2.2.2.

Aucun sentier de Grande Randonnée ne passe dans l'AEIn.

Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire							
Type	Département	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	ST-LÉGER-MAGNAEIX	Les Bronzeaux	Classé	Modéré	Négligeable	7 km
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	ARNAC-LAPORTE	Eglise St-Martial	Inscrit	Modéré	Faible	10 km
Patrimoine naturel et jardins	HAUTE-VIENNE	ST-LÉGER-MAGNAEIX	Etang de Murat	-	Modéré	Faible	6,5 km
Patrimoine architectural et archéologique	INDRE	BEAULIEU	Eglise St-Nicolas	Inscrit	Modéré	Nulle	7,5 km

Tableau 13 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire



Carte 22 : Sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire

### 3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire rapprochée est l'aire d'étude où le projet éolien est exposé le plus directement au paysage quotidien.

La présence du futur parc éolien y sera vécue dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs les plus significatifs seront décrits et analysés. L'exposition visuelle ainsi que les sensibilités paysagères des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également appréhendées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire rapprochée est de 3 km.

#### 3.4.1 Les structures paysagères de l'aire rapprochée.

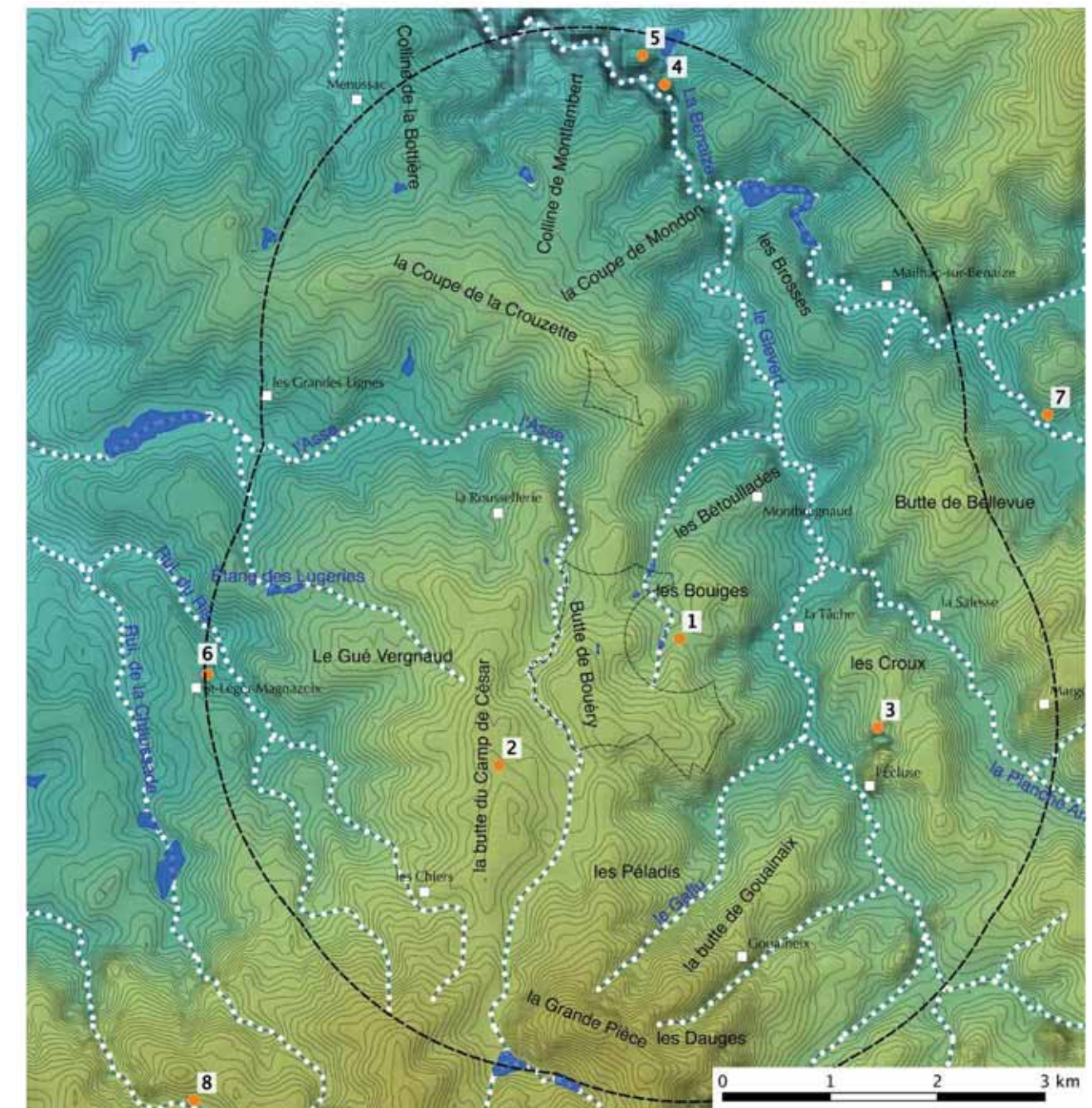
##### 3.4.1.1 Les structures paysagères naturelles, liées au relief : monts et vaux

###### Caractères des structures naturelles, identifiables sur le terrain.

Le relief de l'aire d'étude rapprochée est très ténu. Les faibles amplitudes altimétriques sont très souvent dissimulées ou gommées par la végétation. Néanmoins, les espaces agricoles, même ceux qui conservent un bocage dense, donnent à lire des structures de vallons et de reliefs suffisamment marquées pour être identifiées en tant que telles. Le territoire de l'AER se révèle alors tout autre que plat et sans accent. Le maillage des vallons initie différents sites ou lieux naturels d'échelles variables articulés autour et le long des principaux ruisseaux et rivières comme la Benaize, bien entendu, mais aussi l'Asse, le Glévert ou le Gaflu.

Les forêts et les haies du bocage, tout comme les ripisylves, ou même la végétation rase des joncs et autres espèces des milieux humides, accompagnent ces structures subtiles et les révèlent, tantôt à l'échelle confidentielle des lieux, tantôt à une échelle plus vaste lorsque le modelé longuement et doucement ondulé du relief est mis en exergue par les champs et leurs cultures déférentes que quelques chènes ou châtaigniers isolés ponctuent ou enjambent avec une distance hautaine.

Les structures paysagères naturelles de l'aire d'étude rapprochée



Légende		Hypsométrie adaptée	
	Aire d'étude immédiate		0
	Aire d'étude rapprochée (3km)		60
	Courbes de niveaux (2m)		80
	Eau		100
	Vallons		125
	Villes et villages		200
	Monuments historiques		250
	1- Dolmen dit La Pierre Levée au bois de Bouéry		
	2- Enceinte quadrilatère dit Le Camp de César		
	3- Dolmen de l'Héritière		
	4- Domaine du château de Lascroux		
	5- Église		
	6- Église		
	7- Dolmen dit Des Bras		
	8- Ancienne celle grandmontaine des Bronzeaux		

Réalisation : Atelier de Paysage Claude Chazelle - août 2016

Carte 23 : Les structures paysagères naturelles de l'aire d'étude rapprochée





Atelier de Paysage Claude Chazelle

Fond de vallon mis en exergue par une végétation de milieux humides



Photographie 60 : Route bordée par une haie arborée et une haie basse



Atelier de Paysage Claude Chazelle

Arbres isolés ou en groupes ponctuant l'espace agricole



Alignement d'arbres ponctuant l'espace agricole

Atelier de Paysage Claude Chazelle



Atelier de Paysage Claude Chazelle

Mise en valeur des modelés doux du relief par les champs

La vallée de la Benaize, dans sa partie nord, possède un caractère particulier. Cette dernière est encaissée, avec un cours parfois tumultueux, ce qui lui confère un caractère pittoresque. Sa présence est très discrète dans le paysage.

Les autres cours d'eau se font également très confidentiels, bien que nombreux. En effet, leurs ripisylves se confondent avec les haies bocagères. L'eau est toutefois bien présente dans le paysage, notamment grâce aux nombreuses prairies humides dans les vallons. On trouve également un nombre important de petits étangs et de mares.

#### □ Lisibilité des structures naturelles sur le terrain :

Les structures paysagères naturelles liées au relief, les monts et des vaux, quoi que souvent confidentielles, restent néanmoins assez facile à lire et à interpréter. La prégnance des éléments et de leurs continuités est suffisante pour permettre un niveau de compréhension et d'identification des typologies auxquelles ils appartiennent.



Photographie 61 : Vieux chêne

### 3.4.1.2 Les structures paysagères mixtes, (naturelles et anthropiques).

#### □ Caractères des structures mixtes, identifiables sur le terrain.

Les forêts ne sont pas à proprement parler naturelles et, comme la maille du bocage, sont ici très anciennes. Elles trahissent la forte main mise anthropique sur l'espace et, tout en présentant une image de nature, révèlent avant tout le parcellaire, la philosophie d'ordonnement de l'espace qui l'anime et son histoire.

L'AER se trouve au cœur d'un territoire bocager. A première vue uniforme, ce dernier présente des ambiances variées. Dans certains secteurs, la trame bocagère est encore dense et bien conservée, avec un parcellaire très découpé, souvent en lanières. La trame de ce bocage est toutefois fortement distendue en de nombreux endroits, laissant la place à des parcelles plus vastes et des cultures céréalières. Le champ de vision se dégage, laissant place à des vues panoramiques parfois lointaines.

Les haies présentent deux formes principales : des haies basses taillées et des haies arborées (chênes). Ces dernières sont souvent réduites à quelques arbres isolés délimitant des parcelles, vestiges de haies plus denses. Les deux types de haie sont souvent associés. On trouve également des arbres isolés, aux formes parfois remarquables, au milieu des parcelles. La trame de haies est associée à de nombreux petits boisements aux formes géométriques.

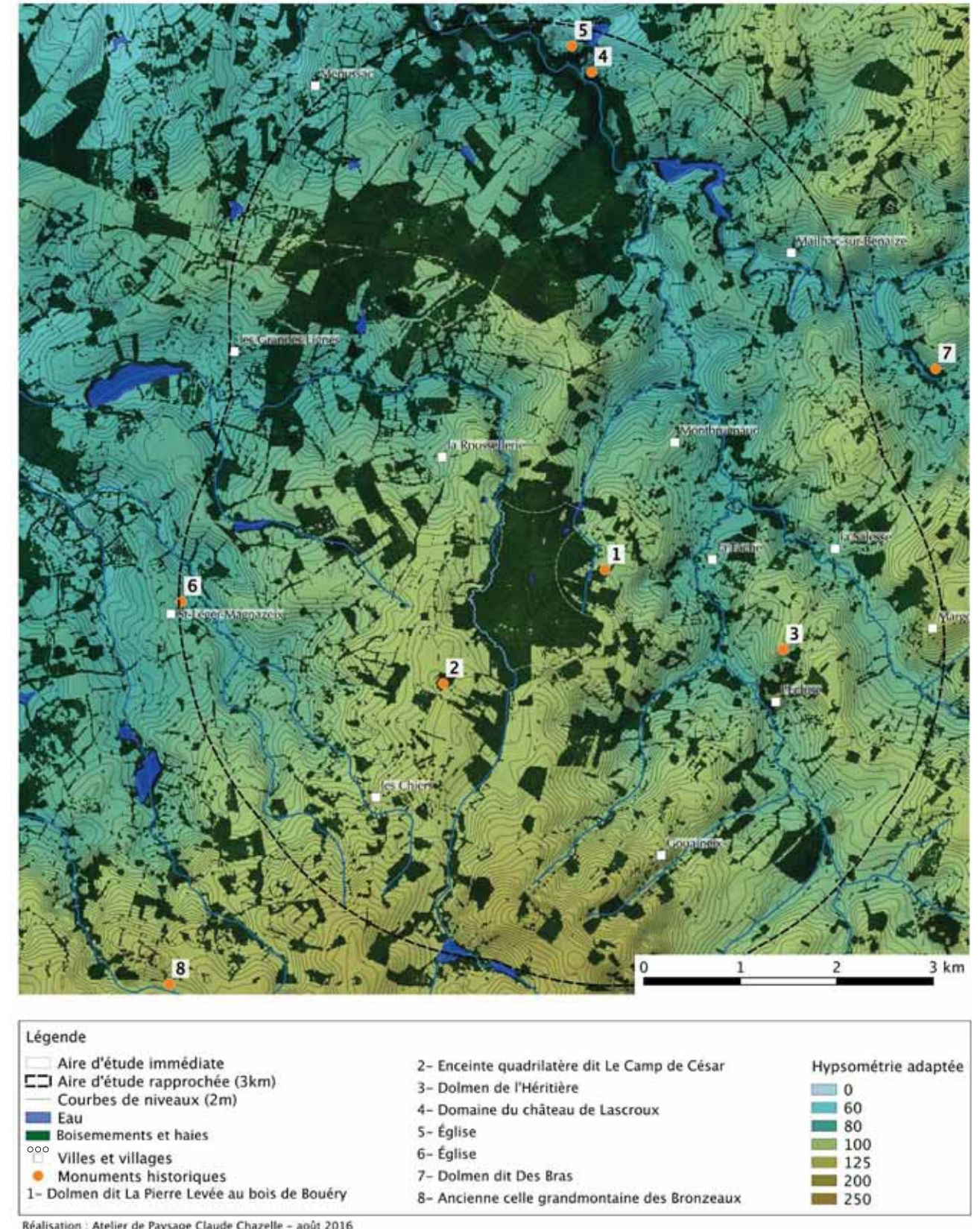
Plusieurs massifs boisés sont présents dans l'AER. Le Bois de Bouéry (boisement le plus ancien, déjà mentionné sur la carte de Cassini, situé à l'emplacement de l'AEIm), la Coupe de Mondon, la Coupe, la Goutte de la Crouzette. Ils se confondent dans le paysage avec la masse végétalisée formée par la juxtaposition des haies. Ces boisements présentent un caractère évolutif car ils sont exploités. On rencontre par conséquent des parcelles à des stades différents de développement, des coupes rases, ainsi que plusieurs essences.

*« Le territoire de cette commune était autrefois couvert en grande partie par les bois et les terrains incultes ; les forêts de Mondon et de Bouéry avaient une étendue considérable: au XVe siècle, elles se rejoignaient par les bois de Lavaupot, occupant le terrain compris entre Grand-Fa, Le Bost et Montbrugnaud. Vers 1480 et vers 1650, les seigneurs de Mondon en concédèrent une certaine partie à charge d'y édifier des maisons; c'est à ces concessions qu'on doit l'existence de divers villages que nous citerons plus loin. » (...)*

*«Le 14 prairial an 11, le district signale également que de nombreux vols sont commis dans la région par une bande de dix brigands, qui se réfugient dans les bois de Bouéry : il engage les communes à faire une battue (L. 547) ».*

Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles

#### Les structures paysagères mixtes de l'aire d'étude rapprochée



Carte 24 : Les structures paysagères mixtes de l'aire d'étude rapprochée

□ **Lisibilité des structures mixtes sur le terrain :**

Malgré, ou peut être même grâce à des disparités morphologiques entre un bocage à maille fortement réduite pour permettre les cultures et un bocage parfois trop serré sur de petites parcelles et avec de grands arbres, les structures relevant aussi bien de la Nature que de l'Homme, sont ici d'une lisibilité plutôt forte. La compréhension et l'identification des structures mixtes, essentiellement ici les structures parcellaires portant les forêts et le bocage, sont relativement faciles.

**3.4.1.3 Les structures anthropiques : voies, chemins et habitat.**

□ **Caractères des structures anthropiques, identifiables sur le terrain.**

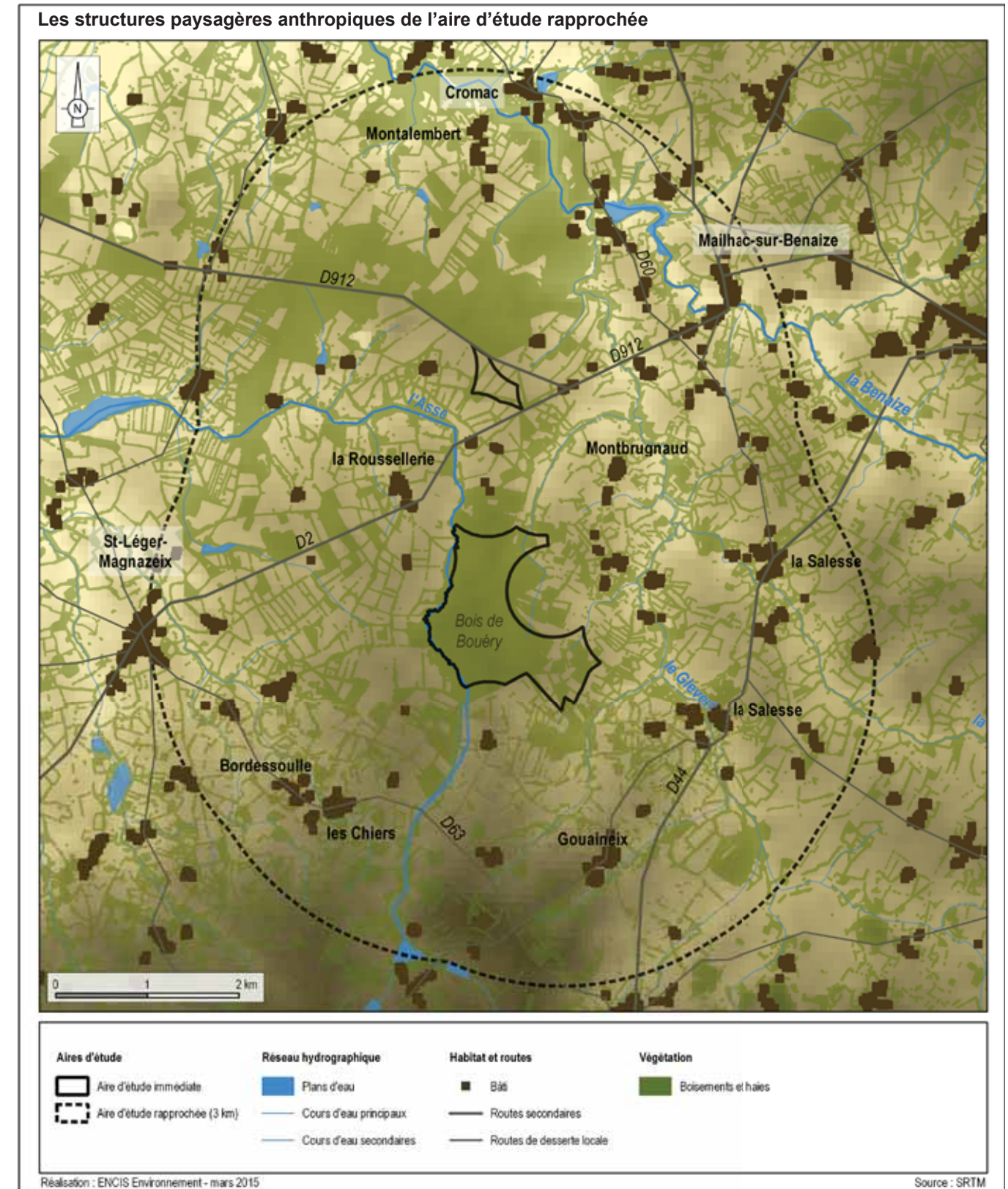
L'habitat est ici villageois et rural. Son emprise sur le territoire est dispersé et se présente sous la forme de hameaux et de fermes isolées. Cette organisation, est en lien direct avec le maillage des structures naturelles (les continuités de reliefs, monts et vallons) et le maillage des voies et chemins de circulation.

Le réseau viaire est très dense et maille l'ensemble du territoire. Il est associé à de nombreux chemins agricoles, dont certains sont utilisés pour la randonnée.

L'architecture, qu'elle soit récente ou plus ancienne, présente des formes simples et peu élevées. Le vélum du bâti ne dépasse pas celui des arbres de la trame bocagère et se fond facilement dans le jeu tenu des modelés du sol. Il en résulte un jeu homogène de strates proches du sol et de ses modelés, ponctuées de pleins et déliés à la fois végétaux et bâtis, parfois à la limite de l'uniforme.

□ **Lisibilité des structures anthropiques sur le terrain :**

Si les voies et les chemins présentent sur le terrain, plutôt une bonne lisibilité de leur accord avec les structures naturelles qui les portent, ou avec les structures mixtes qu'elles accompagnent, il n'en va pas tout à fait de même pour l'habitat qui, dans ses extensions récentes et sans parler de qualité architecturale, ne se révèle pas vraiment soucieux de sa relation aux structures paysagères ni de sa cohérence avec les logiques d'implantations anciennes. La compréhension des accords et continuités est de ce fait amoindrie. La lisibilité paysagère reste moyenne, c'est à dire possible, mais avec difficultés.



Carte 25 : Les structures paysagères anthropiques de l'aire d'étude rapprochée



Photographie 62 : Prairie et arbre isolé



Photographie 63 : Hameau



Photographie 68 : Route bordée de haies (basses et arborée)



Photographie 69 : Jeune boisement de conifères



Photographie 64 : Prairie humide



Photographie 65 : Etang



Photographie 70 : Hameau



Photographie 71 : Troupeau de moutons



Photographie 66 : Haies basses et arbre isolé



Photographie 67 : Petite route et ligne à haute-tension



Photographie 72 : Bosquet et prairie



Photographie 73 : Boisements (feuillus et conifères)

### 3.4.2 Les motifs de détail, signifiants ou emblématiques sur l'AER

On recense six monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée (cf. tableau ci-dessous et carte page 100). Il s'agit d'éléments à la fois typiques et communs dans la région, des églises et des dolmens, un château et des vestiges archéologiques.

L'étude des principaux motifs emblématiques du Paysage sur l'aire rapprochée est ici approfondie afin d'en mesurer plus précisément la valeur paysagère et d'apprécier les effets que la présence éolienne est susceptible de produire, à la fois sur leur environnement, sur leur mise en scène, leur capacité à être perçus et enfin, sur leur identité propre.

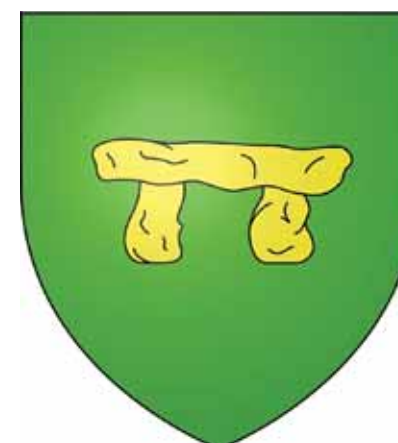
#### 3.4.2.1 La figure emblématique du dolmen

Il est tout d'abord intéressant de constater que la figure du dolmen est au centre des armoiries de Mailhac-sur-Benaize dont le blason se définit «*de sinople au dolmen d'or*».

Outre les affleurements de blocs et de chaos naturels que l'on peut très souvent apercevoir ici et là dans les prairies ou les bois, de nombreux dolmens et menhirs sont identifiés sur tout le territoire étudié à l'échelle de l'aire éloignée. La monographie du canton de Saint-Sulpice-Les-Feuilles en mentionne dix. Trois dolmens sont présents sur l'aire rapprochée ou à proximité immédiate : le dolmen de Bouéry, le dolmen de l'Héritière et celui des Bras.

Ces dolmens sont très présents sur les cartes postales anciennes et, de loin, le dolmen de Bouéry est le plus souvent représenté. Il fait figure, localement, d'emblème patrimonial. Une carte postale attribue même le nom « dolmen de Bouéry » visiblement à un autre dolmen, mal ou non identifié.

Il faut par ailleurs noter que les cartes postales modernes, tout comme les sites Internet locaux (de présentation des communes ou communauté de communes, par exemple) font assez peu de cas des dolmens présents en ces lieux.



Blason de Mailhac-sur-Benaize



Photographie 74 : Dolmen de la Pierre Levée au bois de Bouéry



Photographie 75 : Dolmen de l'Héritière

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée							
Numéro	Département	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Expositions	Distance à l'AEIm en km
1	HAUTE-VIENNE	MAILHAC-SUR-BENAIZE	Dolmen dit La Pierre Levée au bois de Bouéry	Classé	Faible	Négligeable	0,0
2	HAUTE-VIENNE	SAINT-LEGER-MAGNAEUX	Enceinte quadrilatère dit Le Camp de César	Classé	Négligeable	Négligeable	0,6
3	HAUTE-VIENNE	ARNAC-LA-PRESTE	Dolmen de l'Héritière	Classé	Négligeable	Négligeable	1,0
4	HAUTE-VIENNE	CRAMAC	Domaine du château de Lascroux	Inscrit	Modéré	Négligeable	2,0
5	HAUTE-VIENNE	CRAMAC	Eglise	Inscrit	Faible	Faible	2,8
6	HAUTE-VIENNE	SAINT-LEGER-MAGNAEUX	Eglise	Classé	Faible	Faible	2,0

Tableau 14 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

#### □ **Le dolmen « La Pierre Levée » au bois de Bouéry**

Ce dolmen est situé dans un petit bois, à proximité immédiate du site d'implantation potentielle (100 m). Plusieurs dolmens sont recensés dans les différentes aires d'étude mais celui-ci est particulièrement remarquable car il s'agit d'un des plus grands du département. Son accès est fléché et il est cité sur le site de l'office du tourisme du Limousin en Marche (Communauté de Communes de Brame-Benaize) ainsi que sur le site du CDT87. Il bénéficie donc d'une certaine reconnaissance mais semble toutefois peu fréquenté. Il n'existe par ailleurs aucun aménagement lié à ce dolmen.

La renommée de ce monument est évaluée comme locale, voir départementale. L'enjeu paysager, au regard de la valeur institutionnelle du monument, est évalué comme faible.

Le dolmen de Bouéry est enfoui et dissimulé dans un bois. Son exposition visuelle est négligeable, même si, en hiver, l'absence de feuillage permettrait de distinguer des éoliennes implantées à proximité, à travers le filtre des branchages et des troncs.

Même dissimulé au regards, même implanté sur le seuil entre la petite butte des Bouiges et la butte de Bouéry, le dolmen de « La Pierre Levée » appartient néanmoins au même site morpho-géographique d'implantation du projet éolien.

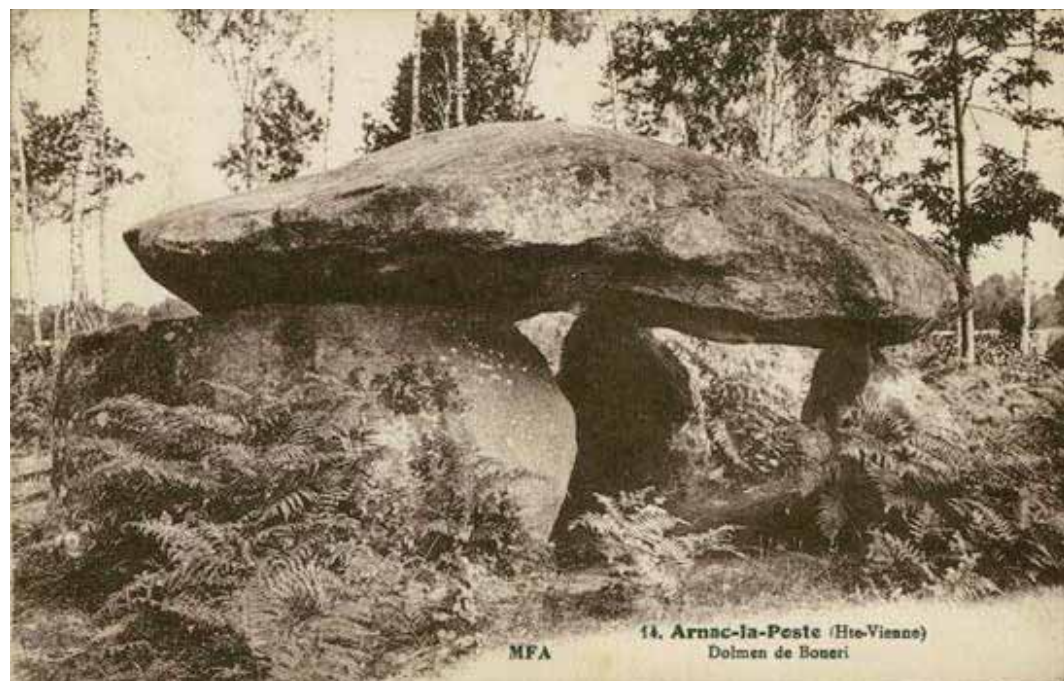
La vulnérabilité paysagère de ce monument n'est pas à évaluer uniquement au regard de l'apposition d'un projet éolien à proximité, mais aussi au regard de son état actuel : Elle est surtout à apprécier en fonction de ses capacités paysagères en soi, malgré, ou grâce à la présence éolienne en projet.

#### □ **Le dolmen de l'Héritière :**

Ce dolmen simple est situé dans un pré clôturé et privé, à proximité de l'AEIm (1,5 km). Il est à peine visible depuis le chemin. Il est indiqué depuis la route ainsi que sur la carte IGN, en revanche il n'est pas signalé sur les sites d'offices du tourisme. Difficilement accessible sans franchir des clôtures et pénétrer dans des espaces privés, ce dolmen semble peu fréquenté.

La renommée de ce monument est évaluée comme locale. L'enjeu paysager, au regard de la valeur institutionnelle du monument, est évalué comme négligeable.

Les prairies où se trouve ce dolmen permettent une vue dégagée sur l'AEIm. Son exposition visuelle est forte à modérée ou nulle selon les espaces de prairie, de bocage ou de forêt où peut, à proximité, se trouver un observateur. Ce dolmen, comme tous les autres, possède en soi une dimension emblématique sur ce territoire. Néanmoins, de petite taille et de faible intérêt pictural, il reste un motif mineur dans ce lieu où il n'est pas le sujet principal et où les structures naturelles sont beaucoup plus prégnantes et significatives au regard de la dimension paysagère. Par ailleurs, le lieu où il se trouve est nettement différencié du site de l'AEIm, par le vallon du Glévert, précisément.



Carte postale ancienne représentant le Dolmen «de Boueri»



Le Dolmen de Bouery aujourd'hui

□ Atelier de Paysage Claude Chazelle

### 3.4.2.2 L'enceinte quadrilatère du «Camp de César»

Il s'agit d'un ensemble fortifié datant du Moyen Age et d'un site archéologique datant de l'Antiquité. Le peu d'informations à disposition sur ce site et surtout son état d'abandon, laisserait à penser qu'il ne s'agit pas d'un élément particulièrement rare ou remarquable. Ce dernier n'est pas fléché mais il est signalé en une phrase sur le site de l'office de tourisme du Limousin en Marche (Communauté de Communes de Brame Benaize). Il est en revanche indiqué sur la carte IGN au 1/20000ème ainsi que sur la carte au 1/100 000ème. Les vestiges sont situés dans un bois, à proximité immédiate du site d'implantation potentielle (600 m). Sauf à pénétrer dans le sous bois, ces derniers ne sont, de l'extérieur, pas facilement visibles.

Un chemin de randonnée passe le long du site. On peut donc en déduire que ce secteur est fréquenté par des promeneurs, qui passent à côté des vestiges, la plupart sans en avoir connaissance, les vestiges n'étant pas visibles et peu signalés (uniquement sur les cartes IGN).

La renommée de ce monument est évaluée comme locale. L'enjeu paysager, au regard de la valeur institutionnelle du monument, est évalué comme négligeable.

L'enceinte quadrilatère du lieu-dit «le Camp de César», a été classée au titre des Monuments historiques en 1981. Il s'agit d'un espace sur plan presque carré, cerné d'un ample fossé de 8 à 10 mètres de large et de près de 100 mètres de côté. L'espace central est de plus en ceint d'un tertre d'environ 2 m de haut par endroits. Le tout est assez densément boisé sur le pourtour du fossé, avec des arbres assez âgés et d'essences variées (châtaignier, chêne, saule, bouleau, etc.). Au centre un couvert, presque monospécifique, d'arbres plus récents et un sous-bois de ronce traduisant un espace ouvert à la lumière il y a encore peu de temps. Les photos aériennes anciennes (1900 à 1978) montrent l'évolution du couvert végétal de cet espace.

Cet espace est fort peu, voire pas du tout, représenté dans la sphère publique. Nous n'avons trouvé aucune carte postale actuelle et le site est tout juste mentionné, sans description particulière, sur les sites publics de présentation locale. Une seule carte postale ancienne montre un chemin et des tas de pierres, mais pas du tout le fossé et la structure quadrilatère.



Photographie 76 : Bois où se trouve l'enceinte quadrilatère dit le Camp de César

Porteur de projet : EDF EN / Bureau d'études : ENCIS Environnement

Le vestige est néanmoins intéressant avec sa végétation sauvage et ses douves dont les eaux noires sont autant de jeux de miroirs pour la végétation qui les entoure. L'espace quadrilatère, sans être monumental, intrigue et présente des capacités à susciter l'imaginaire. Il se prêterait fort bien à l'interprétation historique pour peu que quelques fouilles archéologiques puissent en révéler les clefs de lecture.

L'exposition visuelle des vestiges est, pour l'heure, négligeable, puisque ces derniers sont dissimulés dans le bois et extrêmement méconnus.

La vulnérabilité paysagère de ce monument, tout comme celle du dolmen de Bouéry, n'est pas à évaluer uniquement au regard de la présence d'un projet éolien à proximité, mais surtout au regard de son état actuel : Elle est à apprécier en fonction de ses capacités paysagères en soi, malgré, ou grâce à la présence éolienne en projet.



Carte postale ancienne représentant le «Camp de César»

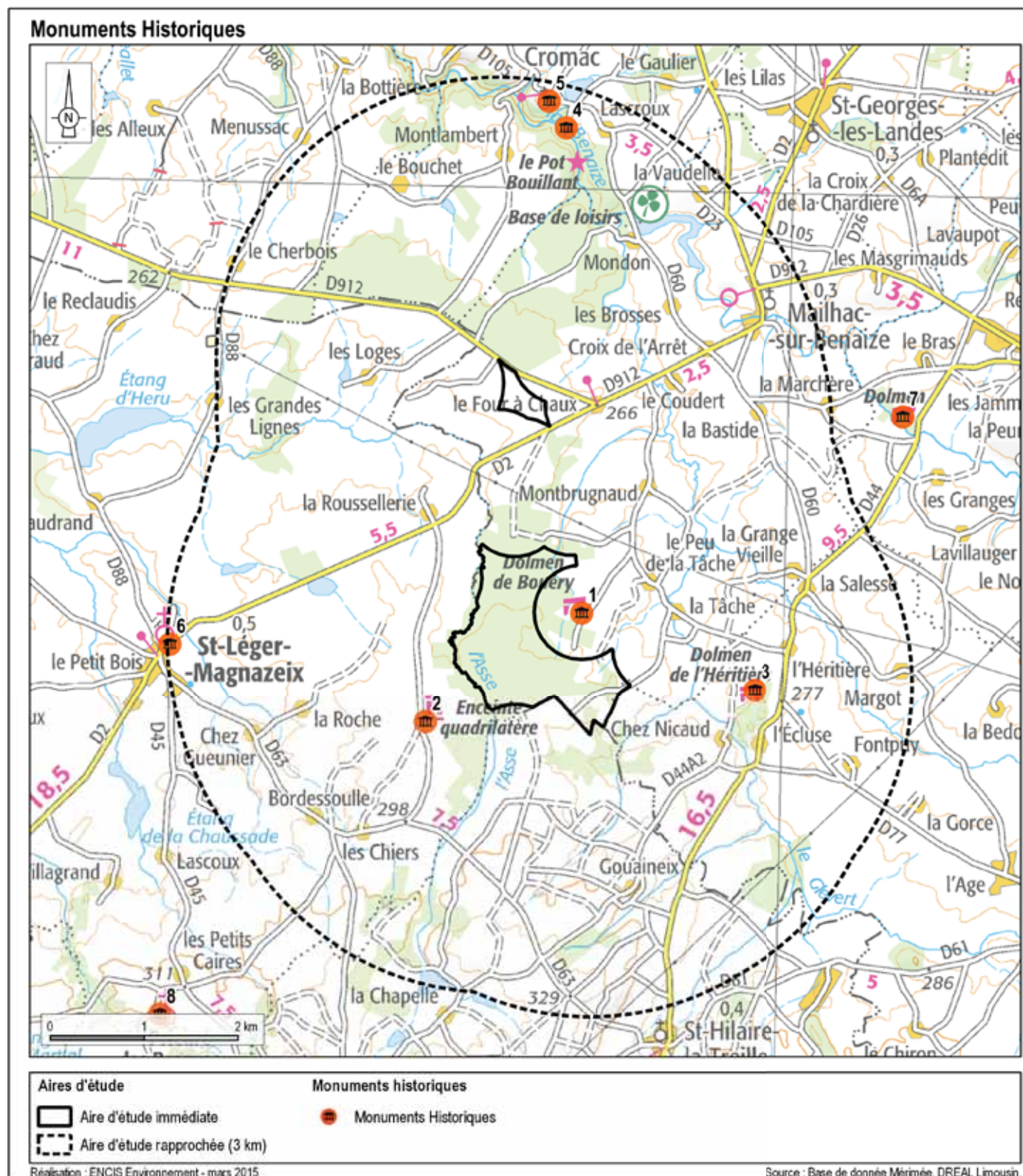
Source : Delcampe.net



Fossés est et sud de l'enceinte quadrilatère aujourd'hui



Atelier de Paysage Claude Chazelle



Carte 26 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

### 3.4.2.3 Le Parc et le château de Lascroux. (XIX<sup>e</sup> siècle)

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le château actuel a pris la place d'une ancienne maison forte du XI<sup>e</sup> siècle, dont il ne reste que des vestiges. A cette époque, une maison de maître avec ses dépendances est construite sur le site et un parc paysager est créé par le paysagiste limougeaud Nivet. Ce parc comporte entre autres des pelouses avec des arbres séculaires, des massifs variés, un potager, une orangerie et un pavillon néoclassique. Le domaine est ouvert à la visite en été. Il ne s'agit pas d'un site particulièrement rare dans la région, mais il possède une qualité architecturale et paysagère intéressante.

Son ouverture au public est restreinte à une petite partie de l'année et sa reconnaissance est plutôt limitée. Sa notoriété s'étend plutôt à l'échelle départementale ou régionale. L'enjeu paysager, au regard de la valeur institutionnelle du monument, est évalué comme modéré.

« Dans les années 1860, un château remplace une maison forte seigneuriale du milieu du XV<sup>e</sup> siècle dont il subsiste un pan de mur et les vestiges de deux tourelles. Camille-Etienne Appay remodèle le site et fait reconstruire une maison de maître, des communs et des dépendances agricoles. De 1877 à 1880, construction puis agrandissement d'un nouveau logis. En 1893, Albert Paintendre donne au site son aspect actuel : porterie néo-gothique ; parc paysager en 1893 par Henry Nivet et d'importantes écuries. Nouvel agrandissement du logis vers 1897-1900 en un bâtiment de style Louis XIII à corps multiples réalisé par l'architecte Jules Martin, qui dessine l'orangerie en 1905 et le pavillon néo-rustique en 1907 ».

Source Base Mérimée, culture.gouv.fr/culture patrimoine:

« L'ensemble du parc a été dessiné dès 1893 par le paysagiste limougeaud Henry Nivet. L'entrée se fait par les « tourelles » (porteries néogothique à tours et mâchicoulis), la grande allée dessert l'ancien potager (ne se visite pas) avec en arrière plan une orangerie et une serre, le pavillon néoclassique se découvre en continuant avec plus loin le château actuel (ne se visite pas), en passant par le sous bois le visiteur rejoint les écuries (1860) qui abritent 7 stalles pour les chevaux et 4 remises pour voitures hippomobiles et remonte en passant devant la sellerie (visible d'une fenêtre). Beaucoup d'arbres datent du XIX<sup>e</sup>. L'eau provenait des tourelles d'entrée qui étaient elles même alimentées par des sources en amont de l'étang (système de bélier hydraulique) ».

<http://www.tourisme-en-france.com>

En l'absence d'un plan historique qui aurait pu en expliciter la composition, il est néanmoins possible d'approcher les principes fondateurs du parc paysager du château de Lascroux. Le château et le parc sont, à l'évidence, organisés sur la mise en scène pittoresque, très prisée au XIX<sup>e</sup>, de l'histoire et de la géographie des lieux ici, en l'occurrence, de la ruine de la maison forte du XV<sup>e</sup> siècle et de son éperon rocheux perché au dessus des gorges sauvages de la Benaize, de son moulin et de ses cascades, dont le fameux pot Bouillant.

Porteur de projet : EDF EN / Bureau d'études : ENCIS Environnement



« Le Pot Bouillant est un étroit couloir au milieu duquel la Benaize roule et bondit sur un dénivelé d'environ 2 mètres, et duquel elle ressort en bondissant et bouillonnant dans un environnement sonore impressionnant. A voir également, la Marmite et le Pas de Boeuf, cavités naturelles creusées par les eaux et surmontées d'un rocher ressemblant à une grenouille. Une centaine de mètres plus bas et sur l'autre rive, se cache la mystérieuse grotte des Martres ».

Tourisme-hautlimousin.com

Il semble intéressant de rappeler ici qu'au 19<sup>ème</sup> siècle, l'art des parcs paysagers affectionnait les ouvertures sur la campagne environnante, et en particulier les mises en perspectives axées sur des éléments présents sur le territoire environnant, que l'on appelait des bornes à l'horizon. Ces bornes pouvaient aussi bien être des éléments naturels (rivière, relief, etc.) ou historiques (château, église, village, etc.) que des éléments très contemporains liés à l'activité économique (moulin à vent, chemin de fer) et perçus en tant que motifs du paysage. (voir à titre illustratif le Projet d'Edouard André pour le Parc de Villiers).

L'étude des cartes postales anciennes montre ce que la densité de la végétation masque beaucoup aujourd'hui, à savoir, la mise en scène de la hauteur de l'éperon sur le val de Benaize et de la position quel que peu en nid d'aigle du château. Aujourd'hui ce rapport de hauteurs est très amoindri par la forte présence des bois et la hauteur même des arbres. Par ailleurs, ces cartes postales ne montrent pas de perspectives depuis le château vers d'autres motifs que le village de Cromac au nord-ouest ou le val de Benaize et son moulin au pied de l'éperon de Lascroux.

Les photos aériennes anciennes montrent, quant à elles, l'ouverture de la terrasse du château vers le sud-ouest, en balcon au dessus d'une prairie à flanc de coteau et en fond de vallon, dans la partie du cours de la Benaize orienté est /ouest au niveau de l'éperon de Lascroux. On peut observer aussi que la grande allée monumentale d'entrée est dessinée sur une perspective nord-est / sud-ouest, axée sur la pointe de l'éperon et la ruine du 13<sup>ème</sup>. Aucune perspective monumentale ne semble avoir été mise en place vers le bois de Bouéry au sud.

Le château est situé sur un éperon rocheux surplombant la vallée de la Benaize. Malgré cette situation dominante, les vues sont limitées par les versants boisés de la vallée. Des vues partielles restent toutefois possibles. L'exposition visuelle du domaine est négligeable (pas de co-visibilité, pas de vue dégagée vers l'AEIm).



Entrée et grande allée du parc de Lascroux

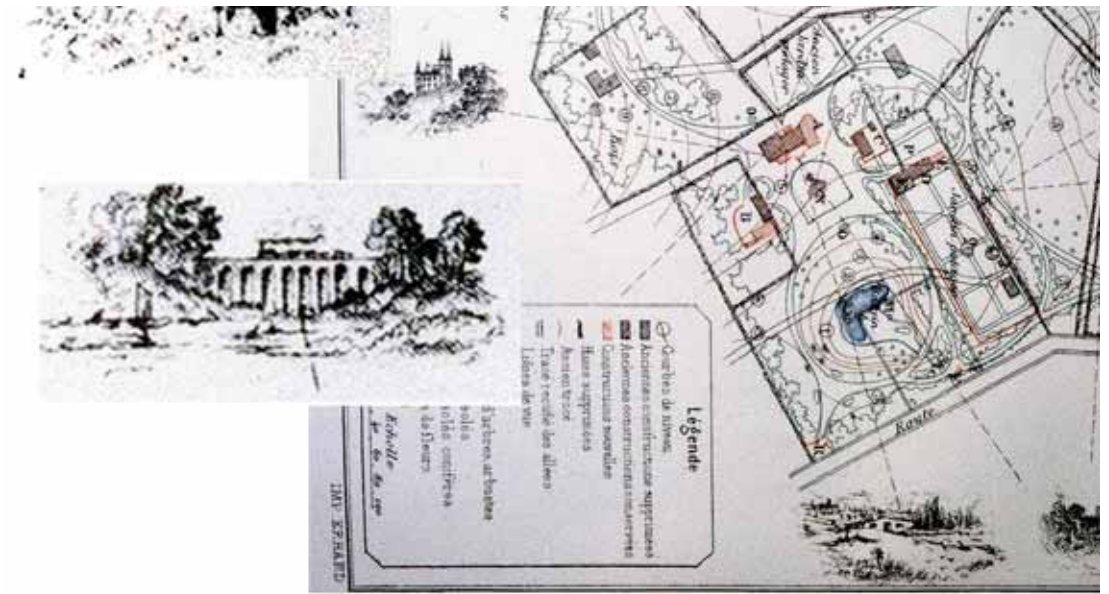


Atelier de Paysage Claude Chazelle



Atelier de Paysage Claude Chazelle

La Benaize et le moulin au pied de l'éperon du château de Lascroux



Le Parc paysager au 19<sup>ème</sup> siècle : des perspectives vers des motifs de la modernité à l'horizon. Exemple du Parc de Villiers d'Edouard André



Photographie aérienne de 1976 (IGN Géoportail)



Cartes postales anciennes représentant le château de Lascroux

Source : Delcampe.net

#### 3.4.2.4 L'église de Cromac :

Cette église du 12<sup>ème</sup> siècle se trouve au coeur du village, lui-même situé en surplomb de la vallée de la Benaize. Elle possède une architecture plutôt commune en Limousin et ne bénéficie pas d'une renommée particulière, mais, comme pour tous les bourgs, elle est indissociable de l'image du village. Etant donné la taille du village et son faible attrait touristique, l'église de Cromac est probablement peu fréquentée par le touriste.

La renommée de ce monument est évaluée comme locale, voir départementale. L'enjeu paysager, au regard de la valeur institutionnelle du monument, est évalué comme faible.

Malgré sa situation dominante et sa relative proximité avec l'AEIm (2,8 m), l'église ne permet pas de vue dégagée vers le projet éolien en raison des écrans bâtis proches et de la végétation de la vallée. Des co-visibilités très partielles seront possibles depuis la D60 au nord-est. L'exposition visuelle de ce monument est considérée comme faible.

**3.4.2.5 Eglise de Saint-Léger-Magnazeix :**

Cette église du 12ème siècle possède un clocher octogonal recouvert de bardeaux de châtaignier. Elle n'est pas non plus particulièrement renommée ni très fréquentée par le touriste. Il s'agit néanmoins d'un monument indissociable du village.

La renommée de ce monument est évaluée comme locale, voir départementale. L'enjeu paysager, au regard de la valeur institutionnelle du monument, est évalué comme faible.

L'église se trouve au nord du bourg, en périphérie des habitations. Une prairie jouxtant cette dernière permet une vue relativement dégagée, bien que limitée par des haies, dont une en grande partie composée de conifères, ainsi que par la ripisylve du ruisseau du Ris. Des visibilitées très partielles sont possibles.

Des co-visibilités sont possibles en périphérie sud et ouest mais elles sont très limitées car on se trouve en contrebas par rapport à l'AEIm. Des éléments de grande hauteur seraient en grande partie masqués par les éléments bâtis du bourg et la végétation. De plus, le clocher est assez peu visible de loin étant donnée sa faible hauteur. L'exposition visuelle de ce monument est faible.

**3.4.2.6 Les sites protégés**

Aucun site protégé n'a été recensé dans l'aire d'étude rapprochée.

**3.4.2.7 Les sites emblématiques**

On recense un seul site emblématique au sein de l'AER (cf. carte page suivante).



Photographie 77 : Eglise de Cromac (MH n°5)



Photographie 78 : Eglise de St-Léger-Magnazeix (MH n°6)



Photographie 79 : Entrée du domaine de Lascroux (MH n°4)

**Vallée de la Benaize encaissée et boisée :**

La Benaize prend sa source à proximité de La Souterraine. Elle forme le lac de Mondon, près de Cromac, puis s'écoule par un couloir étroit, après avoir récupéré les eaux du Glévert. Elle prend alors un caractère tumultueux, sinuant entre les rochers. Une cascade est à l'origine du Pot Bouillant, un courant bouillonnant. Entre Bouac et Cromac, son cours est ponctué de plusieurs éléments remarquables (il existe d'autres sites similaires en Haute-Vienne mais pas dans les différentes aires d'étude) : abri sous roche du Pont du Loup, cavités naturelles de la Marmite et du Pas de Boeuf, grotte des Martres. Ses pentes boisées laissent apparaître des affleurements rocheux. Cette vallée possède un intérêt à la fois écologique (ZNIEFF), paysager et pittoresque. Elle est reconnue localement et est signalée à l'échelle régionale par les offices de tourisme (office de tourisme du Limousin en Marche, CDT87). Deux circuits de petite randonnée empruntent une partie de la vallée ainsi que ses abords (circuit du Pot Bouillant et circuit de la vallée de la Benaize), on peut donc supposer que le site est fréquenté par des promeneurs.

La renommée de ce monument est évaluée comme départementale, voire régionale. L'enjeu paysager, au regard de la valeur institutionnelle de ce site emblématique est évalué comme modéré.

Etant donné son relief encaissé, la vallée ne permet que des vues très rapprochées. Ses rebords offrent en revanche quelques fenêtres en direction de l'AEIm. Le contexte très végétalisé restreint toutefois l'importance de ces vues, qui sont souvent filtrées. Le cours d'eau n'est pas directement visible et la ripisylve peu discernable, en revanche le relief de la vallée est lui bien lisible par endroits. L'exposition visuelle de cette vallée est faible, même si des co-visibilités sont possibles.

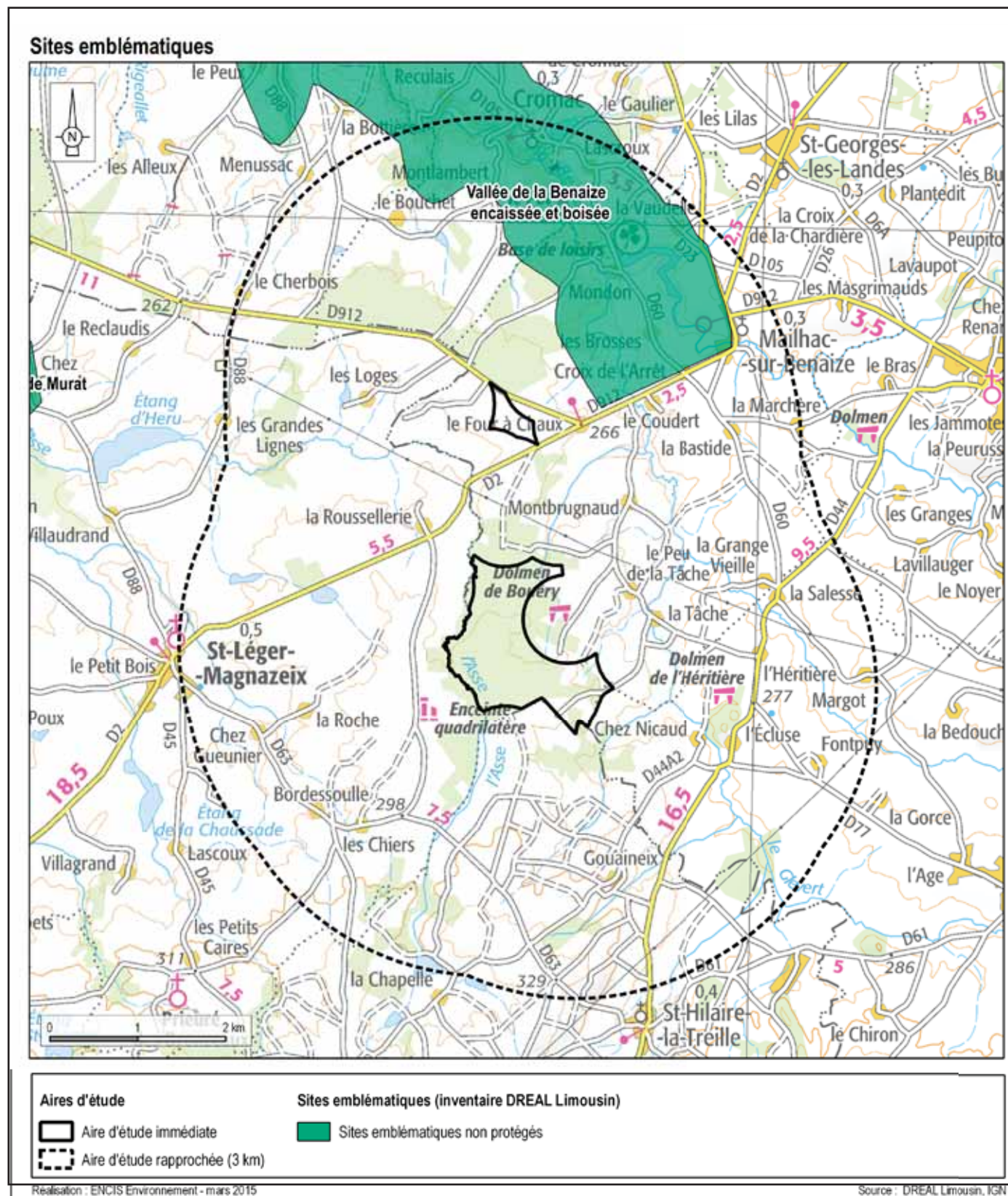


Photographie 80 : Vues sur la Benaize



Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée						
Département	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Expositions	
					Sensibilité	Distance à l'AEIm en km
HAUTE-VIENNE	BOUAC, CROMAC, MAILHAC-SUR-BENAIZE, SAINT-MARTIN-LE-MARTEL	Vallée de la Benaize encaissée et boisée	-	Modéré	Modérée	0,7

Tableau 15 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée



Carte 27 : Les sites emblématiques de l'AER



Photographie 81 : Vue sur la vallée de la Benaize en direction de l'AEIm

### 3.4.2.8 Les sites touristiques et attractifs

Quatre sites touristiques ont été recensés dans l'aire d'étude rapprochée (cf. carte et tableau ci-après). Deux sont des monuments historiques dont les enjeux et sensibilités ont été qualifiés dans la partie 3.3.3.1. Un est un site naturel, le Pot Bouillant. Enfin, le dernier est un étang destiné au loisir.

#### Le Pot Bouillant (ainsi que la Marmite, le Pas de Boeuf et la grotte des Martres) :

Le Pot Bouillant résulte d'une petite chute d'eau sur le cours de la Benaize, au cours encaissé et tumultueux à proximité du bourg de Cromac. La Marmite et le Pas de Boeuf constituent des cavités naturelles creusées par les eaux, surmontées d'un rocher évoquant une grenouille. La grotte des Martres se cache 100 m plus bas.

Ces éléments sont reconnus localement. Ils sont signalés dans les offices de tourisme. Ce sont des éléments rares dans ce secteur, mais plutôt courants en Haute-Vienne. Etant donné le passage à proximité d'un chemin de randonnée, on peut supposer que ce site est fréquenté par des promeneurs. La renommée de ce site est évaluée comme locale, voire départementale. L'enjeu paysager, au regard de la valeur reconnue de ce site attractif est évalué comme faible.

Etant donné leur situation dans un vallon encaissé, ces éléments ne permettent aucune visibilité ni co-visibilité avec l'AEIm. L'exposition visuelle est par conséquent nulle.

#### L'étang de Mondon :

Cet étang de 1 ha est situé sur le cours de la Benaize, à proximité de Cromac. Il est bordé par un camping proposant de nombreux loisirs (bassin aquatique, jeux pour enfants, tennis, pétanque, volley, mini-golf...). L'étang est dédié à la pêche. Il s'agit donc d'un site fréquenté, principalement en été par les campeurs et durant la saison de pêche, ainsi que par des promeneurs le reste de l'année. C'est un site de loisir important pour les communes environnantes, car il n'en existe pas d'autres à proximité.

L'enjeu paysager, au regard de la valeur reconnue de ce site attractif est évalué comme modéré.

La plage est orientée en direction de l'AEIm. La végétation des rives et des abords filtre cependant les vues. L'exposition visuelle de l'étang reste faible malgré sa proximité avec l'AEIm.

### 3.4.2.9 Les circuits de randonnées.

L'AER est traversée par quatre circuits de petite randonnée. Les chemins sont donc nombreux. On ne connaît pas leur fréquentation exacte mais on peut supposer qu'ils bénéficient à la population locale, ainsi qu'à quelques touristes occasionnels.

L'enjeu paysager, au regard des valeurs reconnues de ces circuits est évalué comme faible.

#### □ **Circuit du Pot Bouillant :**

Le point de départ est l'étang de Mondon. Ce chemin alterne séquences au fond de la vallée de la Benaize et en rebord au nord, ainsi que sur le plateau, plus en retrait de la vallée au sud. Il passe au plus proche à 1,6 km de l'AEIm. Des vues en direction de l'AEIm sont possibles depuis le rebord nord de la vallée. Au sud, les vues sont limitées par l'importance des structures végétales mais restent possibles. L'exposition visuelle de ce circuit est faible.

#### □ **Circuit de la procession de la Lieue :**

Ce circuit forme une petite boucle au départ du bourg de St-Léger-Magnazeix. Malgré la proximité de l'AEIm (entre 1,8 et 2,6 km), celle-ci est peu visible en raison de la densité de la trame bocagère. Des vues plus dégagées sont notamment possibles au niveau de la D2 et du château d'eau. L'exposition visuelle de ce circuit est négligeable.

#### □ **Circuit de César au monastère Grandmontain :**

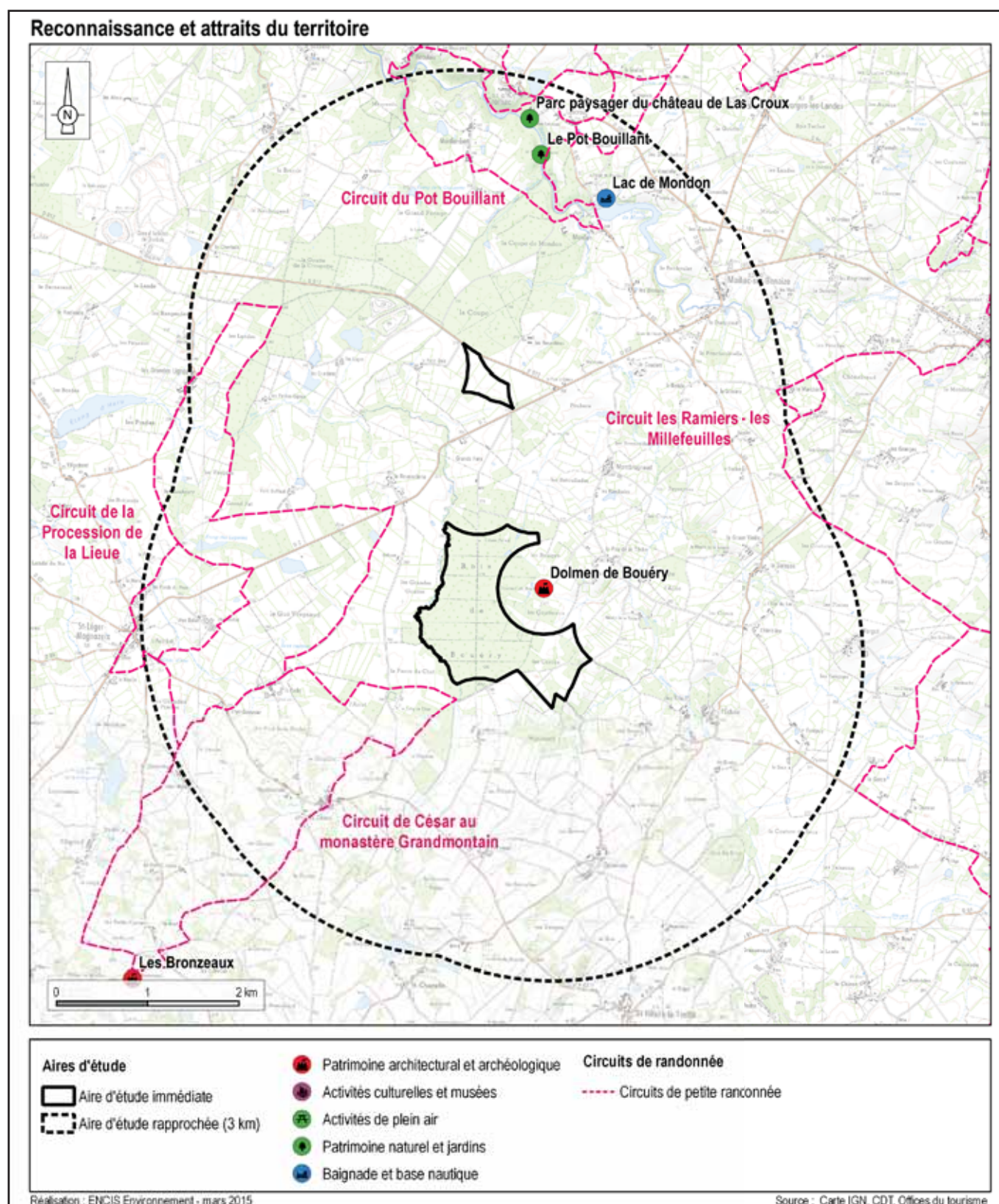
Ce circuit forme une boucle au départ de St-Léger-Magnazeix. Il permet de découvrir les monuments historiques classés du Camp de César et de l'ancien prieuré des Bronzeaux. Il passe à proximité de l'AEIm, à 160 m au plus proche. Le tronçon le plus à l'est offre des vues relativement dégagées sur l'AEIm tandis que le reste du circuit permet des vues beaucoup plus cloisonnées et fragmentées. L'exposition visuelle de ce circuit est forte pour le tronçon le plus proche de l'AEIm et négligeable pour le reste du chemin.

#### □ **Circuit Les Ramiers - les Millefeuilles :**

Ce circuit fait une boucle au départ de St-Sulpice-les-Feuilles. Il passe en limite de l'AER, à l'est de l'AEIm. Cette portion du parcours se trouve dans un secteur où la trame bocagère est resserrée. Les vues en direction de l'AEIm sont par conséquent limitées par la végétation, qui ne permettra que des vues partielles. L'exposition visuelle de ce tronçon est négligeable.

Inventaire des sites touristiques et des circuits de randonnée de l'aire d'étude rapprochée							
Type	Département	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Expositions	Distance à l'AEIm en km
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	MAILHAC-SUR-BENAIZE	Dolmen de Bouéry	Classé	Faible	Négligeable	0,2
Baignade et base nautique	HAUTE-VIENNE	CRAMAC	Lac de Mondon	-	Modéré	Faible	2
Patrimoine naturel et jardins	HAUTE-VIENNE	CRAMAC	Le Pot Bouillant	-	Modéré	Nulle	2,1
Patrimoine naturel et jardins	HAUTE-VIENNE	CRAMAC	Parc paysager du château de Las Croux	Inscrit	Modéré	Négligeable	2,6
Randonnée	HAUTE-VIENNE	CRAMAC	Circuit du Pot Bouillant	-	Faible	Faible	1,6
Randonnée	HAUTE-VIENNE	ST-LEGER-MAGNAEUX	Circuit de la procession de la Lieue	-	Faible	Négligeable	1,8
Randonnée	HAUTE-VIENNE	ST-LEGER-MAGNAEUX	Circuit de César au monastère Grandmontain	-	Faible	Négligeable à forte	0,16
Randonnée	HAUTE-VIENNE	MAILHAC-SUR-BENAIZE, ST-SULPICE-LES-FEUILLES	Circuit Les Ramiers - les Millefeuilles	-	Faible	Négligeable	2,2

Tableau 16 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée



Carte 28 : Les circuits de randonnée dans l'aire d'étude rapprochée

### 3.4.3 Les espaces densément habités ou très fréquentés

#### 3.4.3.1 L'exposition visuelle depuis les villages

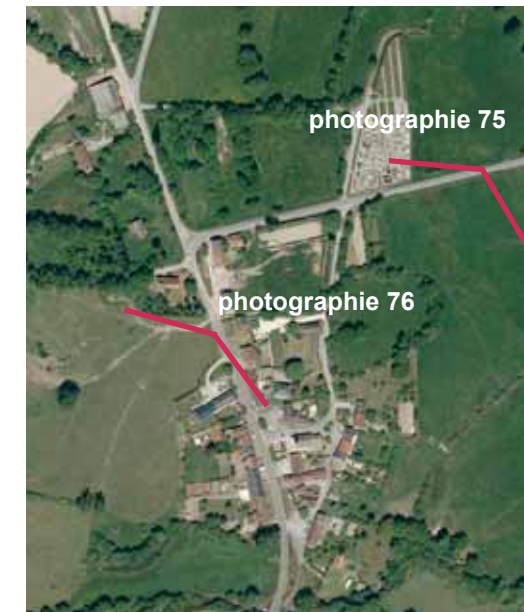
Les expositions visuelles depuis les principaux villages sont décrites ci-après. Les prises de vue sont localisées sur la carte page suivante.

##### □ **Mailhac-sur-Benaize** (□02 habitants en 2012 d'après l'INSEE)

Ce petit bourg se trouve dans la vallée de la Benaize, à 2,□□m au nord-est de l'AEIm. Ses abords immédiats à l'ouest sont ouverts sur des prairies □ui permettent des vues relativement dégagées vers l'AEIm. L'arrière-plan est toutefois très végétalisé (ripisylve de la Benaize, haies) et l'horizon se trouve par conséquent entièrement occupé dans l'épaisseur du vélum arboré. Les parties émergentes d'éléments de grande hauteur seraient ainsi visibles au dessus de ce vélum.

La route d'accès à l'est (D26) offre une vue panorami□ue en direction de l'AEIm, avec le bourg en contrebas, dans la vallée, en grande partie mas□uée par la végétation.

L'exposition visuelle est faible pour le centre-bourg à cause des nombreux premiers plans donnés par la densité de l'habitat organisé en fa□ades plus ou moins continues sur les rues. L'exposition visuelle est modérée pour ses accès lors□ue la végétation arborée est très proche. Elle peut □tre forte lors□u'une mise à distance des premiers écrans donne à voir par dessus l'horizon.



Carte 29 : Vue aérienne du bourg de Mailhac-sur-Benaize (source : Géoportail)



Photographie 82 : Vue depuis le nord-est du bourg, sur la D26



Photographie 83 : Vue depuis le nord du bourg

□ **Cromac (257 habitants en 2012 d'après l'INSEE)**

Ce bourg se trouve sur une butte, en surplomb de la vallée de la Benaize, à 2,8 km au nord de l'AEIm. Malgré cette situation dominante, la densité du bâti et les abords immédiats très végétalisés (boisements, haies) ne permettent pas de panorama dégagé en direction de l'AEIm. Des éléments de grande hauteur seraient toutefois perceptibles partiellement à travers le filtre de la végétation, depuis la périphérie sud du bourg (cf. photographie ci-dessous et carte 20). Des vues sur ce dernier sont possibles depuis la D60 au nord-est, mais l'AEIm est en grande partie masquée par le relief et la végétation (cf. photographie ci-dessous). Depuis les autres accès, le village n'est visible qu'au dernier moment. L'exposition visuelle de ce bourg est par conséquent négligeable.



Carte 30 : Vue aérienne du bourg de Cromac (Source : Géoportail)

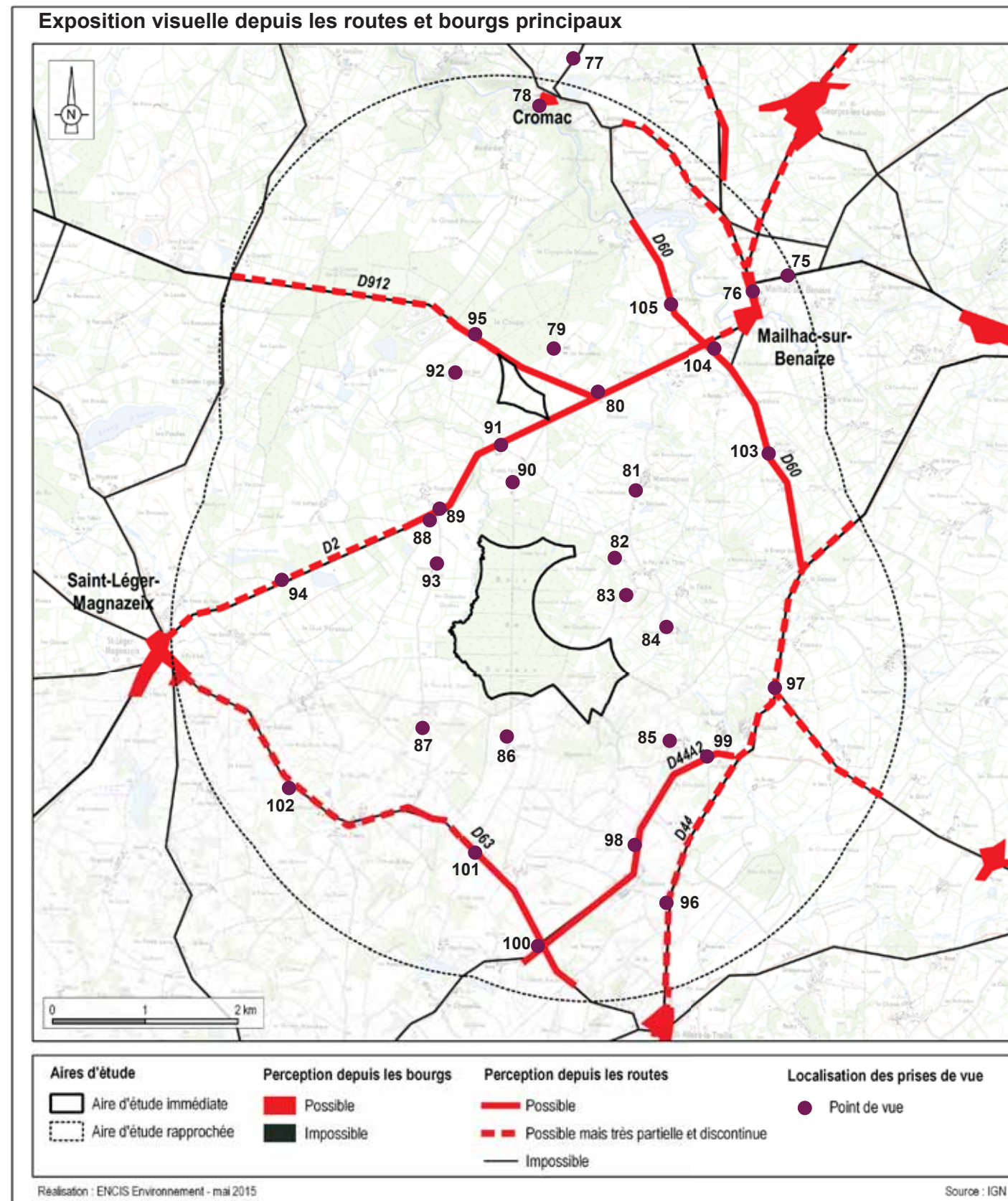


Photographie 84 : Vue depuis la D60, au nord-est du bourg de Cromac



Photographie 85 : Vue depuis la périphérie sud du bourg de Cromac





Carte 31 : Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude rapprochée

### 3.4.3.2 Les expositions visuelles depuis les hameaux

Les expositions visuelles des hameaux les plus proches de l'AEIm sont décrits dans le tableau ci-dessous et illustrés par des panoramas pages suivantes. Ils sont localisés sur la carte précédente.

Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux les plus proches (moins d'un kilomètre)				
Nom	Taille	Situation et visibilité	Expositions	Distance à l'AEIm
Les Renardières	Ferme	En bordure d'une parcelle déboisée, au nord de l'AEIm. Vue principalement sur la zone nord de l'AEIm, en partie filtrée par la végétation des jardins, des haies et des arbres situés le long de la route d'accès. (cf. photographie 78)	Modérée	100 m
Le Four à Chaux	2 habitations	A l'intersection entre la D12 et la D2, au nord-est de l'AEIm. Vue panoramique sur l'AEIm. Cette dernière est toutefois en partie masquée par des structures bocagères. Emprise totale à l'horizon importante. (cf. photographie 79)	Forte (AEIm nord)	100 m
Montbrugnaud	une vingtaine d'habitations bâtimens agricoles	Situation dominante, à l'est de l'AEIm, entre les deux zones. Vue relativement dégagée vers l'AEIm. Abords des habitations végétalisés. (cf. photographie 80)	Modérée	1 km
Les Ranchades	2 habitations	Le long d'une route parallèle à l'AEIm, à l'est. Des arbres le long de la route filtrent les vues.	Modérée	760 m
Le Peu de la Tèche	une quinzaine d'habitations bâtimens agricoles	Pente douce orientée vers le Glevert, AEIm située légèrement en contre-haut, à l'ouest. Emprise importante de l'AEIm à l'horizon mais vues toutefois limitées par l'importance de la végétation périphérique. (cf. photographies 81 et 82)	Modérée	100 m
La Tèche	une quinzaine d'habitations	Sur un versant du vallon du Glevert, à l'est de l'AEIm. Celle-ci est située légèrement en contre-haut. Les vues sont toutefois limitées par l'importante végétation du vallon et des haies périphériques. Emprise importante à l'horizon.	Modérée	870 m
Moulin de la Tèche	6 habitations	Dans le vallon du Glevert, à l'est de l'AEIm. AEIm située légèrement en contre-haut. Emprise importante à l'horizon mais vues en partie limitées par la végétation. (cf. photographie 83)	Modérée	100 m
Chez Nicaud	une douzaine d'habitations	Dans le vallon du Glevert, au sud-est de l'AEIm. AEIm située légèrement en contre-haut. Vues restreintes depuis les habitations en raison de l'abondante végétation.	Faible	1 km
Chez Fougère	6-7 habitations	Situation relativement dominante, au sud-est de l'AEIm. Emprise importante de l'AEIm à l'horizon. (cf. photographie 84)	Modérée	800 m
Laffait	6 habitations bâtimens agricoles	Sur un point haut, au sud de l'AEIm. Abords relativement dégagés. Vue sur l'AEIm en partie filtrée par un bosquet. (cf. photographie 85)	Forte	100 m
Le Camp de César	Ferme	Encadrée par des bosquets, au sud-ouest de l'AEIm. Le champ de vision en direction de l'AEIm est relativement dégagé. (cf. photographie 86)	Forte	660 m
Bellevue	Ferme	En situation dominante, à l'ouest de l'AEIm. La maison fait face à l'AEIm, emprise importante de cette dernière. (cf. photographie 87)	Forte	100 m
La Roussellerie	une dizaine d'habitations bâtimens agricoles	Situé au nord-ouest de l'AEIm, à une altitude similaire. Abords relativement dégagés. Emprise importante de l'AEIm à l'horizon. (cf. photographies 87 et 88)	Forte	100 m
Grands Fats	habitations isolées	Habitations situées à la même altitude ou légèrement plus bas, au nord de l'AEIm, entre les deux zones. Effet d'enfermement possible. (cf. photographies 89 et 90)	Forte	100 m
Le Petit Bois	habitations bâtimens agricoles	Aux abords d'un cours d'eau temporaire, donc légèrement en contrebas, au nord-ouest de l'AEIm. Trame bocagère dense aux abords. Vue principalement sur la zone nord, filtrée par la végétation. (cf. photographie 91)	Modérée	100 m

Tableau 17 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'AER les plus proches de l'AEIm

**Vues depuis les hameaux les plus proches de l'AEIm**



Photographie 86 : Vue depuis Les Renardières



Photographie 87 : Vue depuis le Four à Chaux



Photographie 88 : Vue depuis Montbrugnaud



Photographie 89 : Vue depuis le Peu de la Tâche



Photographie 90 : Vue depuis le Peu de la Tâche



Photographie 91 : Vue depuis Moulin de la Tâche



Photographie 92 : Vue depuis Chez Fougère



Photographie 93 : Vue depuis Laffait



Photographie 94 : Vue depuis le Camp de César



Photographie 95 : Vue depuis la Roussellerie



Photographie 96 : Vue depuis la Roussellerie



Photographie 97 : Vue depuis Grands Fats



Photographie 98 : Vue depuis Grands Fats



Photographie 99 : Vue depuis le Petit Bois



Photographie 100 : Vue depuis Bellevue

### 3.4.3.3 Les expositions visuelles depuis les routes

Les routes de l'AER sont localisées carte 22.

La D2 relie St-Léger-Magnazeix à Mailhac-sur-Benaize. Elle passe entre les deux zones de l'AEIm, en bordure de la zone nord. Son tracé est rectiligne. A l'ouest, entre St-Léger-Magnazeix et La Roussellerie, elle traverse un secteur au bocage encore dense, entrecoupé par des boisements. Les vues sont par conséquent très cloisonnées. Le champ de vision est beaucoup plus ouvert à partir de La Roussellerie, bien qu'entrecoupé par diverses structures végétales. L'exposition visuelle de cette route est **faible à forte**, en fonction de la portion où l'on se trouve.

La D912 relie Mailhac-sur-Benaize à Lussac-les-Eglises. Elle passe au nord de l'AEIm, en bordure de la zone nord. Elle traverse un secteur de bocage dense et de boisements (fort exploitée) qui ne permet pas de vues en direction de l'AEIm. Celle-ci se découvre progressivement à travers le filtre de la végétation recouvrant l'ancienne mine d'uranium des Loges ainsi que dans l'axe de la route (zone nord). La vue se dégage ensuite d'un seul coup sur l'ensemble de l'AEIm. Il est à noter que certains de ces boisements sont susceptibles d'être coupés. L'exposition visuelle de cette route est **nulle** (au niveau des bois) **à forte**.



Photographie 101 : Vue depuis la D2, entre St-Léger-Magnazeix et l'AEIm



Photographie 102 : Vue depuis la D912, à proximité de l'AEIm



La **D44** relie St-Hilaire-la-Treille à St-Sulpice-les-Feuilles, à l'est de l'AEIm. Au sud, elle traverse un secteur relativement ouvert et dominant (interfluve entre deux ruisseaux), permettant des vues assez dégagées. Elle traverse ensuite plusieurs vallons, ainsi que des secteurs à la trame bocagère resserrée. Les vues sont alors beaucoup plus cloisonnées et raccourcies. L'exposition visuelle de cette route est **négligeable à faible**.



Photographie 103 : Vue depuis la D44, au niveau de Gouaineix



Photographie 104 : Vue depuis la D44, entre l'Ecluse et l'Héritière

La **D44a2** relie la D63 à la D44. Elle emprunte un interfluve entre deux ruisseaux. Cette situation dominante, associée à la présence d'une trame bocagère lâche, permet des vues panoramiques en direction de l'AEIm. Celle-ci est visible quasiment en continu. L'orientation du relief nord/sud est bien lisible. L'exposition visuelle de cette route est par conséquent **forte**.



Photographie 105 : Vue depuis la D44a2, à proximité de Gouaineix



Photographie 106 : Vue depuis la D44a2, à proximité de Chez Lapointe

La **D63** relie St-Hilaire-la-Treille à St-Léger-Magnazeix. Elle présente une altitude dégressive entre ces deux bourgs. Entre St-Léger-Magnazeix et Les Chiers, elle traverse un secteur à la trame bocagère relativement dense. Les abords immédiats de la route sont cependant dégagés, ce qui permet d'avoir des vues relativement ouvertes, mais toutefois limitées par les nombreuses structures végétales à l'arrière-plan.

Entre Les Chiers et St-Hilaire-la-Treille, l'altitude plus élevée et la trame bocagère très dégradée permettent des vues beaucoup plus étendues en direction de l'AEIm. L'exposition visuelle de cette route est par conséquent **faible** (ouest) à **forte** (est).



Photographie 107 : Vue depuis la D63, au niveau de Brizay



Photographie 108 : Vue depuis la D63, à proximité de Plonneaud



Photographie 109 : Vue depuis la D63, à proximité de Bordessoulle

La **D60** relie la D□□ à Cromac, au nord et à l'est de l'AEIm. Cette route se trouve globalement en situation dominante, bien que son altitude soit un peu moins élevée que celle de l'AEIm. La trame bocagère est proche aux abords de cette route, ce qui permet des vues étendues. L'exposition visuelle de cette route est **modérée à forte**.



Photographie 110 : Vue depuis la D60, à proximité de Bétoulet



Photographie 111 : Vue depuis la D60, à proximité de la Croix de l'Arrêt



Photographie 112 : Vue depuis la D60, au niveau des Brosses

### 3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'aire rapprochée

Comme précisé dans le 2.1.6, une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire, ainsi que la participation à une permanence publique sur la commune de Mailhac-sur-Benaize, ont permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête en s'attachant à comprendre :

- L'identité et l'ambiance du paysage vécu
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie
- Quel est l'attachement et l'appropriation des habitants pour ce paysage et pour des lieux en particulier.

Pour rappel, six personnes des aires rapprochée et intermédiaire ont été interrogées :

- trois retraités, dont un ancien agriculteur,
- un élu,
- un actif (papetier),
- un jeune couple de webdesigners.

#### 3.4.4.1 Atmosphère et ambiance du paysage

Les adjectifs utilisés par les personnes interrogées évoquent le caractère calme, tranquille, paisible de leur lieu de vie. L'aspect propre et bien entretenu de la campagne et des villages a été souligné à plusieurs reprises. Une référence a par ailleurs été faite aux paysages anglais, connus pour cet aspect soigné. La campagne est également évoquée comme un espace de liberté.

Les ambiances mises en avant par ces habitants correspondent à celles ressenties sur le terrain lors de l'analyse de l'état initial du paysage. La campagne de Mailhac-sur-Benaize apparaît ordinaire mais typique du Limousin. Elle semble vivante par son caractère entretenu : les prairies sont pâturées, les boisements exploités, les champs sont cultivés... Il y a peu de friches. Le caractère relativement ouvert de certains secteurs, malgré la présence importante du bocage

#### 3.4.4.2 Rôle du paysage dans le cadre de vie

La commune de Mailhac-sur-Benaize et ses environs sont caractérisés par une population vieillissante. Les retraités représentent 22,8 % de la population de plus de 15 ans sur la Communauté de communes Brame-Benaize selon l'INSEE (en 2011). La plupart sont probablement d'anciens agriculteurs, qui ne représentent plus aujourd'hui que 2,8 % de la population de plus de 15 ans selon l'INSEE (2011). Le nombre d'habitants diminue d'années en années. Pour la Communauté de Communes Brame Benaize, il est ainsi passé de 11 660 en 1968 à 7 772 en 2011 (source : INSEE).

La part des résidences secondaires est relativement importante (22,2 % en 2011 selon l'INSEE), avec une part notable de propriétaires d'origine britannique. A noter par ailleurs que le tourisme est peu développé : il existe en effet peu d'hébergements et de sites de visite.

Les perceptions et les attentes en terme de paysage ne sont pas les mêmes pour un agriculteur ou un ancien agriculteur, un britannique venu passer sa retraite dans la campagne limousine ou un jeune couple récemment installé. Ainsi, de nombreux agriculteurs perçoivent leur territoire d'un point de vue économique et selon son potentiel agronomique (terre destinée à l'élevage bovin).

Les personnes qui viennent passer leur retraite dans la région, ou qui viennent en vacances, recherchent avant tout un cadre de vie agréable. Elles sont très attentives à l'aspect esthétique de la campagne qui les entoure. Les autres habitants y sont également sensibles mais ne portent pas un regard forcément aussi critique. Certaines personnes ayant toujours habité là n'y font même plus attention, voire n'ont pas d'avis particulier : «c'est pas plus mal qu'ailleurs». Pour beaucoup, ce territoire représente leurs racines, ils y sont par conséquent attachés. Plusieurs personnes ont expliqué être parties travailler ailleurs puis être revenues, pour la retraite mais également pour le travail.

#### 3.4.4.3 Lieux présentant un attachement particulier et pratiques locales

En ce qui concerne les usages du territoire, les habitants interrogés ont cité les promenades sur les chemins, dans les bois, au bord de l'eau. Il a été signalé la privatisation de nombreux chemins par certains propriétaires, ce qui limite les possibilités de se promener et de circuler dans la campagne. La pêche est également une activité très pratiquée, notamment dans les nombreux étangs, de même que la chasse. Enfin, il a été évoqué la cueillette du muguet et des champignons dans les bois. Les lieux évoqués plus précisément sont le lac de Mondon, la vallée de la Benaize et le bois de Bouéry (cf. carte page suivante).

Le Bois de Bouéry est privé mais son accès est toléré par les propriétaires, contrairement à certains boisements à Mailhac-sur-Benaize et Saint-Léger-Magnazeix, qui ont été achetés par de gros propriétaires terriens et ont été clôturés, interdisant tout accès. Dans ce bois, les pratiques sont donc variées : promenade, cueillette du muguet, chasse.

Le lieu le plus fréquenté est celui de Saint-Léger-Magnazeix, car ce dernier possède quelques petits commerces. Le bourg de Mailhac n'accueille que la mairie et un bureau de poste. Un des itinéraires les plus empruntés est la D12 en direction de l'A20, Limoges et La Souterraine, ainsi que vers St-Sulpice-les-Feuilles et Arnac-la-Poste, deux pôles commerciaux situés dans l'AEIn. La D2 permet quant à elle de rejoindre Magnac-Laval, Le Dorat ou Bellac.

**Nous sommes donc ici en présence d'un paysage au caractère «ordinaire», typique de la campagne limousine, à l'écart des sites très emblématiques. Les habitants sont très attachés à leurs paysages, notamment en tant que «cadre de vie». Il s'agit également d'une campagne qui**

est pratiquée par les habitants pour les loisirs. Le Bois de Bouéry est cité comme un lieu fréquenté par la population locale. L'enjeu lié aux perceptions sociales du paysage quotidien apparaît donc modéré. La sensibilité à un projet éolien dépendra de l'acceptation sociale des habitants et visiteurs du territoire.



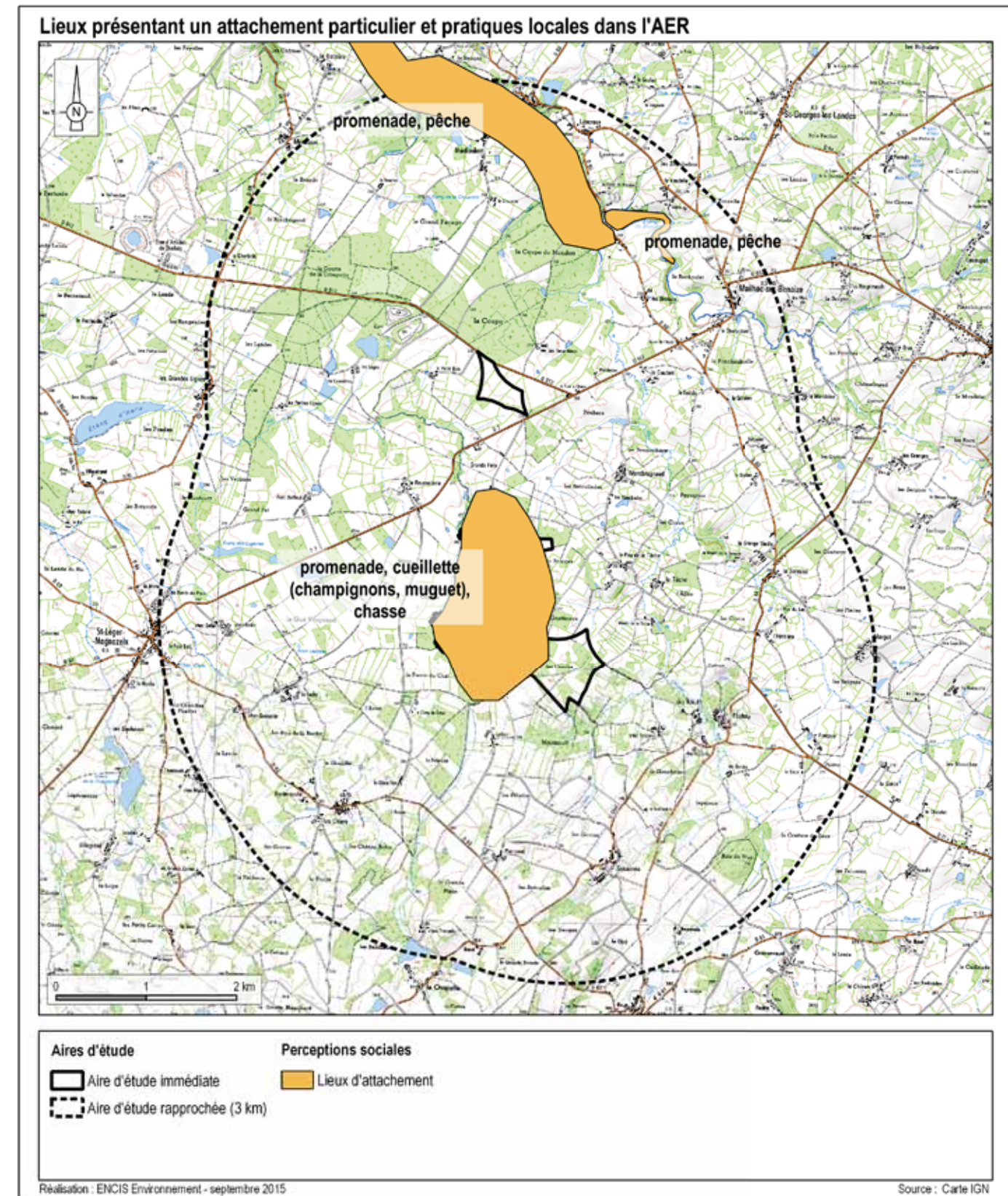
Photographie 113 : Le lac de Mondon



Photographie 114 : L'allée principale du Bois de Bouéry

Inventaire des sites et monuments signalés par la population locale dans l'AER					
Commune	Nom	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm en km
MAILHAC-SUR-BENAIZE	Dolmen dit La Pierre Levée au bois de Bouéry	Classé	Faible	Négligeable	0,0
CRUAC, CRUAC, MAILHAC-SUR-BENAIZE, SAINT-MARTIN-LE-MARCEL	Vallée de la Benaize encaissée et boisée	-	Modéré	Modérée	0,7
CRUAC	Lac de Mondon	-	Modéré	Faible	2

Tableau 18 : Les sites et monuments signalés par la population locale dans l'AER



Carte 32 : Lieux présentant un attachement particulier et pratiques locales dans l'AER

### 3.5 La description du site d'implantation : l'aire immédiate

L'aire immédiate correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement proche. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

L'AEIm se compose de deux zones, distantes d'environ 1,2 km. La petite zone au nord est située dans une zone de bocage à la trame resserrée, en limite d'un boisement. Les prairies sont délimitées par des haies relativement denses, associant strate arbustive et arbres de haut jet (chênes). La zone sud est principalement constituée par un boisement en majorité composé de feuillus, le Bois de Bouéry. Son existence est ancienne car il apparaît sur les cartes de Cassini et de l'état-major. Il n'a cependant pas été retrouvé de traces d'un ancien domaine ou château auquel il aurait appartenu. L'enjeu patrimonial reste donc limité.

Un chemin rectiligne permet de le traverser du nord au sud. Le découpage cadastral de ce bois forme un quadrillage sur lequel se calent les chemins d'exploitation, excepté à l'extrémité nord et est du bois, qui se compose d'une multitude de petites parcelles. Cette trame est perceptible lorsqu'on traverse le bois car elle délimite différents types de boisements, avec une ambiance différente (différents âges, essences, taillis ou futaie...).

Les boisements sont composés en majorité de chênes en futaie et en taillis sous futaie. On trouve également quelques châtaigniers (taillis) et des bouleaux, ainsi que des résineux (Douglas, pins sylvestres).

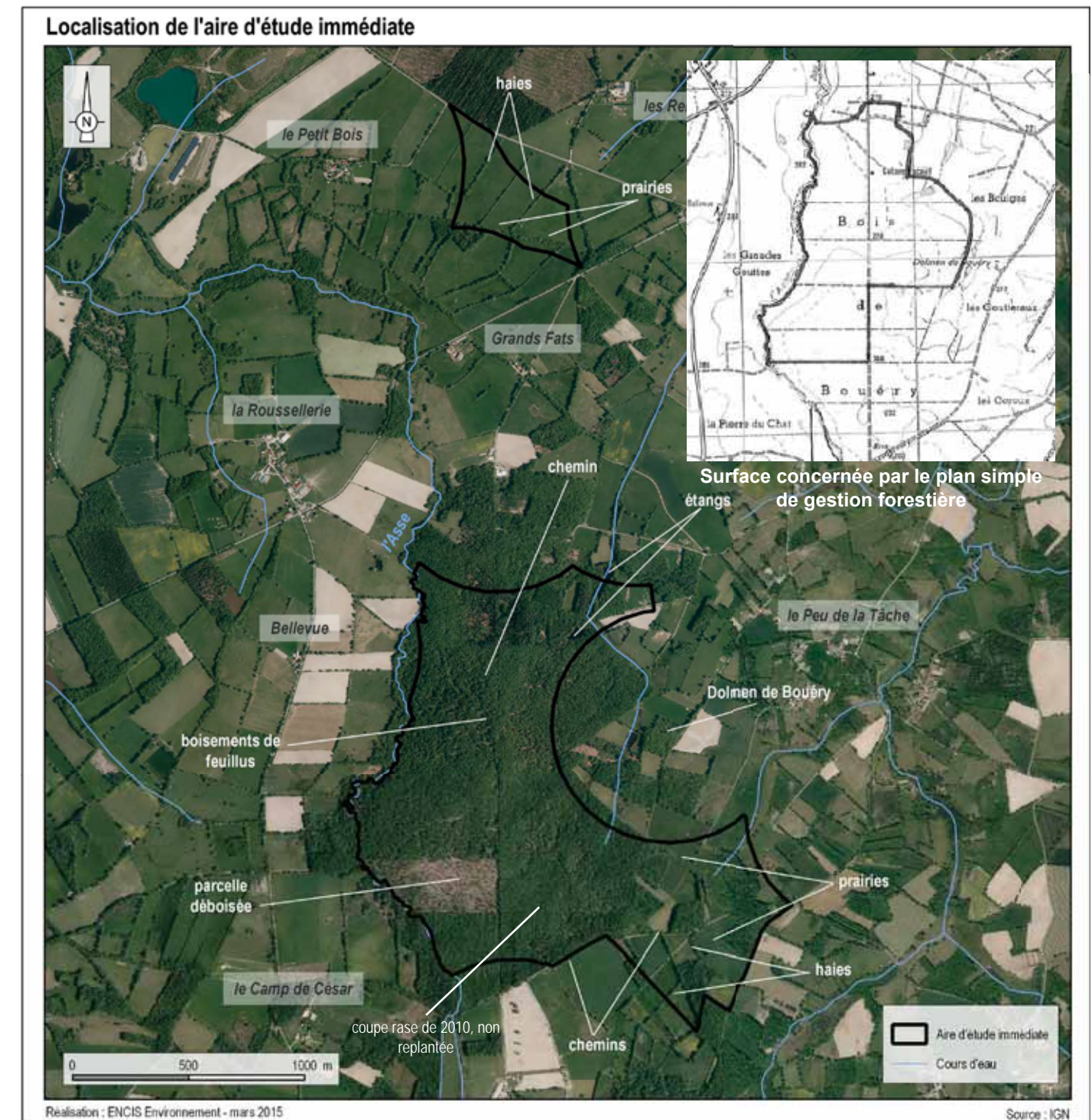
Une partie du bois, soit 8,2 ha, fait l'objet d'un plan simple de gestion forestière, pour une période de 10 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2020). En 2010 était prévue une coupe de conversion en futaie feuillue sur 0,5 ha et une éclaircie de 0,5 ha (prélèvement de 50% des tiges), et en 2020 une éclaircie sur une surface de 8,5 ha (prélèvement de 50% des tiges). Il n'y a pas de coupe rase de prévue,

Les arbres de ce boisement seront récoltés à maturité. Aucune coupe rase n'est prévue jusqu'en 2020. C'est la régénération naturelle qui est ici privilégiée. Une partie du boisement, malgré son caractère évolutif, présentera ainsi toujours un aspect relativement homogène en raison de la présence de plusieurs tranches d'âge, grâce à ce type de gestion. L'extrémité sud est toutefois gérée de manière différente (coupe rase), de même que le nord-est, où certaines parcelles ne sont pas exploitées. Le Bois de Bouéry présente toutefois une certaine unité et reste bien identifiable.

Les boisements sont destinés à la production de bois d'œuvre (feuillus et résineux), de bois d'industrie (résineux) et de bois de chauffage.

L'extrémité sud-est de l'AEIm est constituée par des prairies, des bosquets et des haies qui s'entremêlent, formant une trame bocagère complexe. Cette zone est dissociée du Bois de Bouéry. Elle se rattache au bocage périphérique.

Le Bois de Bouéry est mentionné sur les sites d'offices de tourisme locaux pour son dolmen, situé dans



Carte 33 : L'aire d'étude immédiate sur fond de photographie aérienne

un bosquet en périphérie du boisement. Le bois en lui-même est fréquenté de manière ponctuelle par des chasseurs (présence d'une ACCA à Mailhac-sur-Benaize) et des promeneurs (cueillette de champignons, de muguet), ainsi que par les exploitants forestiers lors des travaux de sylviculture. Un circuit de randonnée (cf. carte précédente) passe à proximité immédiate du bois mais ne le traverse pas.

L'AEIm se situe sur un interfluve, encadré par deux vallons (cf. figure ci-contre). Le relief est orienté principalement nord/sud. Un relief secondaire s'étire toutefois vers le sud-est. La ligne de faite du relief général est clairement lisible depuis l'est. Un autre vallon plus marqué permet en effet de mieux apprécier le dénivelé.

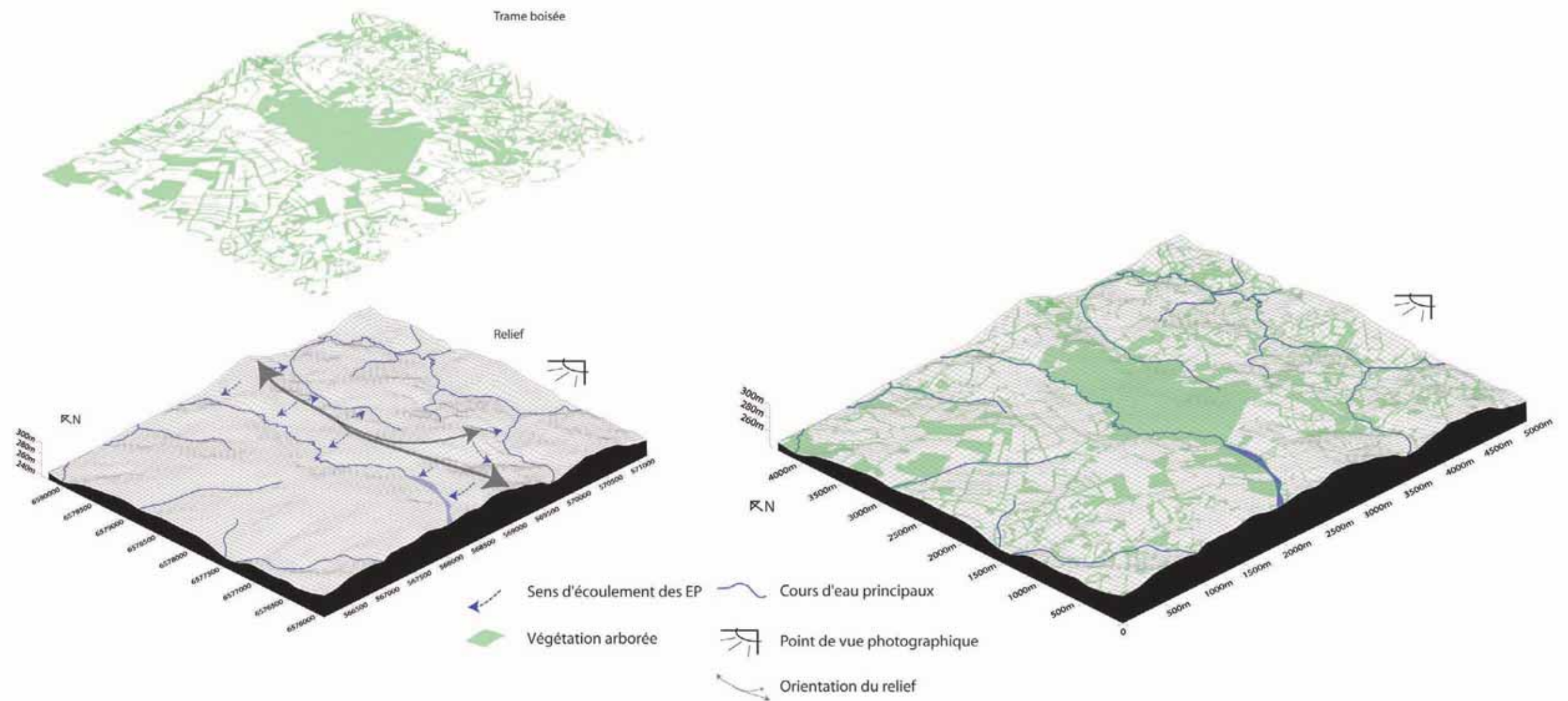


Figure 12 : Modèles numériques de terrain illustrant le relief de l'AEIm



### Persistance du Bois de Bouéry depuis le 18<sup>ème</sup> siècle



Carte 34 : Le Bois de Bouéry sur la carte de Cassini (18<sup>ème</sup> siècle)



Carte 35 : Le Bois de Bouéry sur la carte de l'état-major (19<sup>ème</sup> siècle)

### Opération d'amélioration forestière réalisée dans le Bois de Bouéry



Photographie 117 : Parcelle initiale (source : ADELI)



Photographie 118 : Parcelle éclaircie (source : ADELI)

### La zone nord de l'AEIm



Photographie 115 : Prairie en bordure de l'AEIm nord



Photographie 116 : Prairie en bordure de l'AEIm nord



Photographie 119 : Vue en direction de l'AEIm nord depuis la D912

**La zone sud de l'AEIm**



Photographie 120 : Prairie au sud-est



Photographie 121 : Route au sud-est, entre un boisement et une prairie



Photographie 122 : Chemin longeant la parcelle déboisée au sud



Photographie 123 : Vue sur le chemin central du bois au sud



Photographie 124 : Fossé bordant le chemin central



Photographie 125 : Futaie de chênes



Photographie 126 : Chemin central



Photographie 127 : Parcelle déboisée au sud et mât de mesure



Photographie 128 : Parcelle déboisée et mât de mesure du vent



Photographie 129 : Chemin transversal



Photographie 130 : Boisement de chênes



Photographie 131 : Prairie au sud-ouest de l'AEIm

### 3.6 Synthèse des enjeux et sensibilités paysagères et patrimoniales

#### Contexte paysager et perceptions sociales

L'aire d'étude éloignée est caractérisée par des paysages bocagers à l'aspect relativement homogène sur l'ensemble du territoire. Le relief est relativement doux, plus marqué cependant au sud et à l'est, avec des vallées encaissées. L'activité principale du secteur est l'élevage bovin et ovin. L'urbanisation est peu dense, avec des bourgs de taille relativement réduite, et une seule ville principale, La Souterraine. Les hameaux sont dispersés. Ce territoire rural n'est pas enclavé car il est desservi par deux axes routiers principaux, l'A20 et la voie rapide N101. Ces derniers traversent le territoire mais n'ont pas amené d'urbanisation intensive ni d'industrialisation massive.

Le tourisme est assez peu développé. Le territoire possède quelques sites et monuments attractifs, principalement à une échelle départementale. Malgré une relativement faible reconnaissance, ce dernier offre toutes les caractéristiques qui font le charme des paysages limousins. Certains de ces sites ont ainsi été le sujet d'œuvres artistiques et littéraires au 19<sup>ème</sup> siècle notamment, mais ceux-ci se trouvent à l'écart du site d'implantation potentiel (vallée de la Gartempe et Bessines-sur-Gartempe dans l'AEE, rives des deux Creuse, de la Sédelle et de la Gargillesse, au-delà de l'AEE). C'est le caractère «naturel» et pittoresque des paysages qui a été le plus représenté et décrit (rivières, vallées encaissées, landes, marais, rochers...).

Il s'agit par ailleurs d'un territoire de transition entre le Limousin au sud, le Berry au nord et le Poitou à l'ouest, avec toutefois une identité marquée, celle de la Basse-Marche, pays traditionnel de France.

Sa capacité à accueillir des éoliennes apparaît bonne à l'échelle de l'AEE en raison de larges ouvertures visuelles qui permettent d'appréhender une vaste portion de territoire, au sein duquel elles constitueront des motifs ponctuels et assez peu prégnants. De plus, elles n'apparaîtront pas en co-visibilité avec des éléments forts et emblématiques à cette échelle, tels que les Monts de Blond ou les Monts d'Ambazac.

Le caractère très rural des paysages de la Basse-Marche n'apparaît pas pour certains compatible avec le caractère «industriel» des éoliennes. Toutefois, ces dernières évoquent également la production d'énergie propre et «verte», ainsi que la notion de progrès, qui peut être bénéfique à ce territoire et à sa perception, ce dernier étant pendant longtemps apparu comme reculé et isolé.

Nous sommes donc ici en présence d'un paysage au caractère «ordinaire», typique de la campagne limousine, à l'écart des sites très emblématiques. Celui-ci présente toutefois de nombreuses qualités liées notamment à la présence de son bocage encore relativement préservé et d'une activité agricole encore bien présente. Les habitants sont très attachés à leurs paysages, notamment en tant que «cadre de vie». Il s'agit également d'une campagne qui est pratiquée par les habitants pour les loisirs. Le Bois de Bouéry est cité comme un lieu fréquenté par la population locale. L'enjeu lié aux perceptions sociales du paysage quotidien

apparaît donc modéré. La sensibilité à un projet éolien dépendra de l'acceptation sociale des habitants et visiteurs du territoire.

#### Structures paysagères

Le territoire se compose d'un plateau doucement incliné vers le nord-ouest, entaillé par de nombreux vallons. Certains sont peu encaissés, comme celui de l'Asse, qui s'écoule mollement à l'ouest de l'AEIn et en bordure de l'AEIm, et d'autres sont beaucoup plus marqués, comme celui de la Benaize au nord ou la Brame au sud. Ces derniers restent cependant assez secrets, n'étant perceptibles que lorsqu'on les traverse. Les lignes de faite marquent des grandes directions, est/ouest et nord-ouest/sud-est. Elles ne constituent pas des lignes de force aussi marquées que dans des paysages de montagne ou de collines au relief accentué mais orientent toutefois le regard dans certaines situations et permettent des vues dominantes sur le reste du territoire.

L'AER est quant à elle marquée par des vallons et des interfluves orientés nord/sud.

Les bourgs sont implantés sur des lignes de faite (Arnac-la-Poste et St-Sulpice-les-Feuilles), dans des vallées (Douac et St-Hilaire-la-Treille) ou sur des secteurs aplanis (St-Léger-Magnazeix et St-Georges-les-Landes). Le plus visible dans le paysage est le bourg d'Arnac-la-Poste, sur sa petite butte, surmonté de son clocher. Les autres bourgs se découvrent généralement au détour d'un virage, à la faveur d'une vue plus dégagée à travers le bocage ou d'un point haut.

Les vallées sont étroites et par conséquent, pour la plupart, boisées car non cultivables. Leurs abords sont la plupart du temps marqués par une trame bocagère dense. Les espaces les plus aplanis voient souvent disparaître peu à peu leurs haies et leurs arbres isolés, laissant place à de vastes parcelles de prairies ou de cultures céréalières. Ces dernières constituent des espaces de respiration qui permettent de dégager le champ de vision et de le rendre beaucoup plus lointain, donnant une autre échelle à ce territoire. Ces espaces paraissent toutefois banals, en l'absence de ces motifs identitaires que sont les vieux châteaux isolés à la silhouette remarquable, les haies basses taillées au carré et les haies arborées.

Malgré un effet relativement «homogène» à l'échelle du grand paysage lié à la juxtaposition des structures végétales et au relief adouci, en vue plus rapprochée les paysages apparaissent au contraire variés en raison de la présence de nombreux motifs, qui s'agencent au gré du relief. Tous les éléments sont présents : l'eau, la pierre (hameaux, rochers au niveau des cours d'eau, dolmens), la terre et le végétal, avec un équilibre presque parfait, à l'origine d'une certaine harmonie.

Les éléments repérables à distance, qui se distinguent de la masse végétale, accentuent la profondeur de champ et jouent un rôle de signal, de repère. Ce sont donc les clochers, mais aussi les antennes, les châteaux d'eau ou bien, éléments nouveaux sur ce territoire, des éoliennes (parc éolien de La Souterraine). La présence de ces éléments verticaux dans le paysage reste limitée, on ne les aperçoit qu'un la faveur de secteurs dégagés et légèrement plus élevés que les environs.

### Perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Dans l'AEE, l'AEIm est peu, voire pas du tout perceptible depuis les lieux de vie les plus importants (La Souterraine, Le Dorat, Châteauponsac, Magnac-Laval), en raison de leur situation en creux, à l'arrière d'un relief ou dans une vallée. Parmi les routes majeures, l'A20 et la N101 ne permettent que des vues partielles et ponctuelles en direction de l'AEIm. La N101 et la D102 offrent des vues sur le grand paysage en raison de leur situation en ligne de crête. La D67, malgré une situation également dominante, ne permet pas de vues aussi dégagées car la trame bocagère aux abords est dense.

Dans l'AEIn, deux bourgs présentent une sensibilité nulle en raison de leur situation sur des versants de vallées ne permettant pas de vues en direction de l'AEIm : Beaulieu et Dompierre-les-Eglises. Trois présentent une sensibilité négligeable : Saint-Georges-les-Landes, Bouac et Saint-Martin-le-Mault. Des visibilitées sont en effet possibles mais elles sont localisées en périphérie et ne sont que partielles. Enfin, quatre bourgs ont une sensibilité faible : Arnac-la-Poste, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Hilaire-la-Treille et Saint-Sulpice-les-Feuilles. Des visibilitées en direction de l'AEIm sont en effet possibles en entrée et sortie de bourg. Des co-visibilitées ponctuelles sont également possibles avec les bourgs de Saint-Hilaire-la-Treille et Arnac-la-Poste.

Les routes permettent assez peu de visibilitées en direction de l'AEIm en raison de la densité de la trame bocagère et du relief (pour celles qui ne se trouvent pas en situation dominante). L'A20, la D2, la D12 et la D220 ont ainsi une sensibilité négligeable. La D2/D10 à une sensibilité négligeable à modérée car des panoramas dégagés sont possibles dans sa partie sud. La D10 présente une sensibilité faible car des vues relativement dégagées sont possibles sur une petite partie de son parcours.

Dans l'AER, le bourg de Cromac présente une sensibilité négligeable car les vues ainsi que les covisibilitées sont très limitées par la végétation en périphérie. Le bourg de Mailhac en revanche, présente une sensibilité modérée car des vues sont possibles depuis le bourg, et des co-visibilitées ont été identifiées depuis l'accès est.

Les routes présentent des sensibilitées très variables en fonction des tronçons, de nulle (aucune vue possible) à forte, pour les secteurs les plus proches de l'AEIm.

L'AEIm est constituée par le Bois de Bouéry. Il s'agit d'un lieu fréquenté par la population locale pour la promenade notamment. Il bénéficie d'un attachement important. L'implantation d'un projet éolien risque de modifier de manière très importante l'ambiance de ce bois. Sa sensibilité est donc modérée.

### Eléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'AEE, trois éléments patrimoniaux présentent un enjeu fort : l'église et le prieuré de Saint-Benoît-du-Sault, la collégiale du Dorat et la PPA du Dorat. La sensibilité des deux premiers est toutefois nulle en raison de l'absence de relation visuelle avec l'AEIm, et négligeable pour le dernier.

D'un point de vue touristique, aux éléments cités ci-dessus s'ajoutent le bourg de Saint-Benoît-du-Sault

et le bourg de Châteauponsac. La sensibilité de ces deux villages est négligeable.

Les sites et monuments les plus sensibles de l'AEE sont la Tour de Bridiers (MH et site touristique) et le site archéologique de l'ancienne ville de Breda (site emblématique). Leur sensibilité est faible.

Dans l'AEIn, aucun enjeu fort n'a été identifié. Les éléments les plus sensibles sont l'église d'Arnac-la-Poste (MH) et l'étang de Murat (site emblématique et site touristique).

Dans l'AER, aucun enjeu fort n'a été identifié. Les monuments les plus sensibles sont l'église de Cromac et l'église de St-Léger-Magnazeix (co-visibilitées possibles). Le site emblématique le plus sensible est la vallée de la Benaize (co-visibilitées possibles). D'un point de vue touristique, les éléments les plus sensibles sont le lac de Mondon, le circuit du Pot Bouillant et le circuit de César au monastère grandmontain.

**Les principaux éléments paysagers et patrimoniaux du territoire sont compilés sur une carte au format A1 située en annexe.**

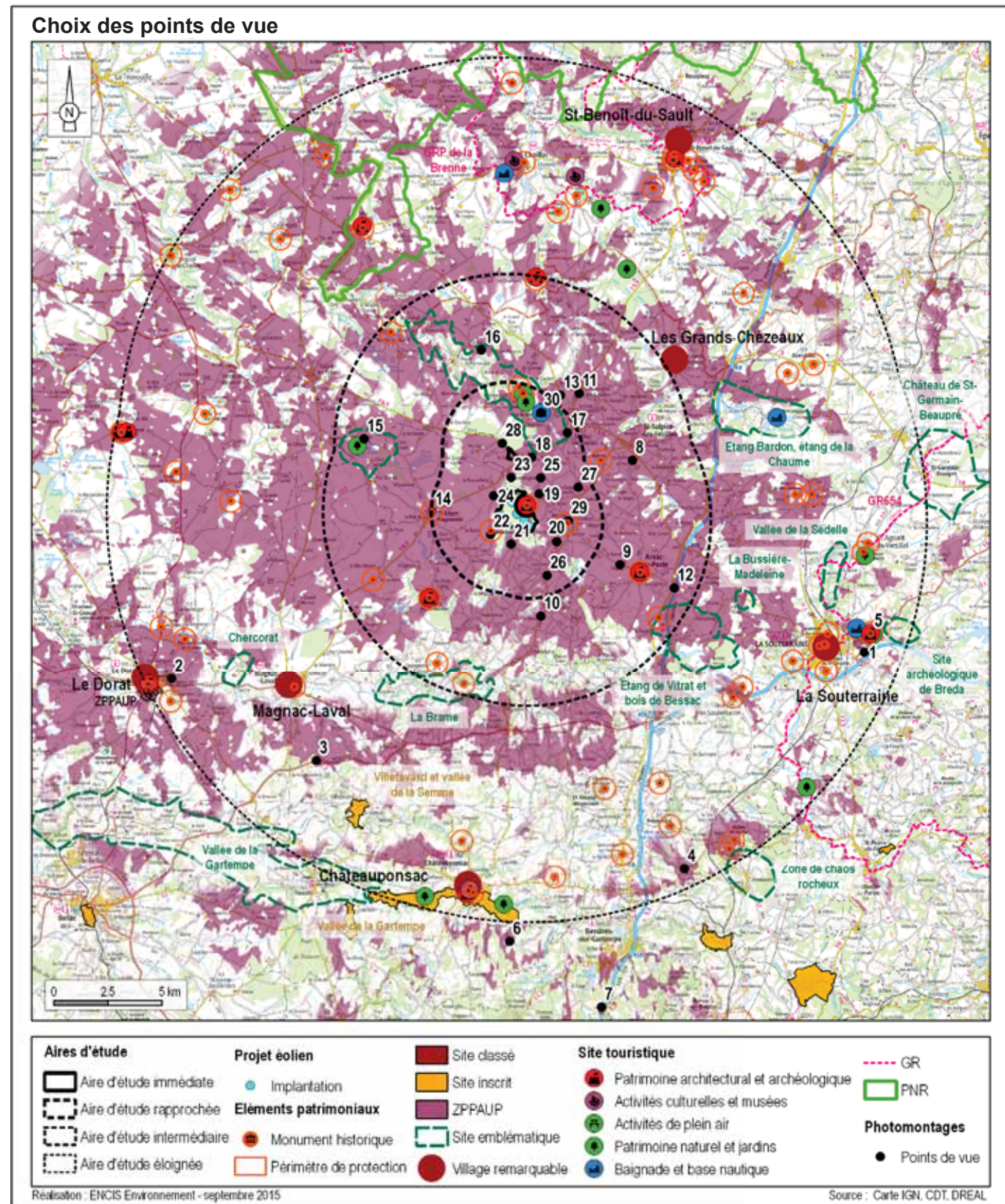
Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales				
Thématiques	Aire éloignée		Aire intermédiaire	
	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité
<b>Organisation et unités paysagères</b> <b>Structures et motifs paysagers</b>	- Des paysages relativement homogènes sur l'ensemble du territoire - Une identité bocagère marquée - Un relief doux, plus marqué au sud-est - Panoramas dégagés depuis certaines lignes de faite	Faible	- Un paysage aux structures bocagères relativement dense, certains secteurs sont plus ouverts - Des lignes de faite qui structurent le paysage	Modérée
<b>Perceptions sociales et tendances d'évolution</b>	- Une tradition bocagère ancrée dans l'histoire, aujourd'hui en régression - Un territoire qui était historiquement pauvre et isolé - Un paysage représenté par les peintres du 19 <sup>ème</sup> siècle, la vallée de la Gartempe - Peu de paysages et sites reconnus à l'échelle du département - Un territoire peu touristique - Les vallées mises en avant par les guides touristiques - Des paysages perçus de manière positive par les habitants	Faible	- Une activité minière aujourd'hui révolue	Faible
<b>Éléments patrimoniaux et touristiques</b>	<i>Sensibilité faible :</i> - Tour de Bridiers (MH 06 et site touristique) - Site archéologique de l'ancienne ville de Breda (site emblématique)	Faible	<i>Sensibilité faible :</i> - Eglise d'Arnac-la-Poste (MH 0) - Etang de Murat (emblématique)	Faible
<b>Lieux de vie</b>	<i>Bourgs à sensibilité négligeable :</i> - La Souterraine - Le Dorat - Magnac-Laval - Châteauponsac	Négligeable	<i>Bourgs à sensibilité faible :</i> - Arnac-la-Poste - St-Sulpice-les-Feuilles - St-Léger-Magnazeix - St-Hilaire-la-Treille - St-Georges-les-Landes	Faible
<b>Routes</b>	<i>Routes à sensibilité faible :</i> - N100 (portion ouest) - D102	Faible	<i>Route à sensibilité faible :</i> - D100	Faible

Tableau 19 : Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux des aires éloignée et intermédiaire

<b>Évaluation des valeurs paysagères des aires rapprochée et immédiate.</b>											
<i>(Source : © Atelier de Paysage Claude Chazelle)</i>											
		<b>Forte</b>	<b>5</b>	<b>Modérée</b>	<b>4</b>	<b>Faible</b>	<b>3</b>	<b>Négligeable</b>	<b>2</b>	<b>Nulle</b>	<b>1</b>
<b>Valeurs Institutionnelles au titre du Patrimoine :</b>											
Monuments ou sites Classés		Renommée nationale, voire internationale		Renommée régionale		<b>Renommée départementale</b>	<b>3</b>	Renommée locale		Aucun monument ou site Classé	
Monuments ou sites Inscrits		Renommée nationale, voire internationale		Renommée régionale		<b>Renommée départementale</b>	<b>3</b>	Renommée locale		Aucun monument ou site Inscrit	
Autres monuments, sites emblématiques et/ou touristiques		Renommée nationale ou internationale		<b>Renommée régionale</b>	<b>4</b>	Renommée départementale		Renommée locale		Aucun monument ou site emblématique	
<b>Valeurs Institutionnelles :</b>		<b>3</b>	0,00		1,33	<b>Faible</b>	2,00		0,00		0,00
<b>Représentations des motifs principaux du paysage :</b>											
Présence sur le terrain de l'aire considérée, de motifs de charpente paysagère et/ou de motifs emblématiques représentatifs des paysages à l'échelle régionale ou départementale		Très forte présence de motifs de charpente paysagère et/ou motifs emblématiques		Forte présence de motifs de charpente paysagère et/ou motifs emblématiques		<b>Présence moyenne de motifs de charpente paysagère et/ou motifs emblématiques</b>	<b>3</b>	Faible présence de motifs de charpente paysagère et/ou motifs emblématiques		Très faible présence de motifs de charpente paysagère et/ou motifs emblématiques	
Représentations des motifs énoncés ci-dessus dans les médias touristiques		Présence récurrente dans les médias touristiques Nationaux ou Internationaux		Présence récurrente dans les médias touristiques régionaux		Présence récurrente dans les médias touristiques départementaux		<b>Présence simple dans les médias touristiques locaux</b>	<b>2</b>	Aucune représentation	
Fréquence et position des motifs énoncés ci-dessus dans les représentations		Très souvent ou quasi systématiquement en premier plan		Souvent en premier plan		Assez souvent au premier plan ou très souvent au second plan		<b>Peu ou occasionnelle au second plan</b>	<b>2</b>	Très peu ou presque jamais	
<b>Représentations :</b>		<b>2</b>	0,00		0,00		1,00	<b>Négligeable</b>	1,33		0,00
<b>Lisibilité des Structures Paysagères sur le terrain :</b>											
Lisibilité des grandes structures naturelles : Niveau de compréhension et d'identification du type de structure de relief ou de milieu naturel, Identification.		Lisibilité, (compréhension, identification) sans aucune difficulté		<b>Lisibilité, (compréhension, identification) assez facile</b>	<b>4</b>	Lisibilité, (compréhension, identification) possible mais avec difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) très difficile		Lisibilité, (compréhension, identification) quasi impossible	
Lisibilité des principales structures anthropiques : Identification et compréhension des structures anthropiques et de leur accord avec les structures naturelles qui les portent ou qu'elles accompagnent.		Lisibilité, (compréhension, identification) sans aucune difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) assez facile		<b>Lisibilité, (compréhension, identification) possible mais avec difficulté</b>	<b>3</b>	Lisibilité, (compréhension, identification) très difficile		Lisibilité, (compréhension, identification) quasi impossible	
Lisibilité des structures mixtes : Identification et compréhension des structures mixtes et de leur accord avec les grandes structures naturelles qui les portent ou qu'elles accompagnent.		Lisibilité, (compréhension, identification) sans aucune difficulté		<b>Lisibilité, (compréhension, identification) assez facile</b>	<b>4</b>	Lisibilité, (compréhension, identification) possible mais avec difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) très difficile		Lisibilité, (compréhension, identification) quasi impossible	
Lisibilité des motifs signifiants ou emblématiques à l'échelle du détail : Identification et compréhension des motifs et de leur accord avec les grandes structures naturelles ou les principales structures anthropiques qui les portent ou qu'ils accompagnent.		Lisibilité, (compréhension, identification) sans aucune difficulté		Lisibilité, (compréhension, identification) assez facile		<b>Lisibilité, (compréhension, identification) possible mais avec difficulté</b>	<b>3</b>	Lisibilité, (compréhension, identification) très difficile		Lisibilité, (compréhension, identification) quasi impossible	
<b>Lisibilité des Structures Paysagères sur le terrain :</b>		<b>4</b>	0,00	<b>Modérée</b>	2,00		1,50		0,00		0,00
<b>Évaluation des valeurs paysagères :</b>											
	<b>3,00</b>	<b>Forte</b>	0,00	<b>Modérée</b>	1,11	<b>Faible</b>	1,50	<b>Négligeable</b>	0,44	<b>Nulle</b>	0,00

### Liste des points de vue sélectionnés pour les photomontages

Suite à l'analyse de l'état initial et de la mise en avant des sensibilités paysagères et patrimoniales, ainsi que des perceptions sociales du paysage, des points de vue ont été choisis pour illustrer les principaux impacts du projet éolien (cf. localisation carte ci-contre).







## 4. Raison du choix de la variante de projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des co-visibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

## 4.1 Préconisations du projet paysager

Afin de concevoir un projet qui s'accorde avec le territoire et les éléments qui le composent, plusieurs des préconisations émises par les paysagistes ont été prises en compte dans la conception du projet :

1) Implantations à mettre en relation étroite avec les structures de relief du site afin de les accompagner, voire de les révéler. Deux hypothèses :

- En ligne ou en courbe suivant une orientation globalement nord/sud, en cohérence avec les structures des vallons de l'Asse et du Glévert,
- En groupe, en cohérence avec la structure de la butte de Bouéry.

2) Adapter la taille du parc éolien à l'échelle des paysages de la Basse-Marche : Territoire de faibles amplitudes altimétriques sans mise en exergue de reliefs particuliers, aux espaces relativement cloisonnés par le bocage, avec des expositions visuelles généralement peu étendues, avec un habitat plutôt dispersé et de petite taille, et des centralités villageoises peu importantes.

Parc de  à 8 éoliennes : Ce nombre correspond à une partie des parcs existants et en projet. Ce gabarit semble adapté à la composition du paysage de Mailhac-sur-Benaize et de ses environs, tant en termes de rythme de  présences marquées  au regard de l'étendue homogène perceptible,  en termes de compatibilité d'échelles.

- Maintenir une cohérence d'unité de lieu et de projet.
- La zone nord pressentie initialement a été abandonnée dans un souci de cohérence globale du projet.

4) Inter-distances régulières afin de rendre lisible les intentions de lignes ou l'unité globale d'un espace. Les inter-distances peuvent être, pour des raisons de composition paysagère, volontairement irrégulières à condition que l'effet produit soit en accord avec le point 1) mentionné plus haut.

Les inter-distances s'échelonnent entre  0 m et  8 m pour la  ligne  et jusqu'à  66 m entre les deux éoliennes les plus à l'ouest.

Eviter la saturation des horizons moyens du territoire par une trop forte présence éolienne ainsi que les effets d'encerclement des bourgs, hameaux ou écarts :

- Notamment les hameaux du Peu de la Tèche et de la Tèche, ainsi que des Grands Fats.
- L'abandon de la zone nord et une implantation se limitant à une emprise de 1,  m du nord au sud, limite les effets possibles d'encerclement.

## 4.2 Choix d'un scénario

La première étape menant à la définition d'un parc éolien consiste à choisir un scénario d'implantation en cohérence avec les structures paysagères et les enjeux et sensibilités définies dans l'état initial.

quatre scénarii d'implantation ont été envisagés par le maître d'ouvrage :

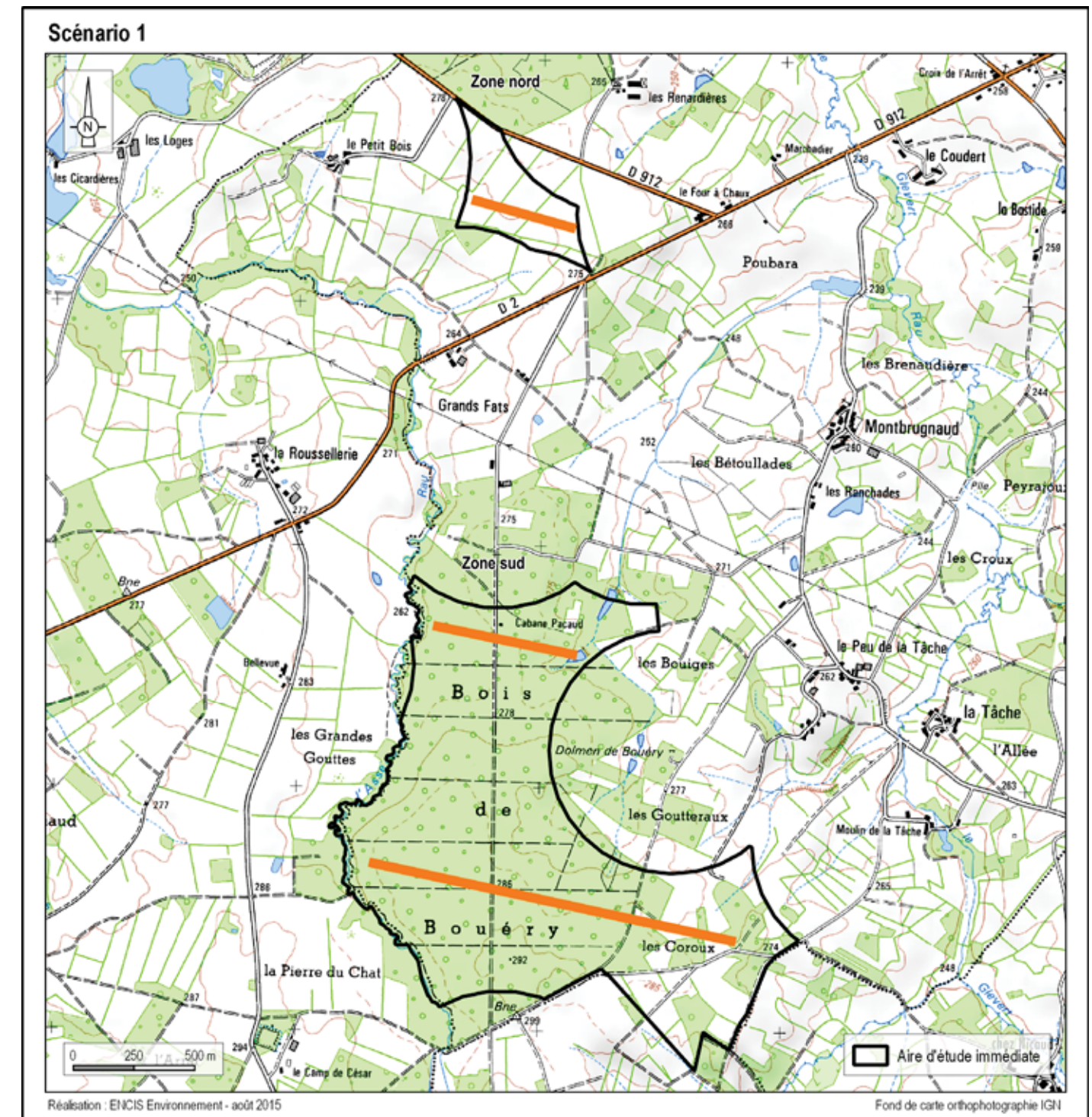
Scénarii envisagés			
Nom	Description	Retenu	Raisons paysagères du choix : atouts et faiblesses
Scénario 1	Trois lignes d'éoliennes orientées est / ouest (deux en zone sud et une en zone nord)	Non	<p><b>Atouts paysagers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> aucun</li> </ul> <p><b>Faiblesses paysagères :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Faible respect des logiques de structures naturelles.</li> <li><input type="checkbox"/> Incohérence d'unité de lieu et de projet du fait de l'isolement des éoliennes implantées en zone nord. Et de la distance entre les <input type="checkbox"/> lignes d'éoliennes.</li> <li><input type="checkbox"/> Exposition visuelle importante : Proximité des axes routiers et de l'habitat. haies en zone nord.</li> </ul>
Scénario 2	Deux lignes d'éoliennes orientées est / ouest, au sein de la zone sud	<input type="checkbox"/> oui	<p><b>Atouts paysagers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Cohérence d'unité de lieu du fait de l'abandon des éoliennes implantées en zone nord en regroupant les éoliennes au niveau du bois de Bouéry.</li> <li><input type="checkbox"/> Respect de la structure spatiale de la butte de Bouéry</li> <li><input type="checkbox"/> Exposition visuelle réduite du fait de l'éloignement plus important des routes et de l'habitat, en particulier du bourg de Mailhac-sur-Benaize.</li> </ul> <p><b>Faiblesses paysagères :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Faible respect par l'orientation choisie, des logiques de structures naturelles données par les vallons.</li> <li><input type="checkbox"/> Faible unité de la structure de projet à cause de la distance entre les deux lignes d'éoliennes.</li> </ul>
Scénario <input type="checkbox"/>	Deux lignes d'éoliennes orientées nord-ouest / sud-est, au sein de la zone sud	<input type="checkbox"/> oui	<p><b>Atouts paysagers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Cohérence d'unité de lieu du fait de l'abandon des éoliennes implantées en zone nord en regroupant les éoliennes au niveau du bois de Bouéry.</li> <li><input type="checkbox"/> Exposition visuelle réduite du fait de l'éloignement plus important des routes et de l'habitat, en particulier du bourg de Mailhac-sur-Benaize.</li> <li><input type="checkbox"/> Respect de la structure spatiale de la butte de Bouéry</li> <li><input type="checkbox"/> Respect partiel des logiques de structures naturelles par l'orientation choisie.</li> </ul> <p><b>Faiblesses paysagères :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Respect partiel des logiques de structures naturelles par l'orientation choisie (logiques de structures naturelles données par les vallons).</li> </ul>
Scénario <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> une ligne d'éolienne d'orientation nord-ouest / sud-est, au sein de la zone sud	Non	<p><b>Atouts paysagers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Cohérence d'unité de lieu du fait de l'abandon des éoliennes implantées en zone nord en regroupant les éoliennes au niveau du bois de Bouéry.</li> <li><input type="checkbox"/> Exposition visuelle réduite du fait de l'éloignement plus important des routes et de l'habitat, en particulier du bourg de Mailhac-sur-Benaize.</li> </ul> <p><b>Faiblesses paysagères :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Respect partiel des logiques de structures naturelles par l'orientation choisie (logiques de structures naturelles données par les vallons).</li> <li><input type="checkbox"/> Faible respect de la structure spatiale de la butte de Bouéry.</li> </ul>

Tableau 20 : Scénarii envisagés

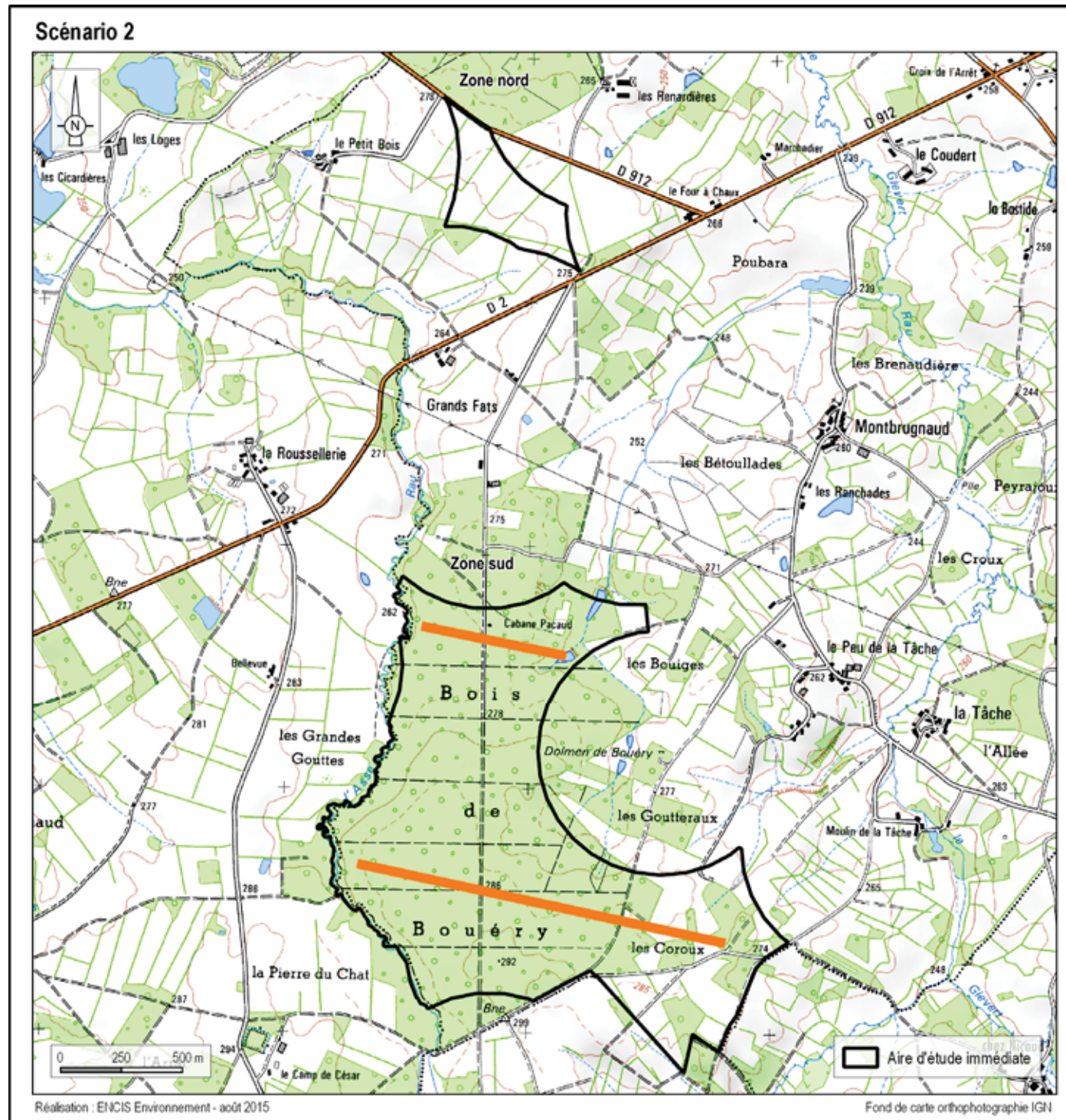
Le choix du porteur de projet s'est rapidement porté sur des éoliennes de gros diamètre car cela permet d'en diminuer le nombre, pour une puissance équivalente. L'impact sur le grand paysage et dans le paysage immédiat est ainsi diminué (moins d'éoliennes, moins de pistes d'accès et d'aménagements connexes).

Les cartes suivantes présentent les quatre scénarii proposés aux experts. Le scénario 1 n'a pas été retenu en raison de ses impacts plus importants du fait de l'implantation d'éoliennes en zone nord et d'une moindre cohérence paysagère. Le scénario 4 a été écarté par le porteur de projet car il ne permettait pas d'implanter un nombre suffisant d'éoliennes pour aboutir à un projet représentant une part significative des objectifs régionaux de puissance éolienne à l'horizon 2020.

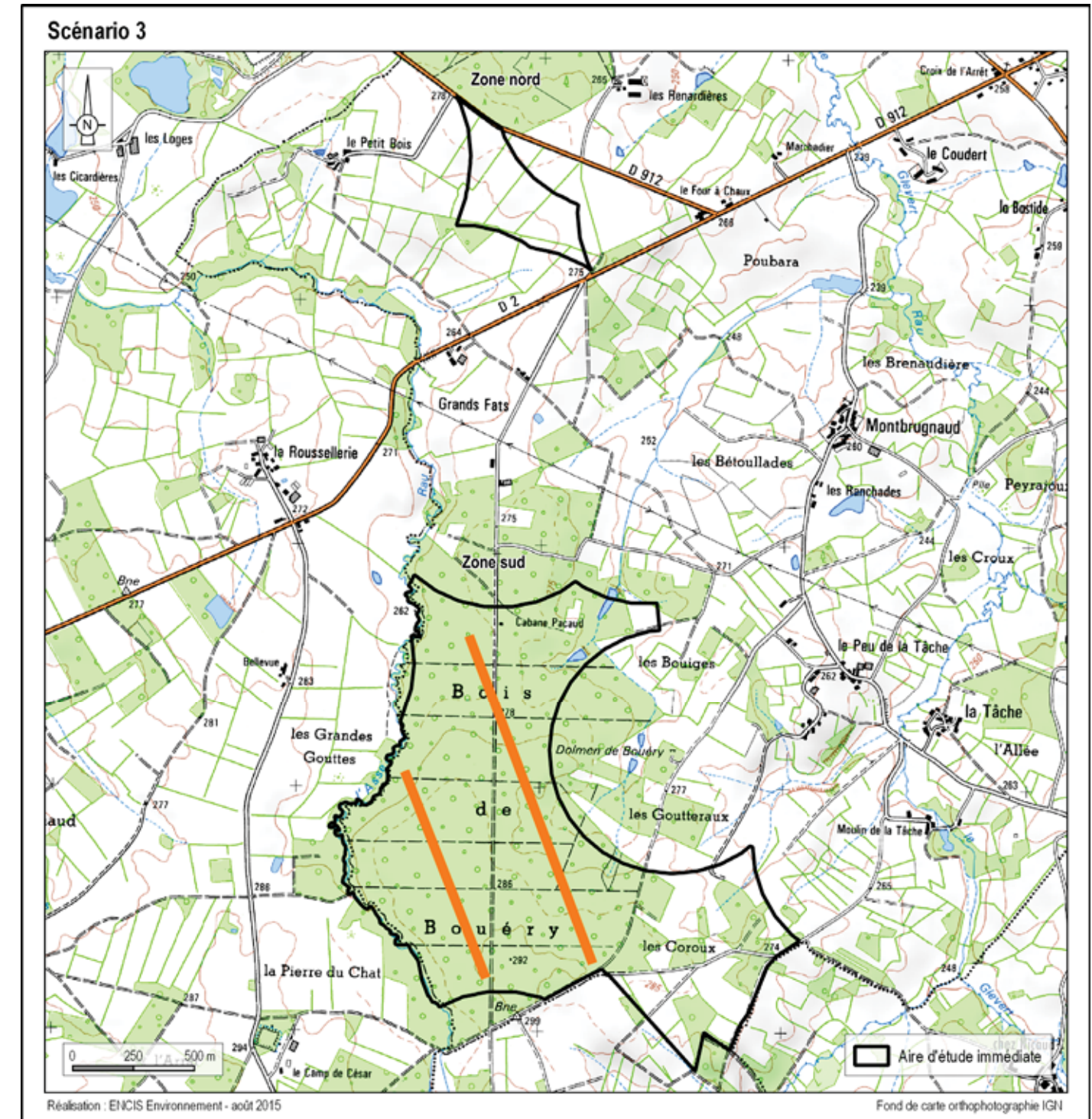
**Les scénarii 2 et 3 ont été retenus en vue de les décliner en variantes de projet plus concrètes.**



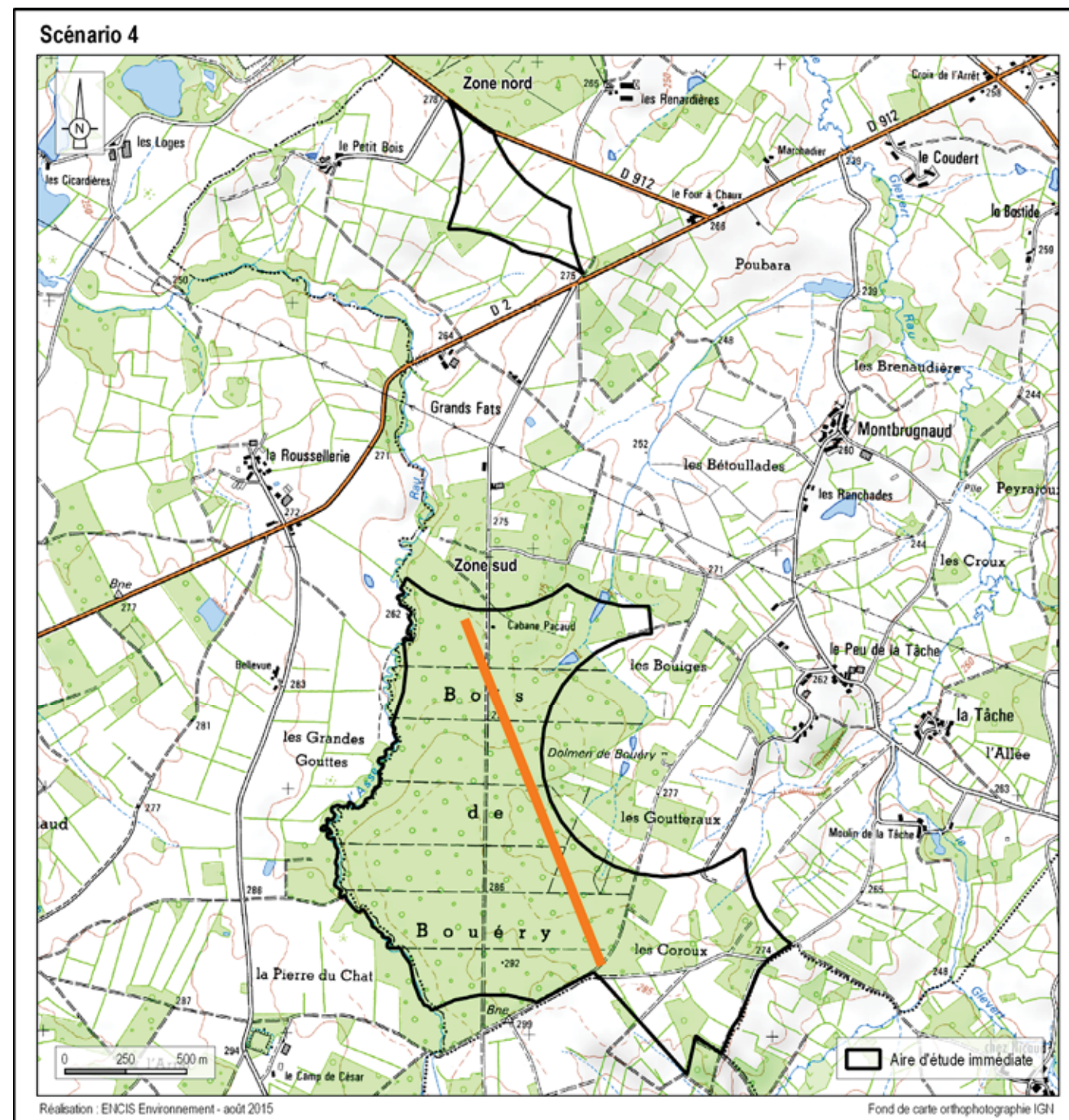
Carte 36 : Scénario 1



Carte 37 : Scénario 2



Carte 38 : Scénario 3



Carte 39 : Scénario 4

### 4.3 Choix d'une variante de projet

Les deux scénarii retenus ont été déclinés en deux variantes, étudiées par le porteur de projet et les experts associés. Ces deux variantes sont présentées dans le tableau suivant et sur les cartes pages suivantes.

Variantes de projet envisagées	
Nom	Description
Variante n°1	8 éoliennes / □, □ M □ chacune / 117 m à hauteur de moyeu et 180 m de hauteur totale □rientation est / ouest
Variante n°2	7 éoliennes / □, □ M □ chacune / 117 m à hauteur de moyeu et 180 m de hauteur totale □rientation nord-ouest / sud-est

Tableau 21 : Les variantes de projet envisagées

#### 4.3.1 Variante n°1

Cette variante comporte huit éoliennes réparties sur deux lignes orientées est/ouest : trois éoliennes au nord et cinq éoliennes au sud. Les trois éoliennes au nord sont quasiment disposées sur une ligne droite, avec des inter-distances presque égales, ce qui n'est pas le cas des cinq autres.

#### 4.3.2 Variante n°2

Cette variante comporte sept éoliennes disposées sur deux lignes parallèles orientées nord-ouest/sud-est : deux éoliennes à l'ouest et cinq éoliennes plus à l'est. Les cinq éoliennes ne sont pas disposées exactement sur une ligne droite mais sur deux segments légèrement décalés. Leurs inter-distances sont irrégulières.

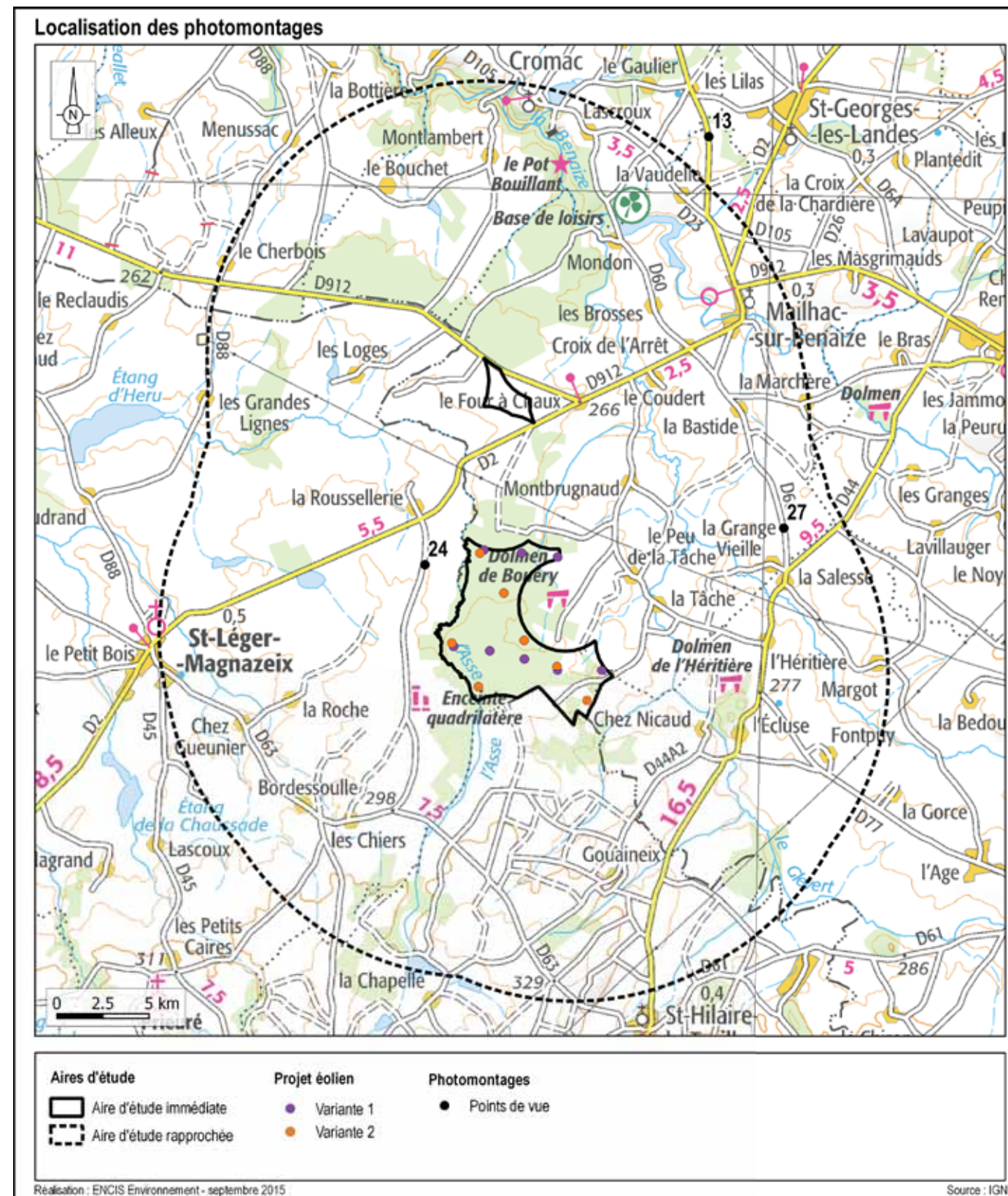
#### 4.3.3 Analyse comparative des variantes de projet

Ces variantes ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages. Trois points de vue ont été choisis pour représenter les principaux angles de vue (cf. localisation carte suivante):

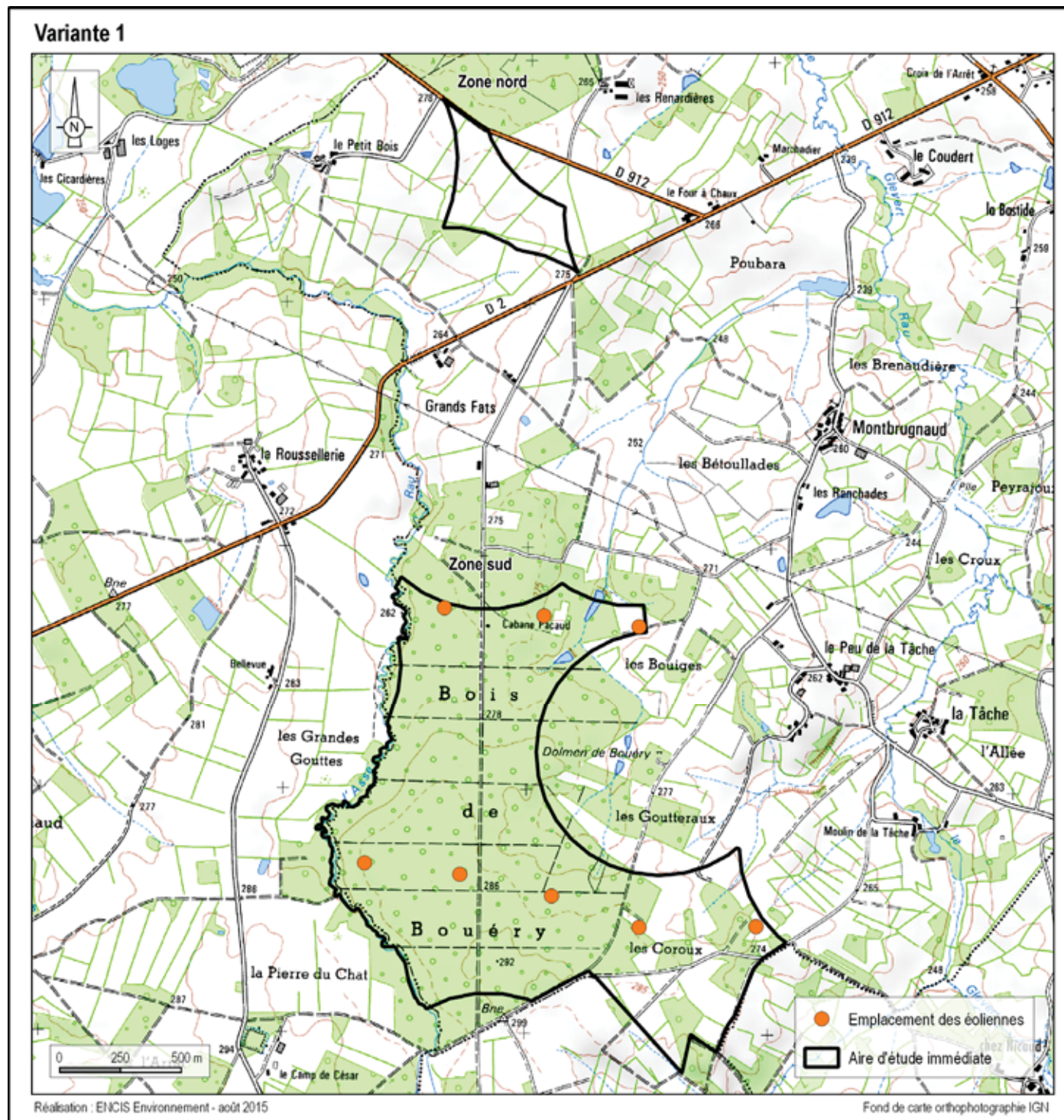
- **Vue 13** : une vue intermédiaire depuis la D2, au nord, qui permet une vision d'ensemble du projet. Il s'agit là d'un des rares points de vue dégagés permettant de saisir les variantes dans leur intégralité.

- **Vue 27** : une vue proche depuis la D60, à l'est, qui permet une bonne lecture de la topographie et de la ligne d'horizon principale.

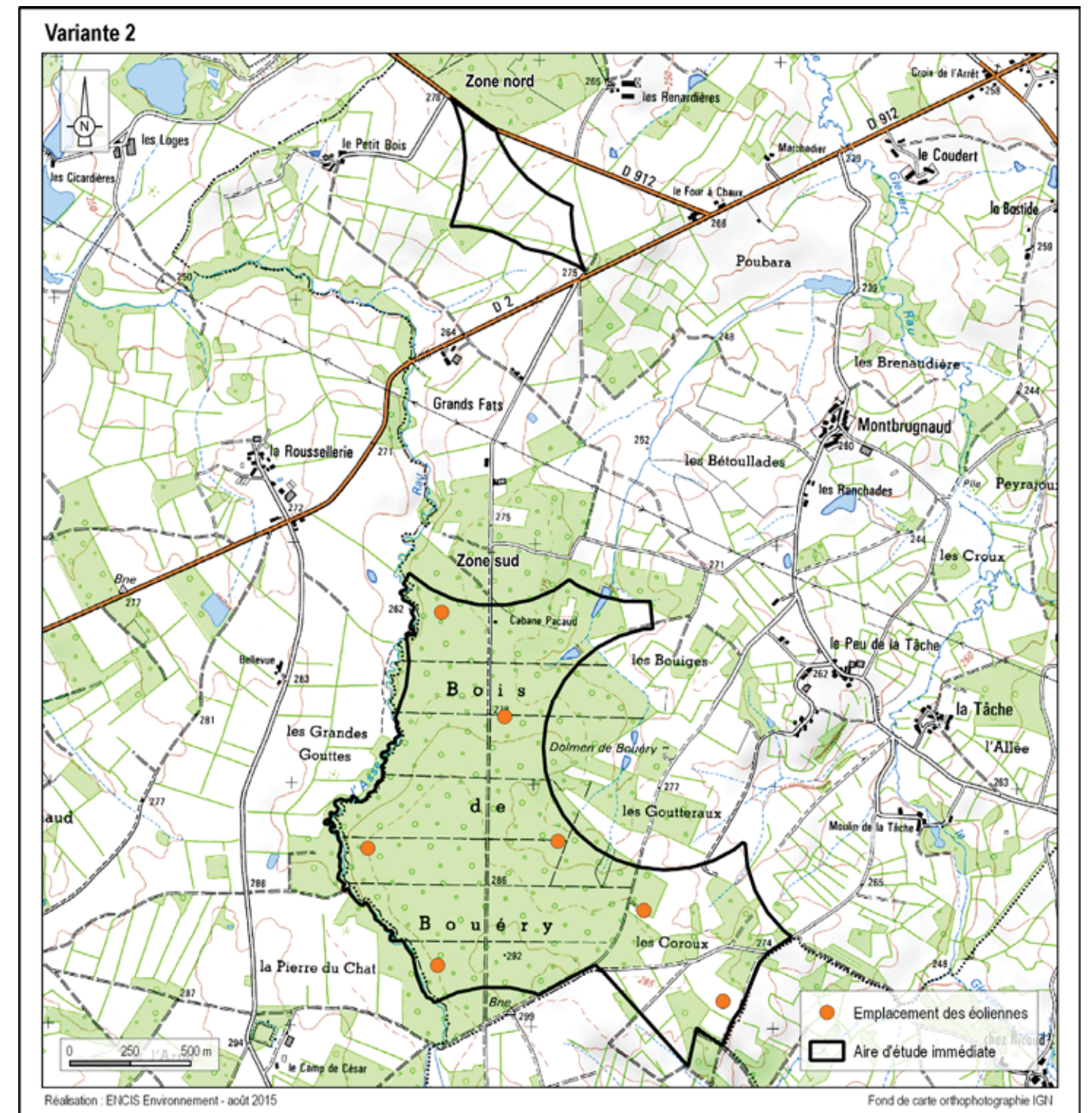
- **Vue 24** : une vue très proche depuis Bellevue, à l'ouest, qui permet une bonne compréhension de la topographie sur laquelle est implanté le Bois de Bouéry.



Carte 40 : Localisation des photomontages des variantes



Carte 41 : Variante 1



Carte 42 : Variante 2



#### 4.3.3.1 Photomontages depuis la D23

La D23 offre un panorama dégagé en direction du projet éolien, à la faveur de prairies ouvertes et de l'absence de structures bocagères au premier plan.

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Localisation de la prise de vue  
Fond IGN 1/25 000



#### Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 571110 / 6583480  
Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 18:50  
Focale : 52 mm, équivalent 24x36



Photographie 132 : Vue depuis la D23

#### Analyse de la V1

La V1 est perçue plus proche de l'observateur. L'implantation en deux lignes distinctes est assez lisible en raison de la mise en scène d'éoliennes par paires particulièrement rapprochées, voire presque superposées par la perspective (surtout lisible dans le groupe central de deux éoliennes presque superposées et sur les deux groupes de droite sur l'image). Le parc apparaît, depuis ce point de vue, plutôt régulier et organisé. L'ensemble compose avec l'horizon très étiré grâce à son caractère linéaire et son amplitude (angle de 17,5° dans le champ visuel).

#### Analyse de la V2

La V2 est perçue comme légèrement plus éloignée de l'observateur. Le parc présente un caractère irrégulier mais la disposition en deux lignes différentes manque de lisibilité en raison de la moindre

superposition d'éoliennes par la perspective. L'effet produit ici est plus celui d'un groupe que de lignes. L'ensemble compose avec l'horizon très étiré grâce à son caractère linéaire et son amplitude (angle de 17,5° dans le champ visuel).

#### Hiérarchisation des variantes

Depuis cet angle de vue, les deux variantes apparaissent assez différentes. La variante 1 a une « présence » plus affirmée qui relève quelque peu l'atonie de l'horizon, tandis que la variante 2 reste plus légère en se fondant sur un horizon sans accent.

1 - V2

2 - V1

*Distance de la première éolienne : V1 : 4,8 km, V2 : 5,1 km*

*Angle visuel du parc : V1 : 17,5°, V2 : 16,6°*



*Photographie 133 : Variante 1*



*Photographie 134 : Variante 2*

#### 4.3.3.2 Photomontages depuis la D60

Cette route de l'AER offre des vues panoramiques relativement dégagées en direction du léger relief allongé accueillant le bois de Bouéry et le projet éolien. La topographie est ici assez bien lisible, formant sur la ligne d'horizon en pleins et déliés ténus, un accent plus marqué.

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Localisation de la prise de vue  
Fond IGN 1/25 000



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 571939 / 6579223  
Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 11:22  
Focale : 52 mm, équivalent 24x36



Photographie 135 : Vue depuis la D60

#### Analyse de la V1

La variante 1 propose ici deux parties de ciné et trois éoliennes légèrement dissociées. La mise en perspective du groupe de ciné en alignement (ligne de fuite parfaitement lisible de gauche à droite sur l'image), ne surligne pas l'accent plus marqué de l'horizon de la butte de Bouéry, mais au contraire lui donne de la profondeur, ce qui est plus en cohérence avec la structure spatiale de cette micro géographie. Les trois autres éoliennes forment une autre ligne de fuite et accompagnent la première ligne dans la mise en lisibilité de l'épaisseur de la structure de relief du bois de Bouéry.

#### Analyse de la V2

A première vue, avec cette variante, les éoliennes semblent disposées sans logique particulière. L'identification des lignes d'éoliennes est ici plus difficile car le point de vue se place plutôt en perpendiculaire aux lignes et ne favorise pas une lecture en perspective linéaire. Il s'agit ici d'une mise en perspective (dite perspective atmosphérique) c'est à dire jouant sur l'estompe des plans, plutôt que sur la diminution de formes sur des lignes.

La mise en perspective atmosphérique demande plus d'attention et dépend beaucoup plus de l'éclairage ambiant. L'effet produit sur la perception est presque identique à celui de la V1, le projet éolien donne à lire une épaisseur sans concurrencer, par superposition, l'accentuation légère de l'horizon de la butte de Bouéry.

La V2 permet ici plutôt une perception plus légère (moins monumentale) du parc éolien sans accent supplémentaire lié à une mise en perspective linéaire.

#### Hiérarchisation des variantes

Les deux variantes présentent l'intérêt d'une mise en scène de l'épaisseur de la butte de Bouéry et, à ce titre contribuent à donner du relief au paysage.

La première variante joue sur un effet de perspective linéaire qui confère au paysage une dimension plus monumentale, qui tend à contredire légèrement l'identité très atone, propre à ce paysage.

La seconde variante, avec une mise en scène plus atmosphérique limite le côté déjà monumental de la présence éolienne tout en gardant l'effet de mise en profondeur.

1- V2

2- V1

Distance de la première éolienne : V1 : 2,5 km, V2 : 2,8 km

Angle visuel du parc : V1 : 33,8°, V2 : 36,8°



Photographie 136 : Variante 1



Photographie 137 : Variante 1, vue en esquisse



Photographie 138 : Variante 2



Photographie 139 : Variante 2, vue en esquisse

#### 4.3.3.3 Photomontages depuis Bellevue

La ferme de Bellevue est un des lieux de vie les plus proches du projet éolien. L'habitation principale lui fait face. La vue est relativement dégagée et s'ouvre sur des parcelles cultivées avec des vestiges de haies bocagères et le Bois de Bouéry en arrière-plan.

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Localisation de la prise de vue  
Fond IGN 1/25 000



#### Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 568025 / 6578831  
Date et heure de la prise de vue : 29/04/2015 12:32  
Focale : 52 mm, équivalent 24x36



Photographie 140 : Vue depuis Bellevue

#### Analyse de la V1

Le parc éolien présente deux lignes qui, parce qu'elles sont lues en perspective, semblent converger ensemble vers l'horizon. Ici, les éoliennes donnent à lire une profondeur d'espace en perpendiculaire à la ligne dessinée par les structures naturelles (vallon et coteaux de l'Asse). Elles ne surlignent pas la topographie qui, bien que peu marquée, dessine un horizon qui prend quelques accents plus marqués grâce aux jeux de plans que produisent la succession des structures de relief. En effet, la ferme de Bellevue se trouve sur le prolongement vers le nord de la butte du Camp de César. La séparation avec la butte de Bouéry est accentuée par le vallon de l'Asse qui, par son espace masqué par le creux du relief, génère un effet de tremplin par dessus le vallon et met ainsi beaucoup plus en exergue la butte qui porte le Bois de Bouéry.

#### Analyse de la V2

Avec cette variante, le parc éolien présente également deux lignes convergentes, avec toutefois un effet de convergence moins marqué qui ne dépend moins de l'organisation du parc en soi que du point d'observation qui ne permet pas la meilleure lecture en perspective linéaire.

On peut noter que cette variante propose ici une lecture des éoliennes dans une composition plus en résonance avec la ligne de relief naturel, même sans la surligner.

#### Hiérarchisation des variantes

Cette vision proche et cet angle de vue permettent une mise en perspective linéaire des éoliennes, avec une dissociation des deux lignes. La butte de Bouéry est donnée à lire dans sa profondeur et aussi dans sa longueur avec un effet de monumentalité des éoliennes relativement bien soutenu par l'effet de tremplin, et le jeu des plans donnés par les structures naturelles. La ponctuation des grands chènes et autres arbres alignés en premiers plans, qui gardent la mémoire de l'ancien bocage, accompagne plutôt bien la mise en scène paysagère des éoliennes.

La variante 2 présente depuis ce point de vue, l'avantage d'une lecture des éoliennes dans une composition en résonance avec la ligne de relief naturel, sans la surligner.

1 - V2

2 - V1

Distance de la première éolienne : V1 : 660 m, V2 : 660 m

Angle visuel du parc : V1 : 84,9°, V2 : 83,3°



Photographie 141 : Variante 1



Photographie 142 : Variante 1, vue en esquisse



Photographie 143 : Variante 2



Photographie 144 : Variante 2, vue en esquisse

### 4.3.4 Synthèse de l'analyse des variantes

Même si aucune des deux variantes ne suit parfaitement la structure paysagère naturelle, (la topographie et son orientation principale), celle qui s'en approche le plus est la variante n°2.

Dans ce paysage aux accents naturels ténus et discrets, la présence éolienne peut donner quelques accents supplémentaires à condition qu'ils ne surajoutent pas trop à la monumentalité des machines une monumentalité de lignes et de mise en perspective linéaire. Au regard de la composition paysagère, il sera intéressant, afin de limiter la monumentalité des éoliennes et de lignes en perspectives :

- de jouer avec plusieurs lignes (droites ou courbes) pour donner à lire l'épaisseur du site d'implantation (la butte de Bouéry),

- de ne pas chercher à surligner la ligne de crête quasi illisible en ces lieux,

- et néanmoins de jouer en résonance avec les structures paysagères les plus prégnantes en termes d'horizons.

De ces points de vue là, la variante n°2 apparaît comme la plus pertinente des orientations de projet.

Variantes envisagées		
Nom	Raisons du choix au regard du Paysage : atouts et faiblesses	Retenu
Variante 1	<p><b>Atouts paysagers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cohérence d'unité de lieu (bois de Bouéry).</li> <li>Respect de la structure spatiale de la butte de Bouéry</li> </ul> <p><b>Faiblesses paysagères :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation désaccordée de l'orientation générale de la structure du relief (ligne de crête principale).</li> <li>Aménagements connexes plus importants (risque de modification de milieu et d'impact sur les boisements)</li> <li>Mise en scène plus souvent perceptible comme monumentale (accentuation trop forte des effets de lignes perspectives au regard des qualités paysagères des environs).</li> </ul>	Non
Variante 2	<p><b>Atouts paysagers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cohérence d'unité de lieu (bois de Bouéry).</li> <li>Respect de la structure spatiale de la butte de Bouéry</li> <li>Orientation proche de l'orientation générale de la structure du relief (ligne de crête principale).</li> <li>Mise en scène moins souvent perceptible comme monumentale (faible accentuation des effets de lignes perspectives au regard des qualités paysagères des environs).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation uniquement dans des boisements jeunes et exploités</li> <li>Éloignement plus important par rapport à l'habitat et aux zones humides identifiées sur site</li> </ul> <p><b>Faiblesses paysagères :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Emprise sur une zone de sensibilité liée à la présence de vestiges archéologiques</li> <li>Éoliennes implantées un peu trop en lignes et réduisant un effet de groupe plus judicieux au regard des structures de reliefs en place et de leur prégnance paysagère.</li> </ul>	Oui

Tableau 22 : Synthèse de l'analyse des variantes

**Après avoir fait la synthèse des différents avis et des différentes contraintes, le maître d'ouvrage a choisi de retenir la variante 2.**

Pour cette variante, on note un travail important sur le tracé des chemins d'accès, du positionnement des plateformes de montage, du raccordement électrique interne et de leur insertion paysagère. Une attention particulière a ainsi été portée au maintien de la quiétude du Bois de Bouéry, et ses environs immédiats en tant que lieux de promenades pour les riverains :

- Aucune présence d'éolienne, ni de survol de pale, directement sur l'allée principale

- Maintien d'une bande boisée entre l'allée principale et les éoliennes et leurs plateformes afin d'en réduire la présence sensible

- Les chemins d'accès empruntent au maximum les chemins forestiers existants. Les chemins devant être créés pourront être utilisés pour l'exploitation forestière du Bois de Bouéry

- Utilisation au maximum des parcelles agricoles pour préserver le bois : deux éoliennes, leur plateformes et accès.

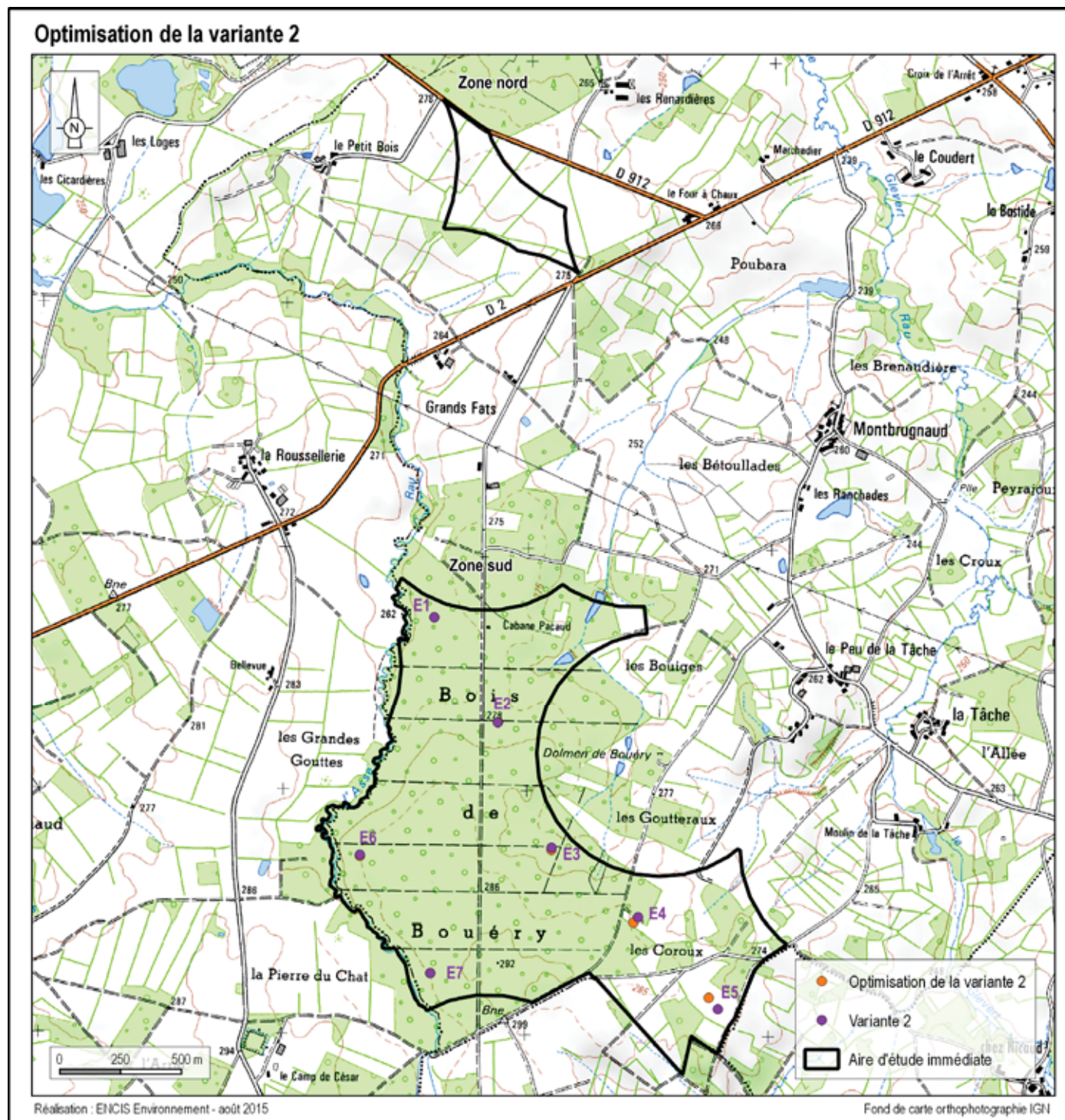
### 4.3.5 L'optimisation de la variante

Le classement des variantes d'implantation par les différents experts a permis de mettre en avant la variante de projet n°2. Cette dernière est en effet, du point de vue humain, écologique et paysager, le meilleur compromis.

Certaines remarques ont cependant été émises par les experts techniques, la paysagiste et l'acousticien, ainsi que par les acteurs du territoire, les propriétaires notamment. De façon à obtenir une variante la plus respectueuse de l'environnement et des contraintes du site, de nouvelles optimisations ont été réalisées sur la variante retenue.

Ainsi, la position des éoliennes a été réajustée de façon à concevoir un projet abouti (cf. carte page suivante). L'éolienne E4 est ainsi implantée sur une prairie plutôt que sur une parcelle boisée et en dehors de la zone de sensibilité liée au site archéologique identifié. L'éolienne E5 quant à elle a été déplacée du fait d'une présomption de zone humide.

L'alternative ainsi optimisée est un juste compromis pour le développement d'un projet éolien viable et une intégration minimisant au maximum les risques d'effets environnementaux induits (cf. carte suivante).



Carte 43 : La variante optimisée

## 4.4 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs scénarios et plusieurs variantes. La variante de projet n°2 optimisée a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager.

### 4.4.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de sept éoliennes de 2,5 MW. Leur hauteur est de 180 m en bout de pale : le mât mesure 117 m de haut et le rotor fait 126 m.

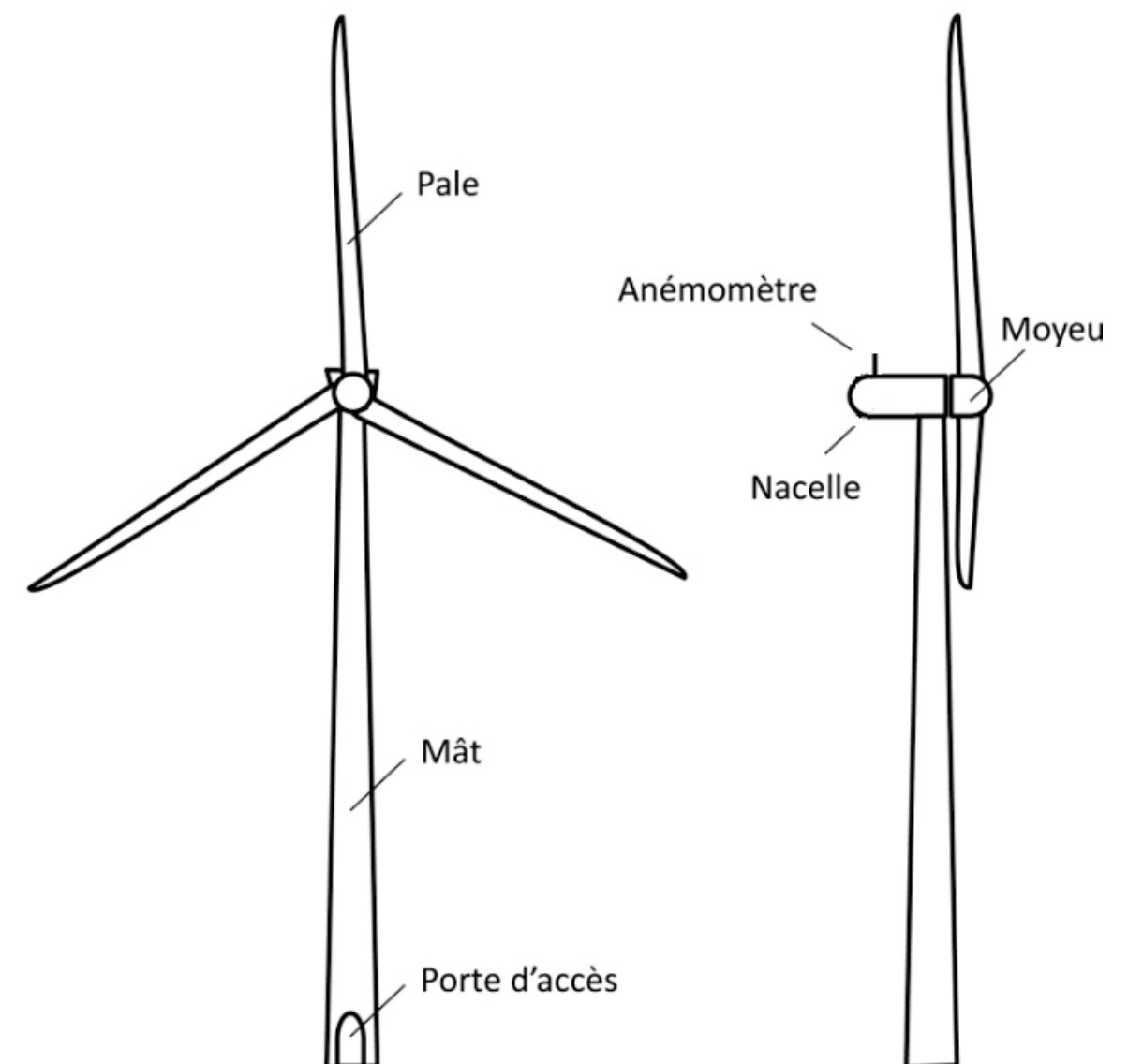


Figure 13 : Schéma d'une éolienne



## 4.4.2 Les aménagements connexes

### 4.4.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les voies d'accès, (ou pistes), utiliseront en grande partie des chemins existants qui devront permettre le passage d'engins de transport et de levage. Ces chemins seront donc mis au gabarit et renforcés et représenteront 7,1 ml. D'autres voies d'accès seront créées, notamment les voies d'accès aux éoliennes (1 700 ml). Les dimensions nécessaires aux pistes sont les suivantes : largeur de 12 m avec un espace minimum dégagé de 6 m au total.

Des plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupe une superficie comprise entre 1 514 m<sup>2</sup> et 1 745 m<sup>2</sup>, pour une superficie totale de 11 314 m<sup>2</sup> pour sept éoliennes.

Les pistes d'accès ainsi que les plateformes de montage devront à la fois présenter une structure adaptée aux engins lourds et donner une image en accord avec celle du chemin forestier (par ailleurs empruntable par les grumiers). Si la structure interne des pistes doit impérativement assurer la portance et la stabilité, la surface peut néanmoins, sans perdre de son efficacité, être enherbée. Pour favoriser l'enherbement, les pistes seront traitées superficiellement en mélange « terre-pierre » (terre végétale et grave de même couleur que le sol des chemins forestiers du bois de Bouéry) et permettront ainsi une colonisation herbacée sur laquelle les roues laisseront les traces parallèles de leur passage comme sur n'importe quel chemin de terre. Les traces des engins de transport et de levage seront du même ordre que celles des engins forestiers ou agricoles. Les pistes conserveront donc une image en accord d'image, de texture et d'échelle avec les chemins existants.



Photographie 145 : Image de référence pour le traitement des pistes : Les accotements enherbés absorberont la mise au gabarit.

Les plateformes comme les sur-largeurs techniques parfois nécessaires aux manœuvres seront traitées en surface de manière identique aux pistes. La végétation herbacée gommara ainsi au maximum l'aspect technique des surfaces.

Les talus légers de déblais ou de remblais seront modelés afin de ne pas souligner la géométrie des ouvrages, mais plutôt afin d'accompagner le modelé du relief en place et limiter ainsi l'aspect technique des espaces voués à cet usage.

### 4.4.2.2 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton. Deux postes sont prévus dans le cadre du projet de Mailhac-sur-Benaize. Ces derniers seront installés en bordure d'une route communale et en lisière de bois, entre l'éolienne E1 et le lieu-dit « Grands Fats » (cf. plan de masse page suivante).

Il est préconisé ici un habillage en bardage bois propice à une meilleure intégration paysagère en milieu forestier. Son emprise au sol est de 11 m x 2,6 m, soit 28,6 m<sup>2</sup>, pour une hauteur de 2,67 m.

La surface entre les postes de livraison et la piste d'accès sera traitée de la même manière que les pistes et plateformes techniques.

### 4.4.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué d'un câblage de raccordement entre chaque éolienne et le poste de livraison, et d'un câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

Ce réseau sera réalisé le long des pistes et son passage ne générera aucune trace dans les boisements.

### 4.4.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations en béton qui seront enterrées. Celles-ci sont circulaires et mesurent 20 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 1,5 m (profondeur variable selon les études de sol qui seront réalisées en préalable aux travaux pour chaque éolienne). Ces fondations représentent une surface d'environ 300 m<sup>2</sup>. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 1 800 m<sup>3</sup> par éolienne est décaissé.

Ces fondations sont réalisées sur l'emprise des aires techniques et ne génèrent aucune forme supplémentaire en surface. Le traitement en surface est identique à celui décrit pour les pistes et aires de levage.

#### 4.4.2.5 Le défrichage ou la coupe d'arbre

En amont de ces aménagements, des secteurs seront défrichés pour permettre les opérations de construction : acheminement, modification et création de voies d'accès, création de plateformes, fondations et éoliennes. Ainsi, 26 000,80 m<sup>2</sup> seront défrichés au niveau des plateformes et des pistes créées ou aménagées (cf. description et plan 2.2).

### 4.4.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de sept éoliennes s'étalera sur une période d'environ huit mois : une semaine de préparation du site et d'installation de la base de vie, un mois de défrichage, un mois pour la préparation des pistes, des plateformes et des fouilles, deux mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, deux mois de génie électrique, deux semaines pour la livraison des aérogénérateurs, un mois et demi de montage et trois semaines de mise en service et de réglages.

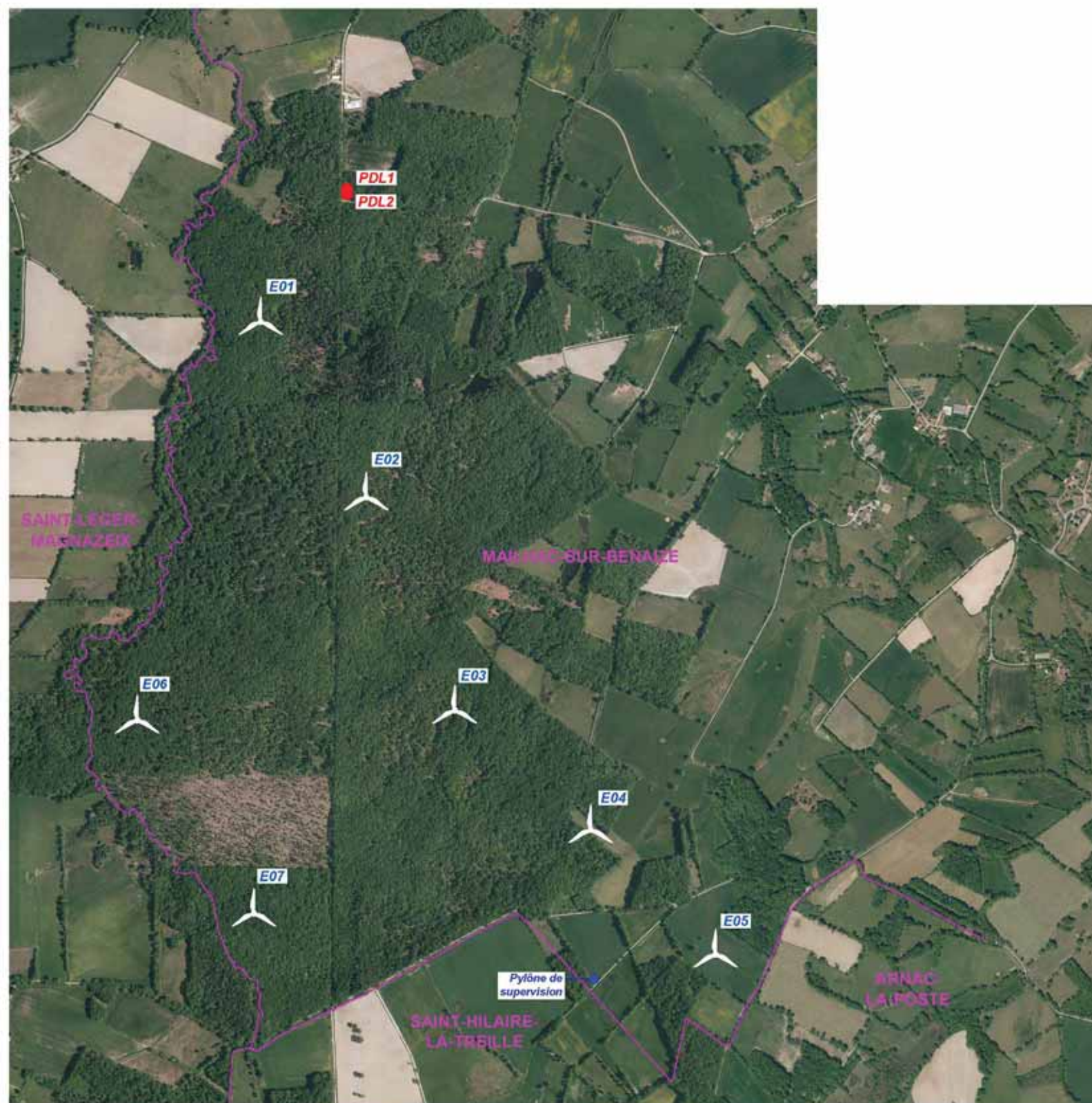
### 4.4.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (10 à 20 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

### 4.4.5 Plan de masse

En pages suivantes sont représentés la vue aérienne et le plan de masse général du projet. Ils présentent la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes de montage, réseaux électriques, etc.



Carte 44 : Plan de masse sur fond de photographie aérienne

Permis de Construire  
Projet éolien de Mailhac-sur-Benaize  
Commune de Mailhac-sur-Benaize

Vue aérienne

**Légende**

- Eoliennes du projet de "Mailhac-sur-Benaize"  
Objet de la présente demande de permis de construire
- Localisation des postes de livraison électrique
- Localisation du pylône de supervision
- Limite de commune

Echelle 1/10000

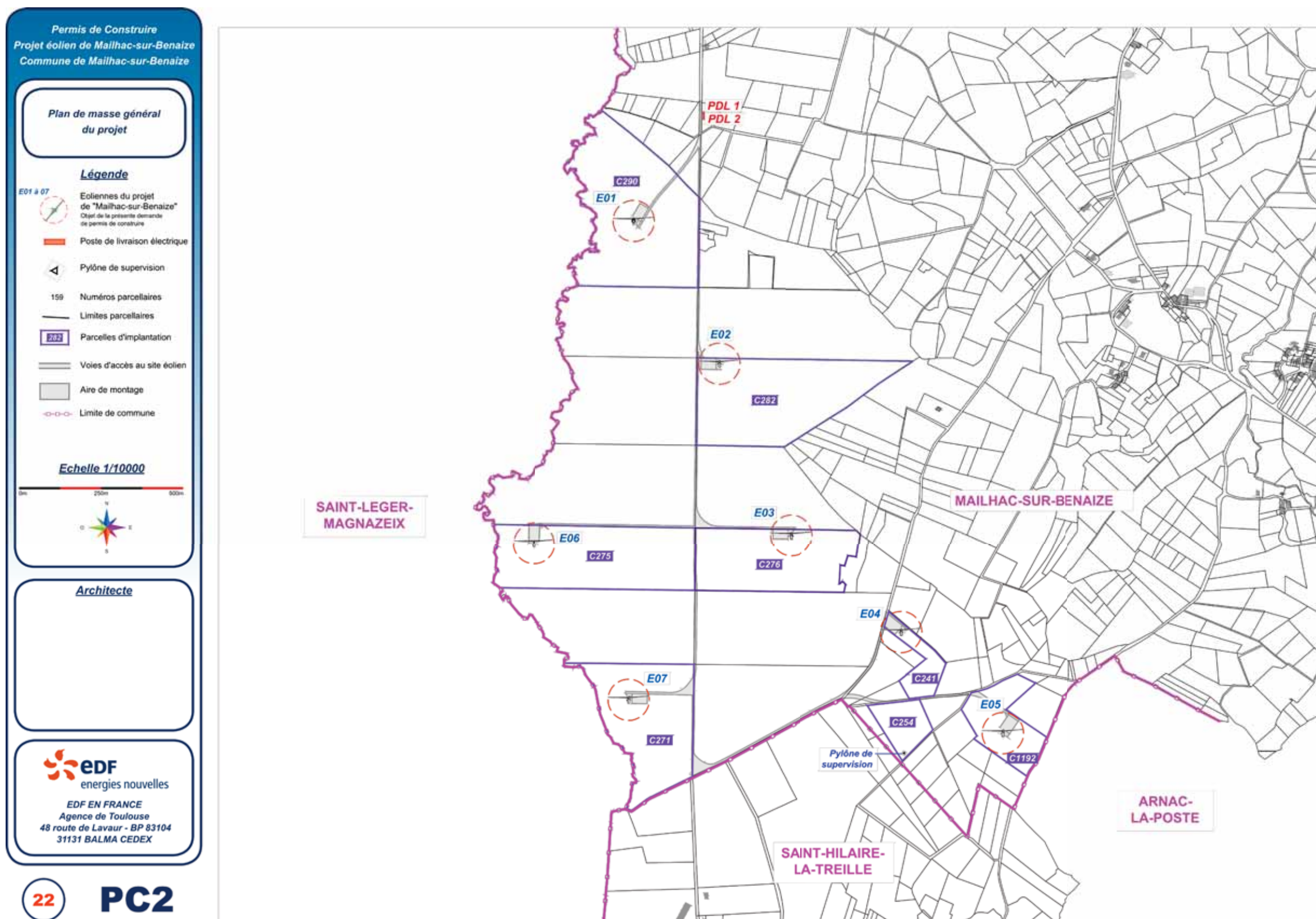
0m 250m 500m

Architecte

**edf**  
énergies nouvelles

EDF EN FRANCE  
Agence de Toulouse  
48 route de Lavaur - BP 83104  
31131 BALMA CEDEX

**PC1** **19**



Carte 45 : Plan de masse sur fond cadastral